22575/A

HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS.
TOME XII.

HISTOIRE

DU DIOCÈSE

DE PARIS;

TOME XII.

76695

HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS,
TOME DOUZIÉME.

Contenant la fin des Paroiſſes du Doyenné de Montlhery, & les onze premieres du Doyenné du Vieux Corbeil.

Avec un détail circonſtancié de leur Territoire, & le dénombrement de toutes celles qui y ſont compriſes, enſemble quelques remarques ſur le Temporel deſdits lieux.

Par M. l'Abbé LEBEUF, de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.

A PARIS,
Chez PEAULT Pere, Quay de Gêvres, au Paradis.

M. DCC. LVII.
Avec Approbation & Privilége du Roy.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS.

DOUZIÉME PARTIE,

Contenant la fin du Doyenné de Montlhery.

LE PLESSIS-PASTÉ,
OU
PLESSIS-D'ARGOUGE.

COMME ce lieu n'a été démembré de Saint Pierre de Bretigny que dans le siécle dernier, & que la Paroisse est nouvellement érigée, je dois commencer cet article par l'Histoire de ce qui le regarde du côté du temporel lorsqu'il n'étoit que simple Hameau de Bretigny.

Il n'eſt pas beſoin de s'étendre à marquer d'où vient le nom de Pleſſis qui eſt commun à tant de lieux, à cauſe que ces lieux dans leur origine étoient des clos cultivés fermés de branches d'arbres pliées en forme de clayes, de crainte que les bêtes fauves n'y cauſaſſent du dégat; on y a bâti des maiſons par la ſuite : & ces lieux ont porté le nom des Maîtres du territoire. Celui-cy paſſe pour avoir porté primitivement le nom des ſieurs Paſté, famille ancienne; mais qu'on ne trouve point avant le treiziéme ſiécle.

Les Chevaliers de ce nom ſont marqués dans le rang de ceux qui étoient de la Châtellenie de Corbeil vers la fin du regne de Philippe-Auguſte. Parmi ceux qui relevoient du Roi & qui avoient ſoixante livrées de terre, eſt nommé *Guillelmus Paſté* : & parmi ceux qui relevoient d'autres que du Roi, ſe lit *Thomas Paſté*. Ce rolle de Chevaliers ne peut néanmoins déſigner poſitivement les lieux de la Châtellenie où étoient ſituées leurs terres. Un endroit du Cartulaire de l'Abbaye d'Hieres laiſſe à penſer que c'étoit dans la partie orientale de cette Châtellenie, c'eſt-à-dire, la Brie. Il eſt ſpécifié que Guillaume Pâtez, Chevalier, avoit donné à ce Monaſtere une dixme *apud Meugniacum* dans le Fief de Guillaume Panier d'Ormoye (*de Ormeio*) & que ce Seigneur ſuzerain avoit approuvé la donation l'an 1218. Quarante ans après, vivoit Gilles Paſté. On lit dans les Arrêts du Parlement de l'Octave de la Chandeleur 1268 que la haute Juſtice lui fut adjugée en ſa Terre joignant Charentin contre le Roi. Il tint depuis le ſiége Epiſcopal d'Orléans, ſçavoir l'an 1280 juſqu'en 1288. C'eſt lui dont Meſſieurs de Sainte-Marthe ont défiguré le nom en l'écrivant Paſ-

Cod. Putean. MS. num. 635.

Chartular. Hederain Bibl. Reg.

Reg. Parlam. Olim.

Petit Livre bleu du Châtelet, fol. 168.

lai contre le témoignage des anciens titres. Jusqu'ici nous ne trouvons aucuns indices que la Terre du Plessis proche Montlhéry fut possédée par un Seigneur de Pasté, quoiqu'outre Guillaume, Thomas & Gilles, il eut existé dans le XIII siécle un Ferric Pasté, que le Pere Anselme qualifie de Maréchal de France : car pour toute terre il ne lui donne que la Seigneurie de Chaleranges. Mais au commencement du siécle suivant vécut Jean Pasté, homme célebre élevé dans le Clergé de Chartres dont il devint Doyen en 1320, étant déja Archidiacre de Thierache au Diocèse de Laon, puis fut élevé sur le siége Episcopal d'Arras en 1326, & transféré deux ans sur celui de Chartres où il mourut en 1331. Nous avons des preuves certaines que ce Jean Pasté posséda la Terre du Plessis en question. Ainsi il y a grande apparence que ce fut de lui qu'elle prit le surnom de Plessis-Pasté. On ne montre aucun titre du XIII siécle qui parle du Plessis-Pâté, & on est très-assuré d'ailleurs que dans le douziéme lorsqu'on vouloit désigner ce Hameau de Bretigny ou cette Terre, on disoit simplement le Plessis, au moins à en juger par les titres du Prieuré de Longpont, ou peut-être à cause du voisinage on ne croyoit pas devoir s'expliquer d'une maniere plus déterminée. Il est certain que ce Monastere a du bien au Plessis-Pâté, ou qu'il y en a eu. La Bulle d'Eugène III de l'an 1151 où sont énoncés les biens que cette Maison possédoit dés-lors, marque *Decimas de Britiniaco & Plesseiz* : C'étoit un Chevalier appellé Guillaume Cocheri ou Cuchuuth, & Geoffroi Baud, qui avoient donnés aux Religieux ce qu'ils avoient de dixme au Plessis dans ce qui étoit appellé *Cultura*, la Couture parti-

Chartular. Longip. fol. 8, 26, 27, 29, 37.

culiere des Moines, laquelle Couture avec un bois leur venoit de Simon de la Broce & fut cause que dès-lors ils y eurent une grange & des hôtes. Foulques de Liers augmenta les terres de cette Couture vers l'an 1136 du temps du Prieur Landry, lequel par reconnoissance lui fit présent d'un Dextrier. (*a*) Il faut ajouter que ce même Foulques en faisant Moine son fils Burchard leur donna aussi sept sols de rente au Plessis. Vers la même année 1136 *Arraudus Miles de Plesseiz* parut comme témoin dans un acte pour Longpont. Sous Thibaud, Prieur vers 1154 Evrard qualifié *Miles de Plesseiaco* mourut après s'être engagé pour le legs de sa mere, & il fut inhumé à Longpont. Aubert son frere vint offrir sur l'autel un certain Dimanche, après l'Evangile de la Messe, l'acte de la donation. Parmi tant de titres, aucun ne donne de nom distinctif au Plessis. Le Régistre de Philippe-Auguste sur Montlhery met aussi tout simplement le Plessis, en parlant de celui dont le Seigneur étoit tenu à la garde du Château, quoique pour d'autres terres que celle de ce Plessis : *Arraudus de Plesseïo est homo ligius Regis, & debet custodiam duorum mensium ad Montem Lehericum; & propter illam custodiam tenet Viller qui est ad calceiam de Feritate* (*b*) En 1249 un nommé Henry Pasté avoit une censive à Charenton.

Chartul. S. Mart. f. 27.

Revenons donc à Jean Pasté comme à celui d'où ce lieu a tiré son nom distinctif. Du Tillet dit de lui qu'il fut présent avec plusieurs Evêques & autres Grands du Royaume à l'Arrêt rendu pour les exécuteurs du testament d'Agnès, Comtesse de Bigorre,

Recueil des Grands de France.

(*a*) *Dextrarius*, c'est-à-dire, un grand cheval de guerre.

(*b*) Il y a Villiers à côté de la Ferté Alais.

contre Charles de France, Comte de la Marche, Frere du Roi Louis Hutin, donné au Parlement de Toussaint l'an 1315. Voici ce qui le regarde comme Seigneur du Plessis. Au mois d'Octobre 1317 il obtint du Roi Philippe le Long des Lettres datées de Paris, portant concession de la haute Justice sur le Village de Plessis-Pâté & les Hameaux de Liers, de Charcoix & de Bressonvilliers, qui sont aux environs & qui relevent du Roi en considération de l'attachement & de la fidélité qu'ils avoient eu envers Louis X & Philippe V son frere, & pour unir cette haute Justice en un même Fief & aux mêmes charges qu'il tenoit son Fief de la Motte de Montlhéry. Ce fait est relatif à l'ordre que Guillaume de la Magdelaine avoit reçu de Philippe le Long la même année, de s'informer de ce que la haute Justice des Villages & territoire du Plessis-Pâté, Charcoix & Liers, pouvoient produire par an. On voit par ce qui vient d'être dit, que la Terre du Plessis-Pâté consiste principalement après le chef-lieu, dans la Seigneurie de Charcoix, & qu'elle comprend aussi le Fief de la Motte de Montlhéry. (a) Il faut ajoûter celui de la Butte de Mont-Pipeau relevant du Roi comme le précédent, & situé au bout du parc de Sainte Genevieve des Bois; comme aussi plusieurs autres, l'un desquels nommé le Fief de Charmes enclavé dans le parc de Bretigny, doit au Seigneur du Plessis, dont

Invent. des titres de M. Godefroy 1685.

(a) C'est apparemment à cause de ce Fief enclavé dans Montlhéry, que dans le Nouveau Gallia Christiana Jean Pâté est dit Seigneur du Plessis-Pâté & de Montlhéry T. VIII, col 1172. Ce Fief n'a pour chef-lieu qu'une bute ou cavalier de terre qui étoit au-devant de la barriere du Château de Montlhery hors la Ville.

il est mouvant à cause du Fief de Fontaines à chaque mutation, pour tous droits deux éperons d'argent du poids d'un marc; il fut érigé en 1656 par M. de Laigue, Seigneur du Plessis-Pâté, en faveur de M. Ferrand. Il y en a aussi un autre nommé le Fief d'Essonville ou de Son-Ville de la Paroisse de S. Pierre de Bretigny, qui doit à chaque mutation une épée à garde d'or évaluée deux cens livres.

Après la mort de Jean Pâté, Evêque de Chartres, nous trouvons une Jeanne qualifié Dame du Plessis-Pâté, laquelle donna aux Religieuses d'Hiere 30 sols de rente à lever à Bray & à Cercy, apparemment Sucy. Marie la Pâtée qu'on dit avoir été la niéce de Jean, prenoit pareillement le titre de Dame du Plessis-Pâté en 1399 & 1405.

Nécr. Heder. Addit. XIV. sec.

La Seigneurie du Plessis appartint ensuite à Jean Blosset, Chambellan du Roi. Il est qualifié Seigneur du Plessis-Pâté, dans la commission dont Charles VI le chargea en 1414 de conduire le ban & arriere-ban de la Prevôté de Paris & du Comté de Montfort. Celui qui succéda fut Rogerin Blosset, Ecuyer Seigneur de Saint Maurice-Tiroaille au Diocèse de Sens. Il prenoit en 1446 la qualité de Seigneur du Plessis, & vivoit encore en 1462. Charles Blosset son fils, fondé de sa procuration, fit faire en cette année la chevauchée de la Justice en présence du Procureur du Roi de Montlhéry & autres personnes au nombre de 59. On reconnut par des Lettres datées du mois d'Octobre 1317 que la Terre du Plessis a haute Justice.

Livre noir neuf du Châtelet, fol. 80, 81.

Jean Blosset étoit Seigneur du Plessis sous Louis XI. Un autre Jean Blosset l'étoit pareillement sous Charles IX & Henry III. Celui-cy fut fait Chevalier de l'Ordre du S. Esprit le 31 Décembre 1578.

Archiv. du Lieu.

Claude Bloſſet ſa ſœur porta après lui cette
erre à Louis de Montberon, qu'elle épou-
. En 1619 Jean de Montberon ſon petit fils
oſſédoit cette Terre. Elle paſſa enſuite à
Geoffroy de Laigue, Conſeiller d'Etat. C'eſt
epuis celui-cy que la Terre du Pleſſis-Pâté
le titre de Baronnie. Il fit détruire en par-
e l'ancien Château pour élever en ſa place
elui que l'on voit aujourd'hui. C'eſt auſſi de
e ſon temps que le bois du Labyrinthe fut
lanté ſur le deſſein du célebre M. le Nôtre.
l fit ériger en Paroiſſe l'Egliſe de Notre-
Dame qui eſt dans le Village du Pleſſis, le
6 Juillet 1657. Le Pleſſis juſques-là avoit
té de la Paroiſſe de S. Pierre de Bretigny.
fut cependant ſpécifié que cette érection
roit ſans préjudice aux droits & revenus de
Cure de Bretigny, & que tous les ans le
uré & les habitans du Pleſſis-Pâté iroient
n proceſſion le jour de S. Pierre 29 Juin,
aſſiſteroient à la Grande Meſſe célébrée
ar le Curé de Bretigny ou par ſon Vicaire.
a nouvelle Paroiſſe fut encore chargée de
o liv. tournois envers le Curé de Bretigny,
ſa Fabrique de 12 liv. envers celle de Bre-
gny.

C'eſt en conſéquence de cet accord que
es Seigneurs de Bretigny ſont patrons de la
aroiſſe du Pleſſis, & nomment à la Cure.

L'Egliſe du Pleſſis a la forme d'une Cha-
elle ſans collatéraux. Le clocher bâti en
orme de tour, eſt d'aſſez belle apparence.
On y lit la date de 1661.

Après Geoffroy de Laigue, M. François
'Argouges, Conſeiller d'Etat & Chancelier
e la Reine, acquit la Baronnie du Pleſſis-
âté avec ſes dépendances. Il avoit été cy-
evant Premier Préſident du Parlement de
retagne. Ses héritiers le vendirent après

lui le 24 Mai 1709, à Charles-Louis Kadot, Comte de Sebbeville. C'est ce Seigneur qui a fait placer sur les deux piliers de l'avant-cour du Château, deux Centaures de la façon d'Antoine Coysevox.

On voit dans l'église du Plessis-Pâté le Mausolée en marbre de la Dame Benoîte Bourdis, épouse du Comte de Sebbeville, morte en Septembre 1706. M. de Sebbeville son mari décéda le 23 Août 1728. Il est inhumé auprès d'elle. Ils ont eu de leur mariage Charles-Louis-Frédéric Kadot, Cornette de la seconde Compagnie des Mousquetaires, & Mestre de Camp de Cavalerie. Il mourut en Octobre 1730, laissant un fils & deux filles.

La Seigneurie du Plessis-Pâté releve de Sucy en Brie, qui est, dit-on, proche Guine-la-Putain ou Rabutin.

On dit qu'il y avoit dans l'ancien Château une Chapelle considérable avec une sonnerie semblable à celle des Paroisses: ce qui venoit apparemment des dons de Jean Pâté, Prélat pieux & riche. On ajoute qu'un Seigneur à qui cette quantité de cloches déplut, en fit transporter quelques-unes à Saint Pierre, la Paroisse de lieu, & enfouir les plus grosses dans le parc en un lieu que l'on ne connoît plus. Quoique ces derniers faits ne soient fondés que sur une tradition populaire, il a pu se faire que l'un des Bloslet qui vivoit du temps des guerres civiles de la Religion ait fait ôter les cloches de sa Chapelle pour des raisons inconnues. Cette Seigneurie doit un muid de bled par an à Sainte Catherine de la Couture de Paris.

La nouvelle Eglise du Plessis-Pâté dans sa petitesse contient aisément le peuple de la Paroisse. Selon le Dénombrement de l'Elec-

tion

tion publié en 1709, il y avoit alors cinquante feux en tout. Le sieur Doisy n'en marque dans le sien imprimé en 1745, que 39. Le Dictionnaire Universel du Royaume publié en 1726, marque sous l'article du Plessis-Pâté & Charcois 176 habitans. Les Livres de l'Election de Paris sont dans l'usage de nommer ensemble ces deux lieux.

Il y a sur la Paroisse de Valgrand un lieu appellé Butte & Pierre de *Baumon*; Balm en celtique signifioit Rocher. Cette portion de terrein est de la Justice du Plessis-Pâté.

CHARCOIS qui est situé entre le Plessis & Bondoufle, n'est qu'un Hameau de huit ou dix maisons: pays de labourages en plaines aussi-bien que le Plessis. Ce lieu étoit habité & cultivé dès le XII siécle. Les titres latins du Prieuré de Longpont qui sont de ce temps-là l'appellent *Carcoicum*, & *Charcosium*, termes qui paroissent fabriqués sur le françois. Radulfe surnommé *Baudus* donna à cette maison une portion de dixme qu'il y avoit; & eut de cela un cheval. Et Foulques de Bevres lui donna en mourant sept arpens de terre situés en ce lieu, dont furent témoin Frotger, Doyen, & Ermenald, Prêtre. Si j'étois sûr que *Tertiacum* fut le mot latin qui a produit celui de Charcois, & qui est employé pour désigner un territoire de labourages voisin de Bretigny; je ferois remonter l'antiquité de Charcois jusqu'au X siécle.

Chartul. Longip. fol. 25.

Ibid.

Ibid, fol. 27. & 28.

Il y a sur la Paroisse de Plessis-Pâté une Ferme que Claude le Fevre, Avocat en Parlement, legua par son testament du 18 Février 1649 au Collége de Montaigu à Paris où il avoit été élevé, pour y fonder la pension de deux pauvres enfans du Bourg d'Or-

Necrol. Cartul. Paris. 4 Febr.

noy, Diocèse d'Amiens, dont il étoit natif. On la nomme la Ferme des Canetes.

Reg. Ep. Par. 25 Jun. 1698. Il y a sur ce territoire un lieu appellé les Bordes-pié-de-fer, où il fut permis en 1698 de faire célébrer, preuve qu'il y avoit en ce lieu une Chapelle.

S. MICHEL SUR ORGE.

C'Est l'ordinaire que les Villages qui sont connus sous le nom d'un Saint, portoient primitivement un autre nom; ainsi S. Prix proche Montmorency, s'appelloit autrefois Tour, S. Verain s'appelloit Escorcy, la Ville de S. Denis s'appelloit *Catulliacum*, & S. Cloud *Novigentum*. On est embarrassé de trouver quel lieu étoit le *Villa Romanaria* mentionné dans le Cartulaire du Prieuré de Longpont en des actes du XII siécle. Ce lieu devoit être voisin de Montlhéry : comme donc on trouve l'ancien nom de tout ce qui est placé autour de Montlhéry, excepté celui du Village de S. Michel, il semble qu'on peut en conclure que ce Village a été appellé en latin *Romanaria* & en françois *Romenar*, dont ce Cartulaire parle en trois endroits. J'ai prouvé en parlant du Village de Lices, qu'autrefois des troupes de Soldats y furent campées, & en particulier des Bourguignons, & que c'étoit de-là qu'étoit venu à un Hameau le nom de *Burgunnaria*. Pourquoi le nom de *Romanaria* n'aura-t-il pas également été donné par les troupes des Romains-Francisés qui étoient campés à deux lieues de-là au canton qu'elles occupoient ? Il est difficile de ne pas croire la même chose de quelques lieux qui portent le nom de *Britonaria*, la Bretonniere, & que c'étoit un camp de troupes Bretonnes qui étoient à la solde des Romains avant l'établissement des Francs, ou à celles des Francs sous la premiere race.

Pour ce qui est de *Romanaria*, on lui sub-

ſtitua probablement dans la ſuite peu à peu le nom de S. Michel, qui aura été celui ſous la protection duquel ce quartier de troupes Romaines s'étoit mis, & ſous le titre duquel étoit l'Oratoire du camp. Ce qui eſt certain eſt qu'il y avoit en ce lieu une Egliſe en forme du nom de S. Michel dès le commencement du XII ſiécle ; que cette Egliſe avoit des dixmes dont jouiſſoient des Seigneurs ou Dames de Linais. Nous ſçavons que Herſende de Linais, ſœur de Guy de Linais & épouſe d'un Chevalier nommé Vulgrin, voulant décharger ſa conſcience au ſujet des deux parts qu'elle avoit en cette dixme, les céda au Prieuré de Longpont, ſçavoir la dixme du bled, de vin, de lin, de chanvre, de brebis, de porcs & de veaux ; & que lorſqu'elle fut morte, Vulgrin ſon mari & Guy de Linais ſon frere, vinrent à Longpont avant qu'on la mît au tombeau, & en inveſtirent le Couvent par la coupe de S. Macaire qu'ils prirent au Tréſor de la Sacriſtie, & qu'ils dépoſerent ſur le grand autel. Ceci ſe paſſa avant l'an 1130.

Chart. Long. fol. 21.

L'antiquité du Village de S. Michel ainſi prouvée, tant du côté du civil que de l'eccléſiaſtique, il reſte à donner une courte notice de ſa poſition. Il eſt ſitué à ſix lieues & demie de Paris, c'eſt-à-dire à une demie-lieue de Montlhéry ſur le rivage droit de la riviere d'Orge, un peu ſur le côteau qui regarde le couchant. Le bien principal de ce Village ſont les vignes, parce que ſon territoire eſt borné du côté de la plaine d'en-haut où ſont les terres. Le dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709 y marquoit 81 feux. Le ſieur Doiſy dans le ſien qui a vû le jour en 1745, y en met 92. Le Dictionnaire Géographique Univerſel publié

en 1726, fait monter le nombre des habitans à 418.

Quoique l'Eglise du lieu soit bâtie principalement de grais, il reste au chœur assez de pilastres d'une autre pierre, dont l'ouvrage montre que cette Eglise a été bâtie ou sur la fin du XII siécle ou au commencement du suivant. Ce chœur est voûté. Il y a une aîle du côté méridional, mais elle est nouvelle. La tour est basse & écrasée. M. de l'Hopital, Brigadier des armées du Roi, a fait dresser en cette Eglise l'an 1710 une épitaphe en marbre noir à Gabriel de l'Hopital son pere, décédé le 12 Décembre 1709. Il y avoit une Cure érigée en ce lieu dès le regne de S. Louis. Le Cartulaire de l'Abbaye de S. Maur des Fossés porte que Nicolas, Prêtre de Saint-Michel proche Longpont donna à ce Monastere l'an 1259 une vigne située à Brateau (Braietel) dans la censive du Couvent. Cette Cure est nommée au Pouillé de Paris du XIII siécle parmi celles que l'Evêque confere purement & de plein droit au Doyenné de Linais : elle y est simplement appellée *De Sancto Michaële* sans autre désignation. Les deux Pouillés imprimés au XVII siécle marquent aussi que la nomination de cette Cure appartient entierement à l'Archevêque de Paris. Le Curé de ce lieu a obtenu dans le siécle présent un Arrêt de Reglement sur la dixme du vin, contre un homme de la Ville-du-Bois qui avoit emmené chez lui la récolte du vin cru sur la Paroisse de S. Michel, & qui a été condamné à payer la dixme sur le lieu.

Chartular. Fossat. fol. 481.

Arrêt du 18 Août 1723.

Code des Curés, T. I. p. 385.

LAUNAY est la maison Seigneuriale de la Terre de Saint-Michel, & située sur le Territoire de la Paroisse à la distance d'un quart de lieue vers le septentrion. Les Seigneurs

de ce lieu sont assez souvent nommés dans le Cartulaire du Prieuré de Longpont dont ils étoient très proches voisins. Guy de Launay étoit homme lige du Roi Philippe-Auguste pour ce qu'il possédoit à Ver le grand, & pour quatre Fiefs que des Chevaliers tenoient de lui à Dourdan. Il est le même Guy de Launay qui s'étoit emparé d'une dixme de Ver le grand & de Leudeville, & dont le fils Hugues se fit Religieux à Sainte Genevieve de Paris sur la fin de l'Episcopat de Maurice de Sully en conséquence de la liaison que le voisinage lui avoit fait contracter avec ceux de cette Abbaye qui venoient à Sainte Genevieve des Bois. Milon de Launay & Pierre de Launay freres, donnerent à la Maison de Longpont du grain à percevoir à Leudeville vers le même temps. Milon fut déclaré homme lige du Roi Philippe-Auguste pour le Moulin de Buison, & pour ce que son frere tenoit de lui à Fontenelles, Paroisse de Marcoucis. On trouve encore qu'un nommé Thomas Matthuc devoit la chevauchée au même Prince pour trois arpens de prés situés à Launay. Ce même Launay sert encore de chef-lieu à M. l'Abbé Pajot de Dampierre, Conseiller de Grand'Chambre, actuellement Seigneur de Saint-Michel.

Chartul. S. Genov.

Chartul. Longip. fol. 7.

Chart. Phil. Aug.

Ibid.

En 1480 le Roi Louis XI voulant récompenser Jacques de S. Benoist, Seigneur de Bretigny, qui étoit son Chambellan & Gouverneur d'Arras au sujet de 800 écus d'or que lui avoit coûté la rançon de quatre prisonniers de guerre, lui accorda la haute Justice de Bretigny, Marolles & S. Michel par lettres expédiées aux Forges près Chinon. Cent ans après la Terre de S. Michel étoit possédée avec celle de Launay par Hierôme d'Escamin, dont

Tabl. Reg. Parlam.

les Lettres de confirmation de toute Justice dans ces deux Seigneuries, accordées par Henry IV, furent enrégistrées au Parlement le 15 Juillet 1599. Cependant on trouve des Lettres du 22 Juin 1610 qui confirment au Seigneur de Bretigny le droit de Justice sur S. Michel. Enfin par une transaction du 7 Février 1615 entre le Comte de Fontaine-Martel, Seigneur de Bretigny & le sieur d'Escamin, Auditeur des Comptes, Seigneur de S. Michel, il fut arrêté que ce dernier jouiroit sans partage de la moyenne & basse Justice dans toute l'étendue de son Fief; qu'à l'égard de la haute Justice, elle appartiendroit au Seigneur de Bretigny dans la Paroisse de S. Michel, à la réserve de la personne du sieur d'Escamin, ses hoirs & ayant-cause, son fermier, serviteurs & domestiques, qui ne pourroient être traduits qu'au Châtelet. Cette même transaction porte que les Seigneurs de Bretigny pourroient chasser & faire chasser, pêcher & faire pêcher dans toute l'étendue de la Terre de S. Michel. En 1618 je trouve pour Seigneur de cette même Terre Louis d'Escamin, qui étoit apparemment fils de Jerôme.

Reg. Parl.

Le sieur Bardon de Moranges qui possédoit cy-devant le Fief de Launay-Saint-Michel, en augmenta les droits honorifiques par occasion qui se présenta. Le Seigneur de Sainte Genevieve des Bois avoit enfermé dans sa garenne quelques terres qui lui appartenoient. Etant requis de les céder, il ne voulut le faire qu'à deux conditions. L'une que le Seigneur de Sainte Genevieve seroit tenu à perpétuité d'envoyer à l'offrande de la Grand'Messe qui se célebre en l'Eglise Paroissiale de S. Michel le 29 Septembre, jour de la Fête Patronale, un cierge de cire blanche d'un certain poids, & un lapin blanc.

Mémoire de M. Dargis dans le Mercure de France, Décembre, second Vol. 1737, Pag. 2827.

L'autre condition, que le lendemain de S. Michel le même Seigneur seroit aussi tenu à perpétuité de faire dire en l'Eglise de Saint Michel une Grand'Messe & Service des morts pour le repos de l'âme de Hugues Capet, tige de la troisiéme race de nos Rois. Ces deux conditions sont réduites à une Messe qui se dit pour Hugues Capet le jour même de S. Michel, & l'on ne porte plus le lapin blanc à l'offrande, mais au Château de Launay.

La Noue-Rousseau est une Ferme à l'extrémité de la Paroisse de S. Michel, qui appartient au Seigneur d'aujourd'hui.

Montpipeau est un Fief situé entre Saint Michel & Sainte Genevieve. Il releve du Roi, & appartient au Seigneur du Plessis-Pâté.

FLEURY-MERAUGIS.

COmme l'on trouve dans le Royaume vingt endroits, tant Bourgs que Villages ou Paroiſſes, qui portent le nom de Fleury, il a été néceſſaire de leur donner des ſur-noms pour les diſtinguer. Celui-cy eſt écrit & appellé Fleury-Merogis dans les Livres de l'Election de Paris. C'eſt un nom qu'il n'a commencé a avoir que dans le XIII ſiécle, & il l'a tiré d'un des poſſeſſeurs de cette Terre, lequel s'appelloit Guillaume Meraugis. Avant ce temps-là on diſoit Flory, ou Flury, ou bien Fleury tout ſimplement; car ce lieu de Fleury eſt connu ſous le nom de *Fluriacum* dès la fin du onziéme ſiécle. Il en eſt parlé dans le Cartulaire de Longpont environ l'an 1093. M. de Valois croit que ce nom de *Floriacum* vient de quelque poſſeſſeur primitif ou même du fondateur du lieu, lequel auroit eu le nom Romain de *Florus*.

Le territoire de cette Paroiſſe eſt preſque tout entier en plaine, de même que ceux qui leur ſont contigus : ſçavoir, celui de Sainte Genevieve des Bois, & celui de Bondouſle ; il n'y a qu'une ſeule petite éminence ou butte, ſur la pente de laquelle eſt bâtie aujourd'hui l'Egliſe Paroiſſiale & le Village, laquelle butte on appelloit le Tertre il y a trois cens ans, & ſur laquelle du côté le plus favorable il y avoit quelques vignes. Ce Village eſt à cinq lieues & demie ou environ de Paris vers le midi ou approchant, entre Corbeil & Montlhéry à peu près, à diſtance égale. On lit dans le Dénombrement des

feux de l'Election de Paris de l'an 1709, qu'il y en avoit alors 18 à Fleury-Meraugis. Celui qui a été imprimé en 1745 par les soins du sieur Doisy, y en marque 16. Le Dictionnaire Universel Géographique de France publié en 1726 où l'on compte par nombre d'habitans, assure qu'il y en a 73 dans ce lieu de Fleury.

Cette Paroisse n'est point si nouvelle que quelques-uns l'ont cru : ce qui est arrivé de nos jours en ce lieu, n'est qu'un rétablissement des choses telles qu'elles avoient été autrefois.

M. Joly, Procureur Général, a rebâti de nouveau l'Eglise, & y a fait rétablir un Curé dont le titre étoit tombé dans l'oubli, soit à raison des guerres du XVI siécle, soit par la négligence des Seigneurs du même temps, & peut-être aussi à cause de la pauvreté & du petit nombre des habitans qui n'avoient pû lui fournir ou entretenir de maison Curiale.

L'ancienne Eglise Paroissiale n'étoit proprement qu'une Chapelle du titre de la Vierge, qui se trouvoit dans l'avant-cour du Château. Un Dénombrement de la Terre donné en 1399, faisoit ainsi la description de ce Château. Le Fief Fleury Merogis, Maistre Hotel assis audit Fleury, qui aboutit au chemin du Roi devant le Moustier de Fleury. *Item*, une autre court & le colombier tenant au chemin du Roi d'une part, & au Curé de Fleury d'autre. Il y avoit dans cette petite Eglise une tombe longue de près de sept pieds & large de deux pieds quatre pouces, sur laquelle étoit gravé la figure d'un homme revêtu d'une espece de tunicelle sans bras, orné de quatre rangs de fleurs de lys mises les unes sur les autres, tenant de la gauche son

bouclier droit, garni de six fleurs de lys, & une arme dont on ne voit que le bout inférieur, laquelle ne ressemble point à une épée ni à un glaive. Ce même homme est tête nue & a les cheveux très-courts. Deux anges encensent sa tête ; ses pieds sont posés sur une levrette. La tombe est aussi parsemée de fleurs de lys, ce qui étoit assez commun vers l'an 1300 ou même devant, (*a*) & autour est gravé en lettres gothiques capitales :

Ici git Munseignor Guill : Meraugis : le Seignor : de Flori : Priet por lame : que : Deix en : net peitei.

J'en parle d'après le dessein qui en est conservé pour le souvenir du fait. Car cette ancienne Eglise dans laquelle on avoit rétabli la Cure, menaçant ruine, on fut obligé de l'abbattre vers l'an 1722. Cela donna occasion à Madame Louise Berault, veuve de M. Joseph-Omer de Fleury, Avocat Général, de la rebâtir ailleurs & plus loin du Château. Le bâtiment fut fini en 1725, & l'on commença à y faire l'Office en 1726. C'est un édifice très-régulier & bien exhaussé, dédié sous le vocable du Sauveur, & d'une grandeur proportionnée au nombre des habitans. Au reste l'ancienne Eglise n'avoit que trente-neuf pieds de long & dix-sept de large.

Perm. de l'abbattre du 2 Nov. 1719.

On ne sçait pas positivement l'année en laquelle fut érigée une Paroisse à Fleury pour la premiere fois. On voit seulement qu'en 1093 elle ne l'étoit pas encore ; & que Fleury étoit un lieu de la dépendance de l'Eglise de Bondoufle ; parce que Frederic, fils de Gaudry, & Isembard Payen, fils d'Ansel

(*a*) Ces Fleurs-de-lys ne signifient pas qu'il étoit de sang royal, non-plus que les trois fleurs de lys & un oiseau au milieu, qui sont celles d'Eustachia, Abbesse d'Hierres.

d'Etampes donnant au Prieuré de Longpont l'Eglise de Saint Denis de Bondoufle vers cette année-là avec l'*atrium*, les sépultures & toute la dixme, ajoutent pour explication *totam decimam scilicet & de Fluriaco & de omnibus locis sicut pertinet ad Ecclesiam ipsam Bundufli, excepto fisco suorum Militum, &c.* Mais il est certain que cent cinquante ans après ou environ, c'est-à-dire, au XIII siécle il y avoit une Cure à Fleury. Dans le Catalogue des Eglises Paroissiales à la nomination du Prieur de Longpont, tel qu'il fut écrit alors dans le Pouillé de Paris, il se lit après les Eglises de Montlhery *Ecclesia de Bondofla, Ecclesia de Floriaco, Ecclesia de Orengiaco.* (a) Si dans cette liste on la voit à la présentation du Prieur de Longpont, c'est que cette Cure étoit un démembrement de celle de Bondoufle, laquelle, comme on vient de le dire, avoit été donnée au Monastere de Longpont par des Laïques qui l'avoient possédée. Les Auteurs des Pouillés de Paris continuerent depuis, de copier l'ancien, & marquerent également cette nomination comme appartenante au Prieur de Longpont, sans s'informer s'il y avoit toujours un Curé, si cette Cure n'étoit pas revenue de nouveau à Bondoufle par une suite de la calamité des temps. C'est ce qui paroît dans le Pouillé manuscrit du XVI siécle, & par ceux qui furent imprimés en 1626 & 1648 qui tous mettent *Ecclesia de Floriaco, Prioris Longi-*

Chartul. Longip. fol. 30.

(a) Claude Robert avoit commis une faute considérable dans son *Gallia Christiana* à l'article de Henry Sanglier, Archevêque de Sens, disant de lui : *Investivit Gilduinum, Abbatem S. Victoris Parisiensis de Ecclesia B. Mariæ Floriaci Diocesis Parisiensis :* car il s'agit là de Fleury en Biere proche Fontainebleau, qui est du Diocèse de Sens & non de celui-cy.

pontis. L'antiquité de l'existence d'un Curé à Fleury se découvre encore dans des dénombremens donnés par les Seigneurs en 1399 & 1454, dans lesquels il est fait mention d'héritages tenant d'une part au Curé de Fleury. Il y a une copie du premier de ces aveux à la Bibliotheque du Roi. Mais aussi la réunion de la Cure de Fleury à celle de Bondoufle est marquée dans le Pouillé de Paris du XV siécle, comme étant faite par l'Evêque Gerard de Montaigu qui siégea depuis 1409 jusqu'en 1420. Monsieur François de Fleury, Conseiller du Parlement, avoit représenté à l'Archevêque de Paris une partie de ces choses en 1675, ajoutant qu'en 1657 le Curé de Bondoufle sans avoir égard qu'il y avoit eu de tout temps à Fleury un Tabernacle, des Fonts baptismaux & des Marguilliers, s'étoit cru en droit d'ôter le Vicaire qui y desservoit; cause pour laquelle il y eut un Arrêt du Parlement qui y pourvut, mais comme ce Vicaire desservoit cette Eglise moins bien qu'auroit fait un Titulaire, M. de Fleury cy-dessus nommé procura un fond pour la Cure qui fut alors érigée de nouveau : le Presbytere fut rebâti, & M. l'Archevêque permit qu'on prît pour cela une partie du Cimetiere. La présentation à la Cure fut aussi alors attribuée au Seigneur du lieu. On a vu cy-dessus que l'Eglise a été rebâtie quarante ans après.

Cod. Brienne ou Bethune 9692.

Reg. Arch. Par. 11 Sept. 1675 & 20 Mars 1677.

Le plus ancien Seigneur de Fleury qui soit connu par les titres, est mentionné trois fois comme témoin dans des actes du XII siécle qui concernent le Prieuré de Longpont sous Montlhéry. Il y est nommé *Robertus de Fluriaco* ou *de Floriaco*. L'un de ces actes est d'environ l'an 1140.

Chartul. Longip. fol. 159 & 41.

Sur la fin du XIII siécle ou au commen-

cement du suivant, mourut Guillaume Meraugis qualifié Seigneur *de Flori* sur sa tombe qui restoit dans l'ancienne Eglise Paroissiale. Il est hors de doute que c'est de lui que le Village fut surnommé Meraugis que l'usage fait écrire sans diphtongue Merogis : Il s'ensuit aussi de-là que c'est une altération dans les anciennes cartes de Sanson d'avoir mis *Fleury & Merongis* comme si c'étoient deux lieux contigus ou réunis; & que De Fer, Jaillot & De Lisle se trompent aussi dans la leur lorsqu'ils écrivent Fleury-Merongy. Je ne dis rien de la Carte des environs de Paris par l'Académie des Sciences, parce que ce Village y a été oublié.

C'est par les aveux & dénombremens des Seigneurs venus depuis, que nous apprenons que cette Terre relevoit du Château d'Hiere en Brie.

Jean de Saint Port, Ecuyer, sous le regne de Charles VI l'avoit eu du côté de sa femme. Il rendit foi & hommage en sa qualité de Seigneur de Fleury-Merogis en 1399 à Jean de la Riviere dit Buriau, Seigneur de la Riviere d'Armeel & de Rochefort, & premier Chambellan du Roi à cause de son Chastel d'Yere. Outre ce que j'ai rapporté cy-dessus de ce dénombrement, j'ai remarqué qu'il y avoit des Bois & des Molieres autour de l'Hôtel Bas; que les cens étoient payables à la Fête de S. Remi & à celle de S. Guenault qui est le 3 Novembre; que le champart étoit de onze gerbes l'une, que les tenanciers devoient mener en la grange du Seigneur, avant qu'ils pussent rien ôter de leurs terres. Les noms des différens cantons de cette Terre étoient le Preau Maistre, La Haye au Prestre, les Murgiers, la Terre de Grés, Poillebrebis, les Hayes d'Illiers ou de Liers, qui séparoient les Châtellenies

de Montlhéry & de Corbeil, Lannoy, la Viezville, Longuion ou Noguion au dessous du Tertre; le Buisson Chevrier, les viels vignes sous le Tertre, la Haye Charlo, Boyvin, La garenne au dessus de Fleury au lieu dit le Tertre. Ce même dénombrement marque aussi quelques Fiefs dépendans de la même Seigneurie de Fleury, l'un situé à Savigny sur Orge, & d'autres à Mardilly, Paroisse d'Evry en Brie, dont je parle en traitant de ces Paroisses.

Vers le milieu du siécle suivant la Terre de Fleury-Merogis étoit entrée dans une famille nommée de Fleury. En 1454 le 10 Juin François de Fleury, Ecuyer, fit foi & hommage à Dreux Budé, Garde des Chartes du Trésor du Roy, Audiencier en sa Chancellerie, Seigneur d'Hieres le Châtel.

Pierre de Fleury posséda ensuite cette Terre. Son fils aîné & principal héritier nommé François, en jouit après sa mort, & en rendit hommage le premier Février 1512 à Dreux Budé, Seigneur d'Yerre. Dans son dénombrement se trouve un canton appellé *le Chêne de l'Assemblée.* C'est lui que la Coûtume de Paris de l'an 1510 appelle dans l'imprimé François de Flevay, Sieur de Merangis. De-là cette Terre passa en partie à Jacques de Fleury.

Après lui, Fiacre de Saint Berthevin, Seigeur de Ponthas ou Ponthus, jouit de la Terre de Fleury, comme ayant épousé Anne de Fleury, fille de feu Jacques. Il se transporta le 24 Mars 1557 en l'Hôtel de Jacqueline de Bailly, veuve de Jean Budé, Seigneur d'Hiere, Trésorier & Garde des Chartes du Roi situé, rue des Barres à Paris, pour y faire hommage & donner dénombrement. Ce que la Dame d'Hiere renvoya à

un autre temps; & apparemment qu'elle continua ſes difficultés, puiſque le ſieur de Saint Berthevin fut obligé de conſigner le 28 Juin 1561 la ſomme de 125 livres entre les mains de Jean du Tillet, Greffier du Parlement. Il y a quelque lieu de ſoupçonner que ce fut lui qui contribua à attirer les habitans de Fleury à l'Egliſe Paroiſſiale de Bondouſle, en y établiſſant une Fête extraordinaire de S. Fiacre dont il portoit le nom, Fête qui a été élevée à un tel point, que ce ſaint Solitaire y eſt regardé comme Patron, quoiqu'elle ait été tirée primitivement de S. Denis. Ce Fiacre de Saint Berthevin mourut avant l'an 1571. Il étoit probablement pere ou frere d'Anne de Saint Berthevin, femme de Jean Bloſſet II du nom, Seigneur du Pleſſis-Paſté, de laquelle on trouva le corps ſans corruption à S. Pierre de Bretigny plus de cent ans après ſa mort.

Anne de Fleury ſa veuve épouſa en ſecondes noces Georges de Villecardel, Chevalier Seigneur de Saudreville, Maître d'Hôtel du Roi, lequel l'autoriſa de ſa procuration paſſée à Fleury-Meraugis le 19 Juin 1571, pour faire foi & hommage à Dreux Budé, Seigneur d'Hiere, Notaire & Secretaire du Roi, comme de fait elle le rendit le 27 Juin ſuivant, & alors elle eut main-levée de la ſaiſie de la Terre, qu'avoit faite le ſieur Budé; & la ſomme cy-deſſus conſignée par Fiacre de Saint Berthevin, lui fut rendue.

Anne de Fleury étant devenue veuve une ſeconde fois, épouſa en troiſiéme noces François de Riviere, Ecuyer, Sieur de Mongrenon, & Gentilhomme Servant de la Maiſon du Roi; Après la mort de ce dernier mari elle rendit de nouveau hommage le premier Mars 1584 à Dreux Budé, Secretaire du Roi,

Roi, l'un des quatre Notaires & Secretaires du Roi en sa Cour du Parlement, Seigneur d'Hiere, & à Pierre Budé son frere, Ecuyer, Seigneur en partie du même lieu & de Villiers-sur Marne.

La Terre de Fleury fut acquise le 25 Août 1602 par François Joly, Maître des Requêtes de Navarre depuis l'an 1500. Il étoit second fils de Barthelemy Joly II du nom, Greffier en chef du Parlement de Dijon, & qui en cette qualité fut présent au Lit de Justice de Charles IX tenu à Dijon en 1564; lequel Barthelemy fut aussi Greffier des Etats de Bourgogne. Le même François Joly, Seigneur de Fleury, exerça à Paris la profession d'Avocat, & Chef du Conseil du Cardinal de Richelieu, & après avoir acquis en 1612 la Terre de la Mousse au Maine, il décéda à Paris le 22 Octobre 1635. Il avoit épousé Charlotte Boudon, fille d'Etienne Boudon & de Charlotte le Lievre.

Jean Joly son fils aîné, Conseiller au Grand Conseil, & non Avocat au Grand Conseil, ainsi que le marque de la Barre en son Histoire de Corbeil, posséda ensuite la Seigneurie de Fleury en conséquence de partage fait en 1646; & il en rendit foi & hommage le 5 Février 1648 dans l'Hôtel d'Angoulême, à Charles de Valois, Duc d'Angoulême, comme Seigneur Chastelain d'Hiere, & Procureur Général de Louis de Valois, Comte d'Alais son fils. Il avoit épousé Charlotte Bourlon, dont il eut une fille dite Charlotte, mariée à Denis Boutillier, pere du célebre Abbé de la Trappe; & un fils nommé Jean-François qui épousa Magdeleine Talon, lequel Jean-François Joly fut pere de M. Guillaume-François Joly, Procureur-Général, dont le fils M. Louis-Guillaume,

Antiquités de Corbeil, p. 17.

En 1747. François posſede actuellement la charge. C'eſt ce dernier qui a fait faire tous les plans & avenues d'ormes & de noyers qui ſont au-deſſous de Fleury du côté de la Greffiere, & pluſieurs autres embelliſſemens dans le parc.

LE PLESSIS-LE-COMTE.

QUoiqu'on trouve dans le Diocèse de Paris huit Villages au moins nommés le Plessis, on n'en doit compter que six érigés en Paroisse, qui sont, le Plessis-Bouchard, le Plessis-Gassot, le Plessis-sous-Lusarches, le Plessis-Raoul ou Piquet, le Plessis-Pâté ou d'Argouges & le Plessis-le-Comte. Presque tous portent le nom de quelque Seigneur ancien ou moderne, afin de distinguer le terme générique de Plessis commun à tant de lieux, & sur tout à ceux qui étoient construits proche les bois dans une enceinte de clayes ou de branches d'arbres pliées

Le Plessis-le-Comte est de tous les Plessis du Diocèse de Paris le seul dont M. de Valois a jugé à propos de parler. Il donne à cette occasion l'étymologie du nom général qui est celle que je viens de rapporter, & dans laquelle je le suivrai, mais non dans le reste. Car il juge que c'est de quelque Comte de Corbeil que ce Village a tiré son nom. Il se trompe en cela, faute d'avoir fait attention que sous Philippe-Auguste on l'appelloit *Plesseium Comitis Radulphi*, & qu'il n'y a jamais eu de Comte de Corbeil nommé Radulphe ou Raoul. L'autorité du Cartulaire ou Régistre de ce Roi est hors de toute atteinte de soupçon. On y lit à l'article des mouvances de Montlhéry ces lignes : *Plesseium Comitis Radulphi & Grigniacum sunt de Castellania Montis Leherici : sed extracta sunt ab eadem Castellania, & adjudicant sibi Præpositi Corbolii ; & factum fuit istud tempore Johannis de Corbolio.* A l'article du de-

Not. Gall. p. 427.

voir des Feudataires, ce Jean de Corbeil est nommé le premier, & il y est déclaré tenu de garder durant deux mois le Château de Montlhéry à raison des deux mêmes terres *Johannes de Corbolio est homo ligius Regis, & debet custodiam duorum mensium ad Montem Lehericum de Plesseio Comitis Radulphi & de Grigni.* Il faut observer que ces deux Terres du Plessis-le-Comte & de Grigny se touchent, & que dans les plaintes que firent les Chevaliers de la Châtellenie de Montlhéry après que l'on eut rédigé le Rolle de leurs services, il fut dit que cette Châtellenie avoit perdu depuis peu de ses dépendances de trois côtés, sçavoir, quatre ou cinq terres du côté d'Etampes; Grigny & le Plessis-le-Comte-Raoul du côté de Corbeil; Palaiseau & Champlant du côté de Paris. J'ai été obligé de m'étendre à faire cette espece de démonstration au sujet du Plessis-le-Comte, afin de prévenir ceux qui pourroient croire que le *Plesseium Comitis Radulphi* n'est autre chose que le Plessis-Piquet, lequel sous Charles VI & Charles VII s'appelloit le Plessis-Raoul. Il est donc certain qu'au XII & XIII siécle en parlant du Plessis-le-Comte, on ajoutoit quelquefois le nom de ce Comte qui étoit Raoul, en sorte que l'on disoit tout de suite *le Plessis-le-Comte-Raoul*; Il n'est pas moins certain qu'au XV siécle quand on disoit *le Plessis-Raoul*, ce n'étoit pas le même Plessis qu'on entendoit, mais celui qu'on a appellé depuis le Plessis-Piquet, qui n'est qu'à deux lieues de Paris à côté de Bourg-la-Reine, & à la distance de quatre lieues ou environ du Plessis-le-Comte.

Il s'agit de déclarer maintenant quel a été le Comte Raoul dont le Plessis en question a pris le nom. Je ne vois que Raoul, Comte

de Vermandois à qui cela puisse convenir. Comme il étoit Sénéchal de France, en latin *Dapifer*, il résidoit à la Cour. Outre cela le Roi Louis VII l'établit Régent du Royaume avec l'Abbé Suger en 1147 lorsqu'il partit pour la guerre sainte, il est à présumer qu'en cette occasion il lui donna quelque forêt dans le voisinage de Paris où sa présence devint de plus en plus nécessaire, & qu'ayant eu la forêt de Sequigny qui étoit alors beaucoup plus grande qu'elle n'est aujourd'hui, il s'y feroit fait construire une maison de Campagne sous le nom de Plessis, s'il n'y en avoit déja une de ce nom. On voit dans un titre du Prieuré de Longpont d'environ l'an 1140, Arnoul, Moine du Comte Raoul attester avec Etienne, Evêque de Paris, & autres Seigneurs & Moines, que le Roi a consenti à un don fait à ce Prieuré.

Il signe comme *Dapifer* en 1133. *Hist. Eccl. Par. T. II, p. 76.*

L'usage de dire *le Plessis-le-Comte-Raoul* cessa peu à peu comme étant trop incommode; & l'on se contenta de dire *le Plessis-le-Comte*: ce qui se continue jusqu'à nos jours, & qui est le véritable nom usité dans tous les Pouillés de Paris, même ceux du dernier siécle, dans les Régistres de l'Archevéché, dans le Rolle des Décimes & dans celui des Départemens des Vicaires Généraux. Appeller cette Paroisse *le Plessis-Chalant* est une erreur que quelques Géographes ont introduite dans la Carte du Diocèse, & que je réfuterai cy-après. Ils n'ont aucun catalogue de Paroisse, aucune liste, aucun rolle qui les autorise pour confondre le Plessis-Chalant avec le Plessis-le-Comte, qui sont deux lieux différens. Pour ce qui est des Livres de l'Election de Paris, le Plessis n'y est compris ni sous l'un ni sous l'autre de ces deux noms. On le joint à Orengy dont il n'est éloigné

que d'un quart de lieue, & par-tout on ne fait qu'un article en ces termes : Orengy & le Pleſſis. Le nombre des feux montant à 17 ſuivant le dénombrement de 1745, & celui des habitans qui va à 79 ſelon le Dictionnaire Univerſel, regarde les deux petites Paroiſſes jointes enſemble.

A l'égard du Pleſſis le-Comte pris ſéparément, on y compte environ dix feux, dont la Greffiere & Baudoin ſont du nombre, étant deux Fermes de la Paroiſſe. Le pays de labourage n'eſt qu'une plaine ſans vignes. Le nom de Pleſſis marque aſſez que ce fut dans les bois que ce lieu étoit ſitué. M. le Curé âgé de 84 ans m'aſſura en 1739 qu'on l'avoit auſſi appellé *le Pleſſis aux Biches ;* mais la dénomination de Pleſſis-Chalant lui étoit inconnue.

L'Egliſe qui eſt dédiée ſous le titre de S. Barthelemy eſt très-petite. Elle ne conſiſte que dans un chœur & un ſanctuaire voûtés qui paroiſſent bâtis il y a trois à quatre cens ans. Comme ce morceau d'édifice regarde preſque le nord : ce peut être le reſte de la croiſée d'un plus grand bâtiment qui auroit été conſtruit d'abord ſous le Comte Raoul, puis raccommodé par la ſuite. Je ne voi pas que la Cure ſoit bien ancienne. Le premier Pouillé où on la trouve eſt celui du quinſiéme ſiécle, & une preuve que le revenu en étoit fort modique, eſt qu'elle fut longtemps vacante ſous les Rois Louis XI & Charles VIII. La Chapelle de S. Barthelemy pouvoit avoir été juſqu'alors Succurſale de Viry, comme l'avoit été l'Egliſe de Grigny. La preuve que le territoire du Pleſſis-le-Comte n'a pas été démembré de celui de la Paroiſſe de Courcouronne ni de Bondouſle, ni de celles de Sainte Genevieve ou de

Reg. Ep. Par.

Ris, est qu'elle est restée à la collation Epiſcopale *pleno jure*, au lieu que si cette Paroisse avoit été détachée de l'une des quatre Paroisses cy-dessus nommées, l'Abbé de S. Victor ou celui de S. Magloire, ou bien le Prieur de Longpont, en eussent conservé la présentation. Dans les Pouillés du XV & XVI siécle, de 1626 & 1648, elle est attribuée en plein droit à l'Evêque. Cette Eglise est une de celles du Diocèse qui n'ont point de Fabrique, vu le petit nombre des habitans.

Je n'ai pu avoir connoissance des Seigneurs du Plessis-le-Comte avant le milieu du XVI siécle. Depuis ce temps-là on trouve cette Seigneurie conjointement avec celle de Grigny possédée par Genevieve Boulanger de l'Estoc, qui la porta à François de Luyne, Président au Parlement de Paris, dont fut issue Antoinette de Luyne, laquelle épousa Lubin Dailler, Docteur en Droit, d'où la fille Marie les porta en mariage à Jean Mercier, Sçavant dans la Langue Hébraïque : de Jean fut issu Josias Mercier qui possédoit ces Terres lorsque de la Barre écrivoit son Histoire de Corbeil. Histoire de Corbeil, p. 239. *Ibid*, p. 123.

Elles sortirent de la famille des Merciers durant le cours du dernier siécle. M. de Chevilly, Lieutenant Général des Armées du Roi, les possédoit en 1720, & les vendit vers ce temps-là à M. Joly de Fleury, Procureur Général. Au reste Grigny, Plessis-le-Comte & Baudoin, n'ont qu'une seule & même Justice. Cette Seigneurie a droit d'Assises le jour de S. Barthelemy. Je remarque aussi un Fief du nom de Crone au territoire du Plessis-le-Comte, dans un Mémoire qui m'a été communiqué.

Il ne paroit rien sur Plessis-le-Comte dans

le rolle de la contribution au Ban de Corbeil de l'an 1597, sinon que Jeanne de Salligaut y avoit huit arpens de bois taillis de la valeur de 30 liv. avec le Fief de Crone. On m'a aussi assuré que les Religieuses de S. Eutrope de Chantelou, Paroisse de S. Germain de Châtres, y avoient cy-devant du bien qu'elles ont vendu.

Etant persuadé que c'est une erreur de croire que le Plessis-le-Comte ait été aussi appellé le Plessis-Chalant, j'en ai fait une note expresse à l'article du Village de Lices, où je prouve que c'est sur le territoire de cette Paroisse qu'étoit le Fief dit le Plessis-Chalan, & que jamais ce Fief n'a été Paroisse ni Cure, comme l'est le Plessis-le-Comte.

ORENGY.

C'Est l'une des plus petites Paroisses du Diocèse; & cependant sur laquelle on trouve à s'étendre. Je ne tenterai point d'en donner l'étymologie, parce que je croi qu'on ne peut en faire la recherche qu'en vain. Ce qui est certain est que ce Village est connu avant le milieu du XII siécle sous le nom latin *Orengiacum*. Aura-t-il appartenu à quelque ancien Romain du nom d'*Orientius* ou *Orontius*, d'où l'on auroit fait *Orientiacum*, qui a depuis été altéré? c'est ce que je n'ose affirmer. M. de Valois a omis ce Village dans sa petite Notice du Diocèse de Paris.

Il est situé à cinq lieues & demie de Paris sur la route de Fontainebleau qui en passe à un quart de lieue le laissant sur la droite. La Ville la plus proche est Corbeil, qui n'en est qu'à une bonne lieue. C'est un pays de plaine cultivé entierement en bled, & sans aucunes vignes. Le nombre des habitans est si petit, que dans les rolles de l'Election de Paris on ne fait de temps immémorial qu'un seul article d'Orengy & le Plessis, c'est-à-dire, le Plessis-le-Comte, qui n'en est qu'à une petite demie lieue. Le Dictionnaire Universel des Paroisses de France imprimé en 1726, ne marque à Orengy & au Plessis joints ensemble que 79 habitans. Ce livre se conforme aux dénombremens des Tailles. Le livre intitulé *Royaume de France*, qui a paru en 1745, marque que les deux Paroisses conjointement ne font que dix-sept feux. Lorsque j'y passai il y a quelques années, on m'assura qu'Orengy seul ne contenoit que

cinq feux, & qu'il y avoit quatre Seigneurs.

L'Eglise est fort petite, sans aîles : il n'y a de voûté que le chœur & le sanctuaire. A un autel de la nef se voit le Tableau de S. Germain, Evêque d'Auxerre, qui est Patron de l'Eglise, représenté avec Sainte Genevieve. Dans le chœur est gravée sur le marbre l'épitaphe de Louis Brochant, Seigneur en partie de cette Paroisse, Capitaine de chasses de la Forêt de Sequigny, décédé en 1693. Au cimetiere du côté du Septentrion est l'épitaphe latine de François Avoine, Curé de Saint Ouen du Château de Bayeux, ensuite pendant dix ans Curé d'Orengy, où il s'appliqua particulierement à l'instruction de la jeunesse. Il mourut le premier Octobre 1731.

Cette Eglise suivant l'abus qui regnoit au X & XI siécle, étoit entre les mains des Laïques. C'étoient les Seigneurs de Ver qui la possédoient au commencement du XII siécle. Touchés de scrupule & se rendant aux prieres des Religieux qui la leur demanderent, ils en firent donation à deux differentes Maisons de Bénédictins. Odon de Ver, fils d'Emeline, porté pour les Religieux de Juvisy qui dépendoient de Notre-Dame des Champs-lez-Paris, & par conséquent de l'Abbaye de Marmoutier, la leur donna. Emeline de son côté en gratifia les Religieux de Longpont sous Montlhéry, Ordre de Cluny, lesquels en étoient plus voisins. Les deux Communautés porterent leur difficulté à un espece de Concile qui fut tenu à Paris vers l'an 1110 ou 1115. Les Moines de Longpont qui alléguoient qu'Emeline s'opposoit à la donation qu'avoit fait son fils sans son consentement, gagnerent leur procès & eurent de cette maniere l'Eglise d'Orengy. Cette

décision a paru si importante à l'Editeur du Pœnitentiel de Théodore de Cantorbéry, qu'il l'a rapporté en entier dans l'appendix de son ouvrage concernant le Droit Canon. *Jacob. Petit, T. II p. 548.*

Depuis le Jugement de la Cause Odon de Ver & Emeline sa mere, confirmerent ensemble la donation de l'Eglise, celle de l'*atrium* de la dixme, de la moitié d'un Bois, & de la moitié d'un four, n'accordant au Monastere de Longpont l'autre moitié du bois & du four qu'après leur décès. Albert de Ver fit pareillement cession de tout ce qu'il auroit pu prétendre dans ce que sa mere & son frere donnoient: & Simon fils d'Odon, mit sa ratification sur l'autel, ne prétendant rien à aucun de ces biens après le décès de son pere. Ce fut ainsi que les Moines de Longpont s'assurerent l'Eglise d'Orengy. Mais pour plus grande solemnité ils obtinrent encore en l'an 1151 une Bulle du Pape Eugêne III, dans laquelle l'article d'Orengy portoit ces mots: *Ecclesiam de Orengiaco cum decima & atrio.* Ces dixmes d'Orengy les obligerent d'avoir une grange sur le lieu. Cette grange devoit par chaque année huit deniers de rente à Herbert d'Orengy: mais il leur en fit la remise sans exiger autre chose d'eux sinon, que quand sa mere viendroit seule à l'Eglise Paroissiale, elle put passer à travers l'enclos de la Cure *in clausura Curiæ.* Géoffroy de Ver avoit aussi un revenu de grains que les mêmes Religieux lui faisoient à Orengy vers l'an 1136. Odon de Ver enfin leur délaissa le labourage d'une charrue à Orengy pour tenir lieu d'une portion de la Terre *de Naceio* qu'ils avoient de lui pour la sûreté d'un prest de soixante sols. Depuis la Bulle d'Eugêne III, le Pouillé Parisien du XIII siécle marque parmi les Eglises qui

Chartul. Longip. fol. 8.

Ibid. fol. 32.

Gall. Christ. T. VII. col. 1176.

Chart. Long. fol. 7.

Ibid, f. 8.

Ibid, f. 48.

sont à la nomination du Prieur de Longpont, *Ecclesia de Orengiaco*. Ce qui a été suivi par tous les autres plus nouveaux, tant manuscrits qu'imprimés. Mais celui du sieur le Pelletier de l'an 1692 en a défiguré étrangement le nom, mettant *Orlinque* au lieu d'Orengy. François Denis, Curé d'Orengy, étoit à la tête des Curés qui plaidoient en 1684 au sujet du droit de dépouille après le décès contre Charles Coquart de la Motte, Archidiacre de Josas, & qui perdirent.

Code des Curés, T. II, page 281.

Les plus anciens Seigneurs d'Orengy sont incontestablement ceux que fournit le Cartulaire de Longpont. On y trouve outre Herbert d'Orengy qui vient d'être nommé, Gilbert d'Orengy, si cependant ce n'est pas le même. Du Fief de Gilbert étoit mouvante une dixme à Savigny, que Jean Palée son neveu donna à ce Prieuré vers l'an 1136 sous le Prieur Landry. Baudoin d'Orengy, Chevalier, vivoit dans le même temps. Peut-être est-ce de lui que le Fief de Baudoin situé à demie lieue d'Orengy, a eu son nom. On y voit aussi Thibaud d'Orengy, qui fait au même Monastere concession d'une masure située *juxta Monasterium de Orengi*, c'est-à-dire, proche l'Eglise du Village. Le Nécrologe de l'Abbaye de S. Victor de Paris fait mention au 10 des Calendes de Juin, de Jean *de Orangiaco*, Chevalier, lequel avoit épousé Jeanne la Vigaire, & de Jean leur fils, comme ayant donné à cette Maison du revenu à Viry. Ce dernier Seigneur peut avoir vécu au XIII siécle ou à la fin du XII. En 1311 Jean d'Arsis, Chevalier, prend la qualité de Sire d'Orengy dans l'acte de la fondation qu'il fait d'une Chapelle à Grigny.

Chart. Long. fol. 4.

Ibid. fol. 8.

Necrol. MS. S. Victor.

Chartul. maj. Ep. fol. 257.

On apprend par une Déclaration de l'an 1597, qu'il y a à Orengy un Fief & Ha-

Déclaration pour le Ban de la Châtell. de Corbeil.

meau appellé Torigny. Ainſi il n'y a point à ſe tromper en attribuant à ce Torigny certains articles qui ne peuvent convenir à la Paroiſſe de Torigny proche Lagny. Ce Torigny d'Orengy eſt mentionné dès le XII ſiécle dans le Cartulaire de Longpont, auquel temps, c'eſt-à-dire, ſous le Prieur Landry vers 1136, Guillaume fils de Varin de Macy, fit préſent à ce Monaſtere d'un certain revenu aſſis *ſuper unum Hoſpitem apud Torinni.* Il eſt ſouvent arrivé qu'un même Seigneur ſe diſoit Seigneur d'Orengy & de ce Torigny. Tels furent ſous Charles VII & Louis XI Euſtache de Gaucourt, Chevalier, puis Jean de Gaucourt ſon frere & héritier, Archidiacre de Joinville dans l'Egliſe de Châlons ſur Marne; enſuite Jean d'Aveſnes, époux de Colaye de Gaucourt. Après lui un Jean Foucault, Ecuyer, époux de Marguerite d'Aveſnes. Puis Richard de Saint Marcy, Ecuyer, époux de Jeanne Foucault. Ces Terres furent aſſez peu de temps entre les mains de ces différens Seigneurs. Richard de Saint Marcy les vendit avec celle de Viry au mois de Janvier 1587 à Etienne de Veſt, Chambellan du Roi, Bailly de Meaux, déja Seigneur de Savigny ſur Orge, lequel en fit hommage à la perſonne de M. le Chancelier le 9 Avril 1488.

Chartul. Long. fp. f. 6.

Ordinaire de la Prevôté de Paris. Sauval, T. III p. 484.

Quatrevingt ans après le Poſſeſſeur des Terres de Torigny & Orengy dans la Châtellenie de Corbeil étoit Claude de Faucon, Préſident aux Enquêtes. Mais il n'avoit qu'une partie de la Seigneurie d'Orengy, puiſque le Procès-verbal de la Coutume de Paris de 1580 qui lui donne ces titres, qualifie également de Seigneur d'Orengy Louis d'Argouſt, Chevalier des Ordres du Roi, & Louis

Coutume de Paris 1580, edit. 1678. in-12, p. 636.

du Clos, Ecuyer. Le Rolle de la contribution au Ban de la Châtellenie de Corbeil de l'an 1597, marque quatre Fiefs sur le territoire d'Orengy sans leur donner de nom, sinon à celui de Torigny. On y lit que la moitié de ce Fief, Terre & Seigneurie appartenoit alors à Cosme Clausse, Secretaire du Roi, & qu'il valoit cinquante livres. Quant aux trois autres Fiefs situés à Orengy, l'un est dit mouvant de la Seigneurie de Vaux sur Essone, l'autre mouvant de la Seigneurie de Grigny, & le troisiéme Fief est dit mouvant de Ver le Grand.

De la Barre, Hist. de Corbeil, p. 17.

Sauval, T. I, p. 612.

L'Historien de Corbeil se contente de dire dans son Livre imprimé en 1647, qu'Orangis est un Village qui appartient à Madame de Marchaumont, sans autre explication. Sauval qui rédigeoit ses Mémoires touchant Paris un peu après ces temps-là, met parmi les biens du Grand Prieur de l'Ordre de Malte, la Ferme d'Orengis consistante en une Maison & Domaine affermé 500 livres. Un Mémoire assez récent marque trois Seigneurs à Orengy. 1°. M. Goujon de Gasville, Seigneur de Ris avec toute Justice & titre de Bailly. 2°. Le Marquis du Luc à cause de Savigny. 3°. Le Successeur du sieur de la Croix Martel, Maître des Comptes, qui l'avoit acquis en 1744 de M. de Bethemont, Seigneur de Forges. C'est le Fief de Torigny qui appartient à M. de Gasville.

Il arriva un peu après le milieu du dernier siécle, que le Fermier de cette ferme fut déclaré par Sentence exempt de payer la dixme : cause pour laquelle le Curé ne voulut plus le regarder comme son Paroissien. Mais lui ne voulant pas rester sans Pasteur, offrit au Curé de lui payer vingt livres par an afin qu'il le mit au nombre de ses Paroiss-

siens. Les offres acceptées furent approuvées par le Vicaire Général le 29 Juin 1660.

Les restes du *Château-Sauvage* que l'on voit marqués dans la Carte de Defer, sont sur cette Paroisse, sçavoir, entre le Village & le grand chemin. Il y a encore un reste de fossés comprenant environ trois ou quatre arpens. Les Terres qui en dépendoient ont été achetées par M. de Vintimille cy-devant Seigneur de Savigny, & par M. de Gaville, Maître des Comptes, l'un des Seigneurs d'Orengy, dont la maison est proche l'Eglise. L'inscription de la tombe d'une Dame de ce Château au XV siécle, qui se voit dans le chœur de l'Eglise de Ris, prouve qu'alors on disoit simplement *le Sauvage* en parlant de cette Seigneurie.

Les quatre Seigneurs de ce lieu en 1738 étoient M. de Bombelle, M. de Gaville, M. le Comte du Luc, & un Bourgeois.

Quoique la plaine d'Orengy soit sur une Montagne, on ne laisse pas d'y trouver un ruisseau très-bien coulant entre ce Village & le grand chemin.

RIS.

DEpuis que le grand chemin de Paris à Fontainebleau ne passe plus dans Juvisy ainsi que je l'ai dit à l'article de ce Village, le second lieu considérable que les voitures traversent au sortir de Paris, est le Village de Ris situé à cinq lieues de Paris vers le sud-est. Il est bâti dans le bout de la plaine qui commence à Juvisy. Il a d'un côté vers l'orient, à la distance d'un demi quart de lieue la riviere de Seine, sur le bord de laquelle est le Hameau de la Borde qui est le port où l'on charge & décharge les batteaux, & de l'autre côté qui est celui du couchant, se termine le coteau de vignes qui commence entre Savigny & Viry, & sur lequel Viry & Grigny sont bâtis.

Guy Patin parle de Ris dans une de ses Lettres de l'an 1663, & le qualifie de gros Village. Cependant lorsqu'on en fit le dénombrement vers l'an 1709, on n'y trouva que vingt feux. Mais le Dictionnaire Universel de la France imprimé en 1726, y compte 208 habitans, & le Dénombrement tel que le sieur Doisy l'a publié en 1746, y marque 46 feux. Les Auteurs de ces ouvrages joignent néantmoins la Borde avec Ris sous un même article. Il paroît par-là que la fortune de ce Village a fort varié. Il n'y a que sept ou huit maisons au Port de la Borde : les autres lieux écartés du gros de la Paroisse sont quelques Châteaux ou Fiefs dont je parlerai cy-après.

Lettre 128 6 Mai.

Je ne déciderai rien sur l'origine du nom de Ris, je me contenterai de dire que M.

l'Abbé Chastellain avoit cru que ce nom venoit du latin *Rivi*. Mais il ne sçavoit pas apparemment qu'il n'y passe aucun ruisseau dans ce Village, & il ignoroit que les anciens titres à commencer à l'onziéme siécle, l'appellent en latin *Regia* ou *Regiæ* au pluriel, ou *Regis*, & quelquefois *Reysæ* ou *Reziæ*. A la vérité l'Eglise de ce lieu est mentionnée dans un Diplome des Rois Lothaire & Louis, d'environ l'an 985 comme ayant appartenu au Monastere de S. Magloire dès les commencemens de sa fondation; mais le nom du Village n'y est pas: il y a seulement, *In Episcopio Parisiaco & Comitatu Ecclesia S.ª Mariæ nomine sanctificata*. Dans l'original d'un Diplome du Roy Henry premier, sans date, on lit ces mots: *illius Villæ quam recentes incolæ Regis appellant*. Il y en a un titre du XII siécle qui met *Ecclesiam de Reiis*, & un du XIII qui met simplement Ries, qui est la maniere dont on l'écrivoit alors en françois.

Hist. Eccl. Par. T. I. pag 549.

Cette Paroisse est donc connue depuis huit cens ans. Le Diplome du Roi Henry cy-dessus cité, rappelle les anciens dons faits à l'Abbaye de S. Magloire par le Roi Robert: il faut seulement observer que ce Prince y fit expressément insérer l'Eglise de Ris avec des dixmes. (a) Par la suite du temps les Officiers Royaux y avoient fait lever un droit de Cou-

Hist. Eccl. Paris. T. II. pag 75.

(a) La charte où ce fait se trouve a été publiée par le Pere Dubois; mais les virgules ayant été mal placées, l'ont rendu presqu'inintelligible: il semble qu'il ait voulu que le Village dont l'Eglise fut donnée, s'appelloit *Novale*, & que c'étoient les hommes du Roi qui l'appelloient ainsi. Mais *Regis* est le nom du Village, & n'est point là le génitif de *Rex*. Voici comment il faut lire à cet endroit: *De Cetero insimus inferere Ecclesiam illius Villæ quam incolæ* Regis *appellant, Novale cum decimis*, &c.

tume qu'on appelloit *Taille* dès le XII siécle? mais aux prieres de l'Abbé Robert, Louis le Gros en fit la remise à tous les habitans, & voulut par ses Lettres de l'an 1133 qu'ils fussent quittes & exempts de toute exaction dite *Tallea*, ajoutant que c'étoit de l'expresse consentement de son fils Louis déja élu à la Royauté. Ce dernier Prince qui fut Louis VII, autrement dit Louis le Jeune, permit en 1142 au même Abbé & à sa Communauté de faire construire des moulins sur la Seine avec un gord pour la pêche au-dessous de ce Village *sub villa eorum quæ dicitur Reyas*. Une Bulle du Pape Adrien leur confirma la jouissance de l'Eglise du lieu tirée de Notre-Dame : & Pierre Lombard, Evêque de Paris en assura quelques dixmes à l'Abbaye de S. Victor en 1159. Enfin pour plus grande assurance Louis VII comprit ce lieu dans les Lettres de confirmation des biens de Saint Magloire données la même année en ces termes : *In Castellania Corbolii pars Villæ quæ dicitur Reys cum Ecclesia ejusdem villæ & decima.* Il y avoit eu quelques droits retenus pour le Prevôt de Corbeil : car je trouve qu'au XIV siécle ce Prevôt prenoit un *fardel* à Ris, apparemment une charge de bois.

Ibid, pag. 16.

Gall. Christ. nov. T. VI, col. 312. *Ex Chartul. S. Magl.*

Chartul. S. Magl. fol. 17.

Gall. Christ. nov. T. VII, col. 68.

Ibid, col. 69.

Invent. de S. Magloire, an. 1328.

L'Eglis de Ris est sous le titre de la Sainte Vierge, de même qu'elle étoit au XII siécle, ainsi qu'on vient de voir : mais depuis, Saint Blaise est devenu second Patron, & il y a Confrerie de son nom. Il n'y a rien d'extraordinaire dans sa construction : le chœur est un gothique du XII ou XIII siécle & très-petit. Le bas de la tour est du même temps ; elle supporte le collatéral septentrional & unique de cette Eglise. Monsieur l'Abbé Chastelain observe qu'il y a à l'autel un marbre de l'an 1411, & qu'on voit dans cette Eglise la ma-

Voyages mss.

gnifique chaire de Prédicateur qui étoit chez les Religieuses Chanoinesses de Charonne avant leur suppression. L'Histoire de la Sainte Vierge y est représentée : & deux Anges y supportent une couronne sur la tête du Prédicateur. Ceux qui la font remarquer aux passans, se trompent lorsqu'ils disent qu'elle vient de l'Eglise de Port-Royal des Champs. On ne croit pas que l'Eglise de Ris ait jamais été dédiée.

Voyez CHARONNE.

A l'entrée du chœur est une petite tombe sur laquelle est gravée en gothique minuscules :

Cy gist noble Damoiselle Ysabeau Soire, en son vivant Dame de Silni sur Seine, de Trousseau & du Sauvage, laquelle trépassa le pénultiéme jour de Décembre l'an de grace M. CCCC. quatrevingt & ung. Dieu ait l'ame d'elle.

Elle a la tête couverte d'un voile.

Au bas du sanctuaire est une inscription concernant le cœur de Claude Faucon, Seigneur, Premier Président du Parlement de Bretagne, & dans le même sanctuaire au côté septentrional se lit gravé :

Claudio Falconio in sacro Consistorio Consiliario & supremi senatus Armoricæ primi Præsidis Rizi, Messi, Frainvillæ Domino, cujus cor hic, corpus in æde Divi Joannis post altare Majus Lutetiæ quiescit, Stephana Haultia vidua, Alexander Magni Consilii Præses, Carolus Senator Regius Franciscus Eques Melitensis, Catharina, Clara, Franciſca Falcones parenti carissimo repentinâ morte sublato Lib. M.P. Diem obiit 11 *Kal. Oct. anno M. DC. I. Vixit an. LXVI. mens. I. dies VII.*

Autre inscription :

D. O. M.

Piis Falconum Manibus Claudii patris &

Alexandri fratris, alter Armoricæ quondam; alter Neustriæ Senatus Principis & Ysaci Loezel Curiæ Parlamenti Britanniæ Præsidis conjugis charissimi, annuale servitium completum & eleemosynam panis publicam hujus Parochiæ pauperibus die XO Octobris, Catharina Falconia filia Charissima, soror optima, & uxor fidelissima in perpetuum fundavit, &c. 1639.

On vient de voir que dès l'onziéme siécle l'Eglise de Ris appartenoit à l'Abbaye de Saint-Magloire; cette donation Royale fut sans-doute faite de concert avec l'Evêque de Paris de ce temps-là, & en conséquence ce fut à l'Abbé à présenter à la Cure. Cette présentation est marquée dans le Pouillé du XIII siécle, & dans celui qui fut imprimé en 1626, où la Cure est ridiculement nommée en latin *Cura de Risu*. Le Pouillé imprimé en 1648 marque cette Cure à la pure collation de l'Archevêque de Paris, parce que depuis la réunion de l'Abbaye de Saint Magloire à l'Archevêché, les présentations de l'Abbé sont cessées. Le Pelletier qui rencontre souvent assez mal dans le Pouillé qu'il publia en 1692, veut que cette Cure soit à la nomination du Prieur de Gournay sur Marne, ce qui est une faute évidente. On trouve dans un manuscrit de Sainte Genevieve de Paris un Nicole de Goneſſe, Curé de Rui en 1291 : mais je ne sçai si on prononçoit alors Rui.

Statuts sur les métiers de la Montagne, &c. fol. 16.

Outre le Curé, il y a un Chapelain fondé à Ris & qui y demeure.

La Seigneurie de Ris fut cédée à vie par l'Abbaye de Saint Magloire au XVI siécle. En 1545 & 1548 Gilles Rouvier & Marie des Roux sa femme, en étoient Seigneurs viagers. Ils promirent alors de dédommager l'Abbé des dépenses que lui causeroit un pro-

Tabul. S. Magl.

cès contre quelques Curés au sujet de la moitié des dixmes en certaines terres.

Cette même Seigneurie & celle de la Borde étoit possédée en 1580 par Claude Faucon, alors Président aux Enquêtes. On a vu par son épitaphe cy-dessus qu'il devint Premier Président du Parlement de Bretagne. Il avoit servi fidelement les Rois Charles IX, Henri III & Henri IV. Ses Descendans, dont il y en a deux Premiers Présidens au Parlement de Rouen, ont joui de cette Terre. Après lui Jean-Louis Faucon, Maître des Requêtes, la possédoit en 1639. Charles Faucon transigea en 1665 avec M. de Perefixe, Archevêque de Paris, qui vouloit rentrer dans cette Terre aliénée. Le Marquis de Ris, aîné de cette famille n'eut qu'une fille nommée Anne. Elle a épousé M. Guyon de Gaville cy-devant Intendant de Rouen qui est devenu par la Seigneur de Ris.

Procès Verbal de la Coutume.

Morin, Hist. du Gâtinois, p. 453.

Reg. Arch. Parlam.

Tabl. S. Magl.

Il y a un marché ordonné pour ce lieu depuis quelques années, mais qui a peine à s'établir.

Concord. des Brev. p. 215.

Le Département de 1746 marque qu'il y avoit alors à Ris & la Borde environ 30 arpens de vignes.

FROMOND est un Fief considérable de cette Paroisse, qui a un beau Château avec un grand parc entouré de murs, & des mouvances qui s'étendent dans les Paroisses des environs. Ce Fief a tiré sa dénomination des Descendans de Gui Trousseau, Seigneur de Montlhéry, lequel est connu dans le Cartulaire de Longpont sous le nom de *Fromundus de Trosolio*. Il vivoit en 1150. Il a ensuite appartenu aux Templiers, & pour cette raison le possesseur est encore tenu à une redevance au Temple. Cette circonstance peut servir à entendre ce qu'on lit dans Sau-

Sauval, Antiquités de Paris, T. III, 559.

val d'après un compte de la Prevôté de Paris des années 1511 & 1512, en ces termes : » Un Sergent envoyé au Village de Riz à » six lieues de Paris pour informer de cer- » taine quantité d'or qu'on dit avoit été trou- » vée par un nommé Jean Demisalmon en » l'Hostel de Fremond, Paroisse de Riz où » il est demeurant : duquel Demisalmon tous « les biens furent saisis & mis en la main du » Roi. « Il paroît fort probable que cet or venoit des Templiers qui l'avoient caché en ce lieu deux cens ans auparavant lorsqu'on parla de les détruire. Le Roi Philippes de Valois s'arrêta en ce lieu lorsqu'il n'y avoit plus de Templiers l'an 1328 au mois de Janvier, il y fit expédier des Lettres pour la fondation de deux Chapellains de la Chancellerie du Palais qui finissent par *Actum apud Fortem montem supra sequanam;* le Secretaire croyant qu'on disoit Fromond pour Formont. Mais cette étymologie se détruit d'elle-même n'y ayant en ce lieu qu'un léger monticule. En 1343 l'Abbaye de S. Magloire fut maintenue par Sentence du Prevôt de Paris dans le droit de la demie dixme féodale sur les terres de la maison de Fromont qui fut jadis du Temple. Et en 1346 le 18 Mai Philippe de Valois délivra des Lettres d'Etat en l'Hôpital de Fromont.

Hist. de la Chancel. p. 15.

Tab. S. Magler. in Fys.

Reg. Gall. Parlam.

L'ancien Château est figuré dans la Topographie de France que Zeiller fit graver vers l'an 1655. Mais cet Allemand s'est trompé en marquant qu'il n'est qu'à quatre lieues de Paris. Il est à plus de cinq. Il en est aussi fait mention dans la description de l'Hermitage de la forêt de Senard, à l'occasion du séjour que Madame la Duchesse de Ventadour fit en ce Château aux mois d'Août & Septembre 1701. Ce Fief releve en partie

Zeiller, T. I, Francford.

Description impr. in-4°. p. 2.

de Villeroy à cause du Comté de Corbeil uni à ce Duché par engagement, & en partie de Ris. Il a été possédé par Messieurs de Thou, & ensuite par M. Nouveau, Maître de la Chambre du Roi en 1619. En 1695, par le Chevalier de Lorraine qui l'a fait rebâtir & planter les jardins par le Nautre; Par le Marquis de Clerembault & Veriou; Par Messieurs d'Antin & de Luxembourg ses petits fils. Depuis il a été possédé par Nicolas Juliot, Directeur de la Monnoie d'Amiens 1719. Un mémoire imprimé en 1730 fait mention du procès qui étoit alors entre lui & Charles Compagnon, Curé de Ris, au sujet d'une piece de terre appellée le Chenil. Ce Seigneur de Fromond est maintenant M. Juliot, Secretaire du Roi. La Reine, M. le Dauphin & Mesdames de France ont souvent honoré ce lieu de leur présence allant à Fontainebleau. Antiq. de Corbeil, p. 68.

TROUSSEAU est un autre Fief fort étendu de la Paroisse de Ris, appartenant à M. Petit de la Villoniere, Conseiller au Parlement de Paris. Il releve du Domaine de Vaux-le-Villars. Il est un peu plus loin de Ris que n'en est Fromond. De la Barre dit en son Histoire de Corbeil, qu'il vient d'une noble & ancienne Famille de cette Ville; que Jean Trousseau, Chanoine de Notre-Dame de Corbeil & de Notre-Dame de Paris au XIII siécle, étoit de cette famille. En effet ce Jean *de Troussolio* est mentionné au Nécrologe de Notre-Dame de Paris du XIII siécle au 3 Août. De la Barre ajoute qu'une Sentence de l'Official de Paris de l'an 1248, porte que Jean Trousseau, Chanoine de Corbeil, auroit droit pendant sa vie de nommer les Maitres des Grandes Ecoles de Corbeil, & qu'après sa mort le Chapitre y pour- Antiq. de Corbeil, p. 137.

voiroit. Il auroit bien pu remonter plus haut; & dire s'il avoit vu sur le Cartulaire de Longpont que ces Trousseaux descendoient de Gui Trousseau, Chevalier, Seigneur de Montlhéry à la fin du XI siécle, dont la fille Elizabeth fut mariée au commencement du XII à Philippe, premier fils naturel du Roi Philippe premier & de Bertrade. Une partie de ces Trousseaux y demeuroit au XIII siécle. Voyez l'article de Saint Vrain sur Brateau.

Chartul. Longip. fol. 33.

Dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, Louis d'Agoust, Comte de Sault, est dit Seigneur de Trouceau. Jean Bionneau, Trésorier de France en Normandie, le fut ensuite, & l'étoit le 22 Janvier 1609. Antoine le Camus, Maître des Requêtes, & Elisabeth Feideau son épouse, y résidoit en 1636. Sur la fin du siécle, sçavoir, en 1699, ce lieu appartenoit à M. Favier. J'ai vu une liste qui mettoit Trousseau comme de la Paroisse d'Evry.

Coutume 1580, p. 629.

Reg. Archiep. Perm. de Chap. domest.

La Briqueterie est une Maison Bourgeoise de Ris appartenant à M. Du Moncel, Lieutenant de Robe-Courte.

Bouchard est un Fief réuni à Ris.

STE GENEVIEVE DES BOIS.

CE n'eſt que par une ſimple Chapelle que cette Paroiſſe a commencé. Cette Chapelle exiſtoit au moins dès le X ſiécle. Elle ſe trouvoit dans un Meſnil ou Hameau qui étoit nommé dès-lors d'un nom corrompu *Sicnii Villare* pour *Seguini Villare*. Toutes ces particularités ſe tirent d'une charte du Roi Robert touchant les biens que Hugues Capet ſon pere, avoit donné à l'Abbaye de S. Magloire. Il y eſt ajouté, que ce *Sicnii Villare* étoit voiſin d'un autre Meſnil appellé *Murcinilus*, abondant en prairies, ſur la riviere d'Orge. Ce que nous avons donc de plus ancien touchant l'origine de Sainte Genevieve des Bois, eſt que Hugues Capet donnant aux Moines de S. Magloire le Hameau de Seguin ou Sicuin, (*a*) qu'on a depuis appellé Seguigny ou Sequigny, y ajouta la Chapelle qui y étoit conſtruite en l'honneur de Sainte Genevieve. Mais quel rapport y peut-il avoir entre le culte de Sainte Genevieve & cette Terre du nommé Seguin? Il n'a fallu pour cela que la donation de quelque relique faite au Seigneur qui poſſédoit Morcent ou Sequigny pendant le temps que le corps de cette Sainte fut réfugié à Dravel à cauſe des Normands en 845 & 850; car il n'y a qu'une lieue de l'une à l'autre Terre; & peut-être que toutes ces trois Terres appartenoient à un même Seigneur. Ne peut-il pas ſe faire auſſi que pour ôter

Theſ. anecdot. T. I, p. 108.

(*a*) Il y a eu à la Cour de Charlemagne un Comte Seguin qui fut envoyé pour veiller à la ſureté de la Ville de Bourdeaux. Duchêne, Tome II, page 288.

la connoissance du lieu où étoient cachés les ossemens de Sainte Genevieve, on les eût transportés de Dravel à l'autre côté de la Seine dans le lieu fortifié, que le titre du dixiéme siécle cy-dessus cité appelle *Murcinctus* abrégé de *Murocinctus* ? Si l'origine de la Chapelle de Sainte Genevieve dans la forêt de Sequigny, ne vient point de-là, je ne voi plus d'où l'on puisse la tirer, sinon d'un bien que l'Abbaye de Sainte Genevieve de Paris avoit proche cette forêt sur les bords de la riviere d'Orge, lieu dit Perreil, & ensuite le Perrey. Car ce bien du Perray pouvoit alors s'étendre plus loin en remontant la riviere d'Orge, & avoir depuis été cédé aux Rois de la seconde race par quelque échange, (*a*) d'où par la suite il arriva que Hugues Capet en disposa en faveur de l'Abbaye de Saint Magloire lorsque Villemoisson dont ce Perreil est tout proche, étoit encore la mere Eglise de ce canton.

Il est clair par ce qui vient d'être dit, que Sainte Genevieve des Bois n'est pas une des plus anciennes Paroisses de ces quartiers-là. Mais elle paroît avoir été érigée vers l'an 1200 au plus tard ; comme le prouveront les titres & autres monumens que je citerai. La situation du Village est dans une plaine campagne sur la hauteur, au bas de laquelle la riviere d'Orge coule du midi à l'orient d'été ; il a aussi à son levant d'été la forêt dite de Sequigny, qui est probablement le nom primitif de tout le canton : quelques-uns croyent que les bois de Longpont & les bois des Roches ont pu influer à faire mettre le nom au plurier, & faire dire *Sainte Genevieve des Bois* plutôt que *Sainte Genevieve*.

(*a*) Ce bien passoit au XIII. siécle pour être déja ancien.

du Bois. Ce Village eſt à ſix lieues de Paris vers le midi, à une lieue de Montlhéry, & à deux de Corbeil. Il n'y a ſur cette Paroiſſe que des labourages avec les bois, peu de vignes, quelques prairies. Beaucoup de terres ſont ſablonneuſes & comme terres de garennes.

L'Egliſe eſt certainement d'une bâtiſſe du XIII ſiécle, excepté la nef qui eſt moderne. Elle a un chœur aſſez élevé, mais ſans vitrage ni galeries : des deux aîles il n'y reſte que celle du côté ſeptentrional, & une chapelle ſeulement du fond de celle du côté méridional : on y voit encore au fond du ſanctuaire un reſte de vitrage rouge du XIII ſiécle, qui repréſente quelque choſe de la vie de S. Vincent, & dans l'aîle des vitrages blancs du même ſiécle. Ce bâtiment eſt ſupporté du côté du midi par une tour de grais ſurmontée d'un pyramide de pierre qui reſſent aſſez le regne de Philippe-Auguſte. Il eſt étonnant que cette Egliſe n'ait été dédiée que le Dimanche 30 Juillet 1679. Ce fut Monſieur Louis-Antoine de Noailles qui en fit la Dédicace la premiere & unique année qu'il fut Evêque de Cahors. Il étoit fils du Seigneur de la Terre. Dame Louiſe Boyer ſa mere, femme très-vertueuſe, y a eu ſa ſépulture. *Inſcription ſur le marbre.* *Ibid.*

La Cure ayant été érigée vers l'an 1200, à peu près dans le temps que l'on finit l'Egliſe, la nomination du Curé appartint à l'Abbé de S. Magloire, lequel, ſans doute, avoit fait conſtruire le chœur. Cette préſentation lui étoit aſſurée par le Pouillé écrit au XIII ſiécle, & par quelques-uns des ſuivans : mais l'Abbaye ayant été réunies à l'Archevêché de Paris, les choſes ſont revenues en leur état primitif. Ce qui acheve de décider

que l'origine de cette Cure est au moins de l'an 1200, sont des Lettres de quelques années après. Il y avoit en 1209 une contestation entre Louis, Abbé de Saint Magloire, & le Curé d'une part, *Presbyterum S. Genovefæ de Nemore ex una parte*, & Thomas, Seigneur de Brieres, de l'autre part, au sujet de la dixme de Sequigny; Thomas en abandonna la moitié dès son vivant, & ne

Chartul. S. Maglor. se réserva l'autre que pour sa vie durant & celle de sa fille, dont Pierre de Nemours, Evêque de Paris, donna acte. Il s'étoit formé en 1211 une autre difficulté pareillement entre l'Abbé & le Curé d'une part, & d'autre part avec Henry de Mex, & S. de Villemoison, Chevaliers avec Hermengarde sa femme, touchant les dixmes des novales du même lieu de Sequigny; les arbitres les adjugerent à l'Abbé & au Curé. Enfin l'on trouve à l'an 1309 mention d'un nommé *Reginaldus* (*a*) qualifié *Rector S. Genovefæ* dans un titre qui regarde Morcent.

Ibid fol. 97.

On remarque dans l'Eglise de Sainte Genevieve un reste de l'ancienne piété des Fideles d'offrir aux Saints & Saintes de grosses souches de cire. Les habitans des Paroisses voisines ont cette dévotion à Sainte Genevieve en cette Eglise. On assure aussi qu'il y en a eu de présentées à Sainte Marie Magdeleine dans la croyance qu'elle est ancienne Patrone de l'Eglise, mais cette croyance n'est nullement fondée. La Confrerie érigée dans

(*a*) Je crois qu'au lieu de 1309, il faut 1209. Je trouve dans un titre de Sainte Genevieve de Paris qu'en 1255 l'Evêque Pierre confirma la vente faite à l'Abbé de S. Magloire par le Prêtre Renaud d'un arpent de terre de son revenu Curial situé proche le cimetiere, moyennant 15 sols parisis de rente qu'on lui payeroit à Morcent.

cette Eglise en l'honneur de Sainte Genevieve, fit approuver ses Statuts par M. de Harlay, l'Archevêque, le 6 Juillet 1671. *Reg. Archiep. Par.*

Je profiterai pour ce qui est à dire du Château de Sainte Genevieve, des Seigneurs & de la Seigneurie, d'un sçavant Mémoire de M. Boucher d'Argis le fils, Avocat, qui se trouve imprimé, en y insérant & ajoutant ce qui est de ma connoissance particuliere. Mercure, Décembre 1737. II Vol. pag. 2823.

La Seigneurie de Sainte Genevieve des Bois s'étend sur la Paroisse de Villemoisson, une partie du Fief du Perray, le Hameau de Liers, le Parc-Pierre, la Cossonnerie, & elle a de très-belles mouvances : elle a aussi haute, moyenne & basse Justice, dont la premiere concession doit être ancienne, puisque par des Lettres-Patentes du mois de Décembre 1611, le Roi déclare qu'il rétablit ce droit dans cette Terre. Ordonn. de Louis XII, Vol. III. Blanchard, Tome II, Pa. 1430.

La grosse tour ronde qui est à l'une des encoignures de l'avant cour du Château, & dont le haut sert de colombier, est un édifice ancien & curieux. Cette Tour qui est environnée d'un fossé plein d'eau, étoit autrefois le Château, & les Seigneurs le trouvoient alors assez vaste pour eux. Au-dessus du rez de chaussée étoit une petite Chapelle qui est détruite depuis que l'on en a bâti une autre dans le nouveau Château. Dans les trois étages au-dessus sont des logemens que le Seigneur habitoit avec sa famille & ses domestiques. Il y a une cheminée construite de maniere qu'elle sert à quatre chambres. Le nouveau Château a été bâti par Antoine Boyer, Conseiller au Parlement de Paris dont le buste est placé au-dessus de la porte du vestibule. On voit au bout du parterre un portique, sur les piliers duquel sont représentées en demi-bosse des Nymphes qui versent de

l'eau dans leurs urnes. On assure qu'elles sont du célebre Jean Gougeon, qui a fait celles de la Fontaine des Saints Innocens à Paris. Il y a dans la cour de ce Château une Chapelle qu'on a cru bâtie par le même M. Boyer qu'on dit y avoir fondé un Chapelain; ce que j'en sçai est que l'Archevêque de Paris avoit accordé le 5 Mai 1628 à M. Boyer, Conseiller d'Etat, Intendant des affaires de la Reine, & à De..... de Vignencourt son épouse, le pouvoir de faire célébrer dans l'ancienne Chapelle, & que le 26 Octobre 1660 Anne, Comte de Noailles, Capitaine des Gardes du Corps du Roi, Gouverneur de Perpignan, l'ayant réédifiée, obtint la même permission.

Reg. Archiep. Par.

On trouve un ancien Seigneur de Sainte Genevieve, nommé Jean de Belmont parmi ceux qui sont nommés dans des Lettres de Philippe le Bel du mois d'Avril 1304 sur le fait de la guerre.

Trésor des Chartes Reg. 35, 36, 37.

Le premier Seigneur qui se rencontre depuis ce temps-là, est Jean de la Fosse, Trésorier de France, connu avec Louise Rochon son épouse, par leur épitaphe qui est aux Minimes de la Place Royale. Il décéda vers le commencement du dernier siécle.

Cette Terre a appartenu depuis successivement à Antoine Boyer nommé cy-dessus, dont la fille épousa le Marquis de Noailles; au Maréchal de Noailles Pere; à Jean Emmanuel, Marquis de Noailles, son fils; puis à M. le Maréchal Duc de Noailles. De maniere que les ventes faites aux Sieurs Monerot, Trésorier des Parties Casuelles, & Barthet de Bonneval, Caissier de la caisse des emprunts, n'ont point eu de suites. Elle appartenoit en 1737 à Madame Marguerite-Pelagie Danican, veuve du Président Ame-

lot de Gournay, laquelle y décéda le 12 Août 1742; & aujourd'hui elle eſt à M. Durey d'Arnoncourt, Fermier Général, qui l'a acquiſe des enfans de Madame la Préſidente Amelot.

Mercure, Août 1742, p. 1900.

Il y a dans le Château une grande chambre que l'on nomme la chambre du Roi parce que deux de nos Rois y ont logé. En effet on lit qu'en 1627 Louis XIII vint dans ce Château où il fut attaqué de la fievre: ce qui ne l'empêcha pas d'y revenir en 1635. Deux ans après un vacher de ce Village nommé Pierre Roger, vint déclarer à la Reine Anne d'Autriche qu'il avoit eu révélation de la part de Dieu qu'elle étoit groſſe; & même il aſſura qu'elle accoucheroit le quatriéme de Septembre: & de fait, dit l'Hiſtorien, elle commença ce jour-là à ſentir les douleurs, & accoucha le lendemain de Louis XIV. Ce dernier Prince dans le temps de ſes voyages de Fontainebleau, coucha pluſieurs fois dans le Château de Sainte Genevieve en allant ou en revenant; & l'on tient que ce fut pour ſon paſſage que l'on fit le chemin pavé qui traverſe la forêt de Sequigny en droite ligne durant l'eſpace d'une grande demie-lieue.

Supplément de Du Breul, p. 97. Mémoires de Pontis, Tome II, p. 86. Dupleix; Hiſtoire de France, Tome VI, p. 155.

Il fut fait un traité aſſez ſingulier entre le ſieur Monnerot qui avoit acheté cette Terre à vie de M. le Maréchal de Noailles. Comme il fit faire de ſon temps la garenne forcée qui eſt au bout du parc, il ſe trouva dans le terrain qu'il fit enfermer, quelques terres appartenantes au ſieur Bardon de Moranges, Seigneur du Fief de Launoy-Saint-Michel, qui eſt près de-là; le ſieur de Moranges neceda ces terres qu'à deux conditions onereuſes au Seigneur de Sainte Genevieve, l'une qu'il enverroit offrir en l'Egliſe Paroiſſiale

de Saint Michel chaque année un cierge de cire blanche & un lapin blanc; l'autre qu'il seroit tenu à perpétuité de faire célébrer en la même Eglise une Grand-Messe des Morts pour le repos de l'ame de Hugues Capet, le même Roi que nous avons vu plus haut avoir eu en son Domaine Royal le Village de Sequigny, dit depuis Sainte Genevieve & la Chapelle qui occasionna l'érection de la Paroisse.

Quant au nombre des feux de toute la Paroisse de Sainte Genevieve, on a pu en compter, il y a trente ans ou environ, cent, mais en faisant de Morcent un article séparé, ainsi que l'usage est dans les rolles de l'Election de Paris, ce nombre se trouve beaucoup diminué. Les dénombremens ont variés. En 1709 Sainte Genevieve seule formoit 25 feux, que le Dictionnaire Universel imprimé en 1726 évalua à cent habitans. Le dernier dénombrement imprimé en 1745 dans le Livre du sieur Doisy, intitulé Royaume de France, y marque 22 feux. Il paroît que tous ces feux se repartissent dans les Hameaux de Liers, de Perray, & la Ferme de la Cossonnerie; car le Village de Sainte Genevieve est de lui-même fort peu considérable. Je dirai quelque chose des principaux de ces Ecarts, & même de la forêt de Sequigny, après avoir parlé de Morcent.

MORCENT sur Orge, que le nouvel usage fait écrire par quelques-uns *Morsan*, & par d'autres encore plus mal *Morsang*, n'étoit point dit autrement en latin dans sa premiere origine que *Murcinetus*, que l'on prononçoit au dixiéme siécle *Mourcinetus*, & qui venoit de *Murocinetus*. C'étoit sans doute une fortereſſe ou un enclos sur les bords de la riviere d'Orge; & ce n'étoit simplement

que

que cela. Par la suite on est venu habiter auprès du fort qui y étoit : & c'est ce qui a formé le gros Hameau qu'on y voit. Il étoit composé en 1709 de 68 feux, que le Dictionnaire Universel Géographique de France de l'an 1726, marqua former 230 habitans ; & actuellement il y a encore 51 feux, si le dénombrement que le sieur Doisy a publié en 1745 est exact. Ce Hameau est à un peu plus de cinq lieues de Paris ; c'est-à-dire, que par rapport à cette Ville, il est à une grande demie-lieue en deçà de Sainte Geneviève, & que la forêt de Sequigny se trouve entre les deux. Sa situation est presque au bas de la côte, sur le rivage droit de la riviere d'Orge. Aussi le Roi Robert confirmant à l'Abbaye de Saint Magloire le don de la moitié de ce Hameau ou Ménil, fait par Hugues Capet son pere, use-t il de ces expressions : *dimidium Maisnilium quod dicitur Murcinctus cum pratorum copia.* On apperçoit aussi quelques vignes en ce lieu.

Thes. anecdot. Tom. I, col. 109.

Sous le regne de Louis VII, c'est-à-dire, cent cinquante ans après le Roi Robert, cette Terre étoit devenue presqu'entierement propre à la même Abbaye, enforte que le Roi n'en retiroit plus que vingt sols par an à la Saint Remy, tous les autres droits, redevances & coutumes ayant été remises à cette Abbaye, même avec la voirie, *viaria.* Dans cette derniere charte ce lieu est dit situé *in potestate Montis Letherici*, c'est-à dire, dans la Châtellenie de Montlhéry. Elle est de l'an 1159. Cette Terre n'a été vendue par l'Abbé de Saint Magloire, qu'au XVI siécle. Jean Fourniſſon fut l'acquéreur à la charge de foi & hommage, hors la réserve que se fit l'Abbé. Cette acquisition fut confirmée par un Arrêt des Commissaires du 5 Juin 1577.

Gall. Christ. Tom. VII, Instrum. col. 69.

Fremminville, Pratiq. des Droits Seigneuriaux, Tome II, p. 659.

en faveur de Françoise Jourdain sa veuve, cité par Bacquet.

Il y a dans ce Hameau une Chapelle qui est formée de deux Chapelles bâties l'une à côté de l'autre. La principale qui est du titre de Saint Jean, paroît n'avoir que deux cens ans de construction. Cependant dès l'an 1309 il existoit en ce lieu une Chapelle de ce nom, qui fut reconnu annexe de Sainte Genevieve & soumise à Regnaud, Curé : & ceux qui en étoient les Marguilliers donnerent alors une reconnoissance de ce qu'elle tenoit de l'Abbaye de Saint Magloire. Dès l'an 1405 elle avoit un cimetiere. Cette Chapelle de Saint Jean qui sert de succursale, est celle qui occupe le côté du septentrion. On y fait régulierement l'Office Paroissiale, parce que le Curé l'a choisie pour le lieu de sa résidence, l'air y étant plus tempéré qu'à Sainte Genevieve où le Vicaire reste en sa place. L'autre Chapelle qui est du côté du midi, est sous l'invocation de Saint Charles. C'est un Bénéfice auquel il y a quelques revenus attachés, ce qui fait qu'on le trouve dans le rolle des Décimes : il est à la collation de l'Archevêque de Paris. Dans cette derniere Chapelle reposent Jacques de Vassan, Conseiller au Parlement, qui étoit Seigneur de Morsan vers l'an 1630 & Catherine Langault sa femme ; Lesquels sont dits avoir fondé un Prêtre-Chapelain pour la Messe & pour l'instruction de la jeunesse. Cette fondation fut approuvée par un Vicaire Général le 2 Mai 1658 ; le Prêtre y est dit être à la nomination des descendans de la Fondatrice. Charles Vassan, Président en la Chambre des Comptes, présenta aussi Requête en 1686 pour l'établissement d'un Chapelain destituable en titre sacerdotal de Saint

Chartul. S. Magler.

Ibid.

Reg. Archiep. Par.

Reg. Archiep. Par.

Charles, avec droit de présentation aux fondateurs & à leurs successeurs : ce qui lui fut accordé le 29 Août.

Après l'Abbaye de Saint Magloire, les Eglises qui avoient du revenu à Morcent étoient le Prieuré de Longpont, & les Moines de celui de Juvisy. Ceux de Longpont y possédoient au XII siécle une terre de franc-aleu donnée par Odon *de Ouriaco*. Ils y avoient aussi des Hôtes qui étoient chargés de six sextiers d'avoine par an envers Gui de Linais, lequel leur en fit remise au Couvent à l'article de la mort. Ce Fief sans nom appartenoit encore à Longpont en 1480. Pour ce qui est de Robert, Prieur de la Léproserie de Juvisy, lui & son Couvent vendirent en 1182 la dixme qu'ils avoient à Morcent, à l'Abbé de Saint Magloire, du consentement de Maurice de Sully, Evêque de Paris. Gui de Vaux, du Fief duquel étoit cette dixme, y donna aussi son consentement moyennant quarante sols que la Léproserie lui paya.

Chartul. Longip. fol. 27.

Ibid. f. 18.

Chartul. S. Maglor. p. 189 & 90.

Ce *Guido de Vallibus* qui avoit ce Fief de la dixme, fut déclaré homme lige du Roi sous le regne de Philippe-Auguste pour ce qu'il avoit à Morcent. On connoît par le Cartulaire de Longpont un autre Seigneur à Morcent un peu auparavant, lequel s'appelloit Frédéric de Murcenc. Le Prevôt de Montlhéry prétendit, sous Philippe le Bel, que le droit de fourches ou de Haut Justicier lui appartenoit à Morcent : mais par une information faite en 1295, il fut reconnu appartenir à l'Abbaye de Saint Magloire. Dans aucun de tous ces actes Morcent n'est écrit par une *f*, mais toujours avec un *c*. Un autre titre de l'an 1268, sous le regne de S. Louis, est intitulé *De duobus noëriis sitis inter Meurcenium & villam Moisson.* Il

Rolle latin des Fiefs de Montlhéry. Fol. 14.

Chartul. S. Magl.

Ibidem.

Tabul. S. Magl. y a eu en 1534 un accord entre les Chartreux de Paris & Saint Magloire, sur des censives en la même Terre de Morcent. Mais en 1564 Guillaume Viole, Evêque de Paris, aliéna cette Terre en qualité d'Abbé de Saint Magloire, à Jean de Fourmicon, Ecuyer, sieur de la Ragueniere en Touraine, à la charge de la tenir à foi & hommage de lui. En ces derniers temps Morcent & Sainte Genevieve ont eu un même Seigneur.

LIERS est connu par ses anciens Seigneurs dés le XII siécle : mais on disoit alors Lers, comme il paroît par l'acte par lequel Ebrard de Lers donna au Prieuré de Longpont la dixme d'un lieu appellé *Campus Garnodi*; par d'autres chartes où l'on voit Foulque de Lers donner au même Monastere une terre contigue à celle que ce Couvent avoit au Plessis, & recevoir du Prieur Landry vers l'an 1136 un dextrier. Dans le rolle des Feudataires de Montlhéry sous le regne de Philippe-Auguste, Foulque de Leirs est déclaré homme du Roi, & devoir fournir des troupes & la chevauchée au sujet des Juifs, & à cause des moulins de Chastres, & de plus est retenu à deux mois de garde à Montl'héry. On m'a assuré que les Seigneurs de Sainte Genevieve & du Plessis-Pâté contestent depuis un siécle touchant le droit de Justice de ce lieu.

Chart. Longip. fol. 27.

Ibid, fol. 6.

LE PERREY est nommé en latin *Perreolum* dans les titres de Sainte Genevieve qui sont d'environ l'an 1250, & en françois Pereel. De tous les biens que cette Abbaye avoit pu avoir autrefois dans ce canton, & à l'occasion duquel avoit été construite la Chapelle du nom de cette Sainte, il ne lui restoit plus alors de redevance annuelle qu'un sextier d'avoine à percevoir *apud Perreolum*

Lib. Cens S. Genev. C. 1250, p. 39.

à la mesure de Montlhéry & deux chapons *& pro potu caponum ij den.* Dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580 Louis de Martine, Ecuyer, est dit Seigneur de Perry sur Orge : & Nicolas Hennequin, Premier Président au Grand Conseil décédé le 21 Octobre 1634, est qualifié Seigneur de Perray & Savigny dans son épitaphe à Saint Merry de Paris. Ce Fief de Perray relève du Plessis-Pâté. Il est maintenant partagé entre plusieurs Seigneurs. Monsieur de Chamousset, Maître des Comptes, en possede une partie.

Item, charta Hugonis, Abbatis.

Coût. édit. 1678, p. 636.

Recueil d'Epitaphes en la Bibliothèque du Roi.

FOREST DE SEQUIGNY. Le sieur Chalibert Dancosse, auteur d'une courte description de la Généralité de Paris imprimée en 1710, dit que la Gruerie de Sequigny est établie en la Ville de Montlhéry; qu'elle s'étend sur 1397 arpens de bois, dont le Roi ne possede & n'a possédé aucune partie, & n'a que les routes seulement : que tous ces bois appartiennent à différentes Communautés Ecclésiastiques & Séculiers, & à divers Particuliers sur lesquels le Roi n'a que le droit de Gruerie. Nous trouvons en effet dès le XII siécle, que Aymon de Donjon se faisant Moine à Longpont, donna à ce Monastere tout le domaine qu'il avoit dans le bois de Sequigny, *in silva quæ Siquiniacus dicitur.* Nous trouvons encore que sous le regne de Philippe-Auguste, Simon le Roux, Danois, y avoit son droit de chauffage, à cause de quoi il étoit tenu par an à deux mois de garde à Montlhéry. Gui de Vaugrigneuse étoit aussi alors homme lige du Roi à cause de ce qu'il avoit dans cette forêt, aussi-bien que Guillaume Pastil ou Pasté, qui pour cette raison devoit la garde de deux mois à Mont-

Généralité de Paris, p. 302.

Chartul. Longip. fol. 11.

Rolle des Fiefs & Droits de Montlhéty sous Philippe-Auguste.

lhéry. Ce qui se rencontre dans les Régistres du Parlement à l'an 1319, est très-circonstancié. Les habitans des Villages voisins de cette petite forêt représenterent que cy-devant ces bois appellés *Dumus de Seguini* avoient été mis en garenne de lievres & lapins depuis neuf ans ; qu'auparavant ils étoient en possession d'y chasser aux mêmes bêtes & au renard, & qu'outre cela ils dépendoient d'eux d'aller & de revenir à travers les mêmes bois en portant des bâtons ferrés & des épées, & d'y mener des chiens : que de plus ils étoient en possession d'avoir leur usage dans ces bois pour la cueillette des avelines ou noisettes, & autres fruits, depuis la veille de l'Assomption. Mais que les Gardes ou Forestiers les avoient empêché de jouir de ces avantages. Les Procureurs des Nobles & des Paysans de Viry, Mourçant, Villemoison, Longpont, Saint Michel, se plaignirent que leurs Villages étoient appauvris pour avoir été privés de ces droits. Le Roi ordonna une Enquête. On écouta Huon de Bouville, Chevalier, de qui il tenoit la saisine de ces garennes. Le Parlement maintint les habitans avec la restriction, que pour prendre le gibier ils ne tendroient point de filets ni autres engins, ils ne pourroient point user de fleches ni porter arc ou baliste, non-plus qu'avoir des levriers.

Régist. Parl. 28 Augusti 1319.

Memor. Camera Comput.

Vers l'an 1480 Louis XI donna à Jacques de Saint-Benoît, Capitaine de la Ville & Cité de Franchise, c'est-à-dire, d'Arras, l'Office de Gruyer & Garde des forêts & buissons de Sequigny.

Tabul. S. Maglor. in Morcent.

On voit qu'en 1526 les habitans défendoient encore leurs droits dans cette forêt.

Dans ces derniers temps il y a eu des Lettres Patentes portant la désunion des Capitaineries de Chasse de Montlhéry & de Séquigny. *Reg. Parlam. 26 Januarii.*

SAVIGNY SUR ORGE.

COmme le nom de Savigny eſt très-commun en France, & qu'on en compte bien trente Paroiſſes de ce nom outre les Monaſteres & les Hameaux qui le portent pareillement, il a été néceſſaire de diſtinguer celui-cy par quelque endroit; & l'uſage a fait prendre pour diſtinction ſa ſituation ſur la riviere d'Orge. C'eſt le premier Village où cette petite riviere paſſe après avoir reçu la riviere d'Ivette qui vient de Longjumeau, Palaiſeau, Chevreuſe, &c. ce qui la groſſit de moitié ou environ. Sa diſtance de Paris eſt de quatre à cinq lieues, à demie lieue ou environ de la grande route de Fontainebleau. Sa ſituation eſt dans un vallon qui n'eſt point reſſerré. Il y a des prés, des labourages & quelques vignes.

L'étymologie de Savigny eſt la même que celle de Savignac, Savigné & Savigneu. Tous ces lieux ſont dits en latin *Savigniacum* ou *Sabiniacum*, comme étant fondés ou ayant appartenus à quelque ancien Romain du nom de *Sabinus* ou *Savinus*. Au moins cette étymologie fournie par M. de Valois eſt plus certaine que celle que le Pere de Colonia a donné de l'Abbaye de Savigny du Diocèſe de Lyon, dont il croit le nom dérivé des ſapins, enſorte que Savigny ſeroit comme qui diroit Sapiniere.

Not. Gall. pag. 430.

Hiſtoire Litér. de Lion, Tome II.

Dans les Livres ou Régiſtres de l'Election de Paris, on ne ſe ſert point de l'expreſſion de *Savigny ſur Orge*: mais pour le diſtinguer des autres Savigny du Royaume, on met *Savigny & Vaux*, y ajoutant le nom d'un

Hameau de la même Paroisse. C'est ce qui paroît par le Dénombrement imprimé en 1709, qui compte 117 feux en toute la Paroisse, & par celui qu'a publié le sieur Doisy en 1745, qui y en met 121. Le rolle des Tailles use aussi de la même expression, *Savigny & Vaux*. (*a*) Le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726 s'est conformé à ce langage selon sa coutume, & ajoûte qu'il y a en ces deux lieux 545 habitans : mais dans la colomne suivante il fait un article séparé de *Savigny sur Orge*, & n'en dit presque que des choses qui conviennent uniquement à Savigny sur Beaune en Bourgogne.

L'Eglise de Savigny est sous l'invocation de S. Martin. (*b*) Elle avoit été rebâtie au XIV siécle, & on y voit des restes de structure de ce temps-là du côté méridional. Mais M. le Comte du Luc en étant Seigneur, & M. l'Archevêque après lui, cette Eglise a été presque entierement renouvellée par les soins du Curé qui en prit possession en 1728 & par les libéralités du Prélat. L'autel a été avancé au milieu de l'Eglise, & le chœur a été transporté dans la partie orientale : &

(*a*) Quelqu'un m'a assuré qu'on l'appelloit aussi quelquefois Savigny en l'air, ou l'er, mais on verra cy-dessous qu'il s'agit du pont de Savigny & non du lieu.

(*b*) On m'a dit dans le lieu que S. Hildevert, Evêque de Meaux, étoit l'ancien Patron : mais je n'en ai voulu rien croire sans preuve. Ce Saint mourut vers la fin du VII siécle Il est vrai qu'au XII siécle ceux qui déroberent ses reliques à Meaux, les porterent en différens lieux du Diocèse de Paris avant que de s'arrêter à Gournay sur Epte au Diocèse de Rouen. Elles ont pu rester quelque temps à Savigny, mais ce qu'ils y en auroient laissé n'auroit pu établir qu'un concours de dévotion, & non une fête patronale.

sous ce chœur M. le Comte du Luc a fait pratiquer un caveau où il est inhumé.

On voit dans cette Eglise l'épitaphe suivante sur marbre noir :

Invictissimis Manibus Francisci De la Baume Montrevel, *Equitis Melitensis natalium splendore clari, gestorum gloriâ illustris, mortis insolentiâ lugendi.* Quem *post mille apud Belgas infra quintum & vigesimum annum passim exemptas lauros probè se & fortiter Parisiis gerentem impia sicariorum manus stantem & adversum non ausa aggredi, prostratum improbè & aversum nefario ictu percussit. Obiit die primâ Maii 1657, omnibus sui desiderium relinquens, exemplum multis, imitationem nemini.*

Dans le côté méridional est l'épitaphe de Nicolas Joly, Curé, mort le 22 Mai 1728, qui a fondé l'Ecole gratuite des garçons, & a voulu être inhumé à l'entrée du Cimetiere.

Dans le même Cimetiere repose aussi M. de Montal, Secretaire de M. l'Escalopier, Intendant de Champagne, lequel par amour pour le public & pour les sciences, avoit commencé à disposer les Journaux des Sçavans par ordre des matieres. Il décéda en ce lieu vers les Fêtes de Pâques 1738 ou 39.

Gazon de Champagne, Evêque de Laon, a fondé dans l'Eglise de Savigny une Chapelle moyennant plusieurs arpens de vigne sis au même lieu, & appellées les plantes de Vaux près le pont de Bribel, à la charge de trois Messes, la collation de laquelle devoit appartenir après son décès à l'Evêque de Paris; & cela par acte daté d'Anisy le Samedi après la Chaire S. Pierre 1307. Il y marque en propres termes : *Savigniaco Parisiensis Diœcesis cujus Parochia nobis natale præbuit.* Je

Chartul. min. Ep. Par. fol. 62.

désignerai cy-après le Hameau où il étoit né.

Il est certain que dès le XII siécle Savigny étoit une Paroisse : & ce que nous avons de plus ancien sur ce lieu ne regarde point tant la Seigneurie ou le Château, que l'Eglise du lieu. On lit dans le Cartulaire de Longpont vers l'an 1136 le nom d'un Curé de Savigny, & la concession d'une partie de cette Eglise à ce Prieuré. Le Curé nommé Terric, y est mentionné pour avoir donné à cette Maison en présence de Landry, Prieur, la dixme de deux arpens de terre situés *juxta Rogum*. Je ne déciderai point ce qu'il faut entendre ici par *Rogus*. Y auroit-il eu en ces quartiers-là une butte de l'espece de celles qu'on appelle en Picardie Tombe ou Tombel, sous laquelle auroient été déposées les cendres de quelque Romain notable, de même qu'on en a trouvé proche le Château de Dognon en Limosin ? Vers le même temps Rosceline, femme de Thibaud de Savigny, étant au lit de la mort, accorda du consentement de son mari & de ses deux freres Vulgrin & Rainaud, aux mêmes Religieux de Longpont la moitié de l'Eglise de Savigny avec la moitié de la dixme & la moitié de l'*atrium* pour en jouir après son décès. Mais dans la Bulle du Pape Eugéne III de l'an 1151, donnée pour confirmer à cette Maison les biens dont elle avoit fourni le dénombrement, il n'est aucunement fait mention de l'Eglise de Savigny ; on y lit seulement que le Prieuré de Longpont possédoit *medietatem decimarum de Saviniaco*, & cinq mots après, *Villam quæ vocatur Savviniacus*. Aussi fut-il marqué dans le Pouillé Parisien du XIII siécle que l'Eglise *de Saviniaco* étoit à la nomination pure & simple de l'Evêque ; ce qui a été suivi comme vrai par les Pouillés subséquens. A l'égard

Chartul. Longip. fol. 6.

Recherches de M. Spon. Dissertation sur l'Histoire de Paris, 1739 chez Durand T. I, p. 224.

Chartul. Longip. fol. 26.

Ibid, fol. 1.

des dixmes, on sçait que dans ces temps-là les Séculiers qui étoient assez puissans y avoient ordinairement quelque part, & que le scrupule les prenant ils s'en déportoient en faveur de quelque Monastere. C'est ainsi que Jean Palée donna à celui de Longpont sous le Prieur Landry vers 1136 une quatriéme partie de dixme qu'il avoit à Savigny, & même pour l'authenticité du don il obtint le consentement de Gilbert d'Orengy son oncle, dont cette dixme étoit mouvante, aussi-bien que celui de ses filles. Ce que Josbert le Queux, dont Gilbert tenoit son Fief, accorda pareillement.

Ibid, fol. 4.

Selon le Pouillé d'environ l'an 1450, & quelques uns des suivans, il y a dans l'Eglise de Savigny une Chapellenie du titre de Sainte Marguerite, laquelle est à la nomination de l'Archevêque. Elle est compriſe au rolle des Décimes. J'en ai vu d'anciennes collations du 14 Février 1485, & du 20 Octobre 1499.

Quelques-uns ont confondu cette Chapelle de Savigny sur Orge avec une Chapelle de Notre-Dame qui est au milieu des champs à Savigny, Hameau entre Aunay & Villepinte au Doyenné de Chelles. Dans l'Histoire Ecclésiastique de Meaux à la page 137 il est aussi parlé d'une Chapelle de S. Martin dans la Paroisse de Savigny au Diocèse de Paris, & on cite Marrier en son Histoire de Saint Martin des Champs. Il y a de l'erreur de part ou d'autre.

Pelletier en son Pouillé, pag. 78.

Il y a eu des temps où Savigny a eu une annexe ou succursale, qui étoit Villemoisson, ainsi que le témoignent les Régistres de 1521, 1534 & 1544. La misere des guerres & l'incommodité de la riviere avoient été la cause de l'union. Cela a duré jusqu'en 1678,

Reg. Ep. Par. 26 Aug. 1521, 9 Sept. 1534, 23 Jun. 1544.

Quoique le Château de Savigny ait été célebre, on n'en trouve pas beaucoup d'anciens Seigneurs. Le Cartulaire de Longpont nous a conservé les noms de quelques-uns de ceux qui avoient des Seigneuries ou Fiefs sur la Paroisse. Outre ceux du XII siécle que j'ai nommé cy-dessus à l'occasion de l'Eglise & de la dixme, il se présente un Bouchard de Savigny qui donna à cette Maison vers le même temps un hôte dans Savigny, lequel devoit produire cinq sols aux Religieux. Etienne est dit aussi environ ce temps-là : *Miles de Savigniaco :* cette qualité de Chevalier désigne assez le Seigneur du lieu. Au reste nous ne le connoîtrions pas sans le présent qu'il fit au même Monastere d'une vigne & de tout son clos avec la treille. Le Cartulaire de Philippe-Auguste nomme aussi Renaud de Savigny comme Possesseur de la Terre de Dreux de Savigny, & en cette qualité il devoit pourvoir à la garde du Château de Montlhéry durant deux mois.

Chartul. Longip. fol. 5.

Ibid, fol. 27. Cum trielia.

Du douziéme & treiziéme siécle, je me vois obligé de passer au quinziéme, où je trouve Jean des Piles, Seigneur, qui, en 1454, possédoit le Moulin Jopelin ou Jobelin, relevant de Fleury-Merogis, & situé sur la Paroisse de Savigny. Ensuite Jean Haberge, Evêque d'Evreux, fut possesseur de la Terre de Savigny. Louis XI, par Lettres datées de Paris au mois de Mars 1474, lui accorda droit de haute Justice pour ressortir au Châtelet, quoique la moyenne Justice qu'il avoit déja, ressortît auparavant de Montlhéry. Ces Lettres ne furent régistrées en Parlement que le 18 Avril 1486. A cet Evêque succeda Etienne de Vest, Conseiller, Chambellan du Roi, qualifié en 1487 de Maître des eaux & forêts des pays de France, Cham-

Premier Volume des Bannieres du Châtelet, fol. 195.

Sauval, Tom. III, p. 472, 473 & 484.

pagne & Brie, & en 1488, de Capitaine & Bailly de Meaux. On lit dans les Mémoriaux de la Chambre des Comptes qu'il obtint permission du Roi de fortifier & réparer sa maison de Savigny. J'ai marqué sur Viry & Orengy qu'il en fit aussi l'acquisition. En 1510 comparut à l'ancienne Coutume de Paris Charles de Vest en qualité de Seigneur de Savigny sur Orge & Viry. Apparemment qu'il étoit fils d'Etienne. En 1512 Jean de Vest, Ecuyer, se dit Seigneur de Savigny dans l'hommage qu'il rend au Seigneur de Fleury-Merogis pour le Moulin Jobelin. En 1540 une Demoiselle d'Albiac possédoit cette Seigneurie.

Memor. definens ad 1491.

Titres de Fleury.

Tabul. Fossat.

Dans le Procès-Verbal de la derniere Coutume qui est de 1580, le Seigneur de Savigny est appellé Louis d'Agoust, Chevalier de l'Ordre du Roi, & dans un autre endroit de la même Coûtume il est dit Comte de Sault, Chevalier de l'Ordre de Malte. De la Barre dont l'Histoire de Corbeil fut imprimée en 1647, après avoir parlé d'Orengis, de Viry qu'il appelle Vizy, de Chastillon & Chages, ajoute : » la plus grande partie des » Fiefs & Seigneuries de ces lieux appartien- » nent au Comte de Saux, Seigneur de Sa- » vigny sur Orge, lequel prenant sujet de » la contestation des Officiers des Chastel- » lenies de Corbeil & Montlhéry, porte d'au- » toritée privée ses appellations devant le » Prevôt de Paris. « Mais en 1647 il y avoit déja plusieurs années que la Terre de Savigny étoit entre les mains de Ferdinand de la Baulme, Comte de Mont-Revel, qui y fit augmenter le nombre des Foires en 1641, & qui fit inhumer dans l'Eglise du lieu François de la Baume.....

Antiquités de Corbeil, p. 17 & 18.

Régistres du Parlement, 4 Sept. 1641.

En 1708 cette Terre étoit possédée par

M. le Marquis de Vins : Il en jouissoit encore en 1726. Le Pere Niceron a observé que l'Abbé le Grand qui a tant travaillé sur l'Histoire de Louis XI, & qui est mort en 1733, demeuroit en ce Château avec Monsieur & Madame la Marquise de Vins. M. le Comte du Luc Charles-François de Vintimille, Chevalier des Ordres du Roi, a depuis eu cette Terre de la succession de cette Marquise. Il la possédoit en 1735, & en a fait augmenter les bâtimens, & y est décédé le 19 Juillet 1740.

Livre de la Général. de Paris, 1708, in-12. p. 88. Dictionnaire Univ. Geogr. Niceron, Tome XXVI. Concord. des Breviaires 1740, p. 216. Mercure, Juillet 1740.

S'il est arrivé quelque évenement interressant à Savigny, ce ne peut guére être que dans le Château ou relativement au Château. Sa situation est avantageuse en ce qu'il est entourré de la riviere d'Orge. Le genre de sa structure se trouvant assez semblable à celle des Châteaux de Dammartin en Goële à sept lieues de Paris, & de Saint Fargeau en Puisaye, qu'on est sûr avoir été bâtis au XV siecle, on peut ce semble en conclure qu'il est aussi du même temps. Il est partie de brique & partie de pierre, principalement dans le bas, avec certaines distributions d'ouvrages qui marquent qu'on a voulu en faire un Fort. Ce Château est représenté tel qu'il étoit au commencement du dernier siécle dans la Topographie de Claude Chastillon, gravée en 1610 folio 41. Il est certain que quelques-uns de nos Rois y ont logé. Les armes de France sont même encore sur la porte. Que ç'ait été dans ce Château que Charles VII tenoit la belle Agnès extrêmement resserrée dans une petite tour à laquelle il montoit à l'aide d'une échelle; cela ne paroît fondé que sur des traditions populaires; on dit que cette tour n'a été abbattue qu'en 1734 ou 1735, lorsque M. le Comte du Luc, Seigneur, fit

augmenter les bâtimens de ce Château. Si c'eſt Charles VII qui avoit fait conſtruire ce même Château, & s'il eſt vrai de dire qu'il y aît réſidé quelquefois, on peut ajouter avec plus de certitude que Louis XI ſon fils ne le garda pas long-temps, & qu'il en accommoda l'Evêque d'Evreux dont j'ai parlé cy-deſſus, ou qu'il le lui donna. Quoiqu'il en ſoit, cet Evêque jouiſſoit de la Terre de Savigny lorſque ce Prince y vint loger un peu après le milieu du mois d'Octobre 1475 allant de Saint Denis à Malesherbes en Gâtinois. Il paroît même qu'il y vint alors plus d'une fois ou qu'il y fit un aſſez long ſéjour, puiſqu'on trouve des Lettres qu'il y fit expédier le 12 Novembre de la même année. (a) Mais le fait le plus circonſtancié touchant le Château de Savigny, eſt la priſe qui en fut faite en 1592 par les Royaliſtes ſur les Ligueurs. Voici de quelle maniere de la Barre, Auteur Contemporain, la raconte :

Contin, de la Chronique de S. Denis, par Jean Caſtel.

Au Village de Savigny il y a un Château bâti à la moderne de pierre de taille & de brique, couvert d'ardoiſe ; aux quatre coins du bâtiment il y a quatre pavillons qui flanquent le logis qui eſt entourré de larges & profonds foſſés. Ce Château appartenoit à Meſſire Ferrand de la Baume, Comte de Maurevert, en cette ſaiſon. Monſieur de Belin, Gouverneur de Paris, s'étoit ſaiſi de la Place afin de s'en prévaloir pour le paſſage des vivres qui deſcendent du Gâtinois à Paris ; il y avoit mis une douzaine de Cavaliers pour réprimer les courſes des Soldats

Antiquités de Corbeil, p. 267.

(a) Ceux qui ont tranſmis ces Lettres de Louis XI à la poſtérité, ont fort défiguré le nom du lieu où elles furent données, en mettant *à Gey ſur Orge* ou *à Scingni ſur Ege*. Il eſt très-bien prouvé dans le Mercure de France qu'il faut lire Savigny ſur Orge.

de

de la Garnison de Corbeil qui ne laissoient pas que de passer la nuit sur la chaussée du Château, en ce faisant, ils reconnurent que ceux du Château ne mettoient point de sentinelle au pavillon qui regarde sur le Verger, se confiant à la largeur du fossé plein d'eau vive de la riviere d'Orge. Saint-Denis, l'un des Capitaines de la Garnison de Corbeil, par la permission du Seigneur de Treigny, entreprit d'emporter la Place par escalade. La contre-escarpe du fossé faisoit la premiere difficulté pour descendre des nacelles qu'il avoit fait apporter pour s'en aider à passer le fossé. Le Capitaine Saint-Denis & quatre de ses soldats se dépouillerent en chemise, leurs épées pendues à leurs cols descendirent dedans le fossé avec une échelle, puis reçurent les nacelles qui leurs furent dévalées, & sçachant que la célérité les favorisoit plus que le reste, ces cinq personnes nues entrerent en l'une des nacelles garnis de leur échelle, pousserent le bateau à l'encognure d'un pavillon où l'on avoit laissé une fenêtre ouverte pour découvrir le long du bâtiment. Saint-Denis & ses compagnons entrerent par cette fenêtre, & sans s'amuser à attendre plus grand renfort, vont droit au corps de garde où ils trouverent sept ou huit tant Maîtres que Valets qui dormoient auprès du feu : ils se laisserent saisir & désarmer sans faire aucune résistance, & se laisserent enfermer dans une chambre proche. Saint-Denis laissa deux des siens au corps de garde, & lui avec les deux autres, va droit à la chambre du Capitaine qui s'étoit éveillé au bruit & commençoit à mettre ses chausses ; étonné de se voir surpris, se laissa lier & garotter. Nos Conquérans saisis des clefs du Château, firent ou-

verture des portes au reste de leur troupe & depuis garderent la place avec plus de vigilance, reconnoissans qu'ils s'étoient acquis une grande commodité pour détrousser les marchands qui s'avanturoient de mener leurs marchandises à Paris, d'autant que ce Château est situé entre les grands chemins de Lyon & d'Orléans où ils alloient poser deux corps de garde sur les advenues de Paris, l'un à la Saussoye, l'autre au pont d'Antony.

Le sieur de Pontis rapporte dans ses Mémoires une espece de siége que soutint vers l'an 1605 ou 1606 le Château de Savigny. Monsieur de Créquy, Maître de Camp, & sa sœur qui étoit mariée à M. de Mornes, prétendoient tous les deux à la propriété de ce Château. Ils en jouirent en effet l'un après l'autre, & y mirent tour à tour un Concierge ou des Gardes. Pontis lui même fut celui qui entreprit d'expulser ceux que Monsieur de Mornes y avoit mis, & il en vint à bout aidé de quelques gens de guerre, & s'y tint. Mais au bout de quelques jours on lui fit un commandement de la part du Parlement de remettre ce Château, faute de quoi il seroit décrété contre lui. Bien plus, il fallut qu'un Conseiller commis par le même Parlement s'y transportât. Pontis y faisoit toujours la sourde oreille. Les Archers ayant fait venir un batteau de Juvisy, songerent à escalader les murailles, mais ils ne purent y réussir. La Dame de Mornes fit venir un Prevôt avec tous les Payſans de quatre ou cinq Villages, qui entourerent le Château; elle manda du canon à Paris, croyant qu'il y avoit une grande compagnie. M. de Crequy averti de cela, y envoya deux cens hommes des Gardes, mais un peu trop tard, la Dame arriva

assez-tôt pour leur barrer avec son carrosse le passage du pont, & les discours qu'elle leur tint parurent les désarmer. Pontis & ses compagnons voyant toutes les machines s'apprêter pour l'assaut qu'on se disposoit de donner, usa de ruse pour se sauver la nuit suivante par un pont qu'il se pratiqua en faisant descendre une échelle & ensuite une planche qu'il coucha sur les échellons. Ainsi lui & ses gens coururent à Juvisy où ils passerent promptement la riviere dans un batteau. Il faut lire ce siége extraordinaire dans Pontis même où il est raconté fort agréablement. Mémoires de Pontis, T. I, pag. 51.

Monsieur de Valois traitant l'article de Savigny dit: *hodie dictus* Savigny sur Orge *cujus Ponticulus in proverbium vertit:* Le Pont de Savigny en l'air. Il ne donne point de raison de ce proverbe: mais je croirois qu'il seroit venu de ce pont descendu du haut d'une muraille par le moyen d'une corde, lequel servit à Pontis pour se sauver. *Notit. Gall. p.* 430.

Les Seigneurs des lieux ont souvent sollicité l'établissement des foires & marchés dans leurs Terre pour y apporter l'abondance & le commerce. Ferdinand de la Baulme Chevalier, Comte de Mont-Revel, obtint au siécle dernier des Lettres-Patentes qui établissent à Savigny un marché par semaine & trois foires par an outre celle qui subsistoit déja. L'observation qui fut faite en les vérifiant fut que ce seroit sans qu'on pût prétendre exemption des droits du Roi. Mais si ces trois foires ont eu lieu, elles ne subsistent plus; il n'y a que celle du jour S. Martin 11 Novembre qui se soutient & qui est assez fréquentée. Reg. du Parl. 4 Sept. 1642 & 1643. Concord. des Breviaires 1640, p. 216.

Il faut qu'il y ait eu autrefois à Savigny des cantons de terre fort fertiles à en juger

par la redevance ou le produit. Une Dame du XII siécle nommée Ermengarde & surnommée *Papasela* faisant une échange avec les Moines de Longpont, leur assigna à Savigny un arpent & demi qui lui rendoit trois mines d'avoine, des pains, des chapons & douze écus de rente. Une autre Dame nommée Heldeberge avoit aussi donné à Longpont une partie de terre qui lui fut confirmée par Milon d'Attilly.

Chartul. Longp. fol. 26.

Tres minas. XII nummo.

Chartul. Longp. fol. 45.

Le legs qu'un nommé Bertrand avoit fait à l'Abbaye de Saint-Germain des Prés d'une vigne aussi située à Savigny, est plus ancien, mérite qu'on en fasse mention, vu les expressions avec lesquelles le Bienfaiteur fut couché dans le Nécrologe du Monastere au huit des calendes de Juin. Il m'a paru que l'Ecrivain avoit voulu rimer suivant l'usage du X & XI siécle :

Necrol. S. Germ. ad calcem Hist. S. Germ. Prat.

Bertranni commemoratio
Ob vineas quas almo
Porrexit Germano
In Villa Saviniaco
Arpentorum trium
Cum censo
Solidorum trium.

Le Nécrologe de l'Abbaye de Sainte Geneviève contient le nom d'un Bienfaiteur dont je ne parle ici qu'à cause qu'il paroît avoir été natif de Savigny. C'étoit un de ces Sçavans qu'on qualifioit de Maître au XII siécle : *Obiit Magister Matthæus de Savinia-co..... Dedit Bibliam valde pulcram, ... unum annulum aureum, &c.*

Necrol. S. Genev. ad 6 Januar.

Mais je ne dois pas omettre un personnage bien plus remarquable qui naquit dans le XIII siécle sur le territoire de Savigny. On voit entre Savigny & Louans, dit Morangis, une ferme considérable appellée CHAMPAGNE, qui est de 500 arpens de terre, quelques bois & des prés en la prairie de Rossay. Dans un compte de la Prevôté de Paris il est fait mention de ce lieu comme d'une Seigneurie mouvante de Chailly, & il y est dit que Guillaume le Tinquetier l'ayant eu de Perrette Roolet sa femme, en avoit fait hommage en 1481 à la Chambre des Comptes, aussi bien que de celle de Balisy. Environ deux siécles auparavant étoit venu au monde en ce lieu dit Champagne, un nommé Gazon de Champagne qui fut fait Evêque de Laon en 1297, & mourut en 1317 le jour de S. Ambroise. Je rapporterai ici son épitaphe telle qu'elle est sur sa tombe dans le sanctuaire de la Cathédrale de Laon à gauche de l'autel, persuadé que ce que je viens de dire suffit pour entendre quelle est la Champagne Parisienne dont il y est parlé, & que les grandes qualités de ce Prélat font honneur au lieu de sa naissance.

L'Affiche de Paris en Mars 1742, l'a dite située en la Paroisse de Savigny.

Compte des rachats, reliefs, vers 1484. Sauval, Tom. III, p. 447.

Gallia Christiana.

Dux Laudunensis & Præsul Gazo vocatus
Laudibus immensis dignus jacet hic tumulatus;
Parisiensis ei Campania villa dat ortum
Cui lucis portum tribuat Deus & requiem.
Hic Decretorum doctor fuit & generosus,
Castus, formosus, promotor eratque bonorum
Largus, morosus, humilis fuit atque quietus,
Facundus, lætus, sapiens, inhonesta perosus.

Le reste regarde le jour & l'année de sa mort. On peut voir ailleurs la liaison qu'il

Hist. Eccl. Paris. T. II, p. 532.

eut avec Simon de Bucy, Evêque de Paris décédé en 1304. On peut aussi remarquer à l'article de Viry qui touche à Savigny qu'il y avoit en ces temps des Seigneurs de Viry du nom de Gazon, & à l'article de Juvisy qu'il y eut dès le XII siécle une Dame de ce lieu de Champagne dont le nom étoit *Regina*. L'Hôtel-Dieu de Corbeil avoit au XIV siécle une ferme appellée *Campania*. Il est incertain si c'étoit dans le lieu duquel je viens de parler.

VAUX, qui forme aujourd'hui une partie assez considérable de la Paroisse de Savigny, ne porte peut-être ce nom que par opposition à celui de Champagne. Un Chevalier nommé Gui de Vaux étoit en 1182 Seigneur suzerain d'une dixme située à Morcent. Tout ce que j'en ai lu se trouve dans Sauval, qui a publié entierement un Livre des Comptes de la Prevôté de Paris. On y apprend que vers l'an 1462 Catherine de Gauve, veuve de Simon Morhier, acquit de Catherine Bernier, veuve d'Antoine de Brise, Chevalier, & des deniers de Guillaume Morhier, Ecuyer, un Fief situé à Vaux sur Orge mouvant de Montlhéry, lequel avoit appartenu à Guillaume Bernier, Chevalier. Dès les années 1463 & 1464 ce Fief étoit possédé par Jean Bernier, Chevalier, mais les fruits arrêtés entre les mains du Roi : ce qui continuoit encore en 1474. Ce Vaux situé au rivage gauche de la riviere d'Ivette, est celui qui, dans les cartes, est marqué sous le nom de Grand Vaux, & qui est appellé tel par opposition au Petit Vaux qui est à l'autre bord.

Antiquités de Paris, Tome III, p. 412.

Ibid, p. 368 & 372, & 416.

En 1628 Anne Simon de Marquemont, veuve de Noble Jean de Gauville, y fai-

Perm. de chap. dom. 19 Febr. & 21 Aug. ex Reg. Ep.

doit sa demeure, & l'année suivante elle y résidoit avec Isaac le Lievre, Auditeur des Comptes, son second mari. En 1698 le Maréchal de Choiseul s'y retiroit. Ce grand Vaux appartient à M. le Comte du Luc, aussi-bien que Savigny & Viry. Ibid, 28 Sept

VILLE-MOISSON.

LE nom que porte ce Village en a imposé aux étymologiſtes. Les uns en ont inféré que c'étoit un pays de bleds & que le territoire étoit une vaſte campagne très fertile en froment. C'étoit le ſentiment de M. de Valois qui n'y avoit jamais été. D'autres qui ont vu le lieu, & qui y font leur demeure, faiſant attention au peu de grain que fournit le terrain de cette Paroiſſe, penſent au contraire que ce nom vient du latin *Vilis Meſſis* ou *Vilis Meſſio*, ſelon lequel ſentiment il faudroit écrire Vile-Moiſſon par une ſeule *l*. Mais je ne crois pas qu'on puiſſe tirer l'étymologie de ce lieu en aucune façon du latin *meſſis* ou *meſſio*; ce n'eſt qu'au XIII ſiécle que quelques-uns commencerent à écrire en latin *Villa Meſſium*. Dans le ſiécle précédent on n'oſoit pas encore latiniſer le mot *moiſſon*, & on l'ajoûtoit en françois au bout du mot *villa*, quoique perſonne n'ignorât alors que moiſſon ſe diſoit en latin *meſſis*, & l'action de moiſſonner *meſſio*. C'eſt ainſi qu'on le trouve dans les titres du Prieuré de Longpont écrit tantôt *Villa moiſſun*, tantôt *Villa moiſſum* ou *Villa muiſſun*, ou enfin *Villa moiſſon*. J'inclinerois donc bien plûtôt à croire qu'on aura dit primitivement *Villemoſſus* avec l'intention de ſignifier *Villa Stagnoſa*, *Villa uliginoſa*, pays humide, reſſentant le marais & la fraicheur des eaux, & que *moſſ* a été une expreſſion empruntée des habitans du nord.

En effet cette petite Paroiſſe compoſ[illegible]

l'une seule rue en long regardant le nord, est presque située sur le bord de la riviere d'Orge, dont les débordemens doivent rendre le lieu assez aquatique. Sa distance de Paris est de cinq lieues ou environ vers le midi. Les prés, les vignes qu'on trouve en s'éloignant de la riviere, quelques labourages & le voisinage de la Forêt de Sequigny, font tout l'avantage de cette petite Paroisse. On y comptoit 34 feux en 1709 suivant le Dénombrement imprimé alors, & 168 habitans selon le Dictionnaire Géographique de la France qui parut en 1726. Un autre Dénombrement publié en 1745, y marque 37 feux.

L'Eglise est une espece de grande Chapelle sans ailes & dénuée de tous ornemens de sculpture par lesquels on auroit pu juger depuis quand elle est bâtie. La grosse tour, par sa situation directement sur le devant de cette Eglise, marque quelque antiquité, & paroît avoir été replâtrée bien des fois, elle ne reçoit d'agrément que par le pavillon couvert d'ardoise qui la termine. Saint Martin de Tours en est l'ancien Patron; ce qui forme encore une autre preuve de sa vétusté. Mais les peuples qui ont voulu avoir aussi une Fête particuliere & moins commune avec les autres Villages, y ont fait joindre S. Laurent. La Cure est marquée à la pleine collation Episcopale dans le Pouillé de Paris du XIII siécle, qui est le premier monument où le Village se trouve appellé *Villa messium* : les Pouillés subséquens sont conformes quant à la nomination de la Cure. Dans celui du XV siécle elle est appellée *Ville messionis*. Celui de l'an 1626 l'appelle Ville Messon, *Villa Messonis* : ce qui n'est peut être pas si

inal. Comme on eſt certain que la Chapelle de Sainte Genevieve des Bois n'a été érigée en Paroiſſe que vers l'an 1200, il y a aſſez d'apparence que S. Martin de Ville-Moiſſon étoit l'Egliſe que tous ces cantons-là juſqu'à Bondouſle & Fleury excluſivement, reconnoiſſoient pour leur Paroiſſe. Cependant le malheur des temps avoit permis qu'en
Compot. Sig. Ep. 1521, 1534, 1544 & 1577 elle ne paſſoit que pour Succurſale de Savigny où le Curé réſidoit, & l'identité du ſaint Patron feroit volontiers croire que l'une auroit été détachée de l'autre; mais dans des temps bien
Reg. Archiep. Par. éloignés. Au reſte lorſqu'on la déſunit de Savigny en 1678 le 6 Août, cela fut regardé comme une nouvelle érection de la Cure.

On ne connoît d'anciens Seigneurs de Ville-Moiſſon qu'à l'aide des titres de Longpont qui commencent ſur la fin du XI ſiécle, où ils ſont mentionnés comme Bienfacteurs ou comme témoins des bienfaits d'autrui. (*a*)

Chartul. Longip. fol. 15, 18, 19. Thierry, dit *de Villa-Moiſſum*, ou *de Villa-Muiſſun* ou *Moiſſun*, donna un cens qu'il avoit dans Longpont même. Après lui on connoît Guy *de Villa-Moiſſon* ou *Moiſſun*, qui vivoit vers 1110, & Renaud ſon fils. Puis Odon *de Villa-Moiſſum*, duquel avec Joſbert le Queux relevoit en premier une dixme de Savigny ſur Orge que Jean Palée
Ibid, fol. 4. donna à l'Egliſe de Longpont vers l'an 1136. Rainald Miſebelle *de Villa-Moiſſun* y eſt auſſi

(*a*) Je ne dis rien ici des Lettres de Maurice, Evêque de Paris, qui atteſtent qu'Aſceline, Vicomteſſe de Corbeil, avoit donné à l'Egliſe d'Hiere un muid de froment à prendre en ſa grange *apud Meſſum*, du conſentement d'André d'Ormoy, du Fief duquel cela relevoit: parce qu'il ne me paroît pas qu'il s'agiſſe-là de Ville-Moiſſon. *Chartul. Heder.*

connu pour avoir donné la moitié de la dixme *de Fulchodiis* à l'occasion de la prise d'habit de son fils. Sous Philippe Auguste vivoit S. *de Villa-Moisson*, Chevalier, qui, avec Hermengarde sa femme, prétendoit faussement devoir jouir d'une dixme de Novales à Sequigny. Ce Prince avoit pour homme lige à Ville-Moisson qui de Vaux, lequel avoit cedé une partie de ses revenus en arriere-fief au même lieu à Jean Patté. *Ibid, fol. 24.* *Chartul. S. Maglorii, fol. 97.* Rotul. Phil. Aug.

Albert *de Messio* avoit des terres sur la même Paroisse de *Villa-Moisson*, & pour cela il devoit la garde à Montlhéry durant deux mois. Il y a apparence qu'il est le même que le Grand Pastoral de Paris appelle Aubert de *Villa Moisson* en 1248, lequel fut caution envers l'Eglise de Bray-Comte-Robert pour Henry d'Attilly, Ecuyer. *Ibid.* *Mag. Pastor. fol. 45.*

Un Seigneur bien postérieur à ceux-là est Christophe Fourquaux qui possédoit Ville-Moisson & Ville-Granche sous Louis XI. Il mourut le 6 Novembre 1487. C'étoit un Procureur au Parlement. Perrette Hesselin sa feme jouit après lui de Ville-Moisson & décéda le 13 Février 1501. Ils sont inhumés aux Innocens à Paris. Recueil d'Epitaphes en la Bibliotheque du Roi.

En 1670 Lucien Boizard, Ecuyer, étoit Seigneur de ce lieu suivant la permission que lui & Marguerite Gelé sa femme obtinrent le 17 Novembre d'avoir une Chapelle domestique. *Reg. Archiep. Par.*

Quelques-uns des Seigneurs de Sainte Genevieve des Bois ont possédé aussi la Terre de Ville-Moisson, comme la Présidente Amelot & Messieurs de Noailles.

Les habitans de Ville-Moisson furent en 1319 du nombre de ceux auxquels un Arrêt du Parlement permit de prendre du gibier

dans la Forêt de Sequigny, pourvu que ce soit sans filets ni aucunes armes. Voyez ce qui en est dit sur Sequigny à l'article de Sainte Genevieve des Bois.

VIRY.

UN peu au-delà de Juvisy sur la main droite en allant vers Essone, on apperçoit le Village de Viry situé en partie sur le coteau qui regarde le levant & le nord. C'est un pays à peu près comme Alhies & Juvisy de vignes & labourages; mais les vignes paroissent en occuper la plus grande partie. Le territoire cependant comprend aussi Chastillon qui est dans la plaine. Ce lieu éloigné de Paris de 4 lieues & demie, tire son nom d'un nommé *Verus* à qui il aura appartenu, comme l'a conjecturé très-bien M. de Valois. Ce nom étoit commun parmi les Romains. Ainsi de *Verus* on a fait *Veriacum*, & par corruption *Viriacum*; car on a beaucoup d'exemples du changement de la lettre *e* en *i* dans les inscriptions & autres monumens du V siécle & suivans. On a même écrit quelquefois *virus* pour *verus*. Mais il y a si longtemps que de *Veriacum* on a fait *Viriacum*, qu'on ne peut produire de titres où ce nom de lieu soit écrit de la premiere maniere. On va voir cy après qu'on ne sçait rien sur Viry avant l'onziéme siécle. *Notit. Gall. p. 438.*

L'Eglise de cette Paroisse placée sur une éminence, paroit avoir été bâtie au XIII siécle, ainsi que l'indiquent les petites colomnes réunies qu'on y voit en dedans, & les restes qu'on y apperçoit de fenêtres rondes en forme d'œil de bœuf. Saint Denis, premier Evêque de Paris, en est le Patron; on y a joint depuis Sainte Luce que l'on honore comme seconde Patrone. Il n'y a de sépulture remarquable que celle de Jean Pied-

de-fer, Chevalier de Saint-Jean de Jerusalem, Commandeur de Fieffes ou Sieftes, décédé en 1506 ou environ. Il y est représenté sur la tombe avec sa croix de Chevalier. Cette tombe est au chœur sous la lampe.

Cette Cure est une de celles dont les Evêques de Paris se sont réservés la nomination pure & simple. Elle est sur ce pied dans le Pouillé du XIII siécle, & dans tous les autres. Ces Evêques avoient un Fief en cette Paroisse : car on lit qu'en 1169 Maurice de Sully, moyennant la somme de 27 livres, acheta de Thibaud Cocherel tout ce qu'il y possédoit & qui se trouvoit situé dans son Fief Episcopal. Les dixmes se trouvoient aussi alors inféodées à divers particuliers, & les Moines de Longpont en avoient une moitié suivant la Bulle d'Eugène III qui la leur confirme en 1151. Mais le Chapitre de Paris employa les sommes données par Guillaume d'Auneau, Diacre; par Pierre Chancelier; Erchembaud de Chailly, Souchantre, & Guillaume, neveu de l'Evêque Maurice, à l'achat de cette dixme. De tous les Laïques qui en avoient des portions, nous ne connoissons que Hugues de Merolles, Chevalier. Il est nommé dans l'échange que le Chapitre fit de la part de dixme qu'il avoit achetée de lui avec les Religieux du Prieuré de Longpont, lesquels céderent à Hugues Doyen & aux Chanoines d'autres biens qu'ils avoient au même lieu de Viry l'an 1203. Les acquisitions du Chapitre avoient été jusqu'aux novales; au moins un Chanoine Diacre nommé Pierre l'Hermite fut recommandé à la postérité pour avoir travaillé à cette acquisition. Le manuscrit duquel j'ai puisé ces faits, marque aussi qu'un Doyen de Senlis nommé Etienne, Chanoine de l'Eglise de Paris vou

Gall. Christ. nova Tom. VII, col. 72.

Chart. Long. fol. 1.

Necrol. Eccl. Paris. 15 & 25 Januar & 22 April.

Chartul. ant. Tabul. Long. in Tomo I, Collect. mss. Dubois, p. 96.

Necrol. Eccl. Par. 25 April.

sant y entretenir l'Office de S. Nicolas, donna à cette Eglise *tertiam partem avenæ de aveio quæ est apud Viry*; je n'ai point traduit ceci en françois parce que je ne voi pas ce que peut signifier-là le mot *aveium*, à moins qu'il ne soit mis pour *averium*, qui, dans la basse latinité, est synonyme de *facultas, possessio*. On y lit de plus que deux Doyens de Paris ont eu du bien à Viry; sçavoir Hervé de Montmorency qui legua vers l'an 1191 les pour fonder un repas de quatre plats le jour de son anniversaire, & Jean Chanteprime, mort le 23 Février 1413. Ce fut dès le XII siécle qu'Etienne de Garlande, Archidiacre de Paris, dotant les deux Chanoines de S. Agnan dans l'Eglise de Notre-Dame, leur donna un clos de vignes à Vizy.

Ibid, 7 Dec.

Ibid, 25 *April.*

Gall. Christ. nova, T. VII, col. 198.

Ibid, 23 *Febr.*

Hist Eccl. Paris. T. II, p. 15 *ex parvo Pastorale.*

Dans le Dénombrement de l'Election de Paris, Viry est toujours dénommé avec Chastillon, Hameau qui en dépend qui est situé sur le bord de la Seine, & qui est composé de douze ou quinze ménages. Dans celui qui fut imprimé en 1709 Viry & Chastillon sont déclarés contenir 64 feux: ce qui se trouve d'égal nombre dans celui du sieur Doisy. Le Dictionnaire Universel de la France évalua en 1726 cette quantité de feux à 290 habitans. Il nomme aussi Chastillon conjointement avec Viry: par où l'on voit que de la Barre en son dénombrement de la Châtellenie de Corbeil publié en 1647 s'est trompé en écrivant que Chastillon est un Hameau de Juvisy.

Antiquités de Corbeil, p. 17.

Un nommé Vulgrain de Viry est le premier Seigneur connnu de ce lieu. Il vivoit en 1093.

Chartul. Lenigp. fol. 30.

Après Alpaide ou Aupes de Viry, laquelle pour cette Terre devoit au Château de Mont-

Chart. Phil. Aug.

lhéry la garde durant deux mois. Les plus ancien Seigneurs sont :

Bochard de Viry, Chevalier : puis Regnaud son fils. On sçait de ce dernier qu'il vendit pour une somme de cent sols à l'Eglise de Paris quarante hostises, c'est-à-dire, ou quarante cabanes de payſans, ou la rente annuelle sur ces quarante logemens. Cet acte a cinq à six cens ans. Je croi pouvoir conjecturer que Jean de Beaumont, Maître d'Hôtel du Roi Philippe de Valois, étoi Seigneur de Viry en 1333, en ce que cette année ce Prince lui fit don d'une rente que le Domaine prenoit en ce lieu. En 1414 & 1415 cette Terre étoit poſſédée par Euſtache de Gaucourt, Grand Fauconnier de France, qui avoit pour épouſe Jeanne de Montmorency.

Magn. Paſt. fol. 39. *Hoſtiſias.*

Hiſt. des Gr. Offic. Tome VIII, p. 311. Ibid, Tome III, p. 750.

En 1437 c'étoit Jean de Gaucourt, Archidiacre de Joinville en l'Egliſe de Chaalons, qui en étoit Seigneur. Il eſt auſſi qualifié Doyen de Paris; mais c'eſt apparemment une faute du manuſcrit, d'autant qu'alors le Doyen de Paris étoit sûrement Jean Tudert. Ce Jean de Gaucourt avoit eu la Terre de Viry par ſucceſſion d'Euſtache ſon frere. Après ſa mort elle paſſa à ſes héritiers du nombre deſquels fut Colaye de Gaucourt ſa niece, épouſe de Jean d'Aveſnes : puis à Marguerite d'Aveſnes leur fille qui épouſa Jean Foucault. Duquel mariage fut iſſue Jeanne Foucaul, qui porta cette Terre à Richard de Saint-Marcy. Après quoi Richard de Saint-Marcy en 1488 au mois de Janvier à Etienne de Veſt, Capitaine & Bailly de Meaux, qui poſſédoit déja celle de Savigny qui y eſt contigue. Etienne de Veſt en rendit hommage à M. le Chancelier le 9 Avril ſuivant comme mouvante de Mont-

Sauval, T. III p. 280 extrait d'un Compte de la Prevôté de Paris.

Sauval, ibid page 484.

lhéry ou de Corbeil. Après sa mort la Terre de Viry advint à Charles de Vest qui étoit apparemment son fils; il est qualifié Seigneur de Viry au Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1510.

Louis d'Agouſt, Chevalier des Ordres du Roi, est aussi dit Seigneur de Viry dans la Coutume de Paris de 1580.

Il y a à Viry un Fief de Piedefer qui tire son nom de M. de Piedefer cy dessus nommé. Il a appartenu à M. Poncet, Evêque d'Usès qui en a aggrandi & embelli les jardins qui sont très-vastes & rempli de pièces d'eau à la faveur de la colline, avec des rochers.

La maison de ce Prélat appartient aujourd'hui à M. Lebeuf, Secretaire du Roi. Il y a dans cette maison une grande & belle Chapelle.

Dans la maison de M. Gigault, cy-devant possédée par Messieurs , sont trois Fiefs renfermés, sçavoir, Prometot, la Marche & la Celle.

Au XII siécle Gautier Tyrel avoit été l'un des possesseurs de la dixme de Viry, qui se fit scrupule de la garder. Les titres du Prieuré de Longpont marquent, qu'en parlant de Jerusalem, il donna à ce Monastere la portion de dixme qu'il avoit engagée à Thierry de Paris, & que cette concession fut confirmée en présence de Thomas, Abbé de Morigny, & de Jean, Prieur de Longpont vers l'an 1140. La même Maison fut aussi gratifiée vers ces temps-là d'un homme, dont Girold Gastinel lui fit donation; ce qu'il fut besoin qu'Anierede son fils surnommé *sultanus* confirmât aussi bien qu'Aveline, femme de Girold, lesquels ne pouvant se transporter à Longpont suivant l'usage à cause de leur infirmité, donnerent leur approbation

Chartul. Longip fol 29.

Gall. Christ. T. VII. col. 555.

Chartul. Longip. f. 23 & 24.

par acte passé à Viry. Peut-être que ces deux Bienfaicteurs de Longpont jouissoient d'une partie de la Seigneurie de Viry. Le surnom de *Sultanus* paroissoit emprunté de quelques Nobles revenus d'Orient.

Au même siécle l'Abbaye de S. Victor de Paris fut enrichie de ce que Gautier de la Chapelle, Chambrier du Roi, lui donna sur la Paroisse de Viry pour l'ame d'Etienne son frere, Archevêque de Bourges mort en 1174. Le Nécrologe de cette Maison spécifie la moitié de la terre & de la grange ou ferme de Chastillon, aussi-bien que la moitié de l'eau & la moitié généralement de tout ce qu'il y possédoit. On lit aussi au même Nécrologe que Jean d'Orangy, Chevalier, & Jeanne la Vigaire sa femme, donnerent à cette Abbaye une partie de la dixme de Viry.

Gall. Christ. nov. T. I, col. 55.

Necrol. S. Victor, ad X cal. Jun.

Au XIV siécle le Roi Charles V donna à l'Abbaye de Saint Maur des Fossés pour d'autres biens un Fief à Viry & la Justice haute, moyenne & basse. En 1369 il y eut en Parlement un accord entre les sœurs du Couvent S. Marcel de Paris & les habitans de Viry.

Trésor des Chartes Reg. Piece 123 &c.

On peut mettre parmi les hommes illustres qui ont porté le nom de Viry parce qu'ils en étoient natifs, ou parce qu'ils étoient fils d'un des Seigneurs, Gazon de Viry qui fut Chantre & Chanoine de l'Eglise de Paris au XII siécle avant le célebre Pierre le Chantre. Il est inhumé dans le chœur de Saint Denis du Pas du côté droit. Il mourut le 28 Août, jour auquel on lit dans un Obituaire : *Obiit bonæ memoriæ Gazo de Viriaco quondam Canonicus & Cantor Parisiensis.* De plus, Jean de Viry qui étoit Abbé de Sainte Genevieve en 1349. Le Nécrologe de cette

Joly, Traité des Ecoles, p. 572.

Gall. Christ. nov. T. VII, col. 754 & 755.

Maison dit qu'il étoit grand Théologien : *in sacra Theologia eximius doctor.* Il mourut vers l'an 1358.

Il y a dans le Vermandois un autre Village appellé également Viry, & où le Chapitre de Notre-Dame de Paris a du bien. J'ai tâché de distinguer ce qui regardoit précisément celui du Diocèse de Paris, & de ne rien confondre.

CHASTILLON, que j'ai dit cy-dessus être un Hameau de douze ou quinze maisons situées sur le bord de la Seine, n'a rien de recommandable si ce n'est qu'il est au moins du XII siécle, ayant donné son nom à des Chevaliers de ce temps-là qui sont connus dans le Cartulaire de Longpont sous le nom de *Fredericus de Castellonio, Joscelinus de Castellonio.* Ces Seigneurs avoient eu apparemment un petit Château en cet endroit dont le nom leur étoit resté.

GRIGNY.

NOus n'avons rien sur ce Village avant le regne de Philippe-Auguste dont le Cartulaire en fait mention : aussi ne paroît-il pas fort ancien, au moins en qualité de Paroisse. Il est situé à cinq lieues ou environ de Paris, à une petite demie lieue de Viry & dans la même exposition, également à la droite du grand Chemin de Paris à Fontainebleau. Les coteaux & le sol l'ont fait trouver propre à la vigne. La moitié des maisons sont dans la plaine tout au haut de la montagne, où se trouve aussi le Château qui jouit d'une très-belle vue.

Le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709 y marquoit 60 feux. Celui qui vient d'être donné en 1745 par le sieur Doisy, n'en compte que 56. Le Dictionnaire-Universel de la France qui a été publié entre l'édition de ces deux ouvrages réduit le nombre des habitans à 253.

M. de Valois n'a fait aucune mention de ce Village dans sa Notice du Parisis, parce qu'il ne le trouvoit pas spécifié dans l'ancien Pouillé du XIII siécle, où sont nommées toutes les Paroisses & Cures qui existoient alors dans le Diocèse, avec ceux qui en avoient la nomination. C'est pour cela aussi que je ne croi Grigny érigée en Cure que depuis ce temps-là, persuadé que c'étoit auparavant une Succursale de Viry. Il est vrai que par droit de voisinage elle auroit pu être également Succursale de Ris : mais ce qui empêche de croire qu'elle ait dépendu de de Ris pour le spirituel est que c'est l'Evê-

que qui y a toujours nommé *pleno jure* comme il a fait à Viry : au lieu que c'étoit l'Abbé de S. Magloire qui présentoit à la Cure de Ris, & qui par conséquent auroit présenté à Grigny si c'étoit de Ris qu'il eut été démembré. Au reste cette Cure de Grigny ne se trouve point non-plus dans le Pouillé de Paris imprimé en 1648 ; mais c'est par omission, car elle est dans celui qui fut publié en 1626.

L'Eglise est petite & n'a rien de beau ni de remarquable ; il y reste quelque chose de vieux du côté du midi : mais on n'en peut dire précisément le temps. On y célebre la fête patronale le 17 Janvier, & on y honore S. Antoine & S. Sulpice, Eveque de Bourges, desquels la mort est arrivé le même jour. Dans les anciennes provisions il y a quelquefois *Ecclesia SS. Sulpitii & Antonii*, & d'autres fois *SS. Antonii & Sulpitii*. Dans la permission donnée le 30 Juillet 1539 à l'Eveque de Sebaste de tenir le cimetiere, il y a *S. Antonio de Grigniaco*. En 1311 Jean d'Arsis, Chevalier, Sire d'Orengy, fonda en l'Eglise de Grigny à l'Autel de Notre-Dame, une Chapellenie chargée de cinq Messes par an, sçavoir, aux cinq Fetes de la Vierge, donnant pour cela douze journées de terre amorties sur toute la terre qu'il avoit à Grigny. On y voit dans le chœur l'épitaphe de M. Hatte qui en étoit Seigneur, comme aussi du Plessis-le-Comte. J'ai lu que Charlotte-Marthe Hatte, veuve de René Guillemin, Sieur de la Mourliere, a fondé un Chapelain à Grigny par son testament du 28 Mars 1698 ; au sujet de quoi il y a eu depuis un Reglement avec M. Joly de Fleury.

Reg. Ep. Paris

Chartul. majus Ep. fol. 257.

Les deux terres de Grigny & du Plessis étoient primitivement de la Châtellenie de

Montlhéry, mais le Cartulaire de Philippe-Auguſte nous apprend que du temps qu'un nommé Jean de Corbeil les poſſédoit toutes les deux, elles furent ôtées à cette Châtellenie & attribuées à celle de Corbeil. C'eſt-là le premier titre latin où l'on trouve le nom de *Grigniacum*, nom dont l'étymologie reſtera long-temps à deviner. Les autres Grigny qui ſont en France ont été dits en latin *Grinniacum* : mais cela n'en découvre pas plus clairement l'origine.

En Artois, en Lyonnois, & Meſſin.

Anu. Ord. S. Bened. Tom. I, p. 10, 30, 106, 386.

Après un Frédéric de Grigny mentionné au Cartulaire de Longpont dans un acte du XII ſiécle, Jean de Corbeil eſt le premier Seigneur connu de Grigny. Il devoit fournir la garde durant deux mois au Château de Montlhéry; & cela à raiſon de ſes deux Terres, dont Grigny eſt toujours nommée la premiere.

Chartul. Longip. fol. 5.

Chart. Phil. Aug.

Sous le regne de Charles VII paroît dans l'Hiſtoire Etienne Chevalier, Seigneur de Grigny & de Pleſſis-le-Comte. Il y eſt qualifié Secretaire de ce Prince. Il fut auſſi ſon Ambaſſadeur en Angleterre. Le Roi Louis XI l'envoya en 1470 à Rome ſous la même qualité. Quelques années après la Terre de Grigny fut poſſédée par Raoul du Refuge, Maiſtre des Comptes, auquel ſuccéda vers l'an 1476 Philippes Brunel, Ecuyer, qui voulut troubler les Religieux de S. Magloire dans leur jouiſſance de la Terre de Ris. Il jouiſſoit encore de Grigny en 1506. L'épitaphe de Marie Chevalier, décédée en 1521 le 25 Septembre, & inhumée à S. André des Arcs, la qualifie Dame de Grigny. Elle a auſſi cette qualité dès 1511, & celle de veuve de Jean le Boulanger, Premier Préſident au Parlement. C'étoit apparemment la fille d'Etienne Chevalier dont je viens de

Geoffroy, Vie de Charles VII, Notes p. 881.

Comptes de la Prevôté de Paris, Sauval Tome III, p. 425, 431, 438, 445, 482, 500, 539.

Tabul. S. Mag.

Collect. d'Epitaphes de Paris.

Mém. ſur les

parler. De la Barre, Historien de Corbeil, écrit que Genevieve Boulanger de l'Estoc porta en mariage la Seigneurie de Grigny & du Plessis-le-Comte, à François de Luyne, Président au Parlement de Paris. Ce Président ayant marié sa fille Antoinette à Lubin Dallier, sçavant Docteur en Droit, Bailly de S. Germain des Prés, lui donna cette Terre. De leur mariage fut issue Marie d'Allier, femme de Jean le Mercier, cadet de Languedoc, très-versé dans les langues grecque & hébraïque, Auteur de plusieurs traductions & Commentaires, qui, après la mort de Vatable, fut choisi pour être Professeur de cette derniere à Paris. De plusieurs enfans que ce Sçavant eut de Marie d'Allier, il ne restoit que Josias le Mercier dans le temps que de la Barre écrivoit; il le qualifie en deux endroits Seigneur de Grigny. C'est de lui qu'on a Nonnius Marcellus corrigé, des Notes sur Aristenete, sur Tacite &c. l'Éloge de Pierre Pithou, & des Lettres qui sont dans le recueil de Goldast, dont quelques-unes sont datées de Grigny *E Griniaco nostro*. Il mourut le 5 Décembre 1626. Saumaise qui étoit son gendre, eut publié sa vie s'il n'étoit mort trop tôt. Un Arrêt du 26 Juillet 1612 lui donne le titre d'Ecuyer Seigneur des Bordes & de Grigny.

droits de lods en la Châtell. de Corbeil.

Antiq. de Corbeil, p. 239.

Ibid, p. 183 & 239.

Mais ce qui mérite le plus d'attention est qu'il observe que c'étoit à Grigny que vivoit encore en 1623 Camille de Morel, célebre Muse grecque & latine, fille de Jean de Morel, Maître des Requêtes, avec lequel Antoinette de Luyne s'étoit mariée en secondes noces, & tante par conséquent du côté maternel de Josias le Mercier, Seigneur de la Terre. Il ajoute que cette Camille de Morel qui étoit âgée de quatre-vingt ans lors-

Ibid. qu'il écrivoit, avoit commencé dès l'âge de 12 ans à faire paroître la gentillesse de son esprit par les vers grecs & latins qu'elle composa sur la mort du Roi Henry II. Je présume que cette sçavante fille qui resta dans le célibat, résidant à l'âge de 80 ans dans Grigny, y finit ses jours, & y reçut la sépulture. C'est ce qui pourroit être éclairci par le moyen des Régistres mortuaires.

Le cahier de la convocation du ban & arriere-ban de la Châtellenie de Corbeil faite en 1557 peut servir à développer ici quelque chose. Il y est dit qu'il y avoit plusieurs Seigneurs à Grigny en ce même temps, & plusieurs Fiefs; que Josias Mercier, Ecuyer, en étoit alors Seigneur, mais du tiers seulement, qui étoit estimé valoir 146 liv. 18 sols. Il se présenta le 30 Juin 1597, déclarant qu'il étoit prêt à partir pour l'armée. On y lit que ce tiers de Seigneurie avoit appartenu auparavant à Jean Morel. Les deux autres tiers étoient le Fief Jean Viel devenu le Fief de la Motte, qui fut déclaré par Jean Crespin valoir 25 liv. & le Fief de la Porte-Jaune appartenant à Claude de Camus, Ecuyer, dont le revenu étoit de huit vingt, huit livres trois sols huit deniers. Le 22 Août 1597 Jacques de Brunsay, Sieur de la Courrouge, se présenta pour ces deux tiers, requerant être déchargé de la contribution au ban & arriereban, suivant le mandement par lui obtenu. Ce qui confirme encore qu'il y avoit plusieurs Seigneurs en même-temps à Grigny, est qu'en l'an 1580 pendant que les Dallier y étoient Seigneurs, Françoise de Romain en étoit Dame suivant le Procès-verbal de la Coutume dressé alors.

Ibid. Les autres Fiefs sis à Grigny mentionnés au même cahier, sont le Fief Brohier qui fut

fut déclaré par Damoiselle Claude de Longuejoüe, produire ou valoir trente livres. Le Fief de la Clochette déclaré par Jacques Gloteray. La moitié de ce Fief avoit été saisie sur Philippe le Bel, Docteur en Théologie, & sur Nicolas Silvestre, Notaire, tant en son nom que comme tuteur des enfans mineurs de feu François Couretier & Catherine Herault sa femme : mais ils en obtinrent la main-levée le 14 Avril 1598.

L'ARBALESTE étoit une Maison de Grigny du côté de Ris, dans laquelle avoit été le Prêche des Calvinistes lorsqu'il leur fut défendu d'en avoir à quatre lieues de Paris. Ce fut en expiation de cette entreprise que fut fondée au Château de Grigny une Chapelle du revenu de 400 livres. Le nom de l'Arbaleste pouvoit lui avoir été donné par des descendans des Vicomtes de Melun qui s'appelloient ainsi. Madame Chanlay y a aujourd'hui une jolie maison.

Immédiatement avant M. Joly de Fleury, Procureur Général, & dès l'an 1698, le Seigneur de Grigny étoit M. de Chevilly, Lieutenant Général des Armées du Roi, duquel M. de Fleury acheta cette Terre. Après son acquisition M. le Procureur Général vendit à vie le Château & le Parc à Madame la Marquise de Nonant qui en a joui plusieurs années. Cette Terre a haute, moyenne & basse Justice. Elle est en partie sur la Prevôté de Montlhéry, & en plus grande partie sur celle de Corbeil où les Seigneurs prennent tout le droit dans les mutations.

Je n'ai point donné rang parmi les Seigneurs de Grigny au Vicomte de Temblay qui fut attaché au Roi Charles VII au temps des troubles dans le commencement de son regne. Le monument qui en parle dit seule-

Compte de la Prevôté de Paris, v. 1425 Sauval, T III, p. 528.

ment qu'étant absent vers l'an 1423 les héritages qu'il avoit à Grigny furent donnés par le Roi d'Angleterre à Jacques Pesnel pour sa vie.

Collect. mss. Du Bois Tom. V, ad calcem.

C'est aussi à Grigny qu'étoient situés ceux qu'un Chanoine de Paris nommé Jean le Moine assigna pour doter dans l'Eglise de Notre-Dame une Chapellenie à l'autel de S. Simeon, dit l'autel des paresseux.

On m'a assuré dans le pays que les Moines de Longpont ont autrefois eu une dixme à Grigny. Messieurs de la Congrégation de la Mission y ont une maison & une ferme.

Collect. Reg. Cap. Par. in Bibl. Reg.

Les Archives du Chapitre de Paris font mention à l'an 1589 d'une Sentence de forclusion contre Louis Grignon, Curé de Grigny, pour les dixmes de ce lieu, du 21 Octobre de la même année.

JUVISY.

AU bout de la plaine de Longboyau qui s'étend depuis Villejuy jusqu'à la vallée, au fond de laquelle passe la riviere d'Orge, se trouve une descente assez roide qui conduit au Village de Juvisy. Cette descente étoit celle des voitures publiques qui traversoit ce Village; mais depuis environ vingt ans on a pratiqué le grand chemin à main droite; il ne passe plus dans Juvisy, mais il le laisse à certaine distance.

Ce Village est situé à quatre ou cinq lieues de Paris sur la rive gauche de l'Orge, & à trois de Corbeil proche du lieu où elle se partage en plusieurs branches avant que d'entrer dans la Seine. Grégoire de Tours parle d'un des ponts qui étoit placé sur cette riviere de maniere à faire croire qu'elle séparoit en 582 le Royaume de Chilperic dans lequel Paris étoit compris, d'avec celui de Gontran; c'étoit à ce pont que Chilperic avoit mis des gardes, lesquels ayant été tués par Asclepius & ses gens, tout le pays voisin fut ravagé. Mais comme Grégoire ne nomme aucun Village en particulier, on ne peut pas dire si ce pont public étoit plûtôt dans le canton connu depuis sous le nom de Juvisy que dans celui de Châtres où étoit le grand passage pour venir d'Orléans à Paris. Aucun Historien ni titre de ma connoissance ne fait mention de Juvisy avant le commencement du XII siécle. Alors dans les titres purement latins on le distinguoit sous le nom vulgaire Gevisi ou Givisi ou bien Gevesi, ou si quelquefois on latinisoit ce nom, on mettoit Ge-

Greg. Tur. Lib. VI, cap. 19 ad ann. 582.

visiacum, expression qui ne peut pas nous rendre plus sçavans sur l'étymologie de ce nom de lieu, mais dont seulement nous pouvons conclure qu'on a usé de ce nom dans notre langue comme on a fait de *Gemeticum* Jumieges, & que l'usage a fait changer la lettre G en J consonne.

Ces titres passés dans le cours du douziéme siécle nous apprennent qu'il y avoit alors à Juvisy une Maison de Moines de Marmoutier, que ces Religieux avoient des hôtes, que l'Eglise étoit du titre de S. Nicolas, qu'il y avoit aussi un Couvent de Religieux qui desservoient une Leproserie, si ce n'étoit pas la même Communauté que celle qui dépendoit de Marmoutier d'où elle étoit venue comme le Couvent de Notre-Dame des Champs proche Paris. J'ai cru devoir rapporter cy-après le Sommaire de ces titres, sans lesquels nous ne sçaurions presque rien sur Juvisy.

L'Eglise Paroissiale a pour Patron le même Saint que le Prieuré, c'est-à-dire, S. Nicolas. Des provisions de l'an 1473 donnent à la Cure le nom de ce Saint. On voit dans le chœur de cette Eglise des restes d'édifices du XIII siécle, au moins quant à la structure des principaux piliers qui y sont à l'entrée. Mais comme apparemment l'ancienne Eglise étoit restée sans Dédicace, ou à cause que le bâtiment d'aujourd'hui a été réputé totalement nouveau, la Dédicace en fut faite en 1624 ; & en mémoire de cela on lit sur un pilier l'inscription suivante gravée sur le marbre :

L'an de grace 1624 le 29 jour de Juin de l'autorité & permission de Messire Jehan-François de Gondy, Archevêque de Paris, & à la poursuite, dépense & diligence de Messire

François de Saccardy, Protonotaire du Saint Siége, Prieur Commendataire du Prieuré de Notre-Dame des Champs, Seigneur de ce lieu de Juvisy, Messire Henry Clausse, Evesque & Comte de Chaalons, Pair de France, consacra & dédia l'Eglise Parochiale de ce lieu de Juvisy sous le nom & l'invocation de son glorieux Patron S. Nicolas, benit aussi le Cimetière qui est au-devant de ladite Eglise : & a concedé à tous ceux qui la visiteront le jour solemnel de la Dédicace, quarante jours d'Indulgences.

Dans tous les Pouillés de Paris à commencer par celui du XIII siécle, la Cure de Juvisy est à la présentation Monastique. Dans le premier elle est dite à la nomination de l'Abbé de Marmoutier; mais dans ceux de 1626 & 1648 il est marqué que c'est au Prieur de Notre-Dame des Champs, Membre de Marmoutier, à y présenter. Le Pelletier dans le sien, qui est de 1692, dit que cela appartient au Prieur de Saint Martin des Champs : mais c'est une des fautes innombrables qu'il a faites. Pouillé de Pelletier, p. 68.

Il y a aussi à Juvisy une maladerie qui se trouve dans le Pouillé de 1648 page 143. Elle y est dite être de fondation commune. On la retrouve dans le Catalogue des Bénéfices du Diocèse de Paris imprimé sous M. de Noailles, & elle est au rolle des Décimes. La Carte de de Fer marque entre ce Village & celui de Savigny, le Cimetiere S. Martin.

Peut-être est-ce la place où étoit cette Maladerie dite autrement Leproserie. Elle étoit une des riches Leproseries en 1351 lorsque l'Evéque de Paris la fit visiter, mais aussi étoit-on obligé d'y recevoir les malades de dix Paroisses ainsi désignées dans l'acte de visite : *Reg. visit. 1554, fol. 19.*

Givisiacum, Viriacum, Grigniacum, S. Genovefa & Morsan, Villas Moissonis, Savigniacum & Vaux, Orliacum, Plesseium-Comitis, Orengis, Spinolium & Vaux. Foulques de Chanac, Evêque de Paris, en avoit pourvu Frere Jean de la Court. Elle avoit du bien *apud Loserram prope Palatium.*

En 1709 on comptoit 110 feux à Juvisy suivant le Dénombrement alors imprimé, & le Dictionnaire-Universel de la France publié dix-sept ans après, y comptoit 302 habitans. Mais dans le Dénombrement que le sieur Doisy a donné au Public en 1745, il n'y est marqué que 67 feux. Cette diminution, si elle est véritable, a été sans doute occasionnée par le transport fait du grand chemin hors le Village l'an 1728, pour la commodité des voitures qui vont à Fontainebleau & plus loin. En descendant donc la montagne on laisse à main gauche le Village entier de Juvisy, & au lieu de cabarets on trouve à chaque côté du chemin presque tout en bas deux fontaines en maniere de réservoir quarré de pierre : chacune de ces fontaines est construite sur les deux bouts d'une haute arcade qui forme le pont, & l'eau de la riviere d'Orge qui passe par dessous, y est conduite par une pompe. A ces deux fontaines est incrusté un marbre blanc, mais il n'y a d'inscription que sur celle qui est à gauche en descendant : en voici la teneur :

Ludovicus XV Rex Christianissimus viam hanc ante difficilem, arduam, ac pene inviam, spissis disjectis que rupibus, explanato colle ponte & aggeribus constructis, planam rotabilem & amœnam fieri curavit anno M DCCXXVIII.

L'élevation de cette arcade a obligé de construire au-dessous sept ou huit autres arc-

de pierre qui contrebandent les terres de la montagne. (a) En conséquence de ces ouvrages publics, il parut en 1745 un Ordonnance du Bureau des Finances qui défendoit de les endommager ni d'y conduire les bestiaux.

Code Burat, p. 316.

Les Régistres du Châtelet de Paris marquent à l'an 1563 que le Roi Charles IX étant à Fontainebleau au mois de Février, accorda à la priere des habitans de Juvisy qu'il y auroit en ce lieu deux Foires par an, sçavoir aux deux Fêtes de S. Nicolas en Mai & en Décembre, & un marché le Vendredy de chaque semaine. Je parlerai cy-après des Seigneurs temporels de ce Village qui sont venus à ma connoissance.

Septiéme Volume des Banieres fol. 32.

On a vu cy-dessus qu'un Prieur commendataire de Notre-Dame des Champs, dont la Maison de Juvisy étoit une dépendance, se disoit en 1624 Seigneur de Juvisy. C'est en effet du Cartulaire de ce Prieuré de Paris que je tirerai la plupart des traits historiques qui forment ce qu'on a de plus ancien sur Juvisy. Il en faut excepter celui-cy que l'on trouve dans le Cartulaire du Prieuré de Longpont. Il a paru si curieux à l'Editeur du Pénitentiel de Théodore de Cantorbéry, qu'il l'a mis à la tête des Sentences Episcopales prononcées synodalement contre les violateurs des Canons. On y voit le style de la plaidoirie sous Louis le Gros, à peu près de la maniere dont les Avocats du Roi ré-

Jacob. Petit. in Pœnit. Theod. Cant. Tom. II, p. 548.

(a) Quelques Voyageurs instruits du nom de la petite riviere qui fournit ces deux fontaines, ont plaisanté sur ce rafraîchissement que la Providence leur offroit gratis, & l'ont appellé l'*Orgeat de Juvisy*. On lit que ce qui a été cause que le grand chemin a été porté hors du Village, fut le refus que le Seigneur fit de donner un certain espace de son parc pour l'élargir.

sument les plaidoyers ; ensuite le jugement des Archevêques & Evêques assemblés à Paris. Les Moines de Juvisy & ceux de Longpont disputoient entre eux à qui auroit l'Eglise de S. Germain d'Orengy, ceux de Juvisy disoient la tenir d'Odon de Ver, fils d'Ameline, à laquelle elle appartenoit par droit héréditaire. Ceux de Longpont alléguoient que le fils n'avoit pu la donner sans l'agrément de sa mere, & que comme elle n'approuvoit point ce don, & qu'au contraire c'étoit à eux qu'elle avoit donné cette Eglise & qu'elle persévéroit dans sa volonté, elle devoit leur appartenir. Les Moines de Juvisy furent déboutés de leurs prétentions par l'Assemblée des huit Prélats tenue à Paris vers l'an 1110 ou 1115, & n'y sont jamais revenus depuis.

Chartul. B. Mariæ a Campis, fol. 44.

La subordination de ces Moines à l'Abbaye de Marmoutier qui est sous le titre de S. Martin, est assez clairement marquée dans une Charte de la remise que Louis le Gros leur fit à Paris en 1136 l'an vingt-neuviéme de son regne. Ce Prince y dit qu'il abandonne à Dieu, à S. Martin & aux Religieux les tailles & les coutumes qu'il leve sur leurs hôtes de Gevisy, à la charge de la redevance d'un sextier d'avoine par chaque hôte. Outre cela le Roi veut que si un aubain, (*albanus*) c'est-à-dire, un étranger, venoit à mourir à Juvisy, le reste des biens qu'il n'aura pas donné pour le repos de son ame, lui appartiendra. Je ne sçai si les donations, que ce Diplome marque pouvoir être faites à Juvisy par les étrangers mourans, n'insinue pas que les Moines de ce lieu tenoient une espece d'Hôpital. Voici une autre concession qui leur fut faite au même siécle. Maurice de Sully certifia que Reine de Champagne & ses

Ibid. fol. 31. La Charte est sans date.

héritiers

héritiers Géoffroy de Froitmartel & Bouchard de Paleisoel avoient remis entre ses mains toutes les dixmes qu'ils avoient à Champagne *in Campania*, & les ont donné en aumône à l'Eglise de Saint Nicolas de Giveſi en présence de Mathieu, Hugues & Hermund de Champagne & d'Etienne de Balisy. Les gens de Juvisy ou des environs n'ont pas besoin qu'on explique ici ce que c'est que ce Champagne, territoire de leur voisinage: Je ne dis ceci que par rapport aux étrangers qui pourroient s'imaginer que par ces termes du titre *Reginam Campaniæ*, il faudroit entendre une Comtesse de Champagne Reine de Navarre. Il reste une autre charte du même Evêque donnée l'an 1182, par laquelle il déclare que c'est de son consentement que Robert, Prieur de Giviſi & le Couvent des Lepreux ont vendu à l'Abbaye de S. Magloire pour le prix de 18 livres, la dixme qu'ils avoient à Morcent sur Orge; & que Gui de Vaux *de Vallibus*, du Fief duquel elle étoit, a approuvé cette vente moyennant quarante sols que les Lépreux lui ont payé. Voici encore une preuve du pouvoir de l'Abbé de Marmoutier sur le Prieuré de Juvisy. En 1226 cet Abbé appellé Hugues, échangea une vigne dite de Ligart qui en dépendoit, contre un arpent de vigne situé à Bachuncel, que lui donna Hugues d'Athies, Chevalier, Grand Panetier de France. Le Prieuré de Notre-Dame des Champs proche Paris étoit un objet sur lequel l'Abbé de Marmoutier avoit plus d'attention. Haimeric, Archidiacre de Josaye, ayant voulu avoir son droit de procuration dans ce Prieuré, les Religieux se disant exempts, le lui refuserent, mais depuis par accord il fut dit que lorsque cet Archidiacre visiteroit le Prieuré de

Chartul. S. Magl. fol. 96.

Chartul. B. Mariæ à Cam. fol. 42.

Ibid, fol. 87

Juvisy, le Prieur du même lieu lui payeroit quinze sols parisis, & cela fut confirmé en 1231 au mois de Mars par l'Evêque Guillaume, par Luc, Doyen & le Chapitre de Paris. (*a*) Dans les siécles suivans c'est toujours le Prieur de Notre-Dame des Champs qui est considéré comme Maître à Juvisy. En 1304 le premier Septembre Pierre le Jumiaus, Garde de la Prevôté de Paris, le maintint en la possession & saisine de Juvisy, la connoissance & la justice des mesures à vin, des chambriers-habitans de ce Village, & de la prise du petit pain. Ceci s'accorde avec un Arrêt de la Chambre des Comptes d'environ l'an 1549, qui porte le délai d'un an à Simon Nanquier, Prieur de Notre-Dame des Champs pour donner la déclaration de son temporel, & que pendant ce temps-là, il jouira du revenu de la Terre de Gevisy.

Ibid, f. 56.

Memor. Camera Comput. à 1540. ad 1543.

Entre les Eglises étrangeres auxquelles il a été donné du bien situé à Juvisy, on n'en peut gueres trouver de plus ancienne que celle de Longpont sous Montlhéry, puisque c'est un bienfait du temps qu'on se disposoit à y bâtir l'Eglise. Herbert d'*Ablum* & Hodearde sa femme voulant accélérer cet édifice, se transporterent à Longpont même, & y déposerent sur l'autel de l'Oratoire un acte par lequel ils donnoient à ce dessein chaque année un *quoslerech* de vin à prendre dans leur vigne de la Tournelle située, disent-ils, *in terra S. Nicolai de Givisiaco.* L'Eglise de Long-

Chartul. Longip. fol. 9.

De Turnella.

(*a*) On trouve à la même année 1231 le bail de 3 quartiers de vignes *apud fabulos* fait par G. Prieur de Notre-Dame des Champs moyennant 6 deniers de cens & 2 sols parisis par an. Ibid, fol. 31. Or par un autre acte on sçait que le canton *fabuli* étoit à Juvisy.

pont paroît être du XII siécle. C'eſt auſſi à Juviſy que devoient ſe lever les quatre muids d'avoine qu'Odon de Sens, Chanoine de Notre-Dame de Paris au XIV siécle ordonna pour la fondation de la ſeconde Chapellenie dans cette Egliſe à l'autel de S. Pierre & de S. Etienne.

Collect. M.ſ. Dubois, T. 5. ad calcem.

Ce ne fut pas ſeulement aux Hôtes du Prieuré de Juviſy que le Roi Louis le Gros remit les tailles & coutumes dont j'ai parlé ci-deſſus pour une redevance d'avoine; cette grace fut étendue ſur les autres habitans. Mais depuis Philippe-le-Bel gratifia vers l'an 1300 de cette redevance annuelle *quatuor modiorum* un nommé Jean de Champagne; & il fut jugé en Parlement que ce ſeroit à la meſure du Prieur de Juviſy qu'ils ſeroient payés, de même que l'étoient les quatre autres que le Roi avoit donné à ce Prieur.

Reg. Parl. mſ. Julio. 1301.

Il ne s'eſt préſenté à mes recherches d'autres Seigneurs ſéculiers de Juviſy que Jean Dupuis, Ecuyer, qui en étoit Seigneur en partie vers 1430. Enſuite Robert Hurault, Conſeiller au Grand Conſeil en 1554, fils de Nicolas, Seigneur de ce lieu, Conſeiller au Parlement. Il fut marié à Magdeleine de l'Hôpital. C'eſt peut-être à cette occaſion que le Chancelier de l'Hopital dans une de ſes Lettres, a fait mention de Juviſy qu'il appelle en latin *Geviſum*. En 1674 cette Terre appartenoit à Antoine Roſſignol, Maître des Comptes, qui obtint alors du Roi des Lettres de conceſſion de la haute Juſtice dans le territoire du Bourg & de la Paroiſſe. Il y a quinze & vingt ans que M. le Marquis de Brancas en jouiſſoit. Elle a été vendue par lui à M. Poupart. Le Château eſt dans le bas à côté de l'Egliſe.

Sauval, Tom. III, p. 586. Hiſtoire des Mai. des Re.

Régiſtres du Parlement. Inter. f. 118.

C'étoit en ce Village que le Dauphin Charles

étoit allant à Melun où la Reine l'envoyoit ; lorſque le Duc de Bourgogne l'atteignit & le ramena à Paris dont il y eut grand bruit, & le Duc d'Orléans pareillement.

Sauv. T. III, g. 328. & 6.

Il eſt parlé encore de ce Village dans les cahiers de la Prevôté de Paris à l'an 1423 à l'occaſion du Vicomte de Tremblay que ſon attachement au Roi Charles VII, fit abſenter, & dont les biens ſitués à Juviſy furent donnés par le Roi d'Angleterre à Jacques Peſnel, & ceux de Jean de la Cloche auſſi abſent pour le même ſujet, à Mademoiſelle de Gaillon.

Pierre le Venier, Pénitencier d'Auxerre dont on a une route de Paris à Auxerre en vers hexametres imprimée dans une édition des Colloques d'Eraſme de Nicolas Mercier, appelle Juviſy en latin *Giviſum*, & cite en note les lettres du Chancelier de l'Hopital.

Reg. Arch. Perm. cap. Dom.

Michel le Maſle, célebre Chantre de l'Egliſe de Paris, avoit ſa maiſon de campagne à Juviſy en 1643.

ATHIS *ou* ATHIES.

IL n'eſt pas extraordinaire que quelques-uns des noms qui ſervent dans le latin à déſigner les habitations de pauvres gens comme *caſa*, *attegia capanna*, ſoient reſtés à des Villages entiers, puiſqu'un grand nombre de Villages n'a commencé que par des loges, de petites caſes, des cabannes, des huttes ou chaumieres. Aties ou Atties qu'on écrit maintenant *Athies* eſt un de ces lieux de la France dont le nom eſt dérivé d'*Attegia*. Juvénal ſe ſert de ce mot pour exprimer les cabanes des Maures : Il a depuis paſſé dans les Gaules & a été employé en diverſes Provinces pour déſigner des Villages ou Bourgs dont l'origine avoit commencé par des cabanes de Bergers ou loges de Vignerons ou huttes de Bucherons. On connoît dès le VI ſiécle l'Athies du Pays Vermandois : il y en a un autre en Champagne ſur la riviere de Marne. Celui-cy qui eſt ſur la Seine eſt devenu fameux par le voiſinage de Paris. (*a*) Il eſt appellé *Athegia* dans l'Hiſtoire latine des tranſlations du corps de Sainte Genevieve faites au IX ſiécle dans le temps des guerres des Normands. La crainte que l'on eut de ces barbares fit qu'on réfugia pluſieurs corps Sains à la campagne. Egbert ou Herbert, Abbé de S. Pierre & S. Paul de Paris autrement de Sainte Genevieve, fit tranſ-

Gallia Chriſ. T. VII. col.

(*a*) Je n'ai pas cru devoir ſuivre le ſentiment de M. de Valois qui penſe que le nom d'Athies vient d'un *Atteius*, ancien Maître de ce territoire ou Fondateur du Village : car ſi cela étoit, on auroit dit en latin *Atteiacum*, & en langage vulgaire Athy.

porter celui de cette Sainte à Athies qui appartenoit alors à son Eglise, & de-là à Dravern. Cette circonstance de l'Histoire est le plus ancien monument que nous ayons où il soit parlé d'Athies. Ainsi ce Village est connu au moins depuis neuf cens ans.

Il est situé à quatre lieues ou environ de Paris entre le midi & l'orient d'hiver au rivage gauche de la Seine sur un coteau assez roide & élevé, dont l'aspect est vers le levant. La vue en est charmante, sur-tout du côté de la riviere que l'on voit venir de Corbeil & ensuite faire un petit pli comme pour laisser couler durant quelque espace la petite riviere d'Orge à son côté. De-là vient que l'on ne dit point Athies sur Seine, mais Athies sur Orge, quoiqu'il n'y ait pas une demie-lieue du clocher d'Athies au bord de La Seine. Les terres labourées sont dans la plaine au-dessus de la côte, & s'étendent du côté du grand chemin de Fontainebleau. Les unes sont du Village même d'Athies, les autres sur la Seigneurie de Mons. Car cette Paroisse a deux Hameaux considérables, sçavoir, Mons qui est dans le haut ainsi que le nom le marque, & Ablon qui est dans le bas, tout à fait sur le bord de la Seine. Ces trois lieux Athies, Mons & Ablon, ont aussi des vignes, dont les vins, sur-tout ceux des côtes, ont leur mérite parmi ceux du voisinage de Paris. Je parlerai de Mons & d'Ablon en particulier, aussi-bien ils sont chacun un article séparé dans les rolles de l'Election.

Selon la supputation du dénombrement imprimé l'an 1709, il y avoit alors à Athies 54 feux. Dans le Dénombrement publié en 1745 par le sieur Doisy, il y en a 56. Le Dictionnaire Universel de la France a évalué le tout en 1726 à 248 habitans non-compris Mons & Ablon.

L'Eglise d'Athies est sous le titre de Saint Denis, premier Evêque de Paris. La Dédicace est marquée au premier Mai d'une main du XV siécle à la marge d'un Martyrologe manuscrit de l'Abbaye de S. Victor cotté 1085. L'édifice est oblong & sans aîles : le Sanctuaire est du XIII siécle : le sanctuaire est du XIII siécle : le reste est plus nouveau excepté la tour qui est placée derriere le sanctuaire, & comme pour le soutenir de ce côté-là contre les dangers de la pente du côteau vers le vallon. Cette tour qui finit en pyramide, est au plus-tard du XIII siécle, si même elle n'est pas du XII. On est obligé de passer derriere l'autel pour entrer sous les cloches où l'on se trouve comme dans une chapelle voûtée fort éclairée. On voyoit dans cette Eglise du temps de Charles VIII des reliques en assez grande quantité pour avoir occasionné l'établissement d'une Fête que l'Evêque de Paris Louis de Beaumont permit qu'on y célebrât en leur honneur le Dimanche d'après l'Octave de S. Denis avec 40 jours d'Indulgences ; l'acte est du 31 Août 1489. *Reg. Ep. Par.*

Il y a dans la nef une tombe de la forme de celles du XIII siécle avec la figure d'un Diacre tenant un livre fermé sur sa poitrine, & autour est gravé en lettres capitales gothiques :

Hic jacet Magister Johes de Atheiis Magister in artibus, quondam Eccleſiæ de Vaupt..... esis Laud..... qui obiit anno..... Thomæ Martyris.

Ce Jean d'Athies paroît avoir été Bénéficier dans le Diocèse de Laon. On n'y retrouve plus l'inscription que Pierre de Gondi, Evêque de Paris, avoit ordonné le 28 Mai 1597 d'y mettre un mémoire des cinq quartiers du cimetiere qui furent accordés alors au Seigneur du lieu Pierre Viole, Président *Reg. Ep. Pa.*

en la Cour des Aides, pour cinq quartiers de prés assis au territoire d'Athis, à condition de la translation des corps. Mais dans le chœur se voit attaché à la muraille une autre inscription sur le marbre qui est plus digne d'attention. En voici la teneur:

Hîc in choro prope aram jacent reliquiæ inclyti ac potentis Domini Theobaldi De la Brousse Equitis, Pagi de Atis Castellani, centum Helvetiorum qui custodiæ Regiæ incumbunt Propræfecti qui prosapia illustri clarus, humilitate Christiana clarior, dignitatibus pollens opes pariter & honores contemsit, Regem fidelitate, aulam modestiâ, suos necessitudine, omnes morum suavitate sibi devinxit, vitam tandem virtutibus ornatam pietate sincerâ, oratione frequenti, eximioque Dei cultu communivit. Sic plenus dierum obiit anno ætatis LXXVIII, XVII cal. Octob. & reparatæ salutis 1703.

Hoc amoris & doloris monimentum posuit Catharina Tuffet, dulcissima & amantissima conjux.

Ce Seigneur donna en mourant pour les seuls pauvres d'Atis 2000 liv. faisant 100 liv. de rente.

A peine l'Abbaye de S. Victor étoit-elle fondée que cette Eglise lui appartint. Bernard, Archidiacre de Paris, engagea Etienne de Senlis son Evêque, à la donner à ces nouveaux Chanoines Réguliers. L'Evêque Odon de Sully qui siégeoit en 1200, mit la Cure au rang de celles dont Absalon, alors Abbé de S. Victor pouvoit destituer les Curés sans lui en parler. Un des plus remarquables parmi les Victorins qui fut établi Curé d'Athies au XIII siécle, fut Guillaume d'Auxerre, que le nouvel Evêque de Paris Etienne Tempier, étant à S. Victor au mois de Février dans la salle Episcopale, approuva pour en

Ex Charta Barthol. Dec. pro S. Vict. & Nec. Vict. ad 4. Non Nov.

Chartular. Ep. Par. fol. 39.

Gall. Christ. Nova, Tom. VII, p. 745.

être Curé. On ne croit pas qu'il y fit une longue résidence, parce qu'on le trouve souvent comme témoin à divers actes solemnels passés à l'Abbaye. Au moins il cessa d'être Curé-Prieur d'Athie en 1281 que le Pape Martin IV le nomma pour Abbé de Sainte Genevieve. J'ai vu un titre portant confirmation à l'Eglise d'Athis d'un droit de dixme inféodée, plus ancien que la donation de l'Eglise faite par Etienne, Evêque de Paris. Le Pouillé du Diocèse de Paris ayant été rédigé vers ce temps-là, l'Eglise d'Athies y fut comprise dans le nombre de celles qui dépendent de S. Victor. Dans les Mémoires du Clergé Tome III, page 1322, & Tome XII, page 1322, on cite un Arrêt du Parlement concernant le rang que les Religieux de S. Victor doivent avoir dans l'Eglise d'Athis. Il y a eu deux éditions du Pouillé de Paris en françois au siécle dernier, sçavoir en 1626 & 1648, & ce Bénéfice n'y est point mentionné à l'article des Curés du Doyenné de Montlhéry. Le Pelletier ne l'a point omis dans le sien de l'an 1692 : mais on ne voit pas ce qu'il veut dire quand il marque à Atis une Chapelle à la nomination de l'Abbé de Lagny. c'étoit assez l'ordinaire que dans les Cures considérables de Chanoines Réguliers, il y eut plusieurs Religieux. Pour cette raison il y avoit à Athies un Cloître du temps que Guillaume d'Auxerre en étoit Prieur-Curé. On lit que l'Evêque de Paris cy-dessus nommé, y reçut l'hommage que lui rendit en 1273 la veuve de Guillaume de Balisy *in Prioratu de Atis in claustro Monachorum :* ce sont les termes de l'Ecrivain. Thomas des Vaux de Cernay passant reconnoissance en 1280 au sujet du grain annuel que sa grange d'Athies devoit au Prieur d'Athies, met *Priori*

Chartul. Ep. Par.

Pelletier; Pouillé, pag. 85.

Chartul. Ep. Par. fol. 138.

Gall. Christ. Nov. T. VII, col. 891.

de Athiis & sociis ejus. Dans le rolle des procurations payées en 1384 à l'Evêque de Paris, le Prieuré d'Athies y étoit compris pour dix livres dix sols, un peu moins que les Abbayes. Outre Guillaume d'Auxerre tiré de ce Prieuré pour être Abbé de Sainte Genevieve, Jean Bordier qui en étoit Prieur en 1514 fut fait Abbé de S. Victor. Celui qui possédoit ce Prieuré en 1549 y entretenoit tellement la régularité qu'il fut l'un de ceux que le Parlement nomma pour réformer le Prieuré de S. Maurice de Senlis de l'Ordre des Chanoines Réguliers. En 1669 Jean Thoulouze, Prieur de ce lieu, mourut. On a de lui des Annales de l'Abbaye de S. Victor.

Retul. Joan. de la Croliere.

Aucun monument n'explique plus au long ce qui regarde les dixmes d'Athies, que le Cartulaire du Prieuré de Longpont. On y trouve que Guillaume de Châtres, fils de Gautier, Dapifer ou Sénéchal, & Chanoine de S. Victor, possédant lui seul le tiers de toute la dixme de ce lieu, avoit donné dabord à Saint Victor la troisiéme partie de son tiers ; & qu'à l'égard de ce qui lui restoit il en fit trois portions. Il donna la premiere au Monastere de Longpont : la seconde à l'Eglise de Châtres, apparemment au Prieuré ; & la troisiéme à l'Abbaye de Revillon, c'est ainsi qu'on appelloit quelquefois l'Abbaye d'Hieres du nom d'un petit ruisseau qui y passe. (*a*) Et quant à la même dixme, il en donna deux parts au Monastere de Longpont & une à l'Abbaye de S. Victor, *videlicet de agnis vitulis, ovis & aliis rebus minutis.* Cette

Chartul. Longip. fol. 40.

(*a*) Cette même Abbaye d'Hieres a eu aussi, des nommés Etienne & Odeline, un muid de vin à prendre à Athies suivant son ancien Nécrologe au 8 des Calendes de Février.

distribution fut faite de la sorte vers le milieu du XII siécle; car on lit que ce fut Pierre Lombard, Evêque de Paris, qui en la premiere année de son Episcopat, c'est-à-dire en 1159, mit les Religieuses d'Hieres en possession de la portion de dixme d'Athies que Guillaume de Châtres venoit de leur donner, dont elles s'en désirent sept ans après. Cette distribution des dixmes d'Athies a dû même être faite avant l'an 1155, puisqu'on a des Lettres de Gilduin, premier Abbé de S. Victor, qui suppose la chose consommée dès le temps de Thibaud, Evêque de Paris, & que Gilduin ne passa pas l'année 1155. Il dit dans ces Lettres que l'Église Collégiale de Saint Pierre de Montlhéry ayant été donnée aux Moines de Longpont, & étant passée ainsi de l'état Séculier à l'état Monastique; comme l'Eglise de S. Victor y avoit une Prébende & jouissoit de la premiere année du revenu de chaque Prébende qui venoit de vaquer; les Moines de Longpont voulant les dédommager, leur avoient cédé plusieurs autres droits; en premier lieu à Athies *apud Athegias*, des terres, des vignes, une dixme, & généralement tous ce qu'ils y possédoient: plus, deux sols de cens que la même Eglise de Saint-Pierre de Montlhéry avoit pareillement à Athies. Pour ce qui est des vignes du Prieuré de Longpont situées à Athies, le Cartulaire de Longpont en marque qui avoient été données à cette Maison dès le XII siécle par un nommé Goderic & Eremburge sa femme. A l'égard des Religieuses d'Hierre, elles firent en 1166 échange de ce qu'elles avoient à Athies en grain & en vin, avec les Chanoines de S. Victor pour la grange de Senart que S. Victor avoit aussi eu par échange faite avec Henry, Abbé de Barbeau.

Gall. Chr. nov. T. 7. col. 68.

Duchêne T. 4. p. 761.

Chartul. Longip. fol. 38.

Lit. Maurit. Ep. Par.

Entre les autres Corps ou Communautés qui ont eu par donation des biens situés à Athies, celle dont on sçait le temps fixe est l'Abbaye de Saint Maur qui y eut un très-modique revenu provenant de ceux que Burchard, Comte de Corbeil, n'avoit donné à un de ses Officiers que pour sa vie durant, & qui durent revenir à cette Abbaye vers l'an 1028. Ce que l'Eglise de S. Clément de Châtres eut dans la dixme d'Athies par concession de Guillaume de Châtres faite avant l'an 1150, peut être joint à ce que le Monastere de S. Maur y avoit, parce que ce Prieuré est une dépendance de cette Abbaye. J'ai fait observer au commencement de l'article d'Athies que l'Abbaye de Sainte Genevieve avoit un terrain Seigneurial dés le IX siécle, si elle ne possédoit pas même toute la Terre. Elle ne s'étoit pas encore dessaisie de tous ses anciens droits au XII siécle, puisque dans la Bulle de l'an 1163 par laquelle Alexandre III lui confirme ses biens on lit cette ligne : *Apud Atheias, decimas & de unaquaque domo obolum;* ce droit d'une obole sur chaque maison me paroît devoir être très-ancien, & antérieur à tous les autres. A l'égard des vignes que Bertrand d'Athies donna à la même Maison, cela est plus nouveau : mais comme le Nécrologe marque que c'étoient de bonnes vignes, cela fait voir l'estime que l'on faisoit alors du vin d'Athies, au moins dans les Communautés. Au reste en parlant d'Athies sur ce ton, il faut y comprendre le climat de Mons qui est sur la Paroisse, & où l'on assure que croit le meilleur vin. Car le Roi Robert dans son Diplome sur les biens que lui & Hugues Capet son pere avoient donné à l'Abbaye de Saint Magloire, insinue au moins que les vignes de Mons

Duchêne, T. 4. p. 121.

Chartul. Longip. fol. 31.

Gall. Chr. nov. T. 7. Instrum. col.

Necrol. S. Genov. 20 Feb.

Tabl. S. Magl. in Bibl. Regia.

étoient fertiles : *In Comitatu Parisiensi in Villa que dicitur Montium, mansus unus arabilis terræ, cum vinearum ubertate.* Louis VII renouvellant la donation de ses Ancêtres à ce Monastere, met *In Villa quæ dicitur Mons, terras, hospites & vinum.* Je réserve pour le paragraphe de Mons à parler de ce que l'Eglise de Notre-Dame de Paris y possede. On a du remarquer cy-dessus que l'Abbaye des Vaux de Cernay avoit une grange ou ferme dans Athies au XIII siécle. Enfin Sauval faisant l'énumération des revenus de la Commanderie de Saint Jean de Latran à Paris, y spécifie des terres situées à Athies. Antiq. de Paris, T. 1. p. 612.

Les guerres des IX, X & XI siécles ayant causé beaucoup de changemens dans les Provinces, plusieurs terres du voisinage de Paris changerent aussi de Maîtres. Alors ceux qui les posséderent ou qui y eurent quelque Domaine, en prirent le nom. De-là vient que nous trouvons un Landry *de Attiis* dans le Cartulaire de Longpont au XIII siécle, un Regnauld d'Athies parmi les Bienfaicteurs de l'Abbaye de Saint Victor ; un Philippe d'Athies témoin dans des Lettres de l'Evêque Maurice de Sully de l'an 1171. Le même Philippe ou son fils de même nom que lui est nommé parmi les Seigneurs qui devoient deux mois de garde dans la forteresse de Montlhéry sous Philippe Auguste. Un Hugues d'Athies au commencement du regne de S. Louis. Ce Chevalier fut fort illustre. Il devint Grand Pannetier de France, & est nommé avec cette qualité en des titres des années 1226, 1231. Le Nécrologe de Sainte Genevieve marque l'emploi que l'on fit de ses legs. Ils servirent à faire la châsse de la Sainte & les stalles du chœur. Marguerite sa veuve est nommée parmi les Bienfaicteurs de l'Abbaye *Necrol. S. Vict. 19 Jun.* Duchêne, T. 4. p. 761. *Chartular. Phil. Aug.* *Chartul. Beatæ Mariæ à campis.* *Liber Principum Campan. fol. 438.* *Necrol. S.*

Genovef. 29 Januar. Chartul. Livriac. f. 88. de Livry pour avoir donné au Prieuré de Clichy en l'Aunois un Fief situé sur la Paroisse de Macy, lequel Fief étoit tenu de Philippe d'Athies, Chevalier. Le quatorziéme siécle ne m'a fourni aucuns Seigneurs d'Athies que Guillaume de Marcilly, auquel le Roi Philippe le Bel accorda le droit de haute Justice par Lettres données à Amiens le 9 Octobre 1306. Sur la fin du regne de Charles VI un Chevalier surnommé de Montenay possédoit à Athies sur Orge une Seigneurie mais comme son attachement au Roi Charles VII le fit absenter, les Princes Anglois la lui ôterent vers 1423 & la donnerent à Guillaume de Folletemps l'un de ceux qui avoient fait entrer dans Paris les gens du Duc de Bourgogne. Ce que Jean Dupuis y possédoit en Fief fut aussi donné alors à Jacques Pesnel attaché au parti Anglois. La Seigneurie d'Athie mouvante de Montlhéry fut possédée vers la fin du regne de Charles VII par Pierre Viole, Conseiller au Parlement, ensuite par Pierre Poignant qui fut aussi reçu depuis Conseiller au Parlement & Maître des Requêtes. Il avoit pour epouse Radegonde de Haqueville, fille de François de H. & de Marie Viole. Il en étoit Seigneur vers 1466. Catherine sa fille la porta par son Mariage à Nicolas Viole, Correcteur des Comptes, qui en paya le droit de relief vers l'an 1511. Vers le même temps Hervé de Milly possédoit une partie de la Seigneurie, au moins durant l'année 1522. Vingt-deux ans après Pierre Viole, Conseiller au Parlement & Prevôt des Marchands, est qualifié Seigneur d'Athies. Il vivoit encore à Athis en 1530 ou 1540. Un autre Pierre Viole, Président au Parlement, possédoit cette Terre vers 1610. Il fit vers ce temps-là une échange avec l'Hôpital de Sainte

Tréſor des Ch. Reg. 38.

Ordin. de la Prev. de Paris. Sauval, T. 3. p. 327.

Ibid, p 586.

Hiſt. des Maîtres des Req. p. 216.

Sauval, T. 3. P. 396.

Ibid, p. 556.

Reg. Ep. Par. 14 Nov.

Cérémonial François, T. 2. p. 869.

Hiſt. de Paris Felibien, T. 2. p. 990. à l'an 1533.

Hiſt. de Montmorency, p. 634.

Catherine de quelques pieces de Terre à Athies, lieu dit *la Pierre percée*, pour d'autres situées à Mons. L'année précédente il avoit reçu le 6 Juillet l'hommage de Guillaume Boucherat, Auditeur des Comptes pour le Fief de Piédefer. Ce Pierre Viole a écrit une réponse sur la harangue du Cardinal du Perron en 1615. C'est lui que Morin appelle simplement le Président d'Athis, & dont il dit que sa maison étoit attenant le Village, environnée de parcs & jardins de grande étendue; il ajoute que proche de-là étoit un hermitage bâti par l'un de ses enfans, lequel s'y étoit retiré & y menoit la vie des Peres de la Mort qui étoient institués depuis peu pour purger les maisons infectées de peste. L'habillement de ces Religieux étoit noir, & sur leur col étoit figurée une tête de mort. Pendant que M. Viole étoit Seigneur d'Athies, il fut décidé en Parlement le 23 Août 1614 que le Seigneur d'Athis a droit de litre & ceinture autour de l'Eglise sise en sa Justice dedans & dehors, & le Patron droit de litre autour en-dedans seulement.

Hist. des Gr. Off. T. 6. p. 585.

Bibl. S. Germ. à pratis.

Hist du Gatinois, p. 460.

Reg. Parl.

Quelques-uns de nos Rois ont séjourné à Athis sans qu'il y reste aucun vestige de Maison Royale. S. Louis y étoit au mois de Mars 1230. La résidence du Roi Philippe le Bel est très-marquée par le Mandement qu'il adressa de ce lieu le 12 Juin 1305 au Prevôt de Paris touchant le cours des gros tournois battus sous le regne de S. Louis.

Ampl. coll. T. 1.

Ord. des Rois.

En 1699 il fut permis à M. de la Brousse Seigneur d'Athis, de faire célebrer en sa maison d'Athis.

Reg. Ep. Paris.

Du Breul parlant du Prieuré d'Athis dans ses Antiquités de Paris, a cru devoir faire connoître à la postérité un Prieur qui vivoit de son temps sur la fin de l'avant-dernier

Du Breul, Antiq. de Paris, Liv. 4.

siécle qu'il dit avoir été *un homme bien versé ès Langues, & docte Prédicateur.* Il s'appelloit Mattias Touzet, & il étoit natif de Pontoise. Je ne doute pas qu'il n'y en ait eu d'autres encore plus habiles; mais ils ne sont pas venus à ma connoissance.

Au reste on peut dire qu'Athis a été pendant quelque temps le séjour de quelques personnes distinguées par leur science & par leur goût, & que c'est par une suite de leur résidence en ce lieu qu'on y a vu des choses antiques ou singulieres. Je mets parmi les singularités l'épitaphe d'une chienne qui fut gravée sur un monument dressé à sa mémoire dans la maison du Duc de Roquelaure dans un des nouveaux bosquets.

Cy gist la célebre Badine
Qui n'eut ni beauté ni bonté,
Mais dont l'esprit a démonté
Le système de la machine.

Cette maison appartient présentement à Madame la Maréchale de Villars.

La maison qu'a eu à Athis M. Foucault, Intendant de Caen, devint beaucoup plus célebre par les antiquités Romaines dont il l'orna principalement de celles qui furent trouvées à Vieux, Village situé proche Caen sur la fin du dernier siécle lorsqu'il y fit fouiller, il y avoit des marbres avec quelques inscriptions. On y admiroit surtout un Mercure de pierre d'un pied & demi d'hauteur parfaitement beau & très-bien conservé qui avoit été trouvé dans le puits du Village. Outre cela un tombeau très-ancien. On y voyoit aussi l'ichnographie qu'il avoit fait tirer de tous les lieux qui avoient été découverts dans le temps de la fouille, tels que la place d'un gymnase

gymnase des anciens Romains & de leurs bains. Mais ces curiosités n'y resterent que jusqu'à sa mort arrivée en 1721 qu'elles furent transportées dans sa maison à Paris. On assure qu'une bonne partie passa alors dans le Cabinet de M. de Boze.

Dans la même maison a été conservé par respect pour la mémoire de Madame Scuderi un arbre sous lequel elle étudioit, quoique cet arbre nuise. Cette Maison est celle qui a le plus d'apparence à ceux qui viennent de Corbeil. Elle a appartenu depuis à M. du Tillet, Conseiller au Parlement, & présentement elle appartient à M. le Marquis d'Avangour.

Il est parlé d'Athies dans les miracles de S. Louis opérés au XIII siécle après sa mort. Les Bollandistes qui les ont publiés, ou au moins le Perre Stilting voyant qu'un Monastere du nom de Longpont n'en étoit pas éloigné, a cru qu'il s'agissoit d'un Athies voisin de Longpont en Soissonnois, tandis que c'est de celui-cy qui n'est qu'à deux lieues du Prieuré de Longpont sous Montlhéry. *Boll. T. 5. Augusti, pag. 671.*

Il y a trois Ecarts sur la Paroisse d'Athies, qui sont, MONS, ABLON & CHAIGE.

MONS par où je commence est nommé dans des titres plus anciens que ceux qui parlent d'Ablon & de Chaige. En effet il en est fait mention dans une Charte du Roi Robert en faveur de l'Abbaye de Saint Magloire ainsi qu'on a vu cy-dessus; & cela a été suivi par celles que Louis VI & Louis VII ont donné pour confirmer les labourages & les vignes que cette Communauté y avoit. L'Abbaye de Sainte Genevieve avoit des serfs à Mons en 1124 : car il faut lire *Montii* dans la Charte de Louis VI sur le droit de Befet, & non pas *Moncii* comme a mis le Pere Dubois. *Chartul. S. Maglor.* *Hist. Eccl. Paris. T. II, p. 58.*

Outre cela cette Abbaye & celle de Saint Victor y avoient en 1202 une dixme qu'elles partageoient entr'elles. Richard, Abbé des Vaux de Cernay, reconnut en 1231 que sa maison y possédoit un arpent de vigne légué par Marguerite, Dame de Mons, & situé sur la censive de Saint Magloire. On lui en continua la jouissance moyennant le payement annuel qu'il feroit à S. Magloire de 6 sols 3 deniers & une obole. On voit par ce dernier titre que Mons avoit un Seigneur particulier. Un Pierre *de Montibus* est nommé le premier des Chevaliers de la Châtellenie de Paris tenant leur Fief du Roi, dans un Catalogue écrit sous Philippe-Auguste. Le Seigneur de Mons n'est qualifié que de Damoiseau dans l'acte de 1230, par lequel Thomas *de Vignolio*, Chevalier, donne à l'Abbaye d'Hiere un arpent de vigne au même territoire de Mons *in censura Domicelli de Montibus*. Ce Damoiseau ne peut être un autre que Philippe *Dominus de Montibus* qui donna en 1230 au même Monastere *unum modium bladi in molendino apud Atyas :* sur des Lettres de Charles VI de l'an 1400 à Moulin, sur lequel étoit cette redevance, étoit située sur la riviere d'Orge, & s'appelloit le Moulin le Roy.

Chartul. S. Gen. p. 226.

Gall. Chr. nov. T. 7. p. 886.

Cod. Putean. 635.

Chartul Heder.

Ibid.

Tres. des Ch. Reg. 155 Piéce 118.

Plus de cent ans après le temps de Philippe de Mons, sçavoir en 1348, c'étoit Alix femme d'Enguerrand de Marigny & Raoul son fils qui prenoient la qualité de Seigneur de Mons, comme il paroît par leur transaction avec Jacques de Pacy. Un Chantre de Notre-Dame de Paris nommé Jean qu'on croit avoir vêcu au XIV siécle, est qualifié au Nécrologe de cette Eglise *Dominus de Montibus*. Le Seigneur de ce lieu avoit quelques redevances dans Ablon, sur lesquelles Pierre de Pacy, Doyen de Paris, avoit des

Factum de N. D. de Paris 1686, p. 39.

Necrol. Eccl. Paris. 24 Jun.

Charta Caroli VI 1399.

droits de réserve : mais le Chapitre de Paris en eut depuis la Seigneurie qui est énoncée dans le legs de Robert Dangeul, Evêque de Nevers décédé en 1430. L'Auteur des Additions au Nécrologe s'exprime ainsi : *Dedit tres caudas vini super terras nostras de Montibus & Ablone super Secanam.* L'amortissement de ces deux Terres en faveur du même Chapitre, aussi bien que des moulins qu'il avoit sur la riviere d'Orge est plus ancien de plusieurs années. En effet il en avoit fait l'acquisition dès l'an 1417 de Guillaume d'Etouteville & Jeanne de Dondauville, femme d'un autre Guillaume d'Etouteville. Avant eux & notamment en 1400 cette Seigneurie appartenoit à Jehan d'Etouteville, Maître des Comptes, & consistoit en un Hôtel à tour quarrée, assis audit lieu de Mons. (*a*)

Necrol. Eccl. Paris. 26 Jul.

Mem. de la Chambre des Comptes.

Tiré du Factum de N. D. 1686.

La fécondité du territoire de Mons a fait aussi assigner sur ce lieu les revenus que Pierre Barré, Chanoine de Paris, Sécretaire du Roi, destina pour fonder une Chapellenie dans Notre-Dame, à l'autel de Saint Etienne. Le Mémoire du Pere Dubois les fait consister en deux muids de bled à Mons sur le moulin le Roi, & vingt-huit arpens de terre entre Mons & Villeneuve, proche les terres de la Seigneurie de Mons. Il y a à Athis le fief de Bretigni sur Mons, qui a appartenu au Président le Jay, & où il y avoit une Chapelle. Il appartient présentement au sieur Perrot.

Collect. manusc. Dubois T. 5. *ad calcem.*

Reg. Ep 25 Fevr. 1637.

Il y a eu autrefois à Mons une Chapelle, mais elle a été profanée. Les habitans de ce lieu font une communauté séparée. Dans la coutume de 1580, ils députerent en particulier. Ils font aussi un rôle particulier pour la

Procès-verbal

(*a*) De la Barre en son Histoire de Corbeil, p. 216, écrit que cette Seigneurie de Mons avoit été léguée au Chapitre, mais il étoit mal-informé.

levée des tailles. Le dénombrement de l'Élection fait en mil sept cent neuf y mettoit quarante huit feux. Celui du sieur Doisy, imprimé en mil sept cent quarante-cinq, n'y en compte que vingt-neuf. Le Dictionnaire Universel de la France ne confond point non plus Mons avec Athies; dans l'article particulier qu'il en fait, il y marque cent trente-deux habitans.

Le Dimanche vingt-deux Septembre mil trois cent soixante dix, Robert Canolle & les Anglois revenans de faire une course en Bourgogne, logerent vers Mons & Ablon, & le mardi suivant ils se rangerent en bataille entre Villejuy & Paris.

Chron. S. Denis. de

Le vingt-neuf Décembre mil six cent soixante-huit, le Parlement enregistra des Lettres Patentes en faveur de Jacques Perrin, portant permission de faire construire & rétablir de pierre le pont de Mons sur la riviere d'Orge; au moyen de quoi, il lui étoit accordé de percevoir pendant neuf ans dix sols par chacune courbe de chevaux passant sur ce pont, tirans coche & batteaux sur la Seine, auxquels droits étoient subrogés Jean Daubourg & Joseph Batide, à raison des ouvrages par eux faits par Ordonnance des Tréforiers de France.

Reg. Parlam. Chronique de S. Denis.

Le trois Juin mil sept cent quarante-sept, le Conseil d'Etat donna un Arrêt, qui fait défense au Chapitre de Paris de percevoir aucuns droits de péage sur la Seine & par terre aux lieux & Seigneuries de Mons & Ablon.

Mercure, Octob. 1747, pag. 158.

ABLON. Ce lieu, situé tout-à-fait sur le bord de Seine & dans la vallée, forme aussi une petite communauté séparée de celle d'Athies, quoiqu'il soit de la Paroisse

e. Il y avoit dès le treiziém siécle une Chapelle & un Chapelain, d n je parlerai i-après. En mil sept cent neuf, lors du énombrement imprimé pour les Elections, on y comptoit trente feux. Le sieur Doisy, dans celui qu'il a publié en mil sept cent quarante-cinq, n'y en reco n it que dix-huit. Le Dictionnaire Universel qui fait fait aussi d'Ablon un article séparé, & qui le qualifie de Bourg, n'y marque que quatre-vingt dix-sept habitans en mil sept cent vingt-six; ce qui ne forme gueres que 30. à 40. Communians. Le territoire consiste en vignes & en terres. Il y a une assez grande Chapelle du titre de Notre-Dame, construite fort simplement, & dont la présentation appartient au Seigneur du Château. Il y fait sa résidence en qualité de l'un des Vicaires du Curé d'Athies.

Factum du Chap. de Paris, 1686.

Les plus anciens titres latins qui parlent d'Ablon, l'appellent *Ablunum*, & l'écrivent *Ablun*. Si c'étoit *Abluvium*, on diroit que cela viendroit de sa situation sur le bord de la riviere. Dans le Dictionnaire Universel on trouve *Ablonium*. Un Chevalier, appellé Pierre de Petitp nt, avoit donné en aumône à l'Eglise de Sainte Geneviéve au XII siécle deux muids de vin, à prendre dans ses vignes d'Ablun. Comme après sa mort les mêmes appartinrent à son neveu Philippe aussi Chevalier, & à sa niéce Aveline épouse de Hugues de Beaumont, à l'Eglise de Saint Victor & aux Moines des Vaux de Cernay, tous promirent en 1191 devant l'Evêque de Paris, Maurice de Sully, de contribuer pour leur part à l'acquit de ce legs. Ce titre ne dit point que Pierre de Petitpont fût Seigneur d'Ablon; il y a seulement lieu de le présumer,

Chart. S. Genov. p. 101.

ou qu'il l'étoit d'une partie. Car on apprend par un Mémoire de Messieurs du Chapitre de Paris contre les Sieur & Dame de Morogues, qui se qualifioient Seigneur & Dame d'Ablon & Mons en partie, qu'il faut distinguer entre la Seigneurie d'Ablon même & la Seigneurie du fief du Chatel d'Ablon, lequel fief du Chatel avoit été déclaré mouvant de la Seigneurie de Mons & Ablon, par le contrat d'acquisition que le Chapitre avoit fait de cette Seigneurie le treize Septembre mil quatre cent dix sept.

Factum imprimé en 1686.

Factum p. 24 ex Chartul. Barbellensi.

C'est de ce même Mémoire que nous apprenons qu'en l'an 1258 une femme, nommée Agnès, se disoit Dame d'Ablon; qu'en 1348 un Jacques de Pacy avoit un Château à Ablon, & auprès de ce Château une motte de terre, (a) au sujet de laquelle il transigea avec Alix, femme d'Enguerrand de Marigny, & Raoul son fils, Seigneurs de Mons. C'est sans doute ce qui désignoit le fief du Châtel d'Ablon. Les autres possesseurs de ce fief castral qui y sont marqués, ou que j'ai découvert ailleurs, sont Pierre de Pacy, Doyen de Paris en mil trois cent quatre-vingt-neuf. Denis de Paci en mil quatre cens trois. Jean de Dicy, dit Bureau, Capitaine de Corbeil, Ecuyer d'honneur du Roi en mil trois cent qnatre-vingt dix-huit, l'étoit en mil quatre cent seize. Hue de Dicy en mil quatre cent vingt-sept. Simon Algrin vers mil quatre cent trente-trois, il

Ibid. p. 15.

Ibid. p. 28.

Hist. des Gr. Offic. T. 8. p. 471.

(a) Ces mottes Seigneuriales subsistent encore en quelques Provinces. Les Tours du Château peuvent être de ce temps-là : & s'il est vrai qu'une des Reines de France, du nom de Blanche, y ait fait sa demeure, ce ne peut gueres être que Blanche de Navarre, seconde femme de Philippe de Valois.

étoit le second fils de Simon Sr. du Coudray, & Guillaume son fils lui succéda. Mathurin de Douzonville avoit ce fief en 1446. Jean de Douzonville, Seigneur d'Ablon, fonda vers ce temps plusieurs Chapelles à Saint Gervais de Paris. Le Roi Louis XI logea à Ablon au mois de Novembre 1474, selon les Chroniques de Saint Denis, mais il y a apparence que ce fut dans l'Hôtel de Marc Sename, Elu de Paris, où les mêmes Chroniques assurent qu'il resta deux jours en 1477, lorsqu'il revint de Tours. Cet Elu, que d'autres écrivent Cenesme ou Cenasme, n'étoit point alors Seigneur du Château d'Ablon; il ne fit l'acquisition de ce fief mouvant du Châtelet, que vers l'an 1514. Sa veuve s'appelloit Daufine de Coudart ou Dancondare. A eux succederent Jean & Louis de Cenasme, qui jouissoient en 1527 : ensuite Pierre Grassin en 1540 ou 1543. Ce Conseiller au Parlement employa, l'an 1569, la somme de trente mille livres pour fonder un College à Paris en faveur des pauvres Senonois. On l'appelle depuis long temps, du nom du Fondateur, le College des Grassins. Quelques-uns assurent qu'il avoit été appellé quelque temps le College d'Ablon. Thierry Grassin & Laurent Grassin furent depuis Seigneurs du Château d'Ablon. Thierry est mentionné dans la Coutume de Paris de 1580 : ensuite François de Loberan en 1603; puis Maurice de Loberan son fils : après quoi Susanne de Loberan porta cette Seigneurie à François de Morogues son mari. Enfin ce fief Seigneurial fut vendu le 18 Mai 1688 à M. le Président le Pelerier; après lequel elle est advenue à M. de Segur, avec la Terre de Villeneuve-le-Roy, Outre le droit de patronage à la Cha-

Hist. des Mait. des Requêt. p. 217.

Chronique scand. p. 372. & 272.

Compte dans Sauval, T. 3. p. 562. *ibid.*

Sauval, Tom 2, p. 381.

Factum du Chapitre.

pelle d'Ablon, de ce fief dépendent une place de moulin sur la Seine près le lieu nommé Courcelles, avec trois Isles & Javeaux, une ferme sise à Noisy sur Seine, avec 127 arpens : plus deux maisons au même lieu de Courcelles. Ces deux lieux, Courcelles & Noisy, sont à la rive droite de la Seine.

La Seigneurie vendue au Chapitre de Paris en 1417, dix mille écus d'or à la couronne, sous le nom de Mons & Ablon, avoit alors à Ablon deux corps de maisons & pressoir, un moulin assis sur l'Orge, le profit du port de Courcelles traversant la Seine, avec le profit de la pêche en la riviere d'Orge depuis le pont jusqu'au moulin de Mons, & à Ozoir-la-Ferriere cinquante-quatre arpens de bois. Le Mémoire imprimé marque les fiefs & arrierefiefs qui en dépendoient alors; sçavoir, la Terre de Choisy qui appartenoit aux héritiers de Gilles Mallet, qui étoit de deux cens cinquante livres parisis de revenus. On a voulu dire Soisy sous Ethioles, dont en effet Jeanne de Soissons sa veuve porta hommage au Chapitre de Paris, depuis qu'il fut devenu Seigneur de Mons. Plus une maison & un fief à Ethioles même : des biens à Chailly en Biere à l'entrée de la forêt de Fontainebleau, & enfin le fief appartenant aux héritiers de Denis de Pacy ; le tout tenu en fief du Roi, à cause de sa Vicomté de Paris. Je croi qu'il ne faut pas entendre d'une autre Seigneurie que de celle-là, le territoire Seigneurial ou censive d'Ablon, dont il est parlé dans un titre de l'an 1233. C'étoit un nommé Adam, Concierge du Roi, qui tenoit alors cette Seigneurie d'Ablon. Les trois arpens de vignes que Seville, femme de Renaud de Montargis, & Jean son fils Chanoine

Labarre, Hist. de Corbeil, p. 216.

ne de Reims, donnerent pour la fondation d'une Prébende à Saint Etienne des Grez, étoient situés dans sa censive. Labarre en son Histoire de Corbeil, page 20, dit que le joli Château d'Ablon fut bâti par la belle Agnès, lorsqu'elle étoit dans les bonnes graces du Roi. En 1513 Jacques Raguier, Chanoine de Paris, Evêque de Troyes, jouissoit à bail viager de quelques droits de la Seigneurie du Chapitre, dite Mons & Ablon. On remarque qu'à la vérité les Religieuses d'Hierre ont dans cette Seigneurie une maison de leur censive, mais on ajoute qu'elle est de la Justice du Chapitre.

Hist. de Paris, T. 3. P. 45.

Factum du Chapitre.

Ibidem.

La distance dont Ablon est de l'Eglise d'Athies & la difficulté des chemins du bas durant l'hiver, y firent établir un Chapelain, il y a plusieurs siécles. André, Chapelain d'Ablon, est mentionné dans le Cartulaire de Notre-Dame des Champs en 1238, à l'occasion d'une vigne. Il paroît qu'une partie de sa fondation étoit assise sur dix huit sextiers de froment, que l'Abbaye des Vaux de Cernay étoit tenue de laisser prendre par le Prieur & Religieux d'Athies dans la grange que cette Abbaye avoit à Athies. Au moins l'Abbé Thomas, dans sa reconnoissance de l'an 1280, déclare-t'il que c'est pour la Chapelle d'Ablon, *pro Capella de Ablon.*

Chartul. B. M. à Campis, fol. 46.

Gall. Chr. nova, T. 7. col. 891.

Le premier Juillet 1683, la Chapelle d'Ablon fut unie au Prieuré-Cure d'Athis.

Ce qui rendit le lieu d'Ablon fameux à la fin de l'avant-dernier siécle, fut la désignation qui en fut faite aux Calvinistes par le Roi Henri IV, le 14 Décembre 1599, pour l'exercice de leur Religion. Le prêche y fut établi sur le fief qui a appartenu à Mrs de Morogues, dont le Roi se déclara être Haut-Jus-

ticier dans ses Lettres. Les Protestans s'assemblerent en ce lieu jusqu'au temps qu'ils eurent un Temple à Charenton.

Aujourd'hui Ablon est remarquable par l'entrepôt de vin qu'y font plusieurs Cabaretiers de Paris.

CHAIGE est un autre fief sur la Paroisse d'Athies. Ce lieu est situé entre la riviere d'Orge & la Seine ; il consiste en un Château tout neuf, avec une Chapelle domestique & un jardin, le tout comprenant dix-huit arpens. Cette maison qui appartient à Madame des Ecaux, est entourée presque de tous les côtés des terres de la Maladerie de Juvisy, de celles de Saint Lazare, ou de celles du Prieuré N. D. des Champs, uni au Séminaire d'Orleans. Le nom de Chaige est connu à Meaux & à Soissons, où les titres latins le rendent par *cavea*. Y auroit-il eu en ce lieu des Arenes ? Tout proche ce lieu de Chaige est un canton appellé *Fosse de la Mardelle*. De la Barre la met dans le nombre des lieux qui sont de la Châtellenie de Corbeil, ou qui en ont été. Il ne la qualifie que de Maison champêtre, & l'appelle Chages. Il ajoute qu'elle releve du Roi. En effet, on lit dans les Registres du Parlement de l'an 1550, que Pierre Grassin, Conseiller au Parlement, ayant acquis nouvellement le fief de Chages & Frumental, se disposoit à en faire hommage ; mais comme il devoit aller à Florence pour l'exécution d'un Arrêt important, on lui donna acte de nécessité de voyage pour autoriser son délai. J'ai cependant trouvé que Michel Tamponet rendit hommage le 31 Mars 1575, pour le fief de Chage, Paroisse d'Athis, à Guillaume Boucherat, Seigneur

Antiq. de Corbeil, pag. 17.

Hist. des Gr. Offic. Tom 6. p. 585.

du fief de Piédefer, relevant d'Athis. Un autre Gabriel Boucherat, qui étoit Conseiller du Parlement en 1658, avoit sa maison de campagne à Mons. Dix ans auparavant, le Seigneur de Chaiges étoit Nicolas Amelin, Conseiller en la Cour des Monnoies. Ce lieu appartient de nos jours à la Dame Bellot, veuve d'un Secretaire du Roi.

Perm. de Ch. dom. 7 Sept. *Idem in Reg. Arch. Paris.* 16 *Aug.* 1648

VILLENEUVE-LE-ROY.

L'Un de nos Rois qui passe pour avoir bâti un plus grand nombre de nouvelles Villes, est Louis VII, autrement dit le Jeune. Il est fondateur entr'autres de Villeneuve-le-Roy au Diocèse de Sens sur la riviere d'Yonne, qui est devenu une Ville véritable dans le sens reçu aujourd'hui, & non dans celui que le latin *Villa* présente communément. Plus anciennement, d'autres lieux ont été qualifiés de *Villa publica*, ou *Curtis dominica*, parce que c'étoient des Terres Royales. Quelques-uns de nos Rois s'y étant plu, ou en ayant trouvé le territoire fertile, y ont fait venir des colonies de laboureurs ou de vignerons, & c'est ce qui a formé les villages appellés Villeneuve-le-Roy, pour les distinguer de quantité d'autres nouveaux villages surnommés de leur situation, ou de leur fondateur, ou bien de leur premier Seigneur. On ne connoît en France que deux ou trois Villeneuve-le-Roy simples villages; sçavoir celui-ci du Diocèse de Paris, un autre situé dans le Vexin, & qui est du Diocèse de Rouen Election de Pontoise, & un troisiéme lieu proche Mondidier en Picardie. La plus ancienne connoissance que nous ayons de celui du Diocèse de Paris, ne remonte qu'au commencement du XII siécle. Car je ne m'arrêterai point à ce que M. de Valois a avancé que comme c'étoit une Terre Royale, & qu'on ne battoit de la monnoie que dans ces sortes de terres, Villeneuve-le-Roy dont il s'agit doit être le même que *Novus vicus*, dont le nom se lit sur une mo-

Dictionnaire Univ. de la France.

Not. Gall. p. 437.

noie dans Bouteroue en ces termes: *Novo vico.* M. le Blanc est mieux fondé à traduire *Novo vico* par Neufvic que par Villeneuve: car comme on connoît en France plus de vingt endroits du nom de Neuvy, ce doit être à l'un de ces lieux qu'il faut attribuer cette monnoie.

La situation de ce Village est à trois lieues de Paris en remontant la Seine, sur la pente d'un coteau qui regarde l'orient, & qui est embelli de quelques fontaines. Le pays est de vignoble & de terres labourées. Guillaume Godefroy, Ecuyer, lorsqu'il vendit aux Chartreux de Paris quelques terres en Brie, se réserve une redevance de vin; l'acte porte qu'il sera du cru de Villeneuve-le-Roy. Le nombre des feux étoit de 105 en 1709, lorsqu'on imprima le dénombrement des Elections. Le sieur Doisy le dit encore de 102 dans son Livre publié en 1745. Le Dictionnaire Universel de la France, imprimé en 1726, y comptoit 460 habitans. M. de Segur, Président au Parlement de Bordeaux, en est aujourd'hui le Seigneur. Je parlerai ci-après de ceux qui l'ont précédé. Sauval, T. 7. p. 492.

L'Eglise est sous le titre de S. Pierre. C'est un bâtiment renouvellé, bien boisé par tout le dedans & reblanchi. M. l'Abbé Chastelain remarqua, il y a soixante ans ou environ, que les fonts baptismaux y sont de marbre rouge & blanc. Derriere la tour qui soutient l'Eglise vers le côté méridional, se voit un reste de structure du XII ou XIII siécle. Peut-être étoit-ce le fond ou l'abside de la premiere Eglise qui fut bâtie en ce lieu. A l'entrée du chœur, derriere le banc des Chantres, est représenté sur une tombe un homme en robe longue, le capuchon abattu & les mains

jointes ; & autour est gravé en lettres gothiques capitales, qui peuvent être de vers l'an 1320 :

CI GIST JACQUES DE SANLIS ... DE ERANI, LEQUEL TRESPASSA ....

Aux deux côtés de sa tête se voyent ses armes.

Il y a dans cette Eglise un autel de la Sainte Vierge, qui est apparemment un Bénéfice, étant mis dans le rôle des Décimes sous ce titre : *Chapelle Notre-Dame de Villeneuve-le-Roy.* J'en ai vû une collation du 4 Février 1474.

Reg. Ep. Par.

La Cure est dans le Pouillé du XIII siécle parmi celles de la pleine collation Episcopale, sous le nom de *Villa nova Regis*, & elle est restée dans le même état.

Le premier monument où ce Village soit nommé, est de l'an 1112, & concerne l'Abbaye de Saint Magloire de Paris. Il est tiré du Cartulaire de ce Monastere, où il est fait mention de terres situées *apud montes*, *Villam novam & apud Ablun.* Quoique le terme distinctif *Regis* ne soit point joint à *Villam novam*, il est sûr qu'il ne s'agit pas là de Villeneuve-Saint-Georges, parce qu'il faut que cela s'entende d'un Villeneuve qui soit contigu à Mons & à Ablon, tel qu'est Villeneuve-le-Roy. On a une charte de Louis-le-Gros de l'an 1122, où ce ce Prince parle de *Villa nova*, comme d'une Terre dont il étoit Seigneur particulier, & où il avoit des hommes serfs. Il y confirme une coutume appellée *Befeht*, par laquelle dans le mariage des serfs de sa Terre, & de ceux de la Terre de l'Abbaye de Sainte Geneviéve, la femme

Chartul. S. Magl. Portif. Cartères f. 9.

Hist. Eccl. Pariſ. T. 2. p. 58. Gloſſ. Cangii voce Befeth.

appartenoit à celui dont le mari étoit serf, & même les enfans des deux sexes. Louis VII son fils assignant en 1160 du revenu pour le Chapelain de Saint Nicolas du Palais, marqua deux muids de froment à prendre sur sa Terre de Villeneuve. (*a*) Philippe-Auguste retiroit de sa Terre de Villeneuve proche Paris chaque année en argent 60 livres. Les vignes qu'il y avoit coûterent en 1202 à vendanger, la somme de neuf livres dix-huit sols. Nos Rois avoient en effet dans ce lieu plusieurs clos. Il est fait mention du grand clos du Roi à Villeneuve-le-Roy dans le Cartulaire de Notre Dame-des-Champs, à l'an 1238, à l'occasion d'une vigne léguée à ce Prieuré, laquelle est dite contigue à ce clos, *juxta magnum clausum Domini Regis apud Villam novam Regis.*

Hist. Eccl. Par. T. 2. p. 354.

Comput. an. 1202. Brussel Traité des fiefs ad calc. p. CXLIX & CLV.

Chartul. B. M. à Campis, f. 46.

Un Inventaire du Trésor des Chartes, rédigé en 1482, rappelle quelques articles des années 1335 & 1337, où l'on remarque les Chartreux, tant ceux de Paris que ceux de la grande Chartreuse, comme possesseurs de certains biens situés à Villeneuve-le Roy. En 1335 est citée une acquisition faite par le Roi Philippe de Valois, sur Agnès d'Ays, veuve de Jean de Mornay Chevalier, d'un fief & d'un labourage, que cette Dame s'étoit réservé lorsqu'elle fit une autre vente aux Chartreux de Paris. A l'an 1337 est marquée une cession faite au même Roi par des Religieux de la grande Chartreuse de six sols parisis de rente, assis sur des fonds situés à Villeneuve-le-Roy

Cod. Reg. Bibl. 6765. f. 96.

(*a*) Dans le Cartulaire du Prieuré de Longpont sont nommées deux femmes, qui donnoient, pour avoir part aux prieres, des rentes assises *in Villa nova Regia.* Ces legs sont du commencement du XIII siécle au plûtard, fol. 24 & 45.

dans la Prévôté & Vicomté de Paris, moyennant quoi ces mêmes Chartreux furent déclarés exempts de fournir la nourriture aux chiens du Roi, ainsi qu'ils y avoient été tenus auparavant. Ce dernier article semble prouver que la grande Chartreuse avoit eu de quelqu'un des Rois prédécesseurs de Philippe le Bel une bonne partie de la Terre de Villeneuve, & apparemment à la charge de nourrir les chiens du Roi, ou que ce qu'ils en avoient acheté d'Agnès d'Ays étoit auparavant tenu à la même charge. Quoiqu'il en soit, les Chartreux de Paris qui y possédoient avant l'an 1335 ce qu'ils avoient acheté de la veuve de Jean de Mornay Chevalier, vraisemblablement des 400 livres parisis d'Etienne Æsis Chartrain mentionné dans leur Nécrologe, acquirent en 1390 de leurs Confreres de la grande Maison, une partie de la moitié de cette Terre, des trois mille francs d'or qu'ils avoient eu de Jean Duc de Berry: & six ou huit ans après, les quatre mille francs d'or que Pierre de Navarre, fils de Charles, leur avoit donné pour fonder quatre Chartreux, furent employés par eux à l'achat du reste de cette moitié. Dubreul ne raconte qu'une partie de ces faits, lorsqu'il parle des Chartreux de Paris. Ces Religieux confierent, peu de temps après, la régie de cette Terre à un ancien Curé étranger, dont ils se sont toujours souvenus pour y avoir gouverné leurs biens gratuitement durant trente ans. Les Chartreux de Paris, devenus peu après Seigneurs de Villeneuve-le-Roi, eurent attention d'y faire cultiver les vignes & bien faconner le vin. Selon un Mémoire imprimé depuis quelques années, le Roi Charles VIII étant venu dîner chez eux le 18 Juillet 1484,

Necrol. Carthus. Paris. 24 *Octob.*

Antiqu. de Paris, Edit. 16. 9. p. 361.

Guill. Cauchois, Curé de Bertouville, mort vers 1430.

Ner. Cart. Par. 27 *Sept.*

Mercure de France, Déc. 1742. 11 vol. p. 2824.

y trouva le vin du cru de cette Terre si bon & si à son goût, que son premier Maître d'Hôtel eut ordre d'en prendre un muid de blanc & un de clairet, qu'il paya neuf livres douze sols parisis. Guillaume Godefroy, Ecuyer, leur cédant en 1487 sa Terre de Maillard en Brie proche le Plessis-Ausould, & autres du même pays, exigea pareillement d'eux, entr'autres conditions, qu'ils lui envoyassent chacun an, sa vie durant, en sa maison sise rue Saint Germain l'Auxerrois, trois muids de vin de leur crû de Villeneuve-le-Roi, sçavoir deux de vin vermeil & un de vin blanc. Cette acquisition de la Terre de Villeneuve-le-Roy étoit beaucoup augmentée entre les mains des Chartreux de Paris, & leur produisoit des revenus considérables en grains : mais ils furent obligés de la vendre en 1596 à Matthieu Marcel, Conseiller d'Etat, déja Seigneur de l'autre moitié, apparemment après Nicolas Chevalier, qui est dit dans la Coutume de Paris de l'an 1580, Seigneur en partie de Villeneuve-le-Roy, pour se tirer des affaires dans lesquelles ils s'étoient indiscretement engagés, sous prétexte de la Religion, pendant les troubles de la Ligue. Il y a à Paris dans l'Eglise de Saint Jacques de la Boucherie l'épitaphe de Claude Marcel, qualifié Contrôleur Général des Finances & Seigneur de Villeneuve-le-Roy. Il y est dit mort le premier Octobre 1590. C'étoit apparemment le pere de celui qui acheta, six ans après, le reste de la Seigneurie, tenu par les Chartreux.

Sauval, Tom. p. 492. *ex compot.* 1490. *& Necrol. Cartul. ad 9 April.*

Recueil d'Epiraphes en la Bibliotheque du Roi, p 767.

Après la mort de Matthieu Marcel, la Terre fut vendue par sa veuve & ses héritiers à Guillaume du Vair, Garde des Sceaux, & Evêque de Lisieux, qui en prêta foi & hom-

mage au Roi le 5 Juillet 1617. Le testament de ce Prélat est daté de ce lieu le 10 Juin 1620. Etant mort en 1621, la Terre passa d'abord à sa sœur Antoinette, qui en jouissoit en 1630, étant veuve de M. Aleaume Conseiller au Parlement, des fils duquel M. Claude le Pelletier, Contrôleur Général & Ministre d'Etat, l'acquit. Il ne se contenta pas du Château bâti par Guillaume du Vair, il en changea toute la disposition, & outre cela il en rebâtit un autre beaucoup plus magnifique. C'est à cette Terre qu'il se retira lorsqu'il eut quitté la Cour en 1697. Après la description latine de ce Château & du Village, qu'il adressa de ce lieu en 1695 à M. Rollin, Recteur de l'Université de Paris, personne, que je sçache, ne s'est plus étendu à en donner une idée juste, que le sieur Piganiol. Il remarque que de la terrasse on voit une vaste plaine & plus de quinze gros villages, que le bâtiment du Château frappe les connoisseurs par la régularité & la noblesse de son architecture. L'Abbé Chastelain, Chanoine de Notre-Dame de Paris, excellent connoisseur, y admiroit l'exactitude de la symmétrie; & l'on assure que Louis XIV en avoit approuvé la simplicité, l'avoit trouvé de bon goût & d'un homme prudent & modeste. Il y avoit alors une galerie bien remplie de bons livres, & ornée des portraits d'un grand nombre de Sçavans. Le Parc est de six-vingt arpens. M. le Peletier aimoit tant les inscriptions, qu'il en mettoit jusques sur les bancs où l'on s'asseoyoit, & jusques sur l'écorce des arbres. Ce n'est point ici le lieu de détailler la vie de ce Ministre. Je ne dois ici le représenter que comme Seigneur de Villeneuve-le-Roy. Ce fut par les

Reg. Arch. Par.

Descript. de Paris, T. 8. p. 175.

Necrol. Cart. Gall. ling.

Ibid.

soins que l'Eglise Paroissiale fut réparée & embellie, & que les pauvres y reçurent du soulagement. Pour entretenir la paix dans les familles, il y faisoit venir de Paris un Jurisconsulte, qui détournoit de plaider ceux qui y étoient portés, ou qui accommodoient ceux qui étoient en procès. On peut voir dans sa vie qui a été imprimée, & qui est de la composition de M. Boivin le cadet, de l'Académie des Belles Lettres, le régime que ce Seigneur observoit en sa Terre, son exactitude à y réciter l'Office Divin, son application à l'étude, qui a procuré au public tant de bons ouvrages. Tous les soirs il alloit réciter Complies dans l'Eglise, & assistoit aux Saluts qu'il avoit établis pour le Roi. Etant décédé le 10 Août 1715, son cœur fut porté à Villeneuve-le-Roy. Avant sa mort il avoit donné cette Terre à son fils, premier Président du Parlement de Paris, en prenant toutes les précautions pour ôter aux Chartreux les moyens d'y rentrer. Depuis, elle a appartenu à Louis le Pelletier son petit-fils, aussi premier Président au Parlement de Paris, qui l'a vendue à M. de Segur, Président à mortier du Parlement de Bordeaux.

Avant que les Chartreux de Paris ou de la grande Chartreuse eussent augmenté leur territoire à Villeneuve-le-Roy, d'autres Eglises y avoient des droits ou redevances. Il est marqué dans le Nécrologe de la Cathédrale de Paris, qu'une somme provenant de Guillaume, neveu de l'Evêque Maurice de Sully, fut employée *pro impignoratione decimæ de Villa nova* : ce qui paroit devoir s'entendre de ce Villeneuve ci, parce qu'il est contigu à Orli, qui de tout temps a appartenu à l'Eglise de Paris. Outre la preuve ci-dessus allé-

Necrol. Eccl. Paris. 22 April.

guée dans la charte de Louis VI, au sujet des serfs de Sainte Geneviéve & de ceux du Roi, quant au sort de ceux qui se marioient à Villeneuve-le-Roy, il reste dans un ancien Censier de Sainte Geneviéve, à l'an 1248, des indices que cette Abbaye y avoit affranchi nouvellement quelques-uns de ses hommes. Il est aussi constant par le Cartulaire de Saint Eloy de Paris, que ce Prieuré avoit à Villeneuve-le-Roy un droit d'Oblayes ou d'Oublies, *jus Obliarum*; c'est-à-dire une redevance de froment, d'avoine & de chapons par arpent. Il n'est pas moins certain que parmi les biens que le Pape Eugene III confirme à l'Abbaye d'Hierre en 1147, il n'est pas parlé simplement de Villeneuve qui avoit un port, & qui est Villeneuve-Saint-Georges, mais aussi qu'il y est fait mention en ces termes d'un autre Villeneuve : *Apud aliam Villam novam decimam de Coutet.* Enfin, un Factum imprimé pour le Chapitre de Notre-Dame sur la Terre d'Ablon, marque qu'en 1369 il y avoit un cens, dit du Fief, au Breton de Villeneuve.

Lib. Cens. S. Genov. fol. 96.

Chartul. S. Eligii.

Annal. Benedict. T. 6. Instrum. p.

Factum sur Ablon, p. 27

Enfin on lit aussi, que les Chapelains du Roi avoient en 1317 à Villeneuve-le-Roy une vigne située en la ruelle de S. Eloy. Les titres qui indiquent cette particularité, font mention d'un lieu dit la Croue de Dame Alix, qui étoit connu encore en 1519.

Tabul. S. Elig.

Plusieurs lieux du Diocèse de Paris sont renommés par les hommes illustres qui y ont demeurés, ou qui y sont inhumés. La longue résidence que M. Claude le Pelletier a faite à Villeneuve-le-Roy, ne sera jamais oubliée par la postérité. A l'égard de personnages célebres qui y ayent reçu la sépulture, il n'en est point resté de mar-

ques ; (a) mais on sçait qu'un Evêque *in partibus*, qui fut regardé par quelques Evêques de Paris comme une espéce de Suffragant ou Coadjuteur à la fin du XV siécle & au commencement de l'avant-dernier, étoit natif de ce lieu. Voici son Epitaphe, qui se lisoit anciennement sur une tombe au chœur de Sainte Catherine de la Couture, & qui est maintenant dans la Chapelle Notre-Dame.

Ici repose au rang des morts
De Jehan Nervet le religieux corps
Natif du Bourg Villeneufve-le-Roy
Près de Paris ; lequel en noble arroy
Au bon Loys unzieme de ce nom
Fut Chapellain, ou acquit grand renom :
Qui fut Evesque après de Margarence,
Et de Jully Abbé par reverence,
Pareillement Prieur de ce saint lieu,
Par cinquante ans un mois servant à Dieu.
Ou mort le prist dixieme de Novembre
Mil cinq cent vingt & cinq que remembre
Chacun priera Dieu pour sa pauvre ame
Soit en son divin Royame. Amen.

(a) Le Supplément de Morery dit que Philippe Dormey, mort dans un âge très-avancé au siécle dernier, fut inhumé dans la sépulture de Mrs le Pelletier. Il avoit élevé Claude & deux autres. C'étoit un homme, dit-on, de beaucoup d'esprit & d'une rare probité.

DESCRIPTIO VILLÆ NOVÆ.

Claudius LE PELLETIER, *Carolo* ROLLIN, *Rectori amplissimo S. P. D.*

ALiquid de rusticatione nostra ad te scribere, charissime Rolline, gestit animus, deambulatione, & ipso silentio ruris excitatus, quæ magna sunt incitamenta cogitationum quas postquam Reipublicæ laboriosius impendi, ad rerum rusticarum voluptates sapientiæ proximas revocare conor. Sed cum fas non sit Rectorem doctissimæ Academiæ adire, nisi sermone latino, quem pœnè inter aulæ & negotiorum curas dedidici, non sine comite rustico hanc tibi dictarem Epistolam. Liceat commendare Villam novam apud te, qui scis amores meos esse, & verè amores meos. Ipsam enim cupidè emi, satis eleganter ornavi, & diligenter colui. Indulge ergo amori nostro, doteque Villæ accipe, quæ & tibi auditu & mihi relatu gratissimæ erunt.

Laudanda primùm vicinitas Urbis, ita ut peractis quæ agenda fuerint, salvo jam & composito die possis illuc pervenire : opportunitas viæ, quæ plano tramite Sequanæ littus obambulat, deinde cursu amœno per latissima prata & fertilissimos campos diffunditur & patescit. Tam gratum iter definit in longos arborum ordines, per quos fallente clivo, facilis patet ascensus ad villam nostram, quæ pœnè in colle imo posita vicinæ regioni supereminet. Mira ibi temperies aëris, & cœli clementia.

Aleæ longæ latæque bipartito gramine vi-

ridantes in ipso statim aditu occurrunt : multùm illæ ruris vident, patentes campos, longinquosque colles prospiciunt, & singulari jucunditate præcedunt simplicem & tamen venustam dispositionem ædificiorum. Horum medium patescit, & advenientibus offert atrium pictis venationibus ornatum. Ædes usibus capaces & elegantes, non sumptuosæ. Quæ pars ædium Deo sacra est, auro sola resplendet. Cubicula tam feliciter disposita, ut quæ plurimo sole perfunduntur, sint in frigore tepidissima : quæ verò umbrâ utuntur, sint in æstu frigidiora, & favonios accipiant, transmittantque, dum sine injuria ventorum patent fenestræ, ex quibus multarum quasi regionum diversas facies oculus distinguit & miscet. Nec deest Bibliotheca, quæ lectitandos libros exhibet, & imagines virorum probitate & doctrinâ illustrant : egregia simul & præcepta, & exempla virtutis. Aliud atrium superius, nec non porticus longa & lucida picturis pluribus illustrantur. Hinc diætæ hospitibus gratæ sibi invicem patentibus ostiis pervios aspectus præbent, ita ut quocumque inciderint oculi, reficiantur dulci spectaculo camporum, quasi tabulis ad eximiam pulchritudinem pictis. In superiori parte ædium cellæ plures, dormitoriæ satis mundæ, ut excipere amicos possint. His omnibus adjacent ædificia usibus domesticis destinata, non tamen omnino contigua, ne voces & lusus servorum obstrepant, aut odores mali offendant.

Exeuntem tectis excipit hortus concisus in varias figuras liliis, buxo, rosis, violisque descriptas. In medio fons altior & largior myrtis, taxis tonsilibus, florentibus lauris, & viridi quâdam scenâ includitur. A latere

tectorum & horti ambulatio satis longa, unde latissimum diversi prospectûs spatium. Imaginare amphiteatrum quoddam immensum, quale sola rerum natura potuit effingere quod ornatissimis collibus cingitur, in quibus nunc continua, nunc intermissa tecta villærum, & aliquando silvæ & vites gratissimam varietatem objiciunt. His diffusa agrorum planities subjicitur, quam fluminis cursus secat & irrigat. Hinc descensus lapide polito satis splendidus ad inferiorem horti partem. Undique suavitates odorum exhalant è floribus, quos interjacent arbusculæ semper virentes, & variis omninò formis distinctæ. Surgit ibi fons alter, cujus salientes latices implent amplissimum aquarum orbem gramineo margine incluſum. Videas quoque sedularum apum cereas domos inclusas, regna potiùs dixerim: exempla scilicet diligentiæ, laboris, providentiæ, regalis obsequii, & bene institutæ Reipublicæ. Succedunt & pingues horti, qui non possunt esse amœniores aspectu, nec fructibus lætiores, quorum non tam cultura, quàm ipsa pulchrior natura delectat. Feracissimum ubique & molle solum, ita ut saxum non facile, si quæratur, occurrat: ibi olera, ibi fruges, ibi viridia, ibi arbusta, & pomaria obviis & paratis irrigationibus nutriuntur.

Nemora verò ordinibus solerter dimensa offerunt gratum abditumque secretum. Hinc umbrosa labyrinthus errores varios includit: hinc fons largior tectus nativo fornice circumjectarum arborum effundit frigus amabile, egeritque aquam in altum, quæ in se cadens recipitur non superbo marmore, sed puro cespite, in quo retinetur nec redundat: mox sibi ipsi reddita quasi liberior exultat. Rivulus inde nascitur, qui ingenuo topho incluſus

cluſus, diſcurrenſque per anfractus ſylvæ, non ſine duce ſuſurro natantes aviculas ſuaviter aſpergit; tandemque velut longo errore feſſus, ſub terras furtivo lapſu fugit, quo ſe dum præcipitat paulò rapidius, leni vorticantis undæ murmure leves invitat ſomnos, nec procul inde rursùm è medio herbeſcentis viridatis emicat. Ad muſicam quoque circumſonant chori alitum, Philomelæ cantus, dulces querelæ & turturum gemitus. Locis in plucis diſpoſita ſedilia ambulatione feſſos juvant, licet ita leniter, & ſenſim hortus totus aſſurgat, ut cum aſcendere te non putes, ſentias aſcendiſſe.

Subeſt nemoribus altera deambulatio magis longa & ſpatioſa, quadruplici ulmorum ſerie obumbrata, quam viridis tapes diſcriminat, & murus humiliter aſſurgens claudit buxo veſtitus, unde tam patens & liber proſpectus, quàm è ſummo. Si ſpatiantibus non ſufficiant horti, licèt proluxuriantis ſæculi menſurâ ampliores, egredientes excipit longiſſimus tractus arborum, quæ inter planiſſimos agros deducunt ad ripam vicini fluminis. Ibi prata florida, & gemmea, herbæque molles & ſemper novæ, alunt numeroſa pecorum armenta & longos ovium greges, divitias ruris. Pecoribus verò & pecorum magiſtris ſalices ordine diſpoſitæ hoſpitalem umbram præbent. Undique venatio commoda, copioſa & libera. Nec prætermiſſum eſſe velim rus modicum, priores meas delicias; quod quidem majori ſubjacet, nec invidet tamen. Nihil quippe illi deeſt, quod ſapientis domini uſus poſſit exigere; ac meo ſanè judicio quædam Philoſophia in ejus mediocritate ineſſe videtur, quæ aliarum villarum objurgat inſaniam. Inter hæc oblectamenta plus

multò in rure noſtro aratur, quàm verritur. Ea nempe cultura maximè placet, quæ magis operâ quàm impenſâ conſtat, proviſumque eſt, ne villæ tutela oneri eſſe poſſit, aut tale diſpendium trahat, quod exprobrare domino imprudentiam videatur. Vicus in proximo ſatis validus, in quo aquæ ſaluberrimæ, operariorum, & proborum colonorum copia, denique vicini nuſquam importuni.

Juſtisne cauſis, mi Rolline, eum tibi videor lubens incolere, inhabitare & diligere ſeceſſum. Ubi corpore & animo maximè valeo; ubi datur honeſta remiſſio curarum; ubi inter innocentiſſimas ruris amœnitates mihi ſoli & bonæ menti vacare permittitur? Nonne ibi ſeneſcere licitum eſſe debet viro, qui totum ſe Reipublicæ obtulit, quamdiù licuit? Prima enim & media vitæ tempora patriæ, extrema nobis impertire debemus, ut ipſæ leges monent quæ majorem annis ſexaginta otio reddunt. Quod utinam Deus ſapienter nobis occupatum efficiat. Vale.

Datum apud Villam-novam 4. Kal. Sept. anno 1695.

ORLY.

ON est en état de prouver l'antiquité de cette Terre par les Chartes de l'Eglise de Paris, qui parlent de la destination des biens de cette Eglise au IX siécle. Elle y est nommée la seconde sous le nom latin *Aureliacum*. Ce nom n'est qu'un allongement du nom propre *Aurelius*, qui étoit fort usité parmi les Romains : & c'est ce qui fait voir qu'on peut remonter encore plus haut, & dire qu'Orly étoit la maison de campagne d'un des Romains qui demeuroient à Paris, nommé *Aurelius*, de même que Savigny l'étoit d'un autre Romain appellé *Sabinus*, & Torigny celle d'un nommé *Taurinus*. Les Francs ayant succédé aux Romains, & s'étant trouvés mêlés avec eux, firent disparoître peu à peu leurs noms dans l'usage, & abrégerent dans leur langage les termes d'*Aurelianum*, *Sabiniacum*. Ainsi *Aureliacum* se vit reduit à deux syllabes, ce qui forma Orly, comme *Aurelianis* a formé Orleans. Ce ne fut que vers le XII siécle que l'on commença à latiniser le nom de ce Village sur la prononciation vulgaire. Rien n'est plus commun dans les titres écrits au XIII, que le mot latin *Orliacum*. On écrivoit aussi quelquefois *Oliacum*.

Necrol. Paris. passim. Ibid. 26 Jun. & 26 Dec.

Ce Village est situé à trois lieues & demi de Paris entre le midi & l'orient, dans un terrein fertile en grain & en vin, quoique les coteaux n'y soient pas si roides qu'aux villages de Mons & Athies. L'Eglise est dans le bas, & dominée vers l'occident par la mon-

tagne. Quoiqu'elle ait un chœur fort élevé, on ne la découvre point si aisément que les autres, à cause qu'elle n'a qu'une tour écrasée. Ce chœur est un bâtiment moderne fort élevé & couvert d'ardoise : il est d'ordre Dorique ; & les Chapelles qui environnent les aîles, sont toutes d'ordre Ionique : ce qui est un renversement d'architecture. La nef n'a rien qui mérite d'y être comparé. S. Germain, Evêque de Paris, est le Patron de cette Eglise. Mais quoique la tour dont je viens de parler soit peu digne d'attention, je ne dois pas taire qu'elle est célébre dans l'Histoire de France. Le Continuateur de la Chronique de Nangis dit qu'en 1360 elle servit de défense contre les courses des Anglois, que deux cent hommes du pays s'y tinrent avec des balistes & autres machines de ce temps-là, ayant rempli l'Eglise de provisions pour soutenir le siége : mais qu'enfin les Anglois en devinrent les maîtres le jour du Vendredi Saint, & y tuerent environ une centaine d'hommes, y firent plusieurs prisonniers, & mirent le reste en fuite, désolerent le village, en enleverent toutes les provisions, puis se retirerent à leur camp vers Châtres & Montlhéry. Il ne faut point douter que ce ne soit depuis cet assaut que cette tour, qui devoit être en maniere de forteresse, est restée si basse & hideuse. Au reste la sonnerie en est belle. La Cure est marquée à la nomination du Chapitre de Paris dans le Pouillé du XIII siécle, parce que, selon qu'il paroît par l'exposé de l'Evêque Lisiard aux Rois Lothaire & Louis vers l'an 985, l'Eglise d'Orly & l'autel appartenoient dès-lors au même Chapitre. C'est le Chanoine de la trente-sixiéme partition qui y présente. Aucun des Pouillés n'a varié là-dessus. Cette

Spicileg. in fol. T. 3. p 826.

Paroisse n'a d'écart qu'une seule maison, qui est celle de la poste établie sur le grand chemin entre Villejuy & Juvisy. Le Dictionnaire de Trevoux, au mot *chemin*, dit que le lieu où elle est bâtie s'appelle Longboyau, & que c'est ce qui a donné le nom à toute la plaine. Le reste forme 94 feux, si la supputation du sieur Doisy imprimée en 1745 est exacte. En 1709, le dénombrement de l'Election y en comptoit 30; c'est une faute. Le Dictionnaire universel évaluoit le tout à 428 habitans en 1726 : mais le nombre des communians ne se monte gueres qu'à 350.

Il étoit arrivé en ce lieu, de même qu'en plusieurs autres terres d'Eglise, que quelques Chevaliers s'en étoient rendus les protecteurs ou défenseurs, soit qu'on les en eût prié, soit qu'ils se fussent offerts eux-mêmes. Ainsi les vassaux du Chapitre leur payoient leur droit de protection, & ce droit s'appelloit en latin *Tensamentum*. Mais dès le XII siécle les Chanoines de Paris racheterent ce tribut. L'argent que Guillaume Chanoine, neveu de l'Abbé Suger, donna pour le repos de l'ame de son oncle décédé en 1100, & celui qui provint du legs de l'Archidiacre Hermenric, fut employé à exempter les habitans d'Orly de ce tribut étranger. Hugues d'Anet étoit un de ceux qui en jouissoient; il ne vendit sa part en ce droit au Chapitre qu'en l'an 1207. Le Prieur de S. Eloy avoit encore au XIV siécle un droit d'Oublies qui lui étoit dû à Orly & à Grignon. Les grandes Chroniques de Saint Denis & quelques autres latines du XIII siécle faisant mention des difficultés qu'eut la Reine Blanche avec le même Chapitre, par rapport aux habitans de quelques-unes de ses Terres, ne spécifient que

Necrol. Eccl. Paris. 16 Januar.
Ibid. 29 Maii.
Magn. Pastorale. Chartul. S. Eligii.

Il est conservé à Ste Geneviéve.

ceux de Chatenay : mais dans l'exemplaire le plus autentique, qui est celui qui fut présenté à Philippe le Hardi, on lit que les gens d'Orly, lors de ces contestations, furent aussi mis aux prisons du Chapitre. Dom Felibien fait remarquer l'un des sujets de ces bruits.

Hist de Paris, T. 3. p. 336.

Les Chanoines prétendoient être en possession d'imposer la Taille sur les habitans d'Orly pour les affaires de l'Eglise de Paris, autres même que celles qui pouvoient avoir rapport à l'ost du Roi, c'est-a-dire à la guerre. La Reine & les habitans soutenoient le contraire ; l'affaire portée devant des arbitres, Renaud Evêque de Paris, Guillaume Evêque d'Orleans, & Gui de Mello Evêque d'Auxerre, déciderent, l'an 1252, en faveur du Chapitre. Depuis ce remps-là, les habitans de plusieurs terres de l'Eglise de Paris ayant été successivement affranchis par le même Chapitre, ceux d'Orly le furent à leur tour l'an 1268. Sauval dit que ce fut moyennant la somme de quatre mille livres qu'ils donnerent en plusieurs payemens. Outre les droits Seigneuriaux, le Chapitre de Paris eut en divers temps plusieurs concessions à Orly de la part des Evêques, & quantité de legs de la part des Chanoines. On lit de l'Evêque Geoffroy mort en 1095, qu'il remit à son Chapitre un droit qu'il avoit accoutumé de prendre à Orly sur ce qu'on appelloit les moissons, *consuetudines de moissinis.* (a) Le Pere Dubois observe qu'en l'an 1100, Guillaume son successeur donna une charte touchant le même lieu d'Orly, & qu'Etienne de Senlis, qui siégeoit à Paris l'an 1124, accorda au

Hist. Eccl. Paris, T. 2. p. 418.

Antiq. de Paris, Tome 3. p. 454.

Gallia Chr. nova, T. 7. col. 52 ex Necrol.

Hist. Eccl. Paris. T. 1. p. 749.

Ibid. T. 2. p. 53, duos modios.

(a) C'est une faute dans le Pere Dubois d'avoir mis *noissinis.*

même Chapitre sur l'Eglise d'Orly par chaque année deux mesures de froment. Pour ce qui est des Chanoines, plusieurs de ceux qui vivoient au XII & au XIII siécles léguerent à leur Eglise en mourant, s'ils n'avoient déja donné de leur vivant, des terres ou des vignes, ou bien des prés, ou de toutes ces choses ensemble, le tout situé sur le territoire d'Orly. Les plus remarquables par leur dignité & par leurs dons, furent Girard Archidiacre, Gautier qualifié Préchantre, qui vivoit en 1178. Godefroy de Pontchevron Doyen, élu Archevêque de Bourges en 1273. Ensuite sont le Diacre Ponce, Luc de Gif, un *Magister Galterus*, Gibard Soudiacre, Odon de Champeaux aussi Soudiacre. Je nomme ces cinq derniers suivant l'ordre des mois. Le Chapitre de son côte eut aussi occasion de faire des acquisitions de rentes assises sur des héritages de cette Paroisse. Ceci est digne d'attention, non pas tant à cause de Maître Guillaume de Cherlieu Chanoine, qui fut l'un des vendeurs, aussi bien que Gautier de Poissy, mais par rapport à un nommé Geoffroy, qui est qualifié Doyen d'Orly, & Thezia sa femme. On voit dans cet article du Nécrologe, que par le titre de Doyen d'une Paroisse, il ne faut pas toujours entendre un Doyen rural Curé du lieu. Le Doyen d'Orly au XIII siécle étoit apparemment celui d'entre les habitans qui faisoit les affaires de la Communauté.

Necr. Paris. 30 *Maii*, 20 *Martii*, 27 *Dec.*

Ibid. 3 *Jan.* 14 *Jan.* 9 *Feb.* 9 *Mart.* 30 *Maii.*

Ibid. 27 *Maii* & 27 *Junii.*

Dans le petit Cartulaire de S. Victor, la premiere Charte concerne le village d'Orly. Maurice de Sully, Evêque de Paris, y déclare qu'il transporte sur Orly le droit qu'avoit cette Abbaye, de prendre à Mitry, au Diocèse de Meaux, l'année de revenu pour le repos

de l'ame de Raoul de Beauvais, Chanoine de Paris, lequel, s'il étoit encore en vie, eût pris les fruits de sa Prébende sur la même terre de Mitry.

Dès le commencement du XIII siécle, le Prieur de Saint Eloy de Paris avoit divers droits d'Oublies entre Orly & Thiais. On en trouve mention en 1203. Or une Oublie en 1330 valoit quelquefois un septier d'avoine, un minot de froment & des chapons. Il y prétendoit aussi des censives en 1485 sur des places où il y avoit eu des maisons. Il y est parlé de la fontaine S. Martin & de la fontaine Herouard, qui étoit un nom alors commun en ces quartiers.

Tab. S. Eleg.

Ce fut sur des biens situés à Orly, qu'un nommé André Giffart, Bourgeois de Paris, fonda autrefois une Chapellenie dans l'Eglise de Notre Dame de Paris, qui est la seconde à l'autel de Sainte Geneviéve.

Dubois collect. manuscr. T. 5 ad Calcem.

Il y a eu au XIV siécle deux Illustres d'Orly. Helie d'Orly fut commis en 1305 par Philippe le Bel, pour informer sur le transport d'or, d'argent & billets hors le Royaume. De plus, un Guillaume d'Orly, Secretaire du Roi vivoit en 1344.

Tresor des Chart. Reg. 35 & 36 251.

Hist. des Maît. des Requêt. p. 16.

On imprima en 1728 à Paris un Mémoire pour Messieurs de Notre-Dame, au sujet de la dixme d'un enclos de vignes à Orly qu'un particulier faisoit refus de payer. Ils y sont qualifiés Seigneurs d'Orly, hauts, moyens & bas Justiciers, Curés primitifs & Décimateurs.

Mem. in fol. chez Lottin, 1728.

Suivant un acte de l'an 1628, il y a sur la Paroisse d'Orly un lieu dit Launay. Il appartenoit alors aux sieurs Bonneau & Aubert, Secretaires du Roi.

Perm. de Chap. domest. 3 May.

Quelques Mémoires marquent aussi qu'un

ne partie de Grignon est sur la Paroisse d'Orly, spécialement la maison du Théologal de Paris. *Reg. Arch. Par. 9. Febr. 1697.*

La belle maison qu'y avoit M. Ogier, Receveur du Clergé, a été vendue à M. le Maréchal de Coigny, dont le fils est Gouverneur de Choisy-le-Roy.

THIAIS.

DEs le temps de Charlemagne, ce lieu étoit un village en forme. Il est représenté ainsi dans le Livre des Cens de l'Abbaye de Saint Germain, rédigé sous l'Abbé Irminon contemporain de ce Prince. Il y est écrit *Theodaxium*; & c'est par un effet du génie de la langue françoise que ces cinq syllabes sont réduites à une ou deux dans le mot Thiais. M. de Valois a grande raison de mettre ce mot parmi ceux qui viennent de la langue Gauloise ou Franque; & par le même principe il est bien fondé à blâmer ceux qui l'écrivent par *Th*, comme s'il venoit du Grec, & qui par une altération encore plus grande, en ont fait *Theodosium*, comme on le lit dans Dubreul. Il est vrai que nous écrivons *Theobaldus* & *Theodoricus* avec l'aspiration, mais au moins la fin de ces mots est Teutonique ou Germanique. Le plus sûr, afin qu'on ne s'y trompât pas, eût été d'écrire *Theodaxium*. Aimon, dans son Livre des Miracles de S. Germain, met *Teodasium Sancti Germani villam*, de même que dans celui de la Translation de S. Georges Martyr d'Espagne : *Ex pago Parisiaco Villâ nuncupante Teodasio*. L'Auteur du Pouillé du XIII siécle, qui ignoroit cette origine, s'est contenté de marquer *Tiès*, qui étoit dès-lors le nom de ce lieu, tel que le vulgaire le prononçoit. Au reste, il seroit difficile de ne pas reconnoître dans le commencement de ce nom Teoda quelque chose qui fait allusion à la Divinité, s'il n'étoit pas plus sûr de s'en tenir simplement à

Not. Gall. p. 432.

Lib. 1. Mir. S. Germn. 17

Sec. S. Den. p. 2. p. 56.

dire que *Theodaxium* ou *Teodaxium* a pris ce nom d'un ancien poſſeſſeur de ce territoire, ou du premier qui y a bâti, lequel ſe ſeroit appellé *Theodas* ou *Theudas*. Il y a eu en France des Juifs & des Syriens au VI ſiécle, & rien n'empêche qu'un d'entr'eux qui portoit ce nom, n'eût joui alors de quelque bien dans ce canton.

La ſituation de ce village eſt à deux lieues de Paris, au bas des côtes formées par la pente de la longue montagne qui s'étend de Villejuy à Juviſy. Ces côtes ainſi diſpoſées, & ayant leur aſpect à l'orient, ont inſpiré d'y planter de la vigne, qui s'y eſt bien trouvée. Le ſurplus du territoire eſt en labourages. Ce qui conſtitue la Paroiſſe de Choiſy, en étoit autrefois, & vraiſemblablement une grande partie de la plaine voiſine de la Seine étoit en prairies. Aujourd'hui, & depuis le démembrement, il n'y a plus que Grignon qui ſoit un écart de la Paroiſſe de Thiais. Selon la ſupputation la plus nouvelle des feux, qui eſt celle de 1745, il y a 122 feux en cette Paroiſſe; ce qui peut former 350 communians ou environ. Le dénombrement des Elections y marquoit 140 feux, & le Dictionnaire Univerſel y comptoit 553 habitans. La diminution du nombre des habitans de Grignon, occaſionnée par l'éloignement de l'Egliſe & par les mauvais chemins, eſt cauſe que celui des feux de cette Paroiſſe n'eſt plus ſi conſidérable.

Le Livre de l'Abbé Irminon ne ſe contente pas de dire que le Monaſtere de Saint Germain avoit dès le VIII ſiécle à Thiais, *in Theodaxio*, une Egliſe garnie, *Eccleſiam cum omni apparatu* : il ajoute que l'Abbaye y poſſédoit huit arpens & demi de vigne nouvelle, *Cod. Irm. in fol. 73.*

outre cent trente-cinq arpens de vieille vigne. Il y avoit en tout soixante & dix-huit maisons, dont soixante-six étoient ce qu'on appelloit alors *mansi ingenuiles*, c'est-à-dire des maisons dont les habitans n'étoient pas tenus à toutes les soumissions des serfs ordinaires. L'Abbé tenoit en ces temps-là ses assises en ce lieu deux fois par an. La fécondité de cette terre détermina Hilduin, Abbé de S. Germain, à l'assigner pour la nourriture de ses Religieux, l'an 829, & à statuer que ce seroit de-là & de Villeneuve que seroit pris tout le vin de leur boisson ordinaire. Ce reglement fut autorisé par Charles le Chauve en 872, avec la clause qui portoit que ce seroit aussi sur le revenu de cette Terre, que le Doyen prendroit pour donner un repas au jour de la Saint Denis. L'écoulement de quelques siécles fit que les Religieux aliénerent quelques-uns de leurs droits : au moins l'on voit que dans le douziéme un Noble du voisinage avoit des droits de corvée à Thiais; il se nommoit Gazon de Montreuil, & sa femme, Richilde. Ils se déporterent enfin de ce droit l'an 1173, moyennant un muid de grain que l'Abbaye leur donna à prendre à Villeneuve-Saint-Georges. En 1248, la même Abbaye accorda l'affranchissement à tous les serfs qu'elle avoit à Thiais, à Grignon & à Paray, moyennant la somme de douze cens livres. Les habitans de Thiais devoient une taxe pour les charrois du Roi lorsqu'il alloit à la guerre. Ils formerent contestation durant le cours du même siécle; mais l'Abbé Raymond les y fit condamner en 1284. Il se trouve dans les Registres du Parlement un autre Reglement, que l'Abbé & le Couvent de Saint Germain obtinrent en 1558. Il fut

Ibid.

Chart. an 829.
Hist. S. Ger. Prov. 22.

Dubreuil, Ant de Paris, pag. 10. 16.

Bouillard, Hist. de S. Germ.

Ib. p. 140.

ordonné qu'il y auroit un intervalle entre la moisson & le temps auquel on enverroit les bestiaux dans les terres ; qu'on ne pourroit emporter de grains des champs avant que les gerbes fussent liées, ni envoyer les bêtes que vingt-quatre heures après. Ce reglement fut publié dans le lieu.

Regist du Parl. 10 Juillet, 1558.

Un lieu de cette importance ne pouvoit pas manquer d'avoir une vaste Eglise. On a vû ci-dessus ce que l'Abbé Irminon en dit : » Le corps de S. Germain reposa dans cette » ancienne Eglise au IX S. lorsqu'on le rap- » porta de Combs-la-Ville, où on l'avoit por- » té à cause des Normans. » Celle d'aujourd'hui est assez considérable, & se montre de loin avec une tour d'apparence terminée en pavillon couvert d'ardoise. Mais il est arrivé à cette Eglise la même chose qu'à deux des anciennes de Paris, ou l'on a transporté le grand autel à l'endroit où étoit la porte, & l'on a mis la porte au lieu où étoit l'autel ; ce qui fait que, contre l'usage immémorial des Cathédrales, Collégiales, Abbayes & Paroisses anciennes, le peuple n'y prie plus tourné vers l'orient, mais vers l'occident. Les anciennes tombes n'ont point été retournées pour cela. Dans ce qui forme aujourd'hui le chœur, & qui étoit autrefois la nef, il en reste une sur laquelle on lit : *Cy gist Hervé Chartain Escuyer, Seigneur du Bacle à Thiers, qui décéda le ..... MV XI.* Comme l'Eglise est sur la pente douce du coteau, il a été besoin en mettant l'entrée du côté le plus bas, d'y construire un perron. La tour qui est d'une structure du XIII au XIV siécle, & qui se trouvoit auparavant au côté méridional de l'autel, est maintenant à la gauche de ceux qui entrent dans cette Eglise. S. Loup,

Armoire de Mir. S. Ger. Lib. I. N. 17. Sect. III. Ben. Par. II.

Archevêque de Sens, en est le patron ; & selon la coutume on y joint S. Gilles, quoique ces deux Saints n'ayent aucun rapport entr'eux, que celui d'être morts le 1 Septembre à plusieurs années de différence. Ce bâtiment peut avoir trois cens ans ou environ. La Dédicace en fut faite l'an 1484 par Louis de Beaumont de la Foreſt, Evêque de Paris. Les Reliques qu'on y conserve de S. Loup ou S. Leu ne sont point de ce temps-là. Elles ne furent données aux Religieux de Saint Germain des Prez pour cette Eglise par les Religieux de Sainte Colombe de Sens, qu'en l'an 1620. Elles consistent en deux morceaux de la machoire pris aux deux bouts. Les habitans appréhendant le pillage l'an 1652, à cause des guerres civiles, transporterent ce reliquaire à l'Abbaye de Saint Germain. (*a*)

Gall. Christ. nov. T. VII, col. 153.

Ex Mſs. S. Colum. Senon.

Bouillard, Hiſt. S. Ger. p. 247.

Tous les Pouillés de Paris généralement, à commencer par celui du XIII siécle, déclarent que la présentation de la Cure de Thiais appartient à l'Abbé de Saint Germain. Ils ne sont différens que sur la maniere d'écrire son nom en françois. Le Supplément de Dubreul l'appelle *Tudaiſe* ; le Pouillé imprimé en 1626 lui donne le nom de *Theodoſe* ; dans celui de 1648 elle est écrite *Thiars* : le Pelletier dans le sien de 1692 écrit Thyais.

On lit dans les titres de Meudon, qu'en 1284 Elinand Prêtre, c'est-à-dire, Curé de Thiais, avoit acheté à Meudon la moitié d'un moulin.

(*a*) Ils disent aujourd'hui dans ce village que leurs ancêtres se contenterent de porter à l'Abbaye une châsse de bois, dans laquelle avoit été le reliquaire d'argent qui renfermoit les reliques ; qu'à l'égard de ce reliquaire, dans la crainte de ne le plus revoir, ils l'avoient caché dans un mur de l'Eglise.

Jacques le Vasseur, qui en étoit Curé sous le regne de Charles IX, crut devoir présenter requête au Parlement, exposant qu'il n'avoit jouissance d'aucunes dixmes, mais qu'elles étoient perçues par les Religieux de Saint Germain des Prez, & par les sieurs Nicolas Bigot & Jerome Dupuy, & que cependant il étoit obligé d'avoir quatre Chapelains pour l'aider : la Cour le renvoya devant le Juge d'Eglise, auquel il fut enjoint de lui adjuger portion congrue sur ces dixmes. *Reg. du Parl. 29 Déc. 1561.*

Quoique l'exposé ci-dessus ne désigne point l'endroit où les Sieurs Bigot & Dupuy avoient une dixme sur la Paroisse de Thiais, il paroît que c'étoit à Grignon, ou de ce côté-là, parce que je vois que trente ans après c'étoit un Dupuy qui y avoit une Seigneurie. En effet, parmi les Seigneurs énoncés dans le procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, paroît Antoine Dupuy, Commissaire des guerres, comme Seigneur de Thiers & Grignon en partie. Ce lieu de Grignon qui est à moitié chemin de Thiais à Orly, est le seul écart habité de la Paroisse, & est abondant en vignes. Je ne sçai pourquoi on l'appelle Grignon. Si l'Auteur du Nécrologe de Paris, rédigé au XIII siécle, ne s'est pas rrompé, on auroit dû dire Grigny, parce qu'en parlant des neuf arpens de vigne situés en ce lieu, qu'Henri de France Archevêque de Reims, frere du Roi Louis le Jeune, donna à l'Eglise de Paris pour y entretenir toutes les nuits douze lampes allumées, il le désigne non pas par ces mots, *apud Grisnionem*, mais par ceux-ci, *apud Grisniacum juxta Orliacum*. La Maison Canoniale de M. le Théologal de la même Eglise a une dépendance à Grignon, mais elle est *Necrol. Eccl. Paris. ad 15 Nov.*

située sur le territoire d'Orly. Les Religieux de Sainte-Croix de la Bretonnerie se sont dits Seigneurs en partie de Grignon dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580. J'ai aussi appris que ce lieu de Grignon avoit été choisi par M. Renaudot, pere du Sçavant de ce nom, pour sa maison de campagne en 1672.

Outre Grignon, il y a pû avoir encore d'autres cantons de Thiais, que les Rois de la premiere race, fondateurs de l'Abbaye de Saint Germain, se retinrent, & dont ils firent depuis des libéralités à d'autres Eglises, ou à des Seigneurs de leur suite. On lit, par exemple, que Guy de Rochefort donna aux Religieux du Prieuré de Notre-Dame des Champs, en présence du Roi Louis (c'étoit Louis VI ou Louis VII) un muid de bled tous les ans *apud Theesium*. De plus, le Chapitre de Saint Marcel possédoit un territoire à Thiais au XIII siécle, puisqu'il accorda en 1238 la manumission ou affranchissement aux serfs qu'il y avoit.

Chartul. B. Mariæ a Cam. fol. 15.

Histoir. de Paris, T. 3. p. 14.

Ce fut aussi sur le territoire de Thiais, que se trouverent assis les fonds destinés pour la fondation d'une Chapelle du titre de S. Thomas Martyr, dans l'Eglise de Saint Germain des Prez, laquelle étoit à la collation de l'Abbé. Je rapporte ceci, afin qu'on voye l'attention des habitans de Thiais pour le service de leur Eglise. En 1394, les Marguilliers de cette Eglise voulurent soutenir la validité d'une saisie qu'ils avoient faite des revenus de cette Chapelle, prétendant qu'à cause qu'ils sont situés sur leur Paroisse, les charges devoient être acquittées dans leur Eglise Paroissiale. Mais l'Official de Paris les obligea par Sentence de céder ces revenus au Chapelain

Livre rouge anc. du Châtelet de Paris, fol. 189.

titulaire, & lui en donna main-levée.

L'Hiſtorien de l'Abbaye de Saint Germain nous parle aſſez amplement d'une autre ancienne Chapelle qui étoit ſituée à Thiais même, proche l'Egliſe & la fontaine publique.

Il dit qu'en fouillant dans ſes ruines on trouva une inſcription gravée ſur une pierre en forme de pyramide, ainſi conçue : Bouillard, Hiſt. S. Ger. p. 70.

In nomine Domini. Waldo Monachus peccator
Hoc Oratorium fieri juſſit in onore
Salvatoris & Sanctorum omnium.

Il ajoute que l'on croit que ce Waldo n'eſt pas différent de Gualon qui fut Abbé de Saint Germain, & qui mourut en 990. Selon cette opinion, il auroit eu l'adminiſtration de la Terre de Thiais avant que d'être Abbé.

BACLE eſt un fief ſitué ſur cette Paroiſſe, ſpécifié dans l'Epitaphe ci-deſſus, page 157. Il tient apparemment ſon nom de la même famille à laquelle a appartenu le territoire de Villiers-le-Bacle proche Chateaufort.

CHOISY-SUR-SEINE,

A PRESENT

CHOISY-LE-ROY.

SI c'étoit un principe certain, que tous les noms qui s'écrivent en françois de la même maniere doivent toujours avoir la même étymologie, & avoir été exprimé en latin par le même mot, il n'y auroit aucun sujet de douter que *Cauciacum* soit l'ancien nom de Choisy dont il s'agit ici. Mais ce principe, sur lequel j'ai vû quelques Sçavans fonder quelquefois leurs raisonnemens, n'est point vrai lorsqu'on en fait une regle générale. On connoît sept ou huit Choisy en France. Celui qui est proche Compiegne sur la riviere Aine, un peu avant qu'elle se jette dans l'Oise, est le premier nommé dans les Historiens latins. Il est appellé *Cauciacum*, ou *Causiacum*, dans des Auteurs du VIII & du IX siécle. C'est à la vérité une espéce de moule sur lequel on pourroit donner un nom latin aux autres Choisy : Cependant quelques-uns de ces Choisy ont été appellés *Sosiacum* dans les premiers titres qui en font mention, & d'autres, depuis 500 qu'on les connoit, n'ont point été appellés autrement en latin que *Choisiacum ou Chosiacum*, qui est un latin visiblement fait sur le langage vulgaire. Tel est Choisy-sur-Seine, qui n'est connu que depuis le commencement du XIII siécle.

Ce n'étoit alors qu'un hameau de la Paroisse de Thiais qui en est à un quart de lieue.

En 1207 Jean, Abbé de Saint Germain des Prez, & en cette qualité Seigneur de Thiais, donna aux habitans de ce hameau un fond sur le bord de la Seine, pour y construire une Chapelle où ils pussent entendre la Messe. Eudes de Sully, Evêque de Paris, y consentit, pourvûque les droits du Curé de Thiais fussent conservés, & que les habitans fournissent tous les ans au Desservant un minot de froment, jusqu'à ce qu'il y eût un fond suffisant pour son entretien, & qu'il n'y eût point en cette Chapelle de fonts baptismaux, ni de cimetiere qui en dépendit. La nomination en fut réservée à l'Abbé de Saint Germain. Il est assez vraisemblable que ce hameau contenant beaucoup de bateliers ou voituriers par eau, ce fut ce qui détermina à choisir S. Nicolas pour Patron de la Chapelle.

Histoire de l'Abb. de S. Germain pag. 116.

Seize ans après, on parla d'ériger cette Chapelle en titre de Cure. Eudes, Abbé de Saint Germain, y consentit pareillement, à condition que le droit de patronage lui appartiendroit, de même qu'il avoit celui de la Cure de Thiais, & que l'Abbaye auroit la moitié des Offrandes à la Toussaint, à la S. Nicolas, fête patronale, à Noel & à la Purification. Barthelemi, Evêque de Paris, confirma le tout en 1224, & Elinand Curé de Thiais y souscrivit.

Ibid. p. 117.

Il paroît par une Requête en forme de Factum d'Etienne d'Auberive, Curé de Choisy, & des Marguilliers, d'environ l'an 1696, que dix ans auparavant l'Eglise avoit été rebâtie aux dépens de S. A. R. Mademoiselle d'Orleans. Son Architecte en avoit fait les devis, & le sieur de Rolinde son Intendant en avoit eu la conduite : Et il y avoit

Ex schedis Lancelot.

eu entre lui & les Religieux de Saint Germain, gros Décimateurs, une convention pour ce qu'ils fourniroient. Mais à l'inspection de l'édifice, il semble qu'il n'y ait que le chœur qui ait été alors refait à neuf, & la nef paroît n'avoir été que réparée. On y voit une Inscription de l'an 1536, qui concerne une fondation faite par Pierre Culdoue, Seigneur du Fief Pasquier, Paroisse de Vitry. Outre cela, les deux colonnes qui sont au portail sont d'un travail du XIII siécle. Cette Eglise est en forme de longue Chapelle & sans collateraux. Lorsque la Seine est bien haute, elle baigne les fondemens du sanctuaire. En l'an 1665, la Veuve de Jean Mesnard, Chirurgien du Roi, fonda dans cette Eglise un Prêtre qui étoit chargé de quelques Messes, & d'enseigner aux enfans à lire & à chanter. Cette fondation fut confirmée le 29 Janvier 1711.

Reg. Archiep. Mar.

La Cure est marquée au Pouillé latin du XIII siécle, sous le nom vulgaire *Choisi*, comme étant à la nomination de l'Abbé de Saint Germain des Prez. Celui du XV siécle y est conforme, & met *Curatus de Choisiaco XVI libras.* Elle se trouve dans les Pouillés suivans sous le même patronage. Le Pelletier a oublié cette Cure dans son Pouillé imprimé en 1692.

Reg. Archiep. 1748.

La premiere pierre de la nouvelle Eglise fut posée le Jeudi 4 Juillet 1748 par M. l'Archevêque de Paris.

M. le Comte de Caylus, Antiq. T. I. pag. 195, parle de quelques tombeaux trouvés à Choisy en 1748 & en 1751.

Choisy est éloigné de Paris d'environ trois lieues vers le sud est, & situé au rivage gauche de la Seine, dans une des belles plaines qui bordent cette riviere. Le territoire ne con-

sient presque que des labourages, les vignes étant plantées sur les côteaux qui ne sont pas de la Paroisse. Ce qui est au rivage droit de la Seine vis-à-vis le bourg est aussi de Choisy, jusqu'à une certaine distance du bord. Les Hôtes que l'Abbaye de Saint Maur des Fossés avoit à Choisy sous le regne de Philippe-Auguste, habitoient apparemment de ce côté-là, qui confine avec la Terre de Mesly qui lui appartenoit pareillement. Ce Monastere fut en difficulté avec l'Abbaye de Saint Germain des Prez au sujet de ces Hôtes. H..... Abbé de Sainte Geneviéve, choisi pour arbitre, décida en 1208 qu'ils étoient communs aux deux Eglises. Le revenu que les Moines de Saint Maur avoient à Choisy *apud Choisiacum*, consistoit en bled, en avoine, en chapons & en argent. Pierre de Chevry, Abbé de ce lieu, instituant en 1256 l'Office de Chambrier dans sa Communauté, lui réserva tous les revenus avec plusieurs autres.

Chartul. S. Mauri, fol. 431.

Gall. Christ. T. 7. instrum. col. 109.

La maison isolée qui est vis-à vis Choisy, la riviere entre deux, & qui appartient aujourd'hui au Commandeur de Saint Simon, est nommée *Choisy-Thiais* dans des titres du Collége de Beauvais à Paris, à l'occasion de quelques labourages que ce Collége y a, & qui lui viennent du Cardinal de Dormans. Les Cartes donnent à cet endroit le nom de *la Folie*. Lorsqu'on l'a appellé *Choisy-Thiais*, c'est que tout le village de Choisy étoit alors désigné ainsi du nom de Thiais dont il a fait partie, & cela pour le distinguer de Choisy près Compiegne, Choisy en Gatinois, Choisy au val de Galie, Choisy-aux-Bœufs, &c.

Lorsqu'on imprima pour la premiere fois le dénombrement de l'Election de Paris en 1709, on comptoit à Choisy-sur-Seine 46

feux. Le nombre étoit augmenté dès l'année 1726, puisque le Dictionnaire Universel Géographique de la France qui parut alors, assure qu'il y avoit 286 habitans. Le dénombrement du Royaume, publié en 1745 par le sieur Doisy, y marque 64 feux.

Je n'ai pu découvrir de Seigneurs de ce lieu, que depuis le regne de Louis XI. Une Sentence de Jacques d'Estouteville, Prévôt de Paris, du 16 Septembre 1482, permet à Laurent le Blanc, Procureur au Châtelet, de faire redresser les fourches patibulaires de la Justice de Choisy-sur-Seine, dont il est Seigneur. Hugues le Blanc, qui étoit apparemment son fils, lui succéda, & avoit aussi quelque fief à Thiais : il est qualifié Seigneur de Choisy-sur-Seine & de Thiais dans une inscription de l'Eglise de Saint Germain l'Auxerrois, où il est nommé avec Charlotte-Mariette sa femme, au sujet d'une fondation de l'an 1528. Sur la fin du même siécle, Antoine du Puis, Commissaire des Guerres, paroît au Procès-verbal de la Coutume de Paris, comme Seigneur de Choisy-sur Seine.

Livre blanc du Châtelet, fol. 316.

Recueil des Epitaphes de Paris à la Bibl du Roi, page 1603.

Coutume de Paris de l'an 1560.

On a marqué dans le Mercure de Juillet 1686, que Mademoiselle d'Orleans reçut le 14 de ce mois, dans la maison qu'elle avoit fait bâtir à Choisy, Monseigneur le Dauphin, Monsieur, Madame, & Madame la Princesse de Conty. L'Auteur y observe qu'il est assez surprenant qu'un aussi grand bâtiment, avec une fort belle orangerie, eût été commencé & fini sans qu'on en eût interrompu le travail. Une partie avoit été bâtie par Mansart. M. le Dauphin, fils de Louis XIV & ayeul de Louis XV, l'ayant eu après la mort de cette Princesse, en fit depuis l'échange avec Madame de Louvoy, pour le Château & Sei-

Merc. Gal. Juill. p. 154.

gneurie de Meudon. Cette Dame eut des Lettres Patentes qui portoient exemption du passage des bâteliers dans la Terre de Choisy, avec concession d'autres droits, conformément à ce qui lui avoit été promis par M. le Dauphin. L'enregistrement en fut fait le 12 Août 1695. La permission qu'elle obtint de l'Archevêque de Paris d'y faire célébrer, n'est que du 5 Février 1697. Depuis, ce Château a appartenu à Madame la Princesse de Conty, fille légitimée du Roi Louis XIV. Après sa mort, il a été acheté par le Roi vers la fin de l'an 1739. Ce Monarque l'a mis au nombre de ses maisons Royales, & y a fait beaucoup travailler : de sorte qu'on a cessé de l'appeller *Choisy-Mademoiselle*, & on ne le connoît plus que sous le nom de Choisy-le Roy. Les jardins sont ornés de statues copiées d'après les plus belles antiques de Rome par Anguierre. Elles avoient été faites pour M. Fouquet Surintendant des Finances.

Reg. du Parl.

Les Bénédictins de Saint Germain ont eu à Choisy une maison dite S. Placide, suivant la permission à eux donnée d'y faire célébrer.

Reg. Ep. 11 Apr. 1698.

VITRY-SUR-SEINE.

ON pourroit faire remonter l'antiquité de ce lieu jusqu'au VII siécle, s'il étoit certain que le *Victuriacum* dont il est parlé à la fin de la vie de S. Eloy par S. Ouen, fût le Vitry où l'Abbaye de Filles bâtie par ce Saint dans la Cité de Paris a eu du bien : car ce Monastere, depuis réduit en Prieuré de Bénédictins, possede encore des revenus à Vitry-Sur-Seine. Mais comme il y a plus d'apparence que S. Ouen a voulu parler d'une Terre voisine de Noyon, dite Vitry, & appartenante au Monastere de Filles qu'il avoit bâti à Noyon même, je me contenterai de dire qu'on ne peut pas pousser les connoissances sur le Vitry du Diocèse de Paris plus haut que le IX siécle. C'est le temps auquel Saimon ou Simon, Abbé de Moutier au Perche, y envoya quatre Religieux de Saint Lomer de Blois. Cet Abbé vivoit en l'an 873. Ses Religieux y apporterent, dit-on, le bâton de S. Laurent, qui fut conservé comme une Relique : & qui depuis a été perdu. La tradition de l'Abbaye étoit encore au XIV siécle, que le bien qu'elle avoit à Vitry avoit été donné pour les habits & chaussures des Religieux par un Roi de France & quelques-uns de ses vassaux, sans que l'Abbé en pût faire d'autre emploi. Ce lieu s'appelloit Doucilez Vitry. Et comme cette Terre avoit été Royale, elle fut mise au rang de celles qui devoient gîte au Roi, suivant un rouleau de la Chambre des Comptes, où on lit, *Apud Vitriacum in terra S. Launomari* 1. Peut-être

Voyages mss. de Chastelain.

Gloss. Cang. voce Gist.

Vitry est-il l'*Unciacus pagi Parisiensis* qualifié *villula*. Bouquet, T. 8. p. 584.

Il est constant que les anciens titres latins varient sur le nom de ce lieu. Plusieurs l'appellent *Victoricium* au XII & XIII siécle : mais le grand nombre au treiziéme & depuis est pour *Vitriacum*, qui paroît dérivé de *Victoriacum*, non qu'il y ait eu une victoire remportée en ce lieu, mais de ce que le premier possesseur, ou plûtôt le premier qui a bâti considérablement sur cette Terre, s'appelloit *Victorius*.

Quoique ce Village ne soit pas fermé, quelques-uns le qualifient de Bourg, peut-être à cause qu'il est composé de deux Paroisses. Le territoire s'étend assez avant du côté de Villejuy & d'Ivry, & est presque tout rempli de vignes ou de pepinieres. On compte environ deux lieues de Paris à Vitry. La position de cette Paroisse est sur la pente de la montagne de Villejuy, ce qui fait que les fontaines n'y sont pas rares. Au sortir d'Ivry pour aller à Vitry, on trouve plusieurs carrieres à fleur de terre; & dans les endroits où la terre est écroulée, on voit les veines de terres couchées de biais, comme si un tremblement avoit causé des secousses en ces quartiers. Le dénombrement de l'Election de Paris de l'an 1709 marque à Vitry 270 feux. Celui du sieur Doisy, publié en 1745, n'y en marque que 246. Le Dictionnaire Universel de la France a évalué en 1726 le nombre des habitans à 115. Il n'y a qu'un seul rôle qui comprend les deux Paroisses. On assuroit, il y a quelques années, qu'il y avoit en la grosse Paroisse mille communians, & cent dans l'autre.

La plus considérable est celle qui a pour

Patron S. Germain Evêque de Paris. C'eſt un édifice du XIII ſiécle, ſans galeries, mais avec un contour ou demi-cercle ouvert derriere l'autel. Le chœur eſt plus élevé que la nef. Le portail eſt accompagné d'une tour qui finit en piramide ſans ornemens. On voit encore dans quelques Chapelles des reſtes de vitrages du XIII ſiécle. S. Germain eſt repréſenté en cette Egliſe avec une clef à la main, par rapport à cette clef qu'un ancien Auteur écrit lui avoir été apportée miraculeuſement pour délivrer des priſonniers. François de Poncher, Evêque de Paris, vint en cette Egliſe le 24 Avril 1526, pour y bénir cinq autels qui y étoient nouvellement conſtruits. Pierre de Gondi, autre Evêque de Paris, permit, le 29 Août 1582, d'expoſer dans la même Egliſe des Reliques qui provenoient d'une châſſe de l'Abbaye de S. Denis, & qui étoient accompagnées d'une inſcription en caracteres très anciens, portant ces mots, *De oſſibus & pulvere plurimorum Sanctorum* : Il marqua qu'on pouvoit les honorer, *ut Sanctorum reliquias, quorum tamen nomen & meritum eſt ignotum.* En 1672, l'Archevêque approuva la fondation d'un Prêtre faite pour cette Paroiſſe par Nicole Ducroq, fille de Nicolas Ducroq, Seigneur des Tours blanches, y demeurant. Avant que l'on en fût venu à inhumer les ſimples bourgeois ou habitans dans les Egliſes, c'étoit par une diſtinction particuliere que quelques-uns l'étoient ſous le portique. Ainſi voit-on à celui de Saint Germain l'Epitaphe d'un nommé Gilles Chambellin, laboureur, de l'an 1493. Dans l'aîle gauche du chœur ſe voit celle d'Antoine de la Lacre, Seigneur de Malay en Poitou & de la Berteſche en Brie, & de Louiſe le Ca-

Vie de S. Germain par Jallery p. 190.

Reg Ep. Pariſ.

Ibid.

Ibid. 8 Avril.

musa son épouse, tous les deux morts au milieu du mois d'Octobre 1631, à deux jours l'un près de l'autre. Cette Cure est restée à la collation pure & simple de l'Archevêque de Paris, suivant tous les Pouillés, à commencer par celui du XIII siécle. Il falloit que le revenu en fût considérable au siécle suivant, puisqu'elle est du nombre des trois ou quatre fortes Cures du Doyenné de Linas, & qu'elle payoit Procuration à l'Evêque Diocésain sur le pied des Prieurés & des Chapitres. Le rôle des Décimes met dans cette Eglise une Chapelle de Saint Nicolas qui a du revenu. Les Pouillés des XV & XVI siécle, celui de 1626, & celui de le Pelletier, la marquent pareillement; c'est apparemment la même Chapelle qui est dite de S. Jacques, & située dans la même Eglise par le Registre de 1474 au 2 Février. La Carte de Defer a fait une faute considérable, en marquant S. Germain, non dans Vitry, mais auprès, comme une Chapelle champêtre.

Livre des Recettes de l'an 1384.

Derriere cette Eglise, après qu'on a traversé une rue à la distance de trente ou quarante pas, on trouve celle des Saints Gervais & Protais, qui est aussi Paroissiale, & n'a que quarante feux. Elle a également été construite au XIII siécle. C'est un bâtiment presque quarré, c'est-à-dire qu'elle est peu longue, & qu'elle a une aile de chaque côté. Elle est terminée par une grande rose sur le grand autel, où l'on voit encore des panneaux de verre du temps de la bâtisse. La tour est séparée de l'Eglise, & est aussi ancienne que le reste. Cette Eglise fut brûlée du temps des guerres au XIV siécle; les habitans ayant été soulagés par le Roi Charles V, en rétablirent la couverture. Elle appartenoit dès le

Lettres de 1376.

XII siécle au Chapitre de Saint Marcel, par la concession d'un Evêque de Paris : car le Pape Adrien IV confirmant les biens de cette Collégiale en 1158, met dans ce nombre *Ecclesiam Sanctorum Gervasii & Protasii de Vitry cum cimeterio & decimis ad ipsam pertinentibus.* Aussi la nomination à la Cure appartient elle depuis ce temps-là à ce Chapitre. Le Pouillé du XIII siécle le marque ainsi, & tous les suivans s'y sont conformés. Le célebre Géographe Delisle a voulu raisonner sur ces deux Paroisses de Vitry dans des notes marginales sur le *Notitia Galliarum.* Il écrit qu'il y a eu deux Vitry; l'un dit *Vitry-Saint-Germain* du Diocèse de Paris; l'autre *Vitry-Saint-Gervais*, d'un autre Diocèse voisin. Il n'ajoute pas duquel : mais il se trompe, car aucun Diocèse n'a rien d'enclavé dans celui de Paris.

Hist de Paris, T. 3. p. 150.

Il paroît qu'il y avoit eu à Vitry dans des temps fort reculés une Chapelle de S. Aubin. En 1368, un endroit de ce village en avoit pris le nom de ce Saint, qu'elle communiqua ensuite à une grande rue.

Tab. S. Elig.

Le rôle des Décimes marque à Vitry, outre la Chapelle de Saint Nicolas, une Chapelle ou prestimonie fondée en ce lieu par le feu sieur Jouvenet, sans dire en quelle Eglise. Cela conviendroit-il à une petite Chapelle de Notre-Dame qui est au bout du chemin de Paris en abordant à Vitry par le haut? Je trouve aussi en quelques Mémoires qu'il y a eu en ce Village une Chapelle dans la maison du sieur Gravet, Prêtre de Saint Germain l'Auxerrois, laquelle avoit été bénite de l'agrément de M. de Harlay, Archevêque, par le sieur Boileau Curé du lieu, qui y dit la premiere Messe; mais que son frere lui ayant

Manuscr. de la main de M. Lancelot.

succédé dans la Cure, ne souffrit point qu'on y célébrât. Ce qui engagea une famille sans enfans de présenter requête à M. le Cardinal de Noailles, pour approuver la fondation qu'on y vouloit faire d'une Messe basse les jours ouvriers, moyennant 500 livres de rente, dont cent livres seroient pour la Charité du lieu, & cent pour la Fabrique.

Le Pere le Brun a fait une dissertation sur les Jumeaux de Vitry, elle est imprimée dans le Journal des Sçavans. Il en est parlé au Tom. I du Supplément de Moreri, p. 199. col. 1. Le 16 Mars 1524 quelques partis firent dans Vitry des dégats affreux.

On ne sçait pas positivement depuis quel temps les Evêques de Paris ont eu des droits ou des biens à Vitry: mais pour dire quelque chose du plus loin dont on ait connoissance; je trouve que Maurice de Sully qui commença à siéger en 1160, y fit différentes acquisitions, entr'autres de sept hôtes & d'une rente ou cens de vingt-six sols, que lui vendit Hugues Malvie & Gondrée sa femme pour la somme de 60 livres. Guillaume de Macy & Aveline sa femme lui vendirent pareillement vingt arpens de terre qu'ils y avoient. Vitry est appellé *Victoricium* dans ces deux actes. Le même Evêque y acheta en 1180 de Philippe de Levies & de son épouse Elisabeth un revenu de cent sols qu'ils tenoient en fief de Galeran de Galardon : *Actum Victoriaci publicè.* Il paroît par un titre de l'an 1209, que l'Evêque Pierre de Nemours y jouissoit de quelque droit de Justice. Ce titre fait mention de la prison qu'il avoit *apud Victoricium.* Il y venoit aussi un Receveur. Ansel de Savigny, Chantre de la Collégiale de Meun-sur-Loire, qui possédoit à Vitry, par droit

Chartul. Eps. Paris. fol. 28.

Ibid. fol. 27. Gall. Christ. nova, col. 72. ad an. 1170.

Chart. min. Ep. 142.

Chart. Eps. Paris. fol. 70.

Ibid.

de succession, une portion de la dixme, l'ayant remise au même Evêque à l'article de la mort, l'Evêque l'employa en 1217 à la fondation d'une Prébende sacerdotale dans l'Eglise de Saint Etienne des Grez à Paris.

Gr. Pastor. & Hist. de Paris, T. III. p. 41.

Le Chapitre de la Cathédrale a eu dès le XI siécle des héritages à Vitry. Son Nécrologe marque au 24 Février le don que lui fit le Doyen Milon de plusieurs arpens de vigne. Ce Doyen fut fait en 1074 Archevêque de Benevent. Il faut joindre à cela les terres que le Chapitre y possédoit selon le même Nécrologe sur la censive de Saint Laumer & de Saint Marcel, & les droits dont la vente lui fut faite vers l'an 1200, & confirmée par Robert Comte de Dreux, Seigneur de Chailly. Je croirois que ce seroit en vertu de l'échange qui a pû être fait de la station ou repas que le Doyen Milon avoit institué, que la troisiéme Antienne des O de Noel, sçavoir *O radix Jesse*, l'une des trois où il y avoit distribution des choses manducables, auroit été appellée *l'Antienne de Vitry*, de même qu'il y avoit l'Antienne d'Andresy.

Necrol. Paris. 13 Juin.

Gr. Pastor. fol. 24.

De tous les autres Corps ou Communautés qui ont eu quelque fief ou domaine à Vitry, la plus ancienne est sans doute l'Abbaye de Saint Laumer de Blois, ou de Moutier au Perche, dite autrement Curbion. On en a vû plus haut la raison. Je trouve cependant que vers l'an 1170, l'Abbaye de Saint Maur cede au Prieuré de Saint Eloy un droit de Dixme qu'elle avoit à Vitry. Il y a au Cartulaire de l'Evêque de Paris une Charte de Robert, Abbé de Saint Laumer, de l'an 1200, touchant des habitans de Vitry qui étoient serfs. Comme ce domaine est fort éloigné de Blois, les Abbés y envoyerent

Tab. Ep. Par. p. 1.

des Moines pour le faire valoir, ce qui fit qu'on le prit pour un Prieuré sous le regne de Charles VI, & que le premier de ces Religieux étant appellé Prieur, quelqu'un obtint ce prétendu Bénéfice en Cour de Rome pour en avoir le revenu. Le Couvent de Saint Laumer supplia le Roi d'observer que ce n'en étoit pas un, & de mettre ce bien sous sa protection, de crainte que le Service Divin n'en souffrît : & ce Prince donna ordre au Prevôt de Paris & au Bailli de Cepoz d'en faire jouir cette Abbaye, & d'y faire entrer le Procureur des Moines. Trésor des Chartes Reg. 160. Piece 330.

Les biens que cette Abbaye avoit à Vitry ayant été saisis vers l'an 1423 par le Roi d'Angleterre, furent donnés à gouverner à l'Archidiacre de Thierasche dans l'Eglise de Laon, & à Maître Pierre d'Orgemont. Trois ans après, ce même Prince qui se qualifioit Roi de France & d'Angleterre, chargea une autre personne de ce gouvernement, sçavoir Jean Rouger, Religieux de Sainte Berthe de Blangis en Ternois. Sauval, T. III. p. 327. Liv. noir du Châtelet, fol. 239.

Nous ne sçavons point d'où a pû venir au Prieuré de Saint Eloy de Paris le bien qu'il a eu à Vitry. Il peut être venu du fondateur même qui fut S. Eloy. Ce qui m'en a paru de plus ancien, est l'accord qui fut fait l'an 1116 sur les dixmes de ce lieu entre l'Abbaye de Saint Victor & ce Prieuré. En 1234 les habitans reconnurent qu'ils étoient tenus de faire cuire leur pain au four bannal de Saint Eloy. En 1255 il y eut une Sentence entr'eux & le Prieur, sur l'entretien de la fontaine de Vitry sur les prés de la Tournelle, & sur les mesures de bled & de vin. La même année, leurs Députés étant venus faire hommage aux Chapitres de Notre-Dame

& de Saint Marcel, se rendirent aussi à Saint Eloy pour la même cause. En 1268, se voyant affranchis par l'Abbé de Saint Maur, Supérieur du Prieuré, ils s'obligerent de donner à ce Prieur l'onziéme gerbe de tous leurs fruits. Je ne dis rien des vignes que le Prieuré eut dans ce lieu en quantité. Les branches qui tomboient des ormes furent un sujet de contestation entre le Prieur & le Concierge du Palais à Paris. Le Prieur fut maintenu en 1341 dans le droit d'avoir celles qui tomboient sur le chemin de Vitry dans sa Seigneurie & Justice. Autre dispute étant survenue entre les mêmes parties sur les branches d'ormes qui tomboient dans les vignes, elles convinrent par transaction du 28 Novembre 1388, qu'elles appartiendroient aux propriétaires des vignes.

Hist. de Paris, T. III. p. 47.

En 1204, ce que les Templiers avoient à Vitry fut donné au Prieuré de Saint Eloy par André de Coloors leur Grand-Maître; & de plus, on lit dans un acte de l'an 1256, parmi les biens donnés en échange d'une redevance pécuniaire par un Chanoine de Saint Etienne des Grez, plusieurs arpens de terres labourables situés proche le grand Orme de Vitry, *in censiva S. Eligii Parisiensis.* (*a*)

Hist. de Paris, T. III. p. 34.

Nous ne connoissons l'antiquité de la Seigneurie du Chapitre de Saint Marcel à Vitry, que par l'endroit du Nécrologe de Notre-Dame cité ci-dessus, & par l'acte d'affranchissement que les Chanoines de cette Collégiale donnerent en 1238 aux serfs qu'ils y

(*a*) Le Chefcier de cette Collégiale de Saint Etienne est dit dans une charte de 1269 avoir cinq arpens de vigne à Vitry, *juxta pressorium hoquembroch.* Hist. de Paris, Tom. 3. p. 48.

avoient

avoient. Ils vendirent tous les droits, excepté celui de la présentation à la Cure de Saint Gervais, en 1643, pour la somme de sept mille livres, à Daniel Secretaire du Roi, ce que l'Archevêque approuva le 12 Septembre. Une Bulle de Calixte II de l'an 1119, & une d'Innocent II de l'an 1142, spécifient, parmi les biens du Prieuré de Saint Martin des Champs, une maison à Vitry, un pressoir, des vignes & un cens, *& censum.* Ansel de Vitry donna aux Moines de Longpont vers le XII siécle des terres & un hôte. L'Abbaye de Sainte Genevieve de Paris avoit au XIII siécle une censive & un domaine à Vitry; & le canton de terres appellé Champagne en faisoit partie en l'an 1249. Le Prieur de Notre-Dame des Champs proche Paris y avoit des cens au XIII siécle. Celui de la Saussaye y a possédé des vignes qui lui venoient de Christophe Malcio Chambellan du Roi, lequel les légua en 1205 à cette Léproserie. Enfin je trouve qu'une Confrérie, établie à Paris au XIII siécle sous le titre de la Sainte Trinité, avoit une censive à Vitry. Les vignes que Pierre de Chelles, Vicaire de Saint Victor, donna à Notre-Dame, étoient situées sur cette censive; les Confreres accorderent au Chapitre d'en jouir en main morte, moyennant le cens capital de trois deniers. Il y avoit aussi alors une Dame nommée Petronille de Vitry, qui jouissoit d'une censive particuliere sur le territoire de cette Paroisse. C'est le même acte qui en fournit la connoissance. Dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, les Religieux de Saint Victor & les Religieux de Sainte-Croix de la Bretonnerie sont dits seigneurs en partie de Vitry

Hist. Sanct. Martir. Camp. p. 158 & 171. Cette Maison y a encore du bien.

Chart. Longip. Chartul. S. Genov. p. 323.

Chartul. B. Mar. à Camp.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 295.

Necrol. Eccl. Parisi. 16. Julii.

Ibidem.

Avant que de parler des autres fiefs en main laïque situés à Vitry, je dois faire observer que le Roi tiroit en 1202, tant de Vitry que d'Ivry, une redevance de soixante livres. Durant le XI, le XII & le XIII siécles, comparurent en certains actes des Chevaliers, dits de Vitry. Etienne de Vitry, Chevalier, donna aux Moines de Longpont près Montlhery la moitié de l'Eglise de Saint Julien, située à Paris proche le petit Pont. Manassetus, *Miles de Vitriaco*, est mentionné dans le Cartulaire de Notre-Dame des Champs, pour avoir pris à bail de Garin Abbé de Saint Victor, qui siégeoit en 1180, une piéce de prés *juxta caselllas*, dans la terre que Constance, fille de Louis le Gros, avoit acheté de Harcher de la Queue Chevalier, & qu'elle avoit donné à l'Abbaye de Saint Victor. Ansebert, *Miles de Victoricio*, est nommé au Cartulaire de l'Evêque de Paris au XIII siécle, à l'occasion des biens qu'il avoit à Frênes. On sçait que Jean, Evêque de Winceſter en Angleterre, avoit des vignes à Vitry; mais on ignore si le territoire étoit un fief qui lui appartint. Ce qui est sûr, est qu'en 1294 elles furent confisquées par Philippe le Bel, qui les donna à Hugues de Bouillé, Seigneur de Milly, son Chambellan, par Lettres expédiées à Crevecœur.

Le XIV siécle ne m'a fourni aucuns Seigneurs de Vitry, sinon que j'ai trouvé qu'en 1383 Etienne de la Clergerie y avoit une censive. Regnaut Balbet, Prevôt de Paris, voulant soumettre à la Taille ceux de Vitry, il fut décidé qu'ils avoient été exemptés par S. Louis de cette subordination; qu'ils devoient la payer à S. Maur *pro exercitu Regis*, & non au Châtelet ni au Temple. On lit

Bruſſ. Traité des fiefs, parmi les Pieces, p. 149.

Hiſt. Eccl. Pariſ. T. I, p 568.

Chartul. Ep. Pariſ. fol. 2. Voyez l'art. de Frêne en ce préſent volume.

Hiſtoire de Ch. VI. par Godefroy, p. 629.

Ta'. S. Eli.

que Jean d'Aunay, dit le Galois, Echanſon du Roi en 1426, fit hommage de Vitry en 1453. En 1452 le 27 Août, Pierre de Thuillieres, Conſeiller au Parlement, donna un aveu de la portion de la Seigneurie de Vitry qu'il poſſédoit. Le fief de Blenne ou Blemie qui eſt ſitué à Vitry, & mouvant du Châtelet de Paris, fut acquis de Jacques Bezon Ecuyer, demeurant à Bourges, par Jean Henri, Conſeiller au Parlement, Préſident aux Enquêtes, vers l'an 1470. Le même fief, quarante ans après, fut acheté par Louis Burgenſis, Médecin ordinaire du Roi. Et celui de la Tour ou de Dommiers mouvant de Blemie y ayant été réuni, fut acquis dans le même temps de Jean Henri Chanoine d'Evreux, la ſomme de trois mille livres. L'acte de fondation du Collége de Sainte Barbe à Paris par Robert du Gaſt en 1556, nous inſtruit ſur le nom de deux Seigneurs de Vitry qui vivoient alors. Le premier eſt Jean de Brenou, ou de Bremeu, dans la cenſive duquel étoit une maiſon que le Fondateur donna, ſituée à Vitry rue Saint Aubin, chargée de deux deniers Pariſis & de deux pintes de vin de cens. Il donna auſſi deux piéces de vignes ſituées au même lieu, l'une au champ Ragoule, l'autre à Hardouyne. Le ſecond Seigneur étoit Coſme Clauſſe, dans la cenſive duquel étoient d'autres vignes deſtinées pour la même fondation, & ſituées au même village, lieu dit Dame Gille. Un autre Seigneur de Vitry ſur Seine qui a dû vivre dans le même temps, eſt Nicolas Molé, Intendant Général des Finances, décédé en 1586. Les ſieurs Aubry étoient en 1610 Seigneurs de Vitry avec l'Evêque de Paris, & plaidoient ſur la Juſtice haute, moyenne & baſſe; l'af-

Hiſtoi des Gr. Offic. T. VIII. p. 883.

D'Hozier, p. 62. Regiſt. art. *Braque.*

Compte d'achats, reliefs. Sauv. T. III. p. 396.

Compte de la Prov. de Paris en 1511. Sauv. T. III. p. 552.

Sau. T. III. p. 142 & 147.

Gen. Vie des Molé.

Tab. S. Eleg.

faire fut appointée le 15 Décembre. Je trouve dans le siècle suivant plusieurs Pinon, Seigneurs l'un après l'autre : le premier étoit Conseiller au Parlement en 1612 ; le second fut Jacques Pinon, Baron de Coursy, Seigneur Chastelain de Vitry & du Martray, aussi Conseiller au Parlement en 1661. Un peu auparavant, l'Archevêque de Paris étant informé que la multiplicité de Seigneurs dans Vitry causoit des contestations sur la distribution du pain beni, avoit ordonné qu'il ne s'en feroit plus dans l'Eglise, & que les habitans prendroient leur morceau à la fin de la Messe. Vers ce même temps-là Philippe Jacques, Secretaire du Roi, Greffier en chef civil, & Protonotaire du Parlement de Paris, étoit aussi Seigneur de Vitry-sur-Seine. Il mourut le 5 Novembre 1688.

Perm. de Chap domes. *Reg. Archiep.*

Ibid.

Ibid. 17 Aoust 1658.

Mercure de Déc. 1739, p. 2944.

Dans ces derniers temps, le Seigneur de Vitry, dont il a été le plus parlé, a été François Paparel, Trésorier de l'extraordinaire des guerres, décédé en 1725. C'est lui qui y fit bâtir la maison la plus belle de tout le village & la plus riante, dans laquelle il n'y a à redire que la situation qui est dans un fond & sans vûe. Les Registres du Parlement, au 5 Avril 1718, font mention de la saisie de la Terre de Vitry sur Claude-François Paparel, & de l'opposition qui fut faite au décret par Charles-Alexandre le Noir, Président en la Cour des Aides.

Hist. des Gr. Offi. T. I. p. 139.

Piganiol, T. VIII. p. 175.

M. Robin de la Peschellerie, Sécretaire du Roi, jouit aujourd'hui de cette Terre. Messieurs de Choiseul possédoient quelque chose à Vitry en 1669. V. le Tom. I. du Supplément de Moreri, p. 267. col. 2.

Outre les fiefs nommés ci-dessus, avec plusieurs lieux ou cantons des Paroisses de Vitry,

j'en trouve un autre, nommé Bonvarlet, en 1518. Il fut vendu vers ce temps-là par Louis du Harlay, à Gilles Bouvier Apoticaire, la somme de 336 livres. Je ne dis rien des Isles de la Seine, que les titres désignent comme placée vis-a-vis de Vitry, parce que je ne suis point assuré si elles sont de la Paroisse de Vitry, plûtôt que de celle de Maisons. On les appelloit en 1474 & 1484 les Isles Jacques-Saillambien.

Compte de l'Ordon. de Paris 1518. Sauv. T. III. p. 599.

Compte de Preuv. de Paris, *Ibid.* Sauval, T. III. p. 339 & 446.

Plusieurs Ecrivains ont confondu Vitry-sur-Seine avec d'autres Vitry situés en France. L'exemplaire des Chroniques de Saint-Denis mises en françois, que l'on conserve à Saint Germain des Prés, a marqué que ce fut à Vitry proche Paris que le Roi Sigebert fils de Clotaire fut tué, faute de sçavoir qu'il y a un autre Vitry entre Arras & Douay où ce meurtre se fit. D'autres Ecrivains plus récens & beaucoup plus habiles ont cru que c'étoit aussi à Vitry proche Paris que le Roi Henri I étoit mort l'an 1060; mais on convient communément que ce fut à Vitry aux-Loges dans la forêt d'Orleans, ou plûtôt à un Vitry qui subsistoit alors dans la forêt de Biere, qui n'est autre que celle de Fontainebleau. Le Confesseur de la Reine Marguerite, femme de S. Louis, dont nous avons une vie de ce saint Roi écrite en françois, assure qu'un jour ce Prince s'arrêta à Vitry, & qu'étant au cimetiere de l'Eglise Paroissiale, il y écouta le sermon de Frere Lambert de l'Ordre des Freres Prêcheurs, assis aux pieds du Prédicateur: & que comme on faisoit du bruit dans une taverne voisine, il les fit cesser, & qu'il s'informa à qui appartenoit la Justice du lieu, ne voulant rien ordonner contre les auteurs de ce bruit qu'avec les formalités ordinaires.

Bouquet, Hist. de Fran. T. III. p 213.

Mezeray, D. de Montfaucon.

Clarius in Chron.

Ce trait prouve en passant que cette Terre n'étoit point une Terre Royale. On lit dans les Chroniques de Saint Denis, qu'en l'an 1358 l'armée du Régent Charles (depuis dit Charles V, étant campée vers Charenton, Conflans & Carrieres, dressa un pont de bateaux sur la Seine, qui fut achevé le 22 Juillet, & que les Soldats ayant passé la riviere vis-à-vis l'Hôtel des Carrieres, vinrent mettre le feu à Vitry & à d'autres villages qu'ils pillerent. Aussi trouve-t'on que douze ans après, les habitans exposant à ce Prince, devenu Roi, leurs malheurs passés, articulerent que l'Eglise de Saint Gervais avoit été brûlée & fort endommagée pendant les guerres, aussi-bien que plusieurs maisons; & que les réparations de leur Eglise & l'entretien des fontaines pour l'utilité du Roi & de leurs bestiaux les avoient fort grevés. Ce fut pour ces raisons qu'ils obtinrent des Lettres qui les exemptoient de fournir à la Cour des chevaux, des grains, du vin, du fourage, &c. Elles sont datées de Vincennes au mois de Septembre 1371. Les Registres du Parlement rapportent au 14 Mars 1525 un autre événement, sur l'exposé qu'il y avoit environ 1900 Cavaliers & quelques gens de pied qui gâtoient tout à Vitry & dans le voisinage, & qui pilloient le pays, M. de Montmorency envoya contr'eux le Baron de Montjay, qui à son retour rapporta qu'étant allé à Vitry, il n'avoit pû les atteindre, parce qu'ils avoient tiré par Villeneuve-Saint-Georges; c'étoit la Compagnie du Comte de Guise. Les anciens se souvenoient encore au commencement de ce siécle du combat qui fut donné à Vitry en 1652 dans le temps des guerres civiles. Il est parlé dans les Mémoires de l'Académie des

Ordon. T. . P. 80.

Supplément des Preuv. de l'Hist. de Pa. T. dernier, P. 12 & 13.

Hist. des Gr. Offi. T. VI. P. 529.

Sciences, d'une espéce de monstre dont y accoucha le 19 Septembre 1706 Catherine Feuillet, femme de Michel Alibert jardinier de ce village.. C'étoient deux enfans mâles joints ensemble. Mémoi. de l'Acad. des Scien. 1706. p. 418.

Mais en quoi ce village est plus mémorable, c'est d'avoir donné la naissance à deux Cardinaux. Le premier est très-célebre & fort connu sous le nom de Jacques de Vitry. Il fut d'abord Curé d'Argenteuil, puis élevé au Cardinalat en 1230. Il a laissé une Histoire qui est fort connue. L'autre s'appelloit Etienne, & prit le nom de Paris. Après avoir été Doyen de Notre-Dame, & Maître des Requêtes en 1359, il fut fait Evêque de Paris en 1363, puis Cardinal en 1368 par Urbain V. Il mourut à Avignon le premier Novembre 1373. Hist. des M. des Req. Ch. de S. Denis.

L'Auteur du Songe du Vergier qui a écrit vers le même temps, faisant parler un Chevalier contre les voluptueux, s'exprime ainsi : *Delicieusement mangent ces gros morceaux, & si n'oublirez pas à verser à ses hanaps riches & beaux de ces bons vins délicieux qui ne sont pas de Vitry ni de Bagneux.* Songe du Vergier, Par. I. Chap. 26.

Loisel a eu sa maison de campagne proche Vitry, où Guy Loisel son fils l'accompagnoit les samedis à pied.

IVRY.

LA proximité dont ce Village est de Paris, fait qu'il n'est presque innconnu à personne, pas même aux étrangers qui abondent à Paris en descendant la Seine, puisque c'est la derniere Paroisse qu'ils voyent à leur main gauche avant que d'arriver. Cette Paroisse est partie dans le bas d'un côteau & partie à demi côté; les vignes sont sur les côteaux & sur le chemin de Villejuy, & les terres labourables sont dans la plaine vers la riviere & en allant à Vitry ou à Choisy. On ne compte qu'une bonne demie lieue des dernieres maisons du Fauxbourg Saint Marceau à Ivry.

Il est difficile d'en dire l'étymologie, vû que tous les titres qui en font mention l'écrivent en latin *Ivriacum* ou *Yvriacum*, à commencer dès l'an 936. temps auquel nous avons une Charte de Louis d'Outremer qui en parle. Quelques autres lieux du Royaume sont également nommés Ivry en françois, & dans le latin c'est aussi *Ivriacum* ou *Yvriacum*, ou bien *Ivrium*, *Ivreium*, ce qui ne fournit pas plus de lumiere.

M. l'Abbé Chastelain qui a admis un grand nombre de noms de lieu du Diocèse de Paris dans la Table géographique à la fin de son Martyrologe, & qui les a donné en latin, n'a osé rien dire sur Ivry : il s'est contenté de nommer Moncivry qui est un peu plus haut, entre Bicêtre & Villejuy, & de l'appeller en latin *Mons Iberiacus*. J'ai découvert le nom de la montagne qui commence à Ivry & fi-

Tab. C. Mart. Ivry.

nir à S. Marcel, elle est appellée dans un Diplome du Roi Henry de l'an 1033. *Mons Glandiolus.* Le souvenir de ce nom n'étoit pas encore perdu en 1507, puisqu'alors un Acte fait mention de trois arpens de vigne, sis au sentier de Glandeul, Censive S. Marcel.

Ce lieu comprenoit 164. feux en l'année 1709, selon le dénombrement imprimé alors. Le sieur Doisy qui en a publié un nouveau l'an 1745. y en reconnoît 178. Le Dictionnaire universel de la France qui parut en 1726. y comptoit 803. habitans : mais le nombre des communians n'est gueres que de cinq à six cent.

L'Eglise est sous le titre de S. Pierre : comme elle est bâtie à mi côte, on y monte par plusieurs degrés du côté du septentrion. On y voit dans l'édifice du chœur quelques piliers du XIII. à XIVe. siécle ; mais la nef est plus nouvelle, & on y apperçoit à l'un des piliers le chiffre 1575. Elle a été dédiée en 1535. par Guy de Montmirail, Evêque de Megare de la permission de l'Evêque de Paris. Cet Evêque *in partibus* y fit aussi alors la bénédiction de six Autels. Cette Eglise n'a qu'une seule aile qui est vers le septentrion. On y lit gravé sur le marbre, qu'elle a été réparée par M. Claude Bosc, Seigneur d'Ivry, Prevôt des Marchands. Ce même Seigneur y a fondé un Chapelain qui fait les petites Ecoles. Dès avant l'an 1482. le Cimetiére étoit rapproché de l'Eglise, puisqu'on trouve alors un canton de territoire, dit le vieux Cimetiére, & situé sur la Censive de S. Magloire. *Reg. Episc. Par.*

La Cure est au moins depuis le XIIIe. siécle à la nomination du Chapitre de S. Marcel, aussi-bien qu'une Chapellenie située dans le

même lieu. Cela est ainsi marqué dans le Pouillé redigé dans le même siécle : & cela a été suivi dans les deux points par ceux de 1626. & de 1648, mais le Pelletier marque dans le sien imprimé en 1692, que la Chapelle est à la nomination du Seigneur. Cependant comme il la désigne sous le titre de Notre-Dame, il y a apparence qu'il veut parler d'une Chapelle différente de celle dont les autres Écrivains antérieurs ont parlé.

Il existe une Transaction imprimée à la requête du sieur Jean Jollain, Docteur de Sorbonne, Curé d'Ivry, pour le régler avec Philippes de Loynes, Seigneur du lieu, Président au Parlement de Metz & avec les habitans. Ces articles forment 54. pages in-4°. & roullent sur les charges & emplois de revenu, sur les Offices Divins & Fondations. On y apprend que le Curé a un tiers des Dixmes de grain & un quart de celles de vin, que MM. de S. Marcel, S. Merry, S. Remi, Notre-Dame des Champs & le Seigneur, possedent la plus grande partie. Quant aux Usages locaux, le Curé y demande la suppression de la coutume où l'on étoit d'aller en procession le Dimanche de Quasimodo à la Chapelle de Notre-Dame des Méches proche Creteil, à cause des indécences qui se commettoient au passage de la riviere de Seine, & de celle de s'arrêter, comme on faisoit, à un cabaret du village de Maisons, où l'on arboroit la Banniere & la Croix en attendant que les Chantres eussent bû. Ces Mémoires ont été redigés vers l'an 1672, Pierre Boyer étant Bailly d'Ivry & Jean Barré son Lieutenant.

Au bout du Village, en tirant vers Vitry, est une Chapelle isolée du titre de S. Fran-

bold ou Frambald, que l'usage fait appeller S. Frambour. Elle a été rebâtie à neuf l'an 1665. après la permission de l'Archevêque, datée du 28 Aoust. Proche l'Autel, sous un marbre noir, est enterré le cœur de M. Bosc déja nommé ci-dessus & celui de son pere. On y reconnoit pour Patron Saint Frambourd, mort dans une solitude du pays du Maine au VI. siécle. On croit même que c'étoit d'abord en ce lieu, (avant qu'il y eût un Village,) qu'il s'étoit retiré au sortir de la Cour du Roi Childebert : mais les habitans ajoûtent à cette occasion des faits que M. Baillet n'a pas admis dans son Recueil de Vies des Saints ; entr'autres que son pere arrivé d'Auvergne, étant venu à la Citerne, proche laquelle il étoit caché, l'eau s'éleva au-dessus de la Caverne, de maniere qu'il ne pût s'imaginer que son fils fût dans un tel endroit. La vie de ce Saint imprimée en françois assure ce fait constant, sans dire nommément de quels manuscrits il est tiré (*a*), car la Vie latine, donnée par le Pere Labbe & depuis par ses Confreres les Bollandistes n'en dit rien : elle ne dit pas même qu'il soit venu demeurer à Ivry. L'Auteur de cette Vie françoise ajoûte, que les habitans de cette Paroisse choisirent ce Saint pour un de leurs Patrons dès le temps même de sa mort, & bâtirent la Chapelle de son nom, qu'il sup-

Vie de S. Framb. Paris 1676, chez Fran. Coustelier, p. 9, & Paris 1699, chez Muguet, p. 10.

(*a*) Dans la premiere édition, cette Vie est dite être de M. Jollain, Curé du Lieu : & les autorités sont citées à la fin & suivies d'une Antienne de plus d'une page, & de l'Oraison du Saint. A la tête de la seconde édition est une Dédicace adressée à un pieux & célébre Magistrat, que l'Auteur qui signe *Estor* ne nomme pas ; elle est suivie de l'indication des autorités, sans Antienne ni Oraison à la fin.

pose avoir subsisté onze cens ans, en sorte que celle d'aujourd'hui ne seroit, selon lui, que la seconde. Sans vouloir soutenir une chose si douteuse, ce que je puis assurer pour certain, est qu'il y avoit à Ivry au milieu du XII. siécle un quartier qui s'appelloit en latin, *Sanctus Franboudus*; & que ce territoire ne peut avoir été ainsi nommé qu'à cause d'une Chapelle sous l'invocation de ce Saint. Le peu de lumiere qu'on a eu sur sa Vie, par la suite des temps, a pû porter le Clergé d'Ivry à recourir à la Legende de S. Frambour de Senlis, de même que depuis l'adoption de cette Legende, on a eu recours à sa Châsse pour en avoir des Reliques. Un Magistrat de distinction en obtint en 1675. de M. l'Evêque de Senlis, & les donna à la Chapelle nouvellement rebâtie, où elles furent reçues avec solemnité le premier Mai de l'année suivante. C'est encore le jour où se fait le plus grand concours en ce lieu. On y voit dans une ouverture quarrée derriere l'Autel, les pierres sur lesquelles on croit que le Saint se reposoit dans sa Grotte. Les Fidéles y passent leur tête & appuyent les mains sur une statue du Saint : ensuite ils vont boire ou querir de l'eau de la Citerne, que l'on a souvent remarqué avoir la vertu de soulager les maux. Il s'y est aussi établi une Confrairie que M. de Perefixe, Archevêque de Paris approuva en 1670. La Fête de S. Frambour se solemnise en sa Chapelle le Dimanche d'après l'Assomption, car ce Saint mourut le 15 Aoust. Je dis néanmoins ceci, en supposant que le saint Solitaire mort dans le Maine, est celui qui a donné son nom à ce canton d'Ivry. Il est sûr que ce Vénérable Fratbold, Abbé de Sainte Geneviéve, dans le VII. ou VIII. siécle, a

Chartul. B M. à Campi fol. 38.

Reg. Archiep.

assé en ce lieu portant des Reliques de S. Hilaire à Dravern. La même Abbaye avoit aussi eu dès son origine des biens à Ivry & à Villejuy. Les saints Abbés ne dédaignoient point alors les travaux de la campagne : & quelquefois de Cenobites, ils se faisoient simples Anacoretes. Voyez l'article de Draveil.

Une autre Chapelle bâtie sur la Paroisse d'Ivry, est celle qui se voit à l'ancien Château, au coin de l'enclos de la belle Maison de M. de la Rue dans le bas du Village. Elle est sous le titre de la Sainte Vierge, & on l'appelle Notre-Dame des Anges, c'est un Bénéfice auquel il y a du revenu attaché : j'en ai vû des Provisions du 30 Juin 1538. Cette Chapelle est solidement bâtie toute de pierre de taille : le portail paroît être du XIII. siécle. Le Seigneur de la Paroisse & les habitans en entretiennent le dehors, & M. de la Rue les dedans, qui paroissent assez nouvellement refaits. Le Clergé du lieu y vient en procession aux Rogations comme à celle de S. Frambour, & y célébre la Messe. Elle est à la nomination du Seigneur d'Ivry.

Le sieur Jollain ancien Curé, a avancé dans son Mémoire, dont j'ai rapporté ci-dessus deux fragmens, que la plus grande partie des Dixmes d'Ivry est possedée par le Chapitre de S. Marcel, par celui de Saint Merry, par l'Eglise de S. Remi qu'il ne spécifie point autrement, & par le Prieuré de Notre Dame des Champs outre le Seigneur. En effet les Chanoines de S. Marcel jouissoient de l'Eglise d'Ivry dès le XII. siécle, qu'ils furent confirmés dans cette possession, par une Bulle d'Adrien IV. de l'an 1158, *Eccleſiam S. Petri de* Ivry *cum Cimeterio*, dit cette Bulle. Hs y avoient outre cela des serfs

Hist. de Paris, T. III. *Ibid*, *p.* 14.

qu'ils affranchirent en 1238 des revenus & cens, & surtout des vignes. L'Eglise de Saint Merry prouve par un Diplome de l'an 936, donné par Louis d'Outremer, qu'elle y avoit dès-lors des mans ou meix, *mansos*. Je n'ai rien trouvé pour ce qui peut regarder l'Eglise de Saint Remi : mais pour ce qui est du Prieuré de N. D. des Champs dépendant de Marmoutier, & où sont aujourd'hui les Carmelites de Paris, on lit que Garnier, qui en étoit Abbé en 1140, constatant les biens de la sacristie de ce Prieuré, y comprit quelques sols de rente assis à Saint Framboud proche Vitry.

Ibid. p. 42. 47

Chartul. P. M. à Campis, fol. 38.

Les autres Eglises qui ont eu ou ont encore du bien à Ivry, n'intéressoient pas apparemment l'objet du sieur Jollain Curé. En traitant la chose historiquement, comme je fais, il auroit pû en citer encore trois ou quatre. Premierement l'Abbaye de Sainte Genevieve, que la Bulle d'Alexandre III de l'an 1163 déclare avoir à Vitry & à Ivry *terras, vineas, census & capitalia.* Aussi, dans les provisions de la Mairie du canton qu'elle y avoit en 1243, il est fait mention d'un pressoir. Bien plus, cette Abbaye y avoit des serfs auxquels l'Abbé Thibaud accorda la liberté en 1247 : ce que S. Louis confirma, à condition que ces gens d'Ivry ainsi affranchis défendroient les droits de l'Eglise lorsqu'ils seroient appellés pour cela. Secondement, l'Abbaye de Saint Victor avoit eu de Girbert, Evêque de Paris, qui mourut en 1124, plusieurs arpens de vigne, tant à Ivry (*a*) qu'à Bagneux ; & d'un nommé Ferric qui s'y fit Religieux, un cens ou une rente que l'Evêque

Gall. Chr. nova, T. 7. Instrum. col. 243.

Chartul. S. Guæv.

Ibidem.

Necrol. S. Victor, ad 8 Febr. Hist. de Dubois Tom. 2. p. 22.

(*a*) L'imprimé du Pere Dubois met *apud Turiacum*, au lieu d'*apud Ivriacum* ; c'est une faute de copiste.

Maurice de Sully lui adjugea en 1171, contre les prétentions de Ferric de Gentilly. Troisiémement, l'Abbaye de Saint Magloire y avoit une grange vers l'an 1300 ; ce qui suppose une certaine quantité de terres. Mais l'Eglise qui fournit plus d'articles concernant le territoire d'Ivry, est la Cathédrale de Paris. Elle y posséda dès le XII siécle un grand clos de vignes dont avoit joui l'Evêque Girbert : Louis le Gros le lui donna en 1123. Les Evêques de Paris avoient un fief à Ivry, appellé le Fief Episcopal, dont relevoient plusieurs terres & vignes. Maurice de Sully qui entra sur le siége en 1160, ayant acheté ces biens dépendans de son fief, les donna aux Chanoines, afin que le revenu servît à leur donner un repas commun le jour qu'il avoit été élu Evêque, qui étoit le surlendemain de la Saint-Denis. Un Chanoine de la même Eglise, nommé Jean, neveu du même Evêque, laissa aussi en mourant une certaine portion de terre, que le Nécrologe appelle *quinque hostisias*, à Ivry, dans un canton appellé *Mons mirabilis*. Adam Préchantre, décédé en 1146, l'avoit prévenu par un legs semblable, & il fut suivi par d'autres qui avoient pareillement des vignes, ou des terres, ou des hôtes à Ivry. Le Chapitre de Paris y avoit aussi une censive mentionnée au grand Pastoral, dans l'acte d'achat que Guillaume de Chailly, Sergent de S. Louis, y fit d'une masure l'an 1258. J'omets le legs de Pierre d'Aubigny, Prêtre-Chanoine de Saint Jean le Rond, dont les biens étoient en partie contigus à la grange de Saint Magloire, & en partie situés au quartier des Noües avec une saussaye assise au Pré Juré : Tous lesquels héritages furent donnés à bail vers l'an 1300 à Thomas Langlois.

Duchêne, T. 4. p. 761.

Parvum Pastorale, fol. 52 litt 38.

Chartul. Pp. Paris. Le vendeur s'appelloit *Theobaldus Cocherellus.*

Dubois *Hist. Eccl. Paris. T. II. p.* 148.

Necrol. Eccl. Paris. 10 *Jan.*

Ibid. 16 *Jan.* Soly, Traité des Ecoles, p. 569.

Ibid. 9 *Jan.* 9 *Feb.* 6 *Jul.*

Ibid. 3 *Dec.*

Ibid.

Au reste, ce long détail sur les Communautés de Paris ne doit point m'empêcher de marquer ici ce que je trouve dans des Lettres Patentes de 1693, qui confirment l'établissement des Filles de Sainte Genevieve, dites de Miramion. La Fondatrice y représente que les Filles de son Institut devant par leur état être exposées à de fréquentes maladies, elles ont besoin d'une maison hors de Paris, où elles puissent aller prendre l'air; qu'elle leur a donné pour cet effet, & par forme d'augmentation de clôture, une petite maison, jardin & enclos sis à Ivry dans la banlieue de Paris, par elle acquise la somme de dix mille livres, & payée des deniers de la Dame Présidente de Nesmond: sur quoi le Roi accorda ses Lettres d'amortissement, sans payer aucune finance.

Ivry a été autrefois l'un des villages qui devoit au Roi certains droits, & qui pour ce-
Traité des Fiefs, p. 149. la est nommé dans les Comptes de l'an 1202, que M. Brussel a rendu publics. Car on doit y lire, non pas *Victriacum* & *Unciacum* comme dans l'imprimé, mais *Victriacum* & *Yvriacum*. La redevance commune de ces deux villages contigus étoit de LX livres. Cela fut dans la suite changé en certains services qu'ils devoient rendre à la Cour, de même que plusieurs autres lieux voisins de Paris, ce qui s'appelloit du nom de *Prises*. Mais sur ce qu'ils exposerent en 1374, que l'année précédente il étoit arrivé sur leur territoire une telle inondation que vingt huit maisons avoient été détruites, & leurs bleds emportés par la
Ordonn. T. VI. p. 78. ravine, ils furent exemptés de ces prises ou fournitures, moyennant qu'ils fourniroient dans la suite à l'Hôtel du Roi un certain nombre de charretées de feutre par chaque année.

On

On trouve aussi qu'en 1562 le Roi leur confirma tous les droits d'usages, marais, pâturages, franchises & autres droits accordés par ses prédécesseurs. *Regist. Cons. Parl p. 2 Ap. 1562.*

Je n'ai rien trouvé de bien ancien sur les Seigneurs laïcs d'Ivry. Ce qui se présente à en dire, se trouve lié avec ce qui regarde les habitans, & m'a été fourni par les Registres du Parlement. On y voit au 26 Juin 1555 des défenses faites par la Cour aux nommés Chartrain, qui se disoient Seigneurs en partie d'Ivry, de faire faire de leur part aucun cri ou proclamation en ce village au jour de S. Pierre, ni autres jours suivans, comme Messieurs de N. D. de Paris, Seigneurs en partie, convenoient de n'en point faire de leur côté. La même défense leur fut réitérée le 28 du même mois.

Le 27 Juin 1562, le Parlement donna un Arrêt pour le Chapitre de Paris contre les mêmes Chartrain, touchant les assemblées de la Fête du village d'Ivry, & le cri qui doit être fait pour cela, lequel la Cour ordonna être fait par main souveraine, sans préjudice des droits des parties. Ces nommés Chartrain étoient en effet si peu fondés, qu'on vit en 1568 celui de ce nom qui s'étoit prétendu Seigneur d'Ivry, renoncer dans le mois de Mars à tous droits Seigneuriaux. Le 27 Juin 1574 l'affaire du cri de la Fête d'Ivry n'étoit pas encore terminée : le Parlement défendit ce jour-là au sieur de la Briere, Seigneur en partie d'Ivry, de faire cette proclamation, & ordonna qu'en attendant elle seroit faite par un Huissier de la Cour. *Sauval, T. 3. p. 423.*

Le 15 Novembre 1622, le Parlement enregistra les Lettres du Roi en faveur de Pierre Sanguin, Seigneur de Santenay & d'Ivry en

partie, qui contenoient un don de toute Justice, Voirie & Censive dans ces lieux en ce qui appartenoit au Roi, & sur les fiefs où il n'y a exercice d'aucune Justice, même la haute Justice & Voirie ès fiefs des particuliers qui n'ont aucun droit de cette espece. Le 17 Juin 1650 il y eut un enregistrement de la vente de la Justice d'Ivry, faite au sieur Languet.

Depuis ce temps-là la Terre d'Ivry fut possédée par M. Claude Bosc du Bois, Conseiller d'Etat, ancien Prevôt des Marchands, & Procureur Général de la Cour des Aydes, décédé le 15 Mai 1715. Il y fit bâtir un nouveau Château, dont les vûes donnent du côté de Paris & du côté de la riviere, & font une très-belle perspective. Sur la terrasse, dont le coup d'œil est charmant, se voit une statue de Louis XIV, sortie de la main du sieur Coiseux, fameux Sculpteur, qui y fut placée le 7 Août 1697. Elle est semblable a celle qui avoit été érigée en 1689 dans la galerie de l'Hôtel-de-Ville de Paris. On lit au bas deux inscriptions, dont voici la premiere:

Mercure d'Août 1697. p. 179.

Hostem, aras, populum, victorque, ultorque, paterque
Sterno, tego, cumulo, vi, pietate, bonis.

La Terre d'Ivry a appartenu en dernier lieu au Maréchal d'Uxelles, & après sa mort au Marquis de Beringhen son légataire universel.

Au bas d'une croix de pierre élevée sur le chemin de Paris à Vitry, est une inscription, dans laquelle M. Bosc qui l'a fait faire est qualifié Seigneur d'Ivry & de Saint Frambourd.

MILLEPAS. Outre le lieu de Saint Frambourd, qui fait partie de la Paroisse d'Ivry, quelques cartes géographiques marquent proche ce village en

tirant au nord-oueſt, un lieu dit Millepas. Ce lieu eſt ancien, s'il eſt le même qui eſt mentionné dans des titres du Roi Henri I & de Louis VI qui concernent l'Abbaye de Saint Magloire. Au reſte, il eſt certain que ce Monaſtere avoit encore, il y a 400 ans, une ferme dans la plaine d'Ivry. Elle eſt appellée *Mille paſſus* dans les Lettres du Roi Henri; & ce qui eſt ſurprenant, eſt que la même charte en donne la raiſon, & une raiſon qui, à parler exactement, ne peut être vraie : *Secundus gurges piſcalis reſpicit terram ejuſdem loci quæ milliario ab urbe diſtans vocatur Mille paſſus.* Apparemment qu'alors on prenoit *milliarium* & *leuca* pour deux termes ſynonimes; cela eſt ci-après. Pour ce qui eſt de la charte de Louis le Gros, datée de l'an 1117, c'eſt une confirmation de l'établiſſement de deux Moines dans la Chapelle de S. Georges & de S. Magloire à Paris, & celle des biens qu'Henri le Lorrain avoit donné pour cela, entr'autres deux arpens de terre *apud Mille paſſus.* Pour reconnoître la vérité dans cette expreſſion, il faudroit convenir auparavant que dans le XI ſiécle les termes de milliaire ou de mille pas étoient ſynonimes avec celui de lieue.

Chartul. St Magl.

Theſ. Anecdot. T. I.

Le Port-à l'Anglois eſt encore un autre lieu de la Paroiſſe d'Ivry, ſitué ſur le bord de la Seine. A la ſimple dénomination, on pourroit s'imaginer que quelque Capitaine Anglois auroit débarqué là avec ſes gens dans le temps de leurs courſes au XIV ou XV ſiécle. Je croi que c'étoit ſimplement l'endroit où quelque riche habitant d'Ivry, du nom de Langlois, faiſoit ſa demeure & avoit un Port. On a vû ci-deſſus que vers l'an 1300, Thomas Langlois d'Ivry avoit à bail une partie

des biens du Chapitre de Paris situés en ce canton, consistans en ce qu'on appelloit une *Ancingiam.* *Ancing*, où il y avoit de la saulaye ou du saulcis, des noues, des prés, outre la terre & la vigne. Le nom de Langlois continuoit de subsister à Ivry sous Louis XI & Charles VIII. Pierre Grognet, Poëte François sous Louis XII & François I, assure qu'un certain Jean Langlois, qui fit une triste fin en 1493, étoit natif d'Ivry. Les Chartreux de Paris font mention dans leurs Annales des troupes de Louis XI, qui se tinrent pendant quelque temps au Port-à-l'Anglois l'an 1465, & qui de-là vinrent le 30 Septembre dans leur Couvent où elles causerent beaucoup de dommages. On lit au contraire dans Sauval, T. 3. p. 387, que l'ost étoit à l'opposite d'Ivry sur la Seine le 2 Septembre de la même année. Au Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, les Chanoines de Saint Victor sont dits Seigneurs de ce lieu.

Lesdits Moraux par Grognet, fol. CXXXIX, éd. de 1533.

Mercure de France, 1752. Déc. 11 vol. p. 2823.

Sauval, T. 3. p. 70.

En l'an 1500, le champ voisin de l'Orme d'Ivry s'appelloit le Champ de Montauban.

Il est fait mention du vin d'Ivry (en ces termes) dans le Décret poëtique donné en l'Isle de Co, sur le procès au sujet du vin de Bourgogne & de celui de Champagne.

Nunc ergo cœnis exultabo ab omnibus
Molli vetator delicatum vellere
Guttur saliva, niteat illa liquidior
Neustriacus ille limus, illa suavius
Titillet haustus dolio Yvriaco latex.

Fin du Doyenné de Montlhery.

SUITE DU TOME XII.

Onze premieres Paroisses du Doyenné du Vieux Corbeil.

MAISONS, pag. premiere & *suiv.*
Charentonneau, 8
Alfort, 11
CRETEIL, 12 & *suiv.*
La Mesche, 25
Mesly, 30
BONŒUIL-SUR-MARNE, 33 & *suiv.*
VALENTON, 43 & *suiv.*
L'Hopital, 47
LIMEIL, 49 & *suiv.*
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, 54 & *suiv.*
Belleplace, 62
Le Bois Colbert, 63
CROSNE, 64 & *suiv.*
MONTGERON, 70 & *suiv.*
Chalendray, 75
VIGNEU, 80 & *suiv.*
Noisy-sur-Seine, 87
Courcelles, 90
Rouvre, *ibid.*
Chateau-Frié, *ibid.*
DRAVERN, & par abregé Drayé que

l'on prononce Dravet, & quelques-uns écrivent Draveil, 92 & *f.*
Prieuré de Notre-Dame de l'Hermitage, 95
Champ-Roſet ou Champ-Roſay, 104
Villiers, 105
Mainville, *ibid.*
SOISY-SUR-SEINE, 107 & *ſuiv.*

Fin du Tome XII.

HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS.

TREIZIÉME PARTIE,

Contenant l'Hiſtoire des Paroiſſes & Terres du Doyenné du vieux Corbeil.

MAISONS.

C'Est ſeulement depuis la fin du dixiéme ſiécle que nous connoiſſons ce Village, quoiqu'il exiſtât auparavant, même avec deux Egliſes qui y étoient conſtruites. Saint Mayeul, Abbé de Cluny, ayant rétabli la régularité dans l'Abbaye de Saint Pierre-les-Foſſés, vint trouver le Roi Hugues Capet à Paris, & le pria de ſubvenir aux beſoins de ces Religieux en leur accordant quelque Terre voiſine de leur Monaſtere. Ce Prince fit à l'inſtant expédier une Charte par laquelle il donnoit à cette Communauté la Seigneurie

Hist. Eccl. Paris. T. 1. p. 604. Vita Burch. Comic. Cerbol. Duchêne, T. 4. p. 118.

d'un Village du Comté de Paris appellé *Mansiones* en latin, avec les prés, les terres, les moulins, les pacages, les eaux & leur cours, & les serfs. De plus les deux Eglises du lieu, dont la principale appellée *Mater Ecclesia*, est en l'honneur de saint Remi, & l'autre est une Chapelle du titre de saint Germain : ensemble tout le droit de Voierie *omnem Vicariam* dans l'étendue de ce Domaine, chargeant les Religieux de prier Dieu pour lui, pour la Reine son épouse & pour Robert leur fils, qui régnoit avec eux. La date de ce Diplome est de l'an 988. Par-là l'antiquité du village de Maisons se trouve bien établie & l'étymologie trés-assurée : ensorte que le vrai nom latin d'où est dérivé le nom vulgaire est *Mansiones*, terme fort général pour exprimer un lieu habité au milieu d'une grande plaine ; & il paroît que l'on n'auroit jamais dû lui substituer celui de *Domus* en parlant de cette Paroisse.

Ce Village est à une lieue & demie ou deux petites lieues de Paris vers le levant du solstice d'hiver. Sa position est entre les rivieres de Seine & de Marne, à un quart de lieue du confluent, mais un peu plus près de la Seine. Les labourages & les prairies en sont le bien principal ; on vient de voir que sous le regne de Hugues Capet il n'y avoit point de vignes ; & encore a présent on n'y en trouve que très-peu. Quelques-uns l'appellent Maisons en Brie, pour le distinguer de Maisons, Marquisat au-dessous de Saint Germain-en-Laye, qui est appellé dans les titres Maisons-sur-Seine, & qui est situé dans le Diocèse de Chartres. Dans les Dénombremens de l'Election de Paris, Maisons, dont je traite ici, est appellé Maisons près Charenton. Celui de l'an 1709 y marque 95 feux, & celui de l'an

1745 y en met 92. Le Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726 dit qu'il y a 450 habitans, & le distingue de dix ou douze autres Villages du nom de Maisons, par sa proximité de Charenton.

L'Eglise de ce lieu n'a pas changé de saint Patron. Cette Terre Royale étoit sous la protection de S. Remi, Archevêque de Reims; elle y est encore, & l'on y célebre sa Fête le jour de son décès 13 Janvier, aussi-bien que le 1 Octobre jour de sa Translation. Cette Eglise est basse & sans ornement d'architecture. mais elle est relevée par un clocher surmonté d'une fleche de pierre qui paroît être du quatorziéme siécle ou environ comme le chœur. S. Hilaire, Evêque de Poitiers, décédé le 13 Janvier, près de deux cent ans avant S. Remi, est aussi représenté au grand-autel. On y conserve deux châsses de reliques dont on ne connoît point les noms. Dans le côté droit du chœur se voit une tombe sur laquelle est figuré un Prêtre en habits sacerdotaux tenant un calice. Il n'y reste que la fin de l'inscription qui n'apprend rien, sinon qu'étant en lettres gothiques capitales, elle est au plus tard du quatorziéme siécle. Le champ de cette tombe est semé de fleurs-de-lys. Je crois que celui qui y est représenté n'est autre chose qu'un Curé du lieu. Ce ne peut-être un Abbé de Saint-Maur, parce qu'il auroit une crosse avec ses ornemens sacerdotaux, ni un simple Moine, parce qu'il auroit été figuré avec son froc. On ne représentoit point autrement les Curés & Prêtres séculiers sur les anciennes tombes qu'avec la chasuble & le calice. Les Marchands de tombes en avoient toujours de toutes prêtes à livrer, ornées même de fleurs-de-lys suivant le goût des acheteurs & la somme qu'ils vouloient y

mettre, il n'y restoit que l'inscription à mettre.

La nomination de la Cure échut à l'Abbaye de Saint-Maur, par la concession que Rainald, Evêque de Paris, lui fit de l'autel de saint Remi quelques années après le commencement de son épiscopat, que l'on marque à l'an 992; & cela du consentement de Varin, Archidiacre, & du Doyen Hilaire. La Bulle d'Innocent II confirmative des biens de cette Abbaye & datée de l'an 1136, n'innove rien dans l'expression primitive, & met *Ecclesiam de Mansionibus.*

Chartul. S. Mauri papyr.

Hist. de Paris, Tom. 3.

Le premier Actuaire qui ait employé un nouveau terme en parlant de cette concession de la Cure à l'Abbaye de Saint-Maur, est le Secretaire de Maurice de Sully, Evêque de Paris, qui dans l'énumération des biens que ce Prélat confirme au Monastere par ses Lettres de l'an 1195, met *Ecclesia de Domibus cum atrio magna decima & duabus partibus in minuta.* Depuis ce temps le Pouillé du treiziéme siécle a mis *Ecclesia de Domibus* au rang de celles de la nomination de l'Abbé de Saint-Maur. Il est inutile de rapporter les autres, d'autant plus que l'Abbaye étant réunie à l'Archevêché, la collation de la Cure est revenue à son premier état. J'ajouterai seulement qu'en l'an 1227 Gregoire, Curé de Maisons, s'accorda sur la dixme des Novales du côté de Charenton avec l'Abbé Radulfe. Dans le Pouillé du quinziéme siécle l'ancienne estimation de la Cure est marquée à vingt-cinq livres, & l'on voit qu'en ce même-temps des Docteurs la possédoient. Jean de Cologne, *Magister in Medicina*, en fit sa démission le 29 Juillet 1472. Je ne dois pas oublier de remarquer que dans les anciennes Provisions cette Cure est quelquefois dite

Chartul. S. Mauri, f. 67.

Ecclesia Sanctorum Remigii & Hilarii de Domibus.

La seconde Eglise que Hugues Capet donna à l'Abbaye de Saint-Maur avec la terre de Maisons, étoit une Chapelle de S. Germain. Ce fut apparemment autour de cette Chapelle que l'Abbé fit bâtir son manoir seigneurial, ensorte qu'elle s'y trouva renfermée. Il est constant par le Cartulaire de cette Abbaye qu'il y avoit une Chapelle du temps de saint Louis dans la Maison de l'Abbé, sous laquelle Chapelle il y avoit une cave, & que le Curé étoit convenu d'y venir célébrer une fois par semaine pour son droit sur la dixme d'oies & autres animaux. Comme on y lit en deux endroits qu'outre les cens dûs dans le Village, à la saint Remi 1 Octobre, & à la saint-Hilaire 13 Janvier, il y en avoit dont le terme étoit *in Festo sancti Germani in Maio.* C'est un indice suffisant que la Chapelle de saint Germain donnée par Hugues Capet, étoit sous le titre de saint Germain, Evêque de Paris, lequel étoit regardé comme le Patron spécial du quartier où elle étoit. Mais je n'assure point que l'édifice que l'on voit aujourd'hui, & qui est réellement une grange très-vaste bâtie en forme d'Eglise qui auroit deux bas côtés, & des piliers au milieu, seroit cette Chapelle qui existoit du temps de saint Louis, encore moins celle qu'on voyoit du temps de Hugues Capet, parce qu'il se seroit trouvé que la Chapelle eût été beaucoup plus grande que l'Eglise matrice, & que d'ailleurs j'ai vu en une infinité d'endroits les granges des riches Monasteres bâties dans ce goût-là. On peut voir celle de Vaulaurent sur la Paroisse de Villeron proche Louvres.

Regist. Ep. 1 Mars 1612.

Chartul. S. Mauri scriptura C. ann. 1230.

Ce que l'on sçait de plus ancien touchant

Tabul. Ep. in Foſſat. les habitans de Maiſons, eſt qu'en l'an 1211 ils tranſigerent avec l'Abbé de S. Maur ſur les pacages de leurs beſtiaux : qu'en 1227 l'Abbé Radulfe les quitta pour quatre ſols par an par chaque feu en forme de taille. Ils ne ſe firent point affranchir en totalité ainſi que faiſoient les ſerfs de quelques autres Terres, mais par petit nombre, tantôt trois ou quatre, plus ou moins, & cela aux années 1262, 1269, 1279, 1287 & 1325. L'Abbé de Saint-Maur les exempta en général de porter leurs grains au moulin bannal de Charentoneau. Ils étoient tenus d'obéir à ce même Abbé lorſqu'il leur ordonnoit d'aller à l'armée au ſervice du Roi. J'ai vu dans le Cartulaire une des manieres dont il faiſoit exercer la Juſtice dans ce lieu. Un voleur d'habits fut condamné à perdre une oreille. Ces uſages étoient communs au treiziéme ſiécle.

C'étoit ſur le revenu de cette Terre que ſe payoit la dépenſe de l'Anniverſaire du Roi Hugues Capet, qui ſe faiſoit ſolemnellement dans l'Abbaye de Saint-Maur. Telle étoit l'attention & l'exactitude des Moines du onziéme ſiécle, lorſque le don étoit encore récent.

Vita Burchardi Comitis in fine. Duchêne, T. 4. p. 128.

Il paroît au reſte que le Roi Hugues Capet n'avoit pas donné toute la Terre, ou que l'Abbaye y érigea bien-tôt des Fiefs, [car il y avoit en 1257 un Jean de Maiſons, Chevalier, qui poſſédoit une cenſive dont il eſt parlé dans le Cartulaire de Sorbonne à cette année. Il y eſt fait mention des Terres qui y étoient ſituées, & d'un chemin appellé le chemin de Saint-Denis, proche le village de Conflans] puiſqu'en 1270 il y avoit déja quatre arriere-fiefs à Maiſons que Jean d'Evry, Chevalier, poſſédoit, & dont il fit préſent à l'Abbaye

Cela peut s'entendre de Maiſons vers Conflans Ste Honorine.

même de Saint-Maur en partant pour la Croisade. Les noms de ces Fiefs ne sont point venus à ma connoissance. J'ai seulement appris du même Cartulaire de Saint-Maur qu'il y avoit au treiziéme siécle à Maisons un territoire dit en latin *Quarta*, & un autre aux environs appellé *Magnus mons*. Il est aussi notoire dans le lieu, qu'il y a eu un Fief appellé *Le Fief de Saint Pierre*. C'est une espece de vieux Château qui a deux tourelles. On voit dans la rue une porte bouchée où il y a trois fleurs-de-lys. Quelques-uns pensent que ce logement a été fait pour Diane de Poitiers, parce qu'ils y ont vu vers l'an 1720 à une cheminée le tableau de cette Damoiselle, & ils jugent que ce seroit François I ou Henri II qui l'ont fait bâtir. Amos du Tixier connu par la vie imprimée de sa fille Anne, épouse de M. Ferrant, Seigneur de Genvry, paroit avoir été Seigneur de quelque fief à Maisons où il avoit choisi sa demeure vers l'an 1590 ou 1600, à cause du voisinage de Charenton où il alloit en qualité de Calviniste.

Chartul. S. Mauri f. 52.

Ibid. p. 11.

Ibid. pag. 596.

Vie imprimée en 1650.

Le Chapitre de Saint-Maur n'a aliéné cette Terre qu'en l'an 1643 aux Sieurs Falcony. Dans le temps de cette aliénation il ne lui restoit que vingt sols de censives portant lots & ventes.

L'Archevêque de Paris y rentra suivant un Arrêt du Conseil du 11 Mars 1664 & 3 Février 1665, en remboursant les Sieurs Falcony d'une somme qu'ils avoient empruntée; & depuis, lorsque l'Archevêché fut érigé en Duché-Pairie sous M. de Harlay, Maisons fut nommé dans les Lettres-Patentes comme la premiere Terre de ce Duché.

Tabul. Ep. Par.

En 1378 Simon de Saint-Benoît, Echevin de Paris, fit hommage à l'Abbé de S. Maur d'un fief de cens qu'il y possédoit comme hé-

Tab. Fossat. Ep. Par.

rirer en partie de Marguerite, femme de Raymond de Nocle, Chirurgien du Roi. Ce même fief appartenoit sept ans après à Jean le Begue, Notaire, qui rendit son hommage au même.

En 1414, 26 Novembre, Radulphe ou Raoul de Garges, à cause de sa femme Michelle Clemence, veuve de Laurent de Lumege, *Vetus Inv. Par.* Sergent d'Armes du Roi, fit hommage pour un fief scis à Maisons près Charenton.

En 1507 Michel Leclerc, Secretaire du Roi, possédoit trois fiefs à Maisons, & il en *Chart. Foss. ad calcem.* fit pareillement hommage à l'Abbé.

CHARENTONNEAU. Il est évident que ce nom est un diminutif de celui de Charenton, dont il n'est séparé que par la riviere de Marne, de la même maniere que vis-à-vis de Champigny-sur-Marne. Il y a eu un lieu dit Champigneau dans les titres de l'Abbaye de Saint-Maur. C'est des Archives du même Monastere que nous tirons la connoissance la plus ancienne que nous ayons de Charentonneau. Thibaud, qui en fut Abbé depuis 1170 *Chart. Foss.* jusqu'environ 1180, exempta ses hommes *de Carentoniolo* de transporter les grains du Monastere depuis le grand Charenton *à Carentonio majore*, jusqu'aux moulins des Portes. *Gall. Christ. Tom. 7. col. 294.* On lit même qu'il leur remit la taille qu'ils s'étoient imposée. Un acte de 1246 appelle ce lieu en latin *Charentonellum*; c'est celui par lequel Gazon de Maubuisson vend à l'Evêque de Paris la part qu'il a aux Carrieres de Conflans proche le pont de Charenton, hypothéquant pour cela cinq sols qu'il a à Charen- *Chart. maj. Ep. Par. fol. 247.* tonneau, mouvant du fief d'Amaury de Meullent, Chevalier.

Le plus ancien titre concernant ce lieu est de 1240.

On reconnoit par des titres qu'en 1285

Aalips de Charentonneau, femme de Guillaume dit Morin, Chevalier, alors résidant dans l'Apouille, fit du consentement de son mari un échange de deux arpens de terre sis en ce lieu, & tenans au chemin qui va de Charentonneau à Maisons, sis devant sa porte & en la censive de l'Abbaye de Saint-Maur, contre trois arpens appartenans à Jean d'Acre, Bouteiller de France & fils du Roi de Jérusalem, par donation de Jean du Gastel, Chanoine de Saint Aignan d'Orleans, pareillement sis à Charentonneau dans le fief de Ferric Pasté, Chevalier. On lit aussi que depuis, c'est-à-dire en 1295, ce Bouteiller de France légua ce qu'il possédoit en ce lieu, à Guillaume, Abbé des Vaux de Sernai, au Diocèse de Paris, sous certaines conditions. De là vient qu'en 1580 l'Abbé de ce Monastere prit le titre de Seigneur de Charentonneau dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris. Mais il n'étoit pas le seul; & l'on vient de voir ci-dessus des preuves du droit de l'Abbaye de Saint-Maur, laquelle y possédoit même le Moulin bannal dès le treiziéme siécle.

Tab. Fossat. in Charentonnello.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 87.

Tab. Fossat. ad an. 1291.

Au siécle suivant on voit le Roi Charles V acheter de Nicolas Braque, son Maitre-d'Hôtel, la Maison qu'il avoit à Charentonnel près du pont de Charenton, avec les dépendances, meubles & bestiaux. Le prix fut de trois mille deux cent francs d'or. Ce Prince la donna aussi-tôt à Philippes de Mezieres, Chancelier de Chypre, pour ses bons services à toujours & à ses hoirs. La Charte est datée de Beauté-sur-Marne le 14 Octobre 1377.

Trésor des Chart. Reg. 111. n. 269.

Il paroît par ce que j'ai dit jusqu'ici, qu'il y avoit plusieurs fiefs à Charentonneau. J'ai trouvé qu'en 1456 il y en avoit eu qui relevoient du fief des Loges sis à Beaubourg en Brie.

Tab. Fossat. in Chart. n. 4. En 1458, 17 Février, Madame de Harcourt, & Jean de Lorraine son fils, furent maintenus en possession de l'Hôtel & fief de Charentonnel. En 1460, le 7 Février, il y eut une Sentence des Requêtes qui portoit transaction entre Marie d'Harcourt, veuve d'Antoine de Lorraine, Comte de Vaudemont, & le même Jean de Lorraine son fils d'une part, & Colart Rohault d'autre part. Un autre acte qui est sans date & qui paroît d'environ ces temps-là, est une demande en partage à Charentonnel, par Jean de Rieux, Maréchal de Bretagne, à la succession de Jean de Harcourt. Un titre de l'an 1495 assure que l'Hôtel de Harcourt passe pour avoir toujours été au Comte de Vaudemont.

Ibid. n. 17.

Ibid. n. 5.

La part qu'avoit eu dans la Seigneurie de Charentonnel Colart Rohault, étoit passée dès 1453 à Louis Merlin. Je le trouve qualifié Secretaire du Roi : mais ailleurs il est dit Général des Finances du Duc de Lorraine, & avoir épousé Marguerite Luillier. Je crois pouvoir lui joindre Louis Merlin, qualifié Président de Barrois, lequel avoit en 1523 des terres fiefs au même lieu de Charentonneau contigues à celles d'Olivier Aligret son neveu : son testament nous apprend que ce dernier Merlin (si cependant ce n'est pas le même que le premier) se fit Religieux à Clairvaux.

Généal. de Luillier, Moreri.

Testament dudit Merlin. *Tab. Foss. Ep. in* Maisons.

Moreri, Généalog. de Marillac.

Je trouve ensuite Olivier Aligret, Avocat Général au Parlement, qualifié Seigneur de Charentonneau. Il a eu le même titre dans son épitaphe à Saint-André-des-Arcs, en la Chapelle des Aligret qu'il a fait bâtir. Son décès y est marqué au 23 Septembre 1535. Il avoit épousé Claire le Gendre. Leur fils, François Aligret, Conseiller au Parlement & Seigneur de Charentonneau, est nommé

dans un acte du 24 Décembre 1550. Il y eut une Sentence d'Antoine du Prat rendue en l'Auditoire Criminel en .... qui lui permettoit, en entérinant les Lettres-Royaux par lui obtenues, de faire redresser les fourches patibulaires à deux piliers de la Justice de Charentonneau. Livre de la Chamb. Criminn. du Châtelet, fol 44.

Quelques Mémoires marquent comme Seigneurs de Charentonneau en 1413 Charles de Floret, & en 1611 Richard de Petremol. *Tab. vallisi.*

Depuis ces Seigneurs, je n'ai trouvé que Jerôme du Four Aligret, dit Seigneur en partie de Charentonneau, Conseiller en Parlement.

Et enfin MM. Gaillard pere & fils: le premier est décédé le 13 Janvier, Conseiller Honoraire en la Cour des Aydes. Le second a été reçu Conseiller en la même Cour en 1740. Merc. Mai 1744, pag. 1056.

Je renvoie à M. de Piganiol pour la description du château de Charentonneau situé sur le bord de la Marne. Descrip. de Paris, T. 8. p. 168.

En 1551 Anne Regnault, veuve de Claude Martin, Notaire au Châtelet, avoit fait bâtir dans ce hameau une petite Chapelle du titre de Notre-Dame & saint Jean, où il lui fut permis d'avoir un Prêtre à cause de son extrême vieillesse. *Regist. Ep.*

ALFORT, qui est devenu un hameau, avec apparence d'aggrandissement par sa position heureuse sur une riviere & une grande route, est nommé hôtel d'Harefort dans un titre de l'an 1362. L'Abbaye de Saint-Maur avoit alors plusieurs arpens de terre qui tenoient à celles de cet Hôtel; lequel étoit écrit Hallefort en 1612, lorsqu'il appartenoit au Sieur Mallet, Audiencier en la Chambre des Comptes. Une partie du Parc porte le nom de Maisonville & est un fief relevant de l'Ar- *Tab. Fossat. Ep. Par.*

chevêché de Paris. Ce nom de Maisonville provient sans doute de ce que ce lieu est une dépendance de la Paroisse de Maisons, dans laquelle le Seigneur d'Alfort a droit d'une Chapelle qui est celle attenant le chœur. Le Château d'Alfort est situé des plus gracieusement, dans la pointe des grands chemins de la Bourgogne & de la Champagne, ayant vue sur la Marne & la Seine. Ce lieu appartient aujourd'hui à M. Oursel qui l'a fort embelli.

CRETEIL.

LEs lieux les plus anciennement connus ne sont pas toujours ceux dont on peut donner évidemment l'origine du nom. Creteil est connu dès le neuviéme siécle par le Martyrologe d'Usuard, qui y marque le martyre d'un grand nombre de Chrétiens, en ces termes : *In territorio Parisiacensi, vico Cristoïlo, passio Sanctorum Agoardi & Agliberti cum aliis innumeris promiscui sexûs.* Quelques copies mettent *Vico Cristolio ;* & l'on a dit l'un & l'autre en latin (*a*). Ce que l'on doit conclure du témoignage d'Usuard qui offrit son Livre à Charles-le-Chauve, c'est que de son temps on croyoit que ces Saints avoient été martyrisés en ce lieu, à cause qu'ils y reposoient ;

(*a*) Comme les plus anciens monumens marquent *Cristoïlum & Cristolium* sans aspiration, on ne croit pas que ce nom ait aucun rapport avec le nom *Christus*. En auroit il eu avec le nom du Patron qui est S. Christophe, qu'on appelloit quelquefois au septiéme siécle *Sanctus Christivilus*, ce qui revenoit à *Christifilus ?* Le *Ker* du Celtique qui signifie une Maison y seroit-il pour quelque chose ? Ce lieu est le seul de son nom en France, sinon qu'on trouve au Diocèse de Saintes un Bourg du nom de Cristeuil. Il y a aussi en Normandie plusieurs lieux du nom de Cristot ou Cretot.

mais l'on ne disoit point encore en quel siécle ils étoient morts. On s'avisa vers le dixiéme ou onziéme siécle de leur donner une Légende qui marquoit leur martyre au premier siécle de Jesus-Christ, & dans laquelle tout étoit de la pure invention de l'Auteur, ou de l'emprunt de quelques autres Légendes. Aujourd'hui l'on juge à la seule prononciation de leur nom, qui n'est ni Romain ni Gaulois, qu'il falloit que ce fussent des étrangers qui dans le cours du cinquiéme siécle eussent été mis à mort par les Barbares lorsqu'ils firent des incursions dans les Gaules. Mais pourquoi en ce lieu là plutôt qu'ailleurs ? Et pourquoi avec eux cette multitude de peuple ? C'est ce qui est resté inconnu. On sçait seulement qu'en remontant la Marne un peu plus haut que Creteil & sur les confins, commence une Isle assez considérable appellée l'Isle Barbiere, que des titres latins du treiziéme siécle appellent *Insula Barbariæ*; cette Isle n'est arrosée du côté du midi que par la vieille Marne, dite autrement Mortbras, qui étant l'ancien lit de la Marne, prouveroit qu'elle auroit fait primitivement partie de la grande peninsule. On sçait encore que vis-à-vis cette Isle de l'autre côté de la Marne, il y a eu autrefois une Chapelle & une crypte du nom de Saint Felix, marquée dans d'anciennes cartes sous le nom de *Cave de Saint Felix*, & quelquefois par altération *Cave de Saint Phelippe*, lequel saint Felix ne peut être autre que ce Martyr sous le nom duquel Blidegisile, Diacre de Paris au septiéme siécle, avoit voulu bâtir l'Eglise du Monastere des Fossés, puisque c'est dans le territoire même de la péninsule. Si le terme de Cave ne signifie point en cet endroit une Chapelle souterraine en forme de voûte, il peut signifier une prison, un lieu

Hist. Litter. de la France, T. 6.

Voy. Baillet.

Chartul. S. Genov.

Vita S. Babolini apud Duchêne, T. 1. p. 659.

où l'on enfermoit les bêtes pour les spectacles, de même qu'on dit à Soissons, *Sanctus Crispinus in cavea*, & à Meaux *Cagia* dans le même sens. Ce saint Felix, Martyr, étoit apparemment un des notables de la troupe de Chrétiens qui fut massacrée en ce lieu & dont étoient nos deux Saints. C'étoit par dévotion pour une terre arrosée de leur sang que le peuple avoit établi un concours en cette peninsule le 24 Juin jour de leur martyre, & delà à Creteil ou ils avoient été apportés. Mais depuis que l'Abbaye fut enrichie du corps de saint Maur qui y fut réfugié en 868, le peuple cessa d'étendre son pélerinage jusqu'à Creteil, & s'arrêta sur le terrein du Monastere [évitant par-là le passage de la riviere].

Ce qui laisse à penser que les corps de ces Martyrs n'ont pas été primitivement à Creteil, mais plutôt dans la péninsule qui est vis-à-vis, c'est-à-dire celle de Saint-Maur, est que l'Eglise n'est pas sous leur nom. La tradition populaire de Creteil, qui les fait naître à Creteil & y demeurer à la Porte Caillotin, & mourir à la Croix-Taboury, ou bien sur le terrein de Saint-Maur, tout cela sur le terrein de Creteil, ne mérite pas plus de considération que la Légende qu'on a prêtée à ces Saints (a).

Chastelain, notes manuscrites sur le Martyr. Romain.

Le premier monument certain où il est

Liv. 4.

(a) Du Breul, qui rapporte tout indifféremment, n'a pas craint d'écrire que de son temps on disoit *les Massacrés de Creteil*, dans l'opinion que les Saints y auroient été décollés avec des massues : & plus bas il marque qu'André Vernier, Chanoine de Paris, Conseiller au Parlement, a dit dans la Légende de l'Eglise de Creteil, dont il étoit Seigneur, à cause de sa Prébende, que jamais aucun habitant de Creteil n'avoit été réduit à la mendicité. Le P. Giry, Minime, marque dans son Martyrologe, joint à sa Vie des Saints, que S. Ion, Prêtre du Diocèse de Paris, a été martyrisé à Creteil ; mais il a voulu dire Châtres.

fait mention d'eux, après le Martyrologe d'Usuard, sont des Lettres du Roi Charles-le-Simple de l'an 900, que Sauval avoit cru faussement de Charles-le-Chauve, & qu'il rejettoit à cause de la chronologie qui ne s'accordoit pas. Par ces Lettres Charles-le-Simple appuie de son autorité les donations que Grimoard, Vicomte, a faites à une Eglise du titre de S. Christophe, Martyr de Jesus-Christ, dans laquelle reposent les ossemens des Martyrs semblables à lui, & cela sans les nommer. Ces biens sont dits situés au pays de Paris, dans le Village appellé *Christoilum*, & consistent en quinze meis ou maisons avec les serfs, les terres, prés, vignes, bois, & les eaux. Le Prince déclare qu'il veut qu'après le décès du Vicomte donateur, personne n'ait rien à voir dans ces biens, ni à en exiger aucun cens, souhaitant que le Prêtre de cette Eglise n'ait simplement qu'à prier Dieu & veiller au culte des saints Martyrs.

Sauval, T. 2. p. 411.

Capitular. Baluz. T. 2. col. 1523. ex magno Cart. Eccl. Paris.

Cette Charte, datée du Palais de Verberie, nous informe bien que l'Eglise de Creteil fut ainsi dotée; mais nous ignorons comment ces fonds parvinrent à la Cathédrale de Paris. Le titre en a été perdu : on lit seulement dans un autre Diplome d'environ l'an 980, que Lysiard à qui en sa qualité d'Evêque de Paris appartenoit la disposition des revenus des Eglises de son Diocèse, avoit cédé à ses Chanoines Creteil avec l'Eglise ou l'autel. C'est Lysiard même qui en obtint la confirmation du Roi Lothaire & de son frere Louis. Il est temps de parler de la situation de ce lieu.

Hist. Eccl. Par. Tom. 1. p. 553. Il est écrit là *Christolium* dans l'imprimé.

Il n'est qu'à trois petites lieues de Paris ou même deux lieues & demie, vers l'orient d'hiver, à la rive gauche de la Marne. Sa situation est dans une espece de plaine qui regne entre cette riviere & la Seine, qui n'en est qu'à demie lieue; il s'y forme ce-

pendant quelques petites éminences entre ce lieu & Boneuil, & Meſly qui dépend de Creteil.

Le peu qu'on y voit en côte ou en pente eſt cultivé en vignes : le reſte eſt labouré, & c'eſt ce qui forme le plus grand eſpace. Les bords de la Marne fourniſſent quelques pacages & quelques bocages. Le Dénombrement de l'Election de Paris de l'an 1709 porte qu'il y avoit alors 120 feux. Celui que le Sieur Doiſy a donné au Public l'an 1745 en marque cent onze. Le Dictionnaire Univerſel du Royaume imprimé en 1726 evalua le nombre des habitans ou communians à 498.

L'idée qu'a imprimé dans les eſprits l'antiquité des Martyrs de ce lieu, perſuade à ceux qui ne ſe connoiſſent pas en ancienne bâtiſſe d'Egliſes, que celle de Creteil eſt preſque du temps que les reliques de ces Saints y furent dépoſées : mais on doit tenir pour conſtant que cet édifice, dans ce qu'il y reſte de plus ancien, n'eſt que d'environ l'an 1100, c'eſt-à-dire du commencement du douziéme ſiécle ou de la fin du onziéme. C'eſt à la tour placée directement ſur le milieu du portail de l'Egliſe, comme celle de Saint Germain-des-Près, que je donne cette antiquité ; cette ſituation avec les chapiteaux des piliers à cordons & figures déſigne ce temps-là ; enſorte qu'il n'y manque qu'une certaine eſpece de taille dans les pierres des colomnes pour la faire remonter au-deſſus du regne d'Henri I. Le chœur eſt du treiziéme ſiécle ſeulement ou environ. Il n'eſt point embelli de galleries par le dedans ; mais on voit par le dehors des arcs-boutans qui marquent un temps bien poſtérieur à la tour. A l'égard d'un reſte d'eſpece de cloître ou de galleries à rez de chauſſée qui eſt appliqué proche la nef vers le

midi,

midi, le travail est du douziéme ou treiziéme siécle : mais souvent ces petites colomnes ont été transportées d'ailleurs, & non taillées sur les lieux ni faites d'abord pour les endroits où on les trouve. Cette Eglise est vaste & accompagnée d'un collatéral à droite & à gauche, sans cependant qu'on puisse tourner derriere le Sanctuaire. A la Chapelle du fond de l'aile septentrionale est le modele qui a servi pour l'image de la sainte Vierge qu'on voit à la Chapelle de la Métropolitaine devant la tribune de l'Evangile. L'Anniversaire de la Dédicace de cette Eglise se célebre le second Dimanche d'après Pâques. Aux côtés du grand-autel sont les châsses de bois doré qui contiennent les chefs des saints Agoard & Aglibert, avec quelques autres têtes de personnes plus jeunes. Les châsses précédentes avoient été cachées à la fureur des Huguenots entre deux vieilles murailles qui sont sur le portail. Il y a sous le chœur une crypte ou voûte soutenue par quatre colonnes délicates du treiziéme siécle, dans laquelle il reste encore un grand cercueil de pierre rempli d'ossemens, que M. le Cardinal de Noailles fit fermer en 1697 à l'endroit de l'ouverture par laquelle les peuples avoient pris de ces reliques. Ce tombeau est placé au fond à gauche, les pieds tournés vers l'orient, & il est couvert d'une pierre taillée en angle ou dos d'âne. Si une partie des ossemens qu'il renferme a passé pour être des Innocens, c'est dans le sens que tout Martyr de Jesus-Christ est innocent. On voit représentés aux vitres de cette Eglise les deux saints Martyrs armés de pied en cap, tout de fer suivant l'usage des moyens & bas siécles. La piété des Fideles, envers les mêmes Saints & leurs compagnons, a fait que plusieurs se sont fait inhumer il y a

Voyage de l'an 1708.

six, sept ou huit cent ans autour de cette Eglise; on y découvrit encore il y a quarante & cinquante ans plusieurs tombeaux de pierre, dans l'un desquels fut trouvée une piece de monnoie ancienne, & dans l'autre de petites boules ou espece de boutons que l'on prit pour des grains de chapelet. Il y eut en 1672 une Confrérie établie en cette Eglise en l'honneur des saints Agoard & Aglibert, laquelle fut approuvée par l'Archevêque le 11 Août.

Reg. Archiep.

Dans la Chapelle qui est au fond de l'aîle méridionale sont des restes de vitrages rouges du treiziéme siécle. On y apperçoit en entrant à main droite la figure d'un homme à genoux, sous laquelle est un marbre qui contient cette épitaphe : *Cy gist le corps de défunt M. Antoine-Martin Pussort, Baron des Ormes, Saint-Martin, Vicomte d'Ormont, Seigneur de Cernay, Pontault, Magneux & autres lieux, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & Privé en sa Cour des Aydes à Paris, décédé le 30 Juillet 1662.* Le reste contient la fondation qu'il fait d'un Anniversaire, ne le demandant que pendant trente ans, & léguant pour cela vingt livres de rente à prendre sur sa terre de Pontault située dans le lieu même de Creteil.

Les armes sont d'azur aux chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'un croissant.

Et à main droite se lit cette autre épitaphe :

Icy repose le corps de Messire Pierre de Margeret, Chevalier, Comte de Palaiseau, Conseiller du Roy en ses Conseils, Grand-Audiencier de France, Seigneur de Pontault, Longueil & autres lieux, lequel remplit le devoirs d'une vie irréprochable avec une vertu également constante & exemplaire, une application continuelle envers son Prince dans les emplois qu'il a exercé avec une fidélité parfaite & un zele ardent pour la justice & la vérité. La solidité de son jugement,

Les armes sont d'argent à la face d'azur chargée d'une fleur-de-lys d'or & de trois mufles de léopards de sable, deux en chef & un en pointe.

la sincérité de son cœur, beaucoup d'amour pour la Religion & ses vertus Evangéliques, font croire que Dieu lui a donné part dans sa gloire. Il est mort le 2 Octobre 1692 âgé de 59 ans.

En conséquence de la donation de l'Eglise de Creteil faite aux Chanoines de Notre-Dame. ainsi qu'on a vu ci-dessus, le Pouillé Parisien du treiziéme siécle rapportant les Eglises du Doyenné de Moissy qui sont *de Donatione B. Mariæ Parisiensis*, met de ce nombre *Ecclesia de Cristolio*. Cela est suivi jusques dans le Pouillé du seiziéme siécle, & en partie dans celui de 1626 : mais dans le Pouillé de 1648 il est spécifié que la nomination est de plein droit à l'Archevêque. Le Sieur Le Pelletier qui fit imprimer le sien en 1692, ne déclare point à qui il appartient de pourvoir à cette Cure. Il auroit dû être informé que lorsque l'Evêque de Paris fit l'échange de ce qu'il avoit à Wissous pour ce que le Chapitre avoit à Creteil sous la fin du regne de François I, le Chapitre céda à l'Evêque la nomination à la Cure de Creteil. Le premier qui y fut nommé *pleno jure* par l'Evêque, fut George Braban, Prêtre du Diocèse de Langres, le 4 Septembre 1598. Le célebre Etienne Poncher, qui d'Evêque de Paris devint Archevêque de Sens en 1519, avoit été Curé de Creteil jusqu'au 28 Avril 1500, qu'il permuta pour une Chapelle de saint Cuthbert en l'Eglise des Mathurins.

Regist. Ep. Par.

Regist. Ep. Par.

Il y avoit eu de temps en temps d'autres traités entre les Evêques de Paris & le Chapitre au sujet des revenus de cette Cure. L'Evêque Girbert fit expédier en 1123 une Charte, par laquelle à la priere de Bernier, Doyen, & des Chanoines, & du consentement de Zebaud, Archidiacre du canton où

Creteil est situé, il accordoit à l'Eglise de
Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 21. Notre-Dame la moitié des oblations qui se faisoient à l'autel de Creteil *de Christoïlo*, à quatre des Solemnités de l'année ; sçavoir à Noël, à la Purification, à la Fête de saint Christophe, & à la Toussaint (*a*). L'année suivante Etienne de Senlis, qui étoit devenu
Ibid. p. 53. Evêque de Paris, met la même Eglise de Creteil au rang de celles dont le produit de la Cure fourniroit chaque année un muid de froment à son Eglise Cathédrale. Au treiziéme siécle les Chanoines de Paris avoient le revenu de leur Prébende assis en différentes terres de la Mense. Ceux qui étoient Prébendiers de Creteil furent en difficulté avec le Curé touchant les dixmes des Novales, & sur les pains qui étoient offerts chaque année à l'Eglise le lendemain de Noël. L'af-
Magn. Past. t. 4. faire étant en compromis, l'Archidiacre E. & cinq Chanoines arbitres décidérent en 1221 que les Prébendiers auroient la dixme des Novales, & que le Curé auroit les pains. Et le Chapitre de son côté quitta au même Curé les offrandes entieres des quatre Fêtes ci-dessus, ne s'en réservant que cinq sols qui seroient pour les Prébendiers de Creteil.

A l'égard de la Seigneurie, dans ces anciens temps, c'étoit aussi le Chapitre de Paris qui en jouissoit. Il en reste une preuve autentique, dans ce qui arriva lorsque le Roi Louis VII, qu'on n'attendoit point à Creteil, y

(*a*) Observez que la Fête des saints Martyrs Agoard & Aglibert n'est pas de ce nombre. La grande solemnité du culte de ces Saints à Creteil peut n'avoir commencé qu'en 1394, lorsqu'en demandant des Indulgences du Pape pour la Confrérie de Notre-Dame du Mêche, le Curé & Marguilliers de Creteil en demanderent aussi pour la Fête de ces Saints, dont on lui exposa qu'on avoit les corps, & pour le jour de saint Christophe.

prit son logement une certaine nuit. On ne peut raconter le tumulte que causa ce séjour du Roi avec plus de naïveté que le fait Etienne de Paris, Ecrivain contemporain. « J'ai » vu, dit-il, que le Roi Louis qui vouloit » arriver un certain jour à Paris, étant sur- » pris de la nuit, se retira dans un Village » des Chanoines de la Cathédrale appellé » Creteil *Cristolium*. Il y coucha; & les habi- » tans fournirent la dépense. Dès le grand » matin on le vint rapporter aux Chanoines; » ils en furent fort affligés & se dirent l'un à » l'autre : *C'en est fait de l'Eglise, les privi- » leges sont perdus : il faut ou que le Roi rende » la dépense, ou que l'Office cesse dans notre » Eglise.* Le Roi vint à la Cathédrale dès le » même jour, suivant la coutume où il étoit » d'aller à la grande Eglise quelque temps » qu'il fit. Trouvant la porte fermée, il en » demanda la raison, disant que si quelqu'un » avoit offensé cette Eglise, il vouloit la dé- » dommager. On lui répondit : *Vraiement, » Sire, c'est vous-même qui contre les coutumes » & libertés sacrées de cette sainte Eglise, avez » soupé hier à Creteil; non à vos frais, mais à » ceux des hommes de cette Eglise : c'est pour « cela que l'Office est cessé ici, & que la porte est » fermée, les Chanoines étant résolus de plutôt » souffrir toute sorte de tourmens, que de laisser » de leur temps enfreindre leurs libertés.* Ce Roi » Très-Chrétien fut frappé de ces paroles. *Ce » qui est arrivé*, dit-il, *n'a point été fait de des- » sein prémédité. La nuit m'a retenu en ce lieu, » & je n'ai pu arriver à Paris comme je me l'étois » proposé. C'est sans force ni contrainte que les » gens de Creteil ont fait de la dépense pour moi; » je suis fâché maintenant d'avoir accepté leurs » offres. Que l'Evêque Thibaud vienne, avec le » Doyen Clement, que tous les Chanoines appro-*

Annal. Bened. Tom. 6. in Appendice p. 700.

» *chent, & sur-tout le Chanoine qui est Prévôt* » *de ce Village : si je suis en tort, je veux don-* » *ner satisfaction ; si je n'y suis pas, je veux* » *m'en tenir à leur avis.* Le Roi resta en priere » devant la porte en attendant l'Evêque & » les Chanoines. On fit ouverture des portes : » il entra en l'Eglise, y donna pour caution » du dédommagement la personne de l'Evê- » que même. Le Prélat remit en gage aux » Chanoines ses deux chandeliers d'argent ; » & le Roi, pour marquer par un acte extérieur » qu'il vouloit sincérement payer la dépense » qu'il avoit causée, mit de sa propre main » une baguette sur l'autel, laquelle toutes » les Parties convinrent de faire conserver » soigneusement, à cause que l'on avoit écrit » dessus, qu'elle étoit en mémoire de la con- » servation des libertés de l'Eglise. » L'Auteur ajoute qu'il croyoit qu'on la gardoit encore parmi les pieces qui concernoient le soutien de ces mêmes privileges. J'ai déja parlé à cette occasion d'une baguette que l'un des enfans de chœur de Notre-Dame a coutume de tenir les Dimanches dans l'Eglise au temps de la bénédiction de l'eau.

Il arriva par la suite dans cette Terre ce qui est arrivé en plusieurs autres du Chapitre, que quantité de Chanoines y eurent du bien & le laisserent au Chapitre en mourant. Entre plusieurs qui sont mentionnés pour ce sujet dans l'ancien Nécrologe, je ne parlerai que de deux, & cela à quelques circonstances Topographiques marquées dans leurs legs.

Voyez au 14 Sept. & 24 Décemb.

Necr. Eccl. Par. 25 Dec. On y lit que Geoffroy de Pontchevron, Doyen de Paris, & qui avoit été élu Archevêque de Bourges en 1273, donna des terres *ad Quarrerias de Cristolio, & super longuenas de Cristolio.* Maitre Hervé Breton, Diacre, par

Ibid. 28 Aug. dévotion pour saint Nicolas, donna des terres

situées aux Pointes & aux Quanteres de ce lieu, dont la jouissance fut accordée au Cardinal Gervais de Clinchamp, Chanoine. Garnier, Archidiacre de Brie, décédé vers l'an 1280 ou 1390, légua un pré situé auprès du port de Creteil, une partie de Saussaye au territoire dit les Preaus, une place bâtie par lui & située devant la Maison de la Prévôté du lieu. Il y est aussi parlé de vignes situées à Creteil lieu dit Petitmont.

Ibid. 10 *Junii*

Plateam ab ipso ædificatam.

¶ Il a toujours été de l'intérêt des Seigneurs d'empêcher que leurs vassaux ne soient opprimés & surchargés. En 1246 un nommé Simon *de Gleseria*, Chevalier, ayant arrêté le Maire de Creteil, il fut obligé à la poursuite du Chapitre de promettre qu'il répareroit cette entreprise. Les habitans de Creteil ont de leur côté été attentifs à se faire décharger des fournitures que leur demandoient les Officiers de la Cour. Ils obtinrent en 1351 des Lettres du Roi datées à Paris le 15 Novembre, par lesquelles ce Prince les déchargeoit de toutes prises, hors la paille pour faire litiere aux grands chevaux quand il seroit à Paris ou au bois de Vincennes. Et en 1381 par d'autres Lettres du mois de Mai Charles VI les exempta pareillement de rien fournir que la paille pour les chevaux du Roi lorsqu'ils seroient au séjour de Carrieres.

Magn. Past. fol. 107.

II. Vol. des Bannieres du Châtelet, fol. 105.

Ordonn. des Rois, T. 6.

Je n'ai pas trouvé en quel temps le Chapitre de Paris affranchit ou mit en liberté les serfs qu'il avoit à Creteil. Ce fut au plus tard sous le regne de Philippe-le-Hardi, & lorsque l'Abbaye de Saint-Maur y accorda des Lettres de manumission aux hôtes qu'elle y avoit.

Enfin vers le milieu de l'avant-dernier siécle, l'Evêque de Paris jouissant de l'Abbaye de Sainr-Maur, voisine de Creteil, fit échange de ce qu'il avoit à Wissous & même du

droit de nommer à la Cure avec le Chapitre, qui lui céda ſes biens de Creteil & la nomination à la Cure. Ce fut le Cardinal du Bellay qui fit les premieres propoſitions en 1544, & cela fut conſommé dans les deux années ſuivantes & fini en 1547. En conſéquence l'Archevêque eſt Patron & gros Décimateur.

Depuis cette échange, les Archevêques de Paris ont encore augmenté le domaine de Creteil: ſur-tout en 1668, auquel an l'Hôtel-Dieu de Paris qui étoit redevable à l'Archevêque pour des droits de cenſive de l'Abbaye de Saint-Magloire & du Prieuré de Saint-Eloi, lui céda le droit de moyenne-Juſtice dépendant du fief qu'il avoit à Creteil en la cenſive de ce fief & ſur pluſieurs maiſons aſſiſes au même Village, au mont Meſly & aux environs.

Tabul. Archiep. Par.

L'Abbaye de Saint-Maur qui eſt très-voiſine de ce lieu, ainſi que j'ai dit, & qui n'en eſt ſéparée que par la Marne, comptoit au treiziéme ſiécle parmi ſes revenus des champarts à Creteil, quelques hôtes, & des cens. On apprend par l'une des pieces que M. Baluze a publiées à la fin des Capitulaires, qu'en l'an 1244, au mois de Janvier, Matthieu de Creteil (*de Criſtolio*) fils de Maître Clement de Creteil & d'Aalis, reconnut que l'Abbé & les Religieux de Saint-Maur lui avoient accordé la manumiſſion. Mais ce ne fut qu'en 1277 que cette Abbaye accorda la même grace au reſte des hôtes qu'elle avoit au même territoire de Creteil.

Capitular. Baluz. T. 2. col. 1561.

L'Egliſe de Saint Germain l'Auxerrois de Paris, qui, toute Cléricale qu'elle étoit dès le ſeptiéme ſiécle, avoit eu un Abbé pour la gouverner; & qui depuis ſon rétabliſſement ſous le Roi Robert, fut gouvernée par un Doyen; avoit auſſi des ſerfs à Creteil au douziéme

zième siécle. Il est marqué dans une charte du Grand Pastoral de Paris que Guy, Doyen de cette Collégiale, & tout le Chapitre, à la priere du pauvre homme Odon, leur serf à Creteil, accorderent la manumission à sa fille Genevieve, de maniere cependant qu'épousant un homme serf de l'Eglise de Notre-Dame, elle deviendroit femme-serve de la même Eglise Cathédrale. Ce Guy, Doyen, vivoit en 1150. Il resteroit à sçavoir si ce trait d'histoire auroit du rapport avec le territoire du Mesche où il y a une Chapelle peu éloignée du village de Creteil, & qu'on appelle depuis peu fort improprement, Notre-Dame des Méches. Il faut en parler en particulier.

Magn. Past. L. 4. f. 190. & Gall. Chr. Tom. 7. col. 254.

Le MESCHE est un canton de terre situé au couchant de Creteil, à la distance d'un demi-quart de lieue. Il seroit peut-être demeuré dans l'oubli sans une Chapelle qui y subsiste encore, & qui paroît être le reste d'une plus grande Eglise. Cette Chapelle conservoit le nom du lieu, sans altération, à la fin du quinziéme siécle; car alors on disoit Notre-Dame du Mesche, ou de Mesche. Ce qui fait croire que la Chapelle, telle qu'on la voit aujourd'hui, est bâtie sur les fondemens d'une ancienne Eglise, est qu'elle est tournée au midi, ensorte que la porte regarde le septentrion, contre l'ordinaire des anciennes Eglises & Chapelles, qui étant en plaine campagne n'étoient point obligées de subir (comme de nos jours dans Paris) l'alignement des rues & des maisons voisines. Il me paroît donc qu'il y a eu en ce lieu primitivement une Eglise construite en forme de croix, ainsi que l'on en bâtissoit assez souvent au treiziéme & quatorziéme siécle, & que cette Eglise ayant été détruite par les guerres

ou par quelque autre accident, il n'en échappa qu'une partie qui étoit celle de la croisée du côté du midi, dont toute la longueur, qui s'étend du septentrion au midi, fut conservée & réduite en Chapelle, laquelle fut depuis restaurée selon le même alignement du sud au nord.

Je ne crois point passer les bornes de la vraisemblance, en assurant que cette Chapelle représente celle que le Roi Philippe-Auguste avoit recommandé de bâtir auprès du pont de Charenton, & que Louis VIII, son fils, marqua par son Testament devoir être sous le titre de la sainte Vierge. Ces deux Rois avoient eu dessein de la faire desservir comme une Abbaye par les Chanoines de Saint-Victor de Paris: mais apparemment que les choses changerent sous les regnes suivans, & qu'au lieu de cela elle fut donnée aux Chanoines de Saint-Germain l'Auxerrois, qui avoient peut-être cédé le fond pour la bâtir: & pour marque de l'espece de Communauté de Chapelains qui y a subsisté anciennement, c'est qu'on trouve encore dans le Pouillé particulier de ce Chapitre, plusieurs Chapellenies dites du Mesche, dont la collation est marquée lui appartenir, & qui pouvoient être desservies dans l'Eglise de Saint-Germain, n'y en restant qu'une dont le service doit être acquitté au Mesche.

Test. Phil. Aug. Duchêne, T. 4. p. 261. *& Test. Ludov. VIII. Ibid.* 325.

Je n'ignore pas ce que le vulgaire débite touchant cette Chapelle; sçavoir que les Anglois étant campés dans la plaine d'Ivry, & le Roi Jean dans les vignes de la plaine où est Notre-Dame du Mesche, on lui conseilla un stratagême pour faire accroire aux Anglois que son armée étoit nombreuse; sçavoir de faire dresser durant la nuit sur un piquet un espece de soldat couvert de cuirasse & de

casque sur lequel seroit une méche allumée : que ce stratagême réussit, & qu'ensuite le Roi Jean accomplit le vœu qu'il avoit fait de bâtir une Eglise en ce lieu. Il suffit, pour détruire cette histoire fabuleuse, de sçavoir que ce ne fut que depuis le que Roi Jean fut fait prisonnier dans le Poitou en 1356, que les Anglois avancerent dans le milieu de la France. Ainsi ce Roi ne pouvoit être en état de les combattre lorsqu'ils pénétrerent dans le Diocèse de Paris. Le fondement de la tradition n'est appuyé que sur ce que la construction de cette Chapelle est l'effet d'un vœu ou d'une derniere volonté de l'un de nos Rois. A l'égard du surplus de la narration, c'est la dénomination du lieu qui lui a donné occasion, & qui a fait inventer l'histoire des Méches. On a quelques autres exemples d'Histoires de ce genre fabriquées sur le nom des lieux.

Il doit rester pour constant, qu'originairement on a dit *Notre-Dame du Mesche*, ou de Méche. Le nom de Mesche n'est pas inconnu en France : il y a en l'Eglise de Saint-Honoré de Paris une Chapelle sous le titre de Notre-Dame des Méches. C'est celle ou gist le Cardinal Dubois. Autrefois on disoit *Maige* pour Médecin. *Maige* vient du latin Magus *Voyez Pline, Liv. 30, c. 1.* Dans les siécles d'ignorance nos peres confondoient la Physique ou Médecine avec la Magie. L'analogie de ces deux Chapelles se prouve par un titre de 1410 9 Avril. C'est une espece de requête présentée par les Maîtres de la Confrérie de Notre-Dame du Méche près Creteil. Elle porte que les Messes de cette Confrérie se disent en l'Eglise de Saint-Honoré, à Paris. Ces Maîtres demandent permission à l'Evêque de lever quelques deniers. Il y a dans la Prevôté de Concressaut en Berry, une Châtellenie ap-

Regist. Ep. Par.

Dict. Univ. de la France, Litt. M. pellée Le Meſche. On trouve Meſché au Diocèſe de Beſançon & Meſche proche Metz. Comme auſſi la Meſge au Diocèſe d'Amiens, dit en latin *Megium*. Dans les Lettres par leſquelles Pierre d'Orgemont, Evêque de Paris, permit l'an 1394 d'ériger une Confrérie dans la Chapelle dont il s'agit, le jour de la Nativité de Notre-Dame : elle eſt appellée *Beatæ Mariæ de Mecha*. Le Roi Charles VI donnant au mois d'Août de la même année ſes Lettres de confirmation pour cette érection de Confrérie, l'appelle Notre-Dame du Meſche. On trouve pareillement une Bulle du Pape de la même année 1394, qui accorde quarante jours d'Indulgence à ceux qui viſiteront cette Chapelle le jour de la Nativité de la Sainte Vierge, & dans cette Bulle on lit *Beatæ Mariæ de Meſchio*. Dans le Journal François du regne de Charles VI, il eſt marqué que l'on venoit à la Chapelle au Meſche l'an 1412 en proceſſion de Paris & d'ailleurs, à cauſe de ſa conſécration à Notre-Dame pendant le voyage du Roi dans le Royaume, comme auſſi à Blanc-Meſnil. Le Greffier des confiſcations que fit le Roi d'Angleterre à Paris & aux environs vers l'an 1423, voulant déſigner le hameau de Meſly, dit qu'il eſt ſitué près Notre-Dame du Meſche. Dans l'Etat des héritages ſis à Creteil mouvant en cenſive de Saint-Germain l'Auxerrois dreſſé en 1540, le Mêche y eſt bien nommé cent fois & toujours au maſculin. En 1574 le Livre du Receveur du Domaine fait mention d'une place qu'avoit à Paris la Confrérie de Notre-Dame du Meſche près Creteil ; mais l'Imprimeur a mis du *Marché* au lieu de Meſche, qui eſt le vrai nom que Sauval emploie auſſi ailleurs, en diſant que le Chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois nomme à cette

Ann. Franc. Coint. T. 1. p. 811.

Livre rouge du Châtelet, fol. 203.

Journ. du régne de Ch. VI, p. 10.

Sauval, T. 3. p. 324.

Tab. Ep. in Cret.

Sauval, ibid. p. 645. & T. 2. p. 309.

Chapelle. Enfin dans toutes les anciennes Proviſions ce nom eſt écrit du Meſche & jamais des Méches. En voilà plus qu'il n'en faut pour faire ſentir que le nom de Meſche n'a aucun rapport avec des lumignons de lampe ou de chandelle, & que l'ancienne dénomination latine *de Meſchio*, qui paroît avoir quelque rapport avec bois de haute futaie, doit être préférée à la nouvelle *de Ellychniis*.

L'édifice de cette Chapelle n'eſt pas abſolument ſur le bord de la route des voitures, mais à une diſtance qui peut permettre qu'il y ait eu entre deux anciennement le corps de la grande Chapelle & la croiſée ſeptentrionale. Sa ſtructure ne paroît être que de cent cinquante ans, ou deux cent ans au plus. Elle eſt fort ſimple & ſans ornemens, ſinon au portail où ſe voit un écuſſon dans lequel ſont figurées trois mêches allumées, & dans l'accompagnement une tête mitrée ou couverte d'un bonnet en pointe. Il n'y a aucune repréſentation du Roi Jean ni d'autre que celle-là, que quelques-uns prennent pour la tête de ce Prince: des peintures à freſque a demi-effacées ſur les murs. On y reconnoît l'hiſtoire de la Paſſion de Notre-Seigneur auſſi-bien qu'aux vitrages, qui contiennent auſſi les figures emblématiques de la ſainte Vierge. Ces vitrages ne ſont auſſi que de deux cent ans au plus. La Fête eſt la Nativité de Notre-Dame, auquel jour le Clergé de Creteil vient y faire l'Office. Attenant cette Chapelle eſt la Ferme qui appartient au Chapelain titulaire, & qui jouit d'une partie du revenu, l'autre ayant été affectée ſous M. le Cardinal de Noailles à l'entretien d'un Vicaire à Creteil qui en acquitte les Meſſes. On m'a dit que le lendemain de la Nativité on faiſoit

dans cette Chapelle un Service pour l'ame du Roi Jean.

J'ai dit plus haut que c'étoit peut-être le Chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois qui avoit cédé aux exécuteurs du Testament de Philippe-Auguste & de Louis VIII le fonds pour bâtir la petite Abbaye vers Creteil, & où réellement il y eut une Eglise de Notre-Dame, & que le tout lui seroit revenu par le refus qu'auroient fait les Chanoines de Saint-Victor d'envoyer une colonie en ce lieu faute de revenu suffisant. Outre la preuve que j'ai rapportée ci-dessus touchant la Seigneurie que le Chapitre de Saint-Germain avoit sur une partie de la Paroisse de Creteil dès le douziéme siécle, l'on m'a assuré que ce bien étoit advenu par la suite au Doyen de cet ancien Chapitre, & principalement les prés. On peut croire que ce fut lorsque le Roi Robert eut relevé les ruines de l'ancienne Eglise de Saint-Germain, que l'Eglise Cathédrale, dont elle étoit la premiere Fille par droit d'antiquité, lui fit part d'une portion de ce qu'elle avoit depuis peu à Creteil, pour favoriser le rétablissement de l'Office Canonial dans cette Abbaye de Clercs.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 271.

MESLY est l'unique hameau de la Paroisse de Creteil. C'est un lieu très-ancien, si l'on a droit de le prendre pour celui que Fredegaire & l'Auteur des Gestes de Dagobert appellent *Masolacum*, où Clotaire II tint une Assemblée des Grands du Royaume en 613, & où Dagobert I fut reconnu Roi en 637. M. de Valois veut que ce lieu ait été voisin de Paris, & l'Abbé Chastelain traduisant en françois *Masolacum* de ces anciens Auteurs, met que c'est Mélay près de Paris. On ne trouve point ce Mélay dans le voisinage de Paris; ainsi il est probable qu'il a

De re Diplomatica, p. 269.

Martyrol. Univ. pag. 1042.

voulu dire Mêly, & qu'il ne l'a écrit Mêlay que pour le rapprocher davantage de *Masolacum*, qui plus naturellement a dû faire Maslay, ainsi que je l'ai montré dans un de mes Ecrits. Ce que nous trouvons de plus ancien qui regarde incontestablement Mesly, est au Cartulaire de Saint-Maur-des-Fossés, où il est fait mention d'*Adam Major Melliaci* sous l'Abbé Isembard qui siégea depuis 1190 jusqu'en 1200. Il y est encore marqué dans une Note écrite vers l'an 1279, que l'Abbaye avoit alors *in villa de Melliaco manerium cum grangia & pressorio: talliam*, &c. Et par quelques actes françois du même-temps, il est constant qu'on l'appelloit & qu'on l'écrivoit dès-lors *Melli* en langue vulgaire. Ce lieu est situé à un quart de lieue du village de Creteil vers le sud-oueſt; il est dans la plaine qui continue jusqu'à la riviere de Seine. A l'orient de Mesly est une montagne dont la pente est assez douce, appellée Mont-Mesly: elle est garnie de vignes à sa partie orientale & vers le midi: du côté du couchant sont des plâtrieres. La Seigneurie de Mesly appartient à M. l'Archevêque de Paris comme celle de Creteil. On n'y voit de remarquable que la Maison de la Marquise de Tauré, qui est considérable par ses hautes futaies. Il y avoit en ce lieu sous le regne de Charles VI un Hôtel dit la Tour de Mesly, dont un cahier des confiscations faites par le Roi d'Angleterre entre 1323 & 1427 parle ainsi: *Hôtels nommés la Tour de Mesly, scis à Mesly près Notre-Dame du Mesche, qui furent à Henri du Vivier & Catherine sa sœur, donnés à Guillaume Bourdin, l'un de ceux qui firent l'entrée aux Gens de M. de Bourgogne en cette ville de Paris.* Claude le Tonnelier, Trésorier de France & Général des Finances, y a eu à Mesly en 1607

Recueil de divers Ecrits 1738. T. 1.

Chartul. S. Mauri, fol. 57 & 58.

Cahier 42. Sauval, T. 3. p. 324.

Perm. d'Or. dom. la Maison, de laquelle ses héritiers jouissoient encore en 1697.

Dict. Univ. de la Franc. Le nom de Meslay & de Meslé est connu en Beauce, en Normandie & en Bretagne.

Il y avoit au quatorziéme siécle à Creteil un beau manoir que le Roi Charles VI donna à une Demoiselle, qu'on appelloit la petite Reine, & dont le nom étoit Mademoiselle de Belleville, fille d'un Marchand de chevaux. Mais il est difficile de marquer si c'étoit à Creteil même ou à Mesly, ou à l'endroit de la Maison de M. le Chevalier de Courchamp, dite le Buisson, au nord de l'Eglise de Creteil sur le bord de la Marne, au-delà des vieilles carrieres.

Godefroy, notes sur Ch. VI. p. 727. Sauval, T. 2, p. 312.

Il existe encore dans Creteil même, un Fief, dit le Fief Pontault, dont jouissent MM. de Margeret. Il en est parlé dans les deux épitaphes rapportées ci-dessus. On lit aussi dans le Mercure de Février 1738, page 371, la mort de Pierre-Margeret, Seigneur de ce Fief, Maréchal des Camps & Armées du Roi, arrivé le 16 de ce mois. On dit que ce Fief est situé dans la rue qui conduit à Notre-Dame des Méches. On y voyoit ci-devant une haute futaie considérable. M. Du Fort, Maître des Comptes, vient d'y bâtir une belle Maison. A l'extrémité de Creteil, vers le midi, est celle de M. Le Long, aussi Maître des Comptes. C'est apparemment dans l'un ou l'autre lieu qu'étoit en 1618 la Maison de campagne de Claude Mangot, ancien Garde des Sceaux, qui obtint d'y faire célébrer.

Regist. Ep. Par. 11 Oct.

Affiches Août 1752. Il y a dans Creteil un autre Fief, du nom d'Ormoy.

Je finirai par quelques petites notes Topographiques sur Creteil, tirées d'un acte de 1540 concernant cette Paroisse. On y con-

noiſſoit alors le Champ-Pelerin, la Croix-Faubourg, Montaigu, Leſpinay, le Rond de l'Eſchelle, La Quinte, Maucartier près des vieux de Bonneuil, Hariaplat, le Foſſé-Mahy, l'Orme Saint-Simeon, le cours Ste Croix de la Bretonnerie, l'Orme S. Chriſtophe, la Groſſe-pierre.

BONEUIL-SUR-MARNE.

LE nom de Boneuil en latin *Bonoïlum*, ou *Bonogilum* ayant été commun à pluſieurs lieux, même dans le Diocèſe de Paris, puiſqu'il ſe trouve deux Paroiſſes qui le portent; c'eſt ce qui a fait qu'on a quelquefois confondu ces lieux, & que l'on a attribué à l'un ce qui ne convenoit qu'à l'autre. Les plus habiles gens ne ſont point à couvert de ces ſortes de mépriſes. Outre Boneuil proche Goneſſe & celui-ci, il y en a un au Diocèſe de Soiſſons, en tirant vers Crepy en Valois, un autre au Diocèſe de Beauvais, un dans le Berry & un autre dans l'Angoumois. De plus, il y a deux Villages qu'on appelle en françois Bonneil; l'un au Diocèſe de Seez, l'autre au Diocèſe de Soiſſons, proche Château-Thierry, à une légere diſtance de la Marne; & comme ces lieux ſont également dits en latin *Bonogilum* & *Bonoïlum*, de même que ceux du Diocèſe de Paris, ce dernier Bonneil du Diocèſe de Soiſſons, ſitué ſur la Marne, a empêché quelques Sçavans de ſe déterminer dans l'occaſion en faveur de Boneuil dont je traite ici, qui eſt également ſitué ſur la même riviere. Mais ſi le Pere Sirmond & Dom Michel Germain ont manqué de donner à ce Boneuil-ci toute l'attention qu'il méritoit, c'étoit faute d'avoir vu toutes les Chartes qui en font

mention, ou qui y ont été expédiées. Le P. Sirmond a même imaginé un Boneuil du territoire de Meaux, à cause que la Marne traverse ce territoire; mais ce Boneuil n'y fut jamais.

Agri Meldensis in Notis ad Capitularia.

Je n'ajouterai rien ici à ce que j'ai dit à l'occasion de Bonneuil en France touchant l'étymologie, laquelle, suivant M. de Valois, peut absolument venir du latin *Bonum*; ensorte que *gilum* ou *ilum* ne seroit qu'une terminaison, & que de même qu'il y a eu des lieux nommés *Boniacum*, il a pu y en avoir du nom de *Bonoïlum*, qu'on a changés en *Bonolium* par la transposition d'une lettre. Ainsi faisant abstraction de la qualité du territoire, ces lieux peuvent tirer leur dénomination d'un possesseur ancien ou du fondateur du Village, qui auroit été appellé *Bonus*, nom qui n'étoit pas seulement adjectif chez les Romains, mais aussi quelquefois le nom propre d'un homme, un nom appellatif. Au reste c'est ridiculement que dans quelques titres latins des derniers siécles ou dans des Pouillés on a mis *Bonus oculus*, pour signifier Boneuil, comme si c'étoient deux mots joints ensemble.

Valesi. in Angustobona Tricassino.

Voyez Gruter, &c.

Mon sentiment particulier n'ajouteroit rien à l'autorité de M. Valois, quant aux textes de nos anciens Historiens qu'il détermine sur Boneuil voisin de Saint-Maur-des-Fossés, si je ne produisois quelques nouvelles preuves qui doivent faire regarder ce Boneuil comme ayant été une Terre Royale, un Domaine où les Rois de France de la premiere & seconde race avoient une Maison de plaisance. Il est besoin d'avertir d'abord qu'il y a une grande différence entre Boneuil-sur-Crould, voisin de Gonnesse, & Boneuil en Brie, contigu à Creteil; que les commodités & avan-

tages de la vie se trouvoient plus facilement entre les bords de la Marne & ceux de la Seine, ainsi qu'est situé Boneuil dont il s'agit, que non pas sur le bord de la petite riviere de Crould ; qu'outre cela le Boneuil en question est situé sur la grande route qui venant de Bourgogne conduisoit au Pont de la Marne situé à Charenton. Produisons maintenant les textes des anciens & les Chartes qui en font mention.

Le plus ancien témoignage historique en faveur de l'existence d'un Boneuil, Maison de plaisance de nos Rois, est tiré de la Chronique de Fredegaire, Ecrivain du septiéme siécle. Il marque à l'année trente-troisiéme du regne de Clotaire II, qui revient à l'an 616 de Jesus-Christ, que ce Prince voulant témoigner sa bienveillance aux premiers du Royaume de Bourgogne, leur fit sçavoir qu'ils se rendissent auprès de lui *Bonogelo villa*, c'étoit Warnachaire, Maire du Palais, tous les Evêques & les Barons qu'on appelloit alors Farons. Il ajoute qu'étant arrivés, il leur fit expédier des Lettres pour toutes les graces qu'ils demanderent, lorsqu'il les trouva fondées sur la justice. Environ soixante ou soixante & dix ans après, saint Merri venant d'Autun à Paris passa par Champeaux en Brie, proche Melun. Son Historien dit qu'au sortir de-là & approchant de Paris, il s'arrêta à Boneuil *in villa Bonoïlo* ; ayant appris que le Juge y retenoit en prison deux voleurs, il l'alla trouver, & obtint de lui leur délivrance. Cette circonstance de prison marque assez que Boneuil-sur-Marne, que la suite de la route détermine être celui-ci, devoit être alors un lieu remarquable, une Terre Royale. En 811 Etienne, Comte de Paris, & Amaltrude son épouse, voulant se dépouiller en

Bouquet, T. 2. *Script. Fr. in Chr. Fred.* n. 44.

Sac. III. Bened. Part. I. p. 13.

Hist. Eccl. Par. Tom. 1. p. 305.

faveur des Chanoines de Paris de la Terre de Sucy, située à demie-lieue de Boneuil-sur-Marne, en firent expédier les Lettres en ce même lieu de Boneuil, *Actum Bonoïlo villa*; ce qui ne peut non plus s'entendre que de ce Boneuil-ci, où apparemment Etienne avoit aussi une Maison, & où il y avoit des Notaires publics. En 834 lorsque plusieurs Princes & Seigneurs du Royaume firent leurs efforts pour retirer l'Empereur Louis-le-Débonnaire des mains de son fils Lothaire qui le détenoit renfermé aux environs de Paris vers le commencement du Carême, les Comtes Warin & Bernard approcherent de ces quartiers-là avec les troupes qu'ils amenoient de Bourgogne, & arrivant aux bords de la Marne, ils y resterent quelque temps *in villa Bonogilo* à Boneuil, & dans les lieux circonvoisins, en attendant la réunion de toutes leurs forces. C'est encore là une circonstance qui ne peut convenir qu'à un Boneuil qui soit sur la Marne, & qui est en même-temps sur la route de Bourgogne, & voisin de Paris, & qui enfin fût un des lieux principaux sur la route.

Vita Ludov. Div. Tom. 2. Duchêne, p. 311.

On conserve dans les Archives de Saint-Maur-des-Fossés deux Chartes qui prouvent que les Princes de la Maison Royale & le Roi même logeoient souvent à Boneuil sur Marne. La premiere & la plus formelle est celle de l'Empereur Lothaire qui déclare en 842 qu'étant venu au Monastere des Fossés situé sur la Marne & consacré en l'honneur de saint Pierre & saint Paul, il a cru devoir y laisser le souvenir de ses bienfaits: il lui donne donc différens biens situés en plusieurs endroits du Royaume. La Charte fut expédiée à Boneuil le XII des Calendes de Novembre, c'est-à-dire le 21 Octobre *Actum Bonoilo villa.*

Ex autographo.

Or pourquoi est-elle datée de ce lieu, sinon parce que l'Empereur ayant traversé la Marne au sortir de l'Abbaye des Fossés, étoit venu à Boneuil qui est à l'autre bord, prendre sa résidence dans la Maison Royale, où pouvoit être alors Charles-le-Chauve son frere. D'autres Lettres qui sont de ce Roi, & qui regardent un don fait à Ebroïn, Evêque de Poitiers, sont pareillement datées de Boneuil *Actum Bonoïlo* (a) le 14 Juillet 848. L'Auteur de la petite Chronique de Fontenelle fait entendre que de son temps Boneuil étoit connu pour un des lieux où Charles-le-Chauve résidoit fort souvent, & où il faisoit expédier des Diplomes. Cet Ecrivain marque touchant sa propre personne, qu'il vint l'an 847 à Boneuil pour recouvrer certains biens: *Ipso anno perreximus Bonolium pro prædiis recipiendis.* Mais peut-on rien de plus fort pour établir que Boneuil étoit un lieu considérable, environné de plusieurs Maisons ou Fermes du Fisc, que l'indication qui y fut faite l'an 856 par ce même Roi Charles-le-Chauve d'une espece de Parlement de ces temps-là, que l'on appelloit alors *les Plaids Généraux*. Loup, Abbé de Ferrieres, ayant été consulté par quelques Moines dépendans de Saint-Amand s'ils devoient y assister, leur répondit au mois de Juin de la même année 856, qu'ils devoient obéir à l'ordre qu'ils avoient reçu, & se trouver *ad Generale Placitum quod in prædio quodam Parisiorum cui Bonogilo nomen est incipiet Kalendis Julii celebrari.* Le Pere Sirmond parlant de cette Assemblée à l'occasion des réglemens qui y furent faits, & trouvant des indices comme c'étoit sur la fin du mois d'Août que les Evêques y étoient, avoit jugé

Besly, Hist. Episc. Pictav. p. 27.

Chr. parv. Fontanel. Duchêne, T. 2. p. 388.

(a) Il y a ainsi dans le Cartulaire de Saint-Maur, & non pas *Bonogesilo* comme a mis Besly.

qu'il s'étoit tenu deux Assemblées dans cette Bourgade. Mais M. Baluze ayant découvert un Diplome qui y fut expédié en faveur des Moines de Saint-Calez au Maine, & signé par un très grand nombre d'Evêques, est d'avis qu'il ne s'y tint qu'une seule & même Assemblée en ce lieu, laquelle dura près de deux mois, sçavoir en Juillet & Août; ce qui est d'autant plus vraisemblable, qu'elle fut assez longue pour qu'Hincmar, Archevêque de Reims, y fît transcrire pendant sa tenue un ouvrage assez diffus de Florus de Lyon que deux Evêques lui prêterent en ce lieu. Après tout ceci il est bon d'observer que dans aucun des textes rapportés ci-dessus il n'est dit que Boneuil fût un Palais Royal, & qu'il n'est jamais qualifié que *Villa* ou *prædium*. Il falloit cependant qu'il y eût dans ce lieu ou dans les environs de quoi loger tous les Envoyés des Provinces, Evêques, Comtes, Abbés & autres. Les Moines logeoient apparemment à S. Pierre-des-Fossés, les autres à Creteil, d'autres à Mêly qui n'en est qu'à demi-lieue, que l'Abbé Chastelain appelle Mêlay, & qui pouvoit être, selon lui, l'ancien *Masolacum villa regia* ou *Curtis Dominica*, & le reste logeoit à Maisons, qui étoit aussi alors une Terre du Domaine; car, quoiqu'en dise Dom Michel Germain, il est certain que nos Rois avoient en divers cantons plusieurs Villages contigus appartenans au Fisc; ce Bénédictin apporte deux mauvaises raisons pour douter que le *Bonogilum* sur Marne ait été une Maison Royale; la premiere en disant que cette Maison auroit été trop voisine de Chelles où ils avoient un Palais, quoiqu'il y ait deux lieues & demie de l'un à l'autre; la seconde en ajoutant qu'au-delà de Saint-Denis est situé le village dit Garges, qu'un ancien Catalo-

Thes. anecd. T. 4. p. 62.

Hincmar. de Prædestinatione.

Martyrol. Univ. page 1042.

Diplomat.

gue marque être voisin de la riviere de Crould & de Boneuil *Terre Royale*, car ces deux derniers mots *Villa Regia* ne sont pas dans ce qu'il cite du Catalogue des Cures du Diocèse de Paris, mais sont une addition de M. de Valois, lequel trouvant moins de difficulté que lui à reconnoître plusieurs Maisons Royales voisines, en place une dans ce lieu de Garges, quoiqu'il ne soit éloigné de Boneuil-sur-Crould que d'une demie lieue.

Il me reste encore une preuve à produire, laquelle achevera de faire voir que Boneuil en Brie, & voisin de Creteil, étoit un lieu fort fréquenté & dont les abords avoient été rendus faciles de tous côtés; c'est qu'il y avoit anciennement un Pont en cet endroit sur la riviere de Marne, ainsi que me l'a appris un titre du Cartulaire de Saint-Maur-des-Fossés. Par cette Charte qui est de l'an 1226, Guillaume Marmerel, Chevalier, permet aux habitans de Saint-Maur de passer librement sur son Pont de Boneuil, *super Pontem meum de Bonolio*, sauf, dit-il, les oies qui me sont dûs pour le charroi, *salvis anseribus qui debentur mihi de carreagia.*

Il n'est pas rare de voir des ormes sur les carrefours. Cela étoit autrefois très-commun, & souvent on rendoit la Justice sous ces sortes d'arbres [qui par la vaste étendue de leur feuillage pouvoient mettre à l'abri du soleil un grand nombre de personnes]. Du temps que l'on rapporta de Tunis les ossemens de S. Louis, il y avoit un orme de cette espece sur le grand chemin qui va de Boissy-Saint-Leger à Creteil, que l'on appelloit simplement l'*Orme de Boneuil*, & où le Saint opéra un miracle. Il y a quelque lieu de croire que cet orme étoit celui sous lequel le Juge Royal avoit tenu & tenoit peut-être encore ses

Miracles de S. Louis, par le Cordelier Confess. de la Reine Marguerite, ch. 22.

Plaids; car on trouve des exemples de pareilles Assises dans les Preuves de l'Histoire de la Maison de Montmorency, & tenues dans les mêmes temps. Les Continuateurs de Bollandus, attentifs à indiquer dans leurs Notes les lieux dont il est parlé dans les Pieces qu'ils publient, avouent qu'ils n'ont pu trouver ce Boneuil dans leurs cartes.

Augusti T. 3. p. 667.

La situation de Boneuil-sur-Marne est sur une pente douce qui regarde le levant & le midi : le dessus de la côte, & quelques côteaux le long de la Marne sont plantés en vignes; la plus grande partie des terres est en labourages outre les prairies. On ne comptoit que 24 feux dans ce Village en 1709 suivant le Dénombrement imprimé alors, & le Dictionnaire Universel publié en 1726 les évalua à 119 habitans ou communians. Le Sieur Doisy a donné en 1745 un nouveau Dénombrement de tout le Royaume, où il marque en ce lieu-ci 27 feux. Il n'y a aucuns écarts.

Quoique l'Eglise paroisse neuve, parce qu'elle est réparée fort proprement, il y reste cependant encore dans le chœur des vestiges de voûte gothique qui ressentent le treiziéme ou le quatorziéme siécle, & outre cela plusieurs tombes, qui, quoique sans inscription, font voir par la maniere dont elles sont taillées qu'elles sont au plus tard du commencement du treiziéme siécle, parce qu'elles sont plus étroites par un bout que par l'autre. Elle est dédiée sous le titre de saint Martin, & l'Anniversaire de la Dédicace est le Dimanche proche la saint Jean. Cette Eglise est au reste très-petite & n'a aucune apparence de loin. La Cure est du nombre de celles qui sont restées à la pleine collation de l'Ordinaire. Le Pouillé du treiziéme siécle la marque la seconde de ce rang dans le Doyenné de Moissy.

Moissy. Ce qui a été suivi par les autres écrits & imprimés depuis. Le Curé est gros Décimateur.

Le Grand Pastoral de l'Eglise de Paris fait mention de deux Chevaliers, que l'on peut regarder comme les plus anciens Seigneurs de Boneuil qui nous soient connus, depuis que cette Terre fut aliénée de la Couronne. Comme ce Village est directement placé entre Creteil & Sucy qui appartenoient au Chapitre de Paris, il fut difficile qu'il ne se formât point de contestations sur les droits temporels. Arnoul de Corberum & Pierre Girbout, Chevaliers, qui paroissent avoir eu au moins un fief à Boneuil, s'accorderent avec les Chanoines en l'an 1173, Barbedaur étant alors leur Doyen, & convinrent en présence de l'Evêque Maurice de Sully, que le Chapitre auroit la dixme de toutes les vignes de Boneuil, quand même tout le territoire seroit planté en vignes, qu'il prendroit aussi dans leur grange fise à Boneuil chaque année un muid de bled & un demi-muid d'avoine; moyennant que les deux Chevaliers & leurs successeurs percevroient toute la dixme des fruits de la même Terre, quand même tout seroit mis en labourage jusqu'au bois de Rarez. Et ces deux mêmes Chevaliers consentirent que si ce bois étoit un jour défriché & mis en terre, le Chapitre entrât dans le droit qu'ils pouvoient avoir dans ce bois. *Magn. Past. L. 4.*

On peut compter ensuite parmi les plus anciens Seigneurs de Boneuil, Guillaume Marmerel, Chevalier, dont j'ai déja parlé ci-dessus. Il vivoit en 1226. L'une des tombes qui restent dans l'Eglise peut bien avoir couvert sa sépulture. Outre la liberté de passer sur son Pont de Boneuil qu'il accorda aux habitans de Saint-Maur, il leur céda aussi *Chartul. S. Mauri.* Gaig. fol. 23.

Essentiam. l'aisance de tout ce qu'il avoit de terre à Boneuil, leur quittant même ce qu'ils avoient coutume de lui donner pour le droit de pâturage *pro herbagio :* & de plus il leur permit d'enlever les chaumes de ses terres ; le tout du consentement de Basilie son épouse & d'Agnès sa fille.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 488. En 1268 Guy de Villiers-sur-Marne, Chevalier, jouissoit d'une dixme sur quelques cantons de Boneuil dont il disposa en faveur de deux Chapelains, mais elle étoit mouvante de la Queüe & du fief épiscopal de Paris.

Histoire de la Maison de Chatillon, p. 581. Dans le siécle suivant Jean de Chastillon est dit Seigneur de Boneuil-sur-Marne par Isabeau de Montmorency sa femme. Le titre où il est ainsi qualifié est de l'an 1368.

Au Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, Antoine de Brehault, Gentilhomme ordinaire de la Maison de la Reine, prend la qualité de Seigneur de Boneuil-sur-Marne.

Après lui on trouve Marguerite de la Riviere qui s'en disoit Dame en partie. Elle décéda en 1605. Son corps repose à Evry-les-Châteaux.

Voy. l'article d'Evry en Brie.

Depuis il y a eu pour Seigneurs MM. de Chabenat, Introducteur des Ambassadeurs.

Merc. Déc. 1747. p. 194. Louis leur fils, Conseiller au Parlement, & un autre du même nom reçu aussi Conseiller au Parlement en 1744.

VALENTON.

IL est hors de doute que ce lieu est ancien : son nom, qui est Romain, en est un indice certain ; outre cela dès le temps de la premiere race de nos Rois c'étoit une Terre du Fisc. Les deux premieres syllabes du nom dénotent que le Fondateur ou le premier propriétaire de ce Village s'appelloit *Valens* ; ainsi Valenton ne signifie autre chose que Terre appartenante à Valens.

Sa distance de Paris est de trois lieues & demie vers le sud-est. Sa situation entre les deux grands chemins de Melun, l'un qui y conduit par Brie-Comte-Robert, l'autre par Villeneuve-Saint-Georges. Sa position est sur la pente de la montagne au haut de laquelle est Limeil, avec l'aspect vers le nord.

On y voit des vignes du côté de Villeneuve ; les terres sont vers la plaine. Plusieurs Livres à l'usage de l'Election de Paris dont l'ortographe n'est pas toujours exacte, écrivent ce lieu *Vallenton* & lui joignent une ou deux fermes bâties dans la plaine. Ainsi, par exemple, on lit dans le Dénombrement de l'an 1709 *Vallenton & l'Hôpital de Mesly*, 53 *feux*. Le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726 met *Vallenton & l'Hôpital Melly*, 250 *habitans*. Le Sieur Doisy qui tient le même langage dans son Dénombrement du Royaume imprimé en 1726, y marque 53 feux. La formule imprimée pour le Rôle des Tailles est moins fautive, & met *Valenton & l'Hôpital de Mesly*.

Quoique l'Auteur de la vie de S. Babolein, premier Abbé de Saint Pierre-des-Fossés, ne soit pas assez ancien pour être cru dans tout

ce qu'il dit, il paroît que ſa mépriſe ſur ce Saint ne doit point rendre incroyable, que la Terre de Valenton ait été donnée à l'Égliſe de Saint-Vincent ou de Saint-Germain-des-Prés par l'un de nos Rois, ſur le déclin de la premiere race, du temps que cette Abbaye étoit ſous le gouvernement d'un nommé Babon vers l'an 720. Il y a même lieu de croire que cette donation de Valenton comprenoit le territoire où depuis fut bâti le Village, qui, à cauſe de ſa nouveauté, fut nommé Villeneuve : laquelle Villeneuve, à la faveur de la riviere & du grand paſſage par terre s'accrut aux dépens de Valenton, dont il avoit fait partie du territoire. On a pluſieurs exemples de ſemblables métamorphoſes ſans ſortir du Diocèſe de Paris. Je rapporte à l'article de Villeneuve la preuve que dès l'an 778 il exiſtoit en ce lieu un Village de ce nom, appartenant déja auparavant à l'Abbaye de Saint-Germain. Selon mon ſyſtême Villeneuve eſt fille de Valenton, de même que Crone eſt fille de Villeneuve.

¶ L'Egliſe de Valenton eſt ſous l'invocation de la Sainte Vierge. La ſtructure du chœur eſt du treiziéme ſiécle. La tour paroît approcher du même temps : le reſte a été tellement reblanchi & couvert de plâtre qu'on ne peut le dire que bien plus nouveau. Cet édifice eſt accompagné de deux petits collatéraux. La Cure eſt à la préſentation de l'Abbé de Saint-Germain-des-Prés. On voit en effet que dès l'an 1177 Alexandre III lui confirma la poſſeſſion de cette Egliſe. Le Pouillé du treiziéme ſiécle la marque auſſi au rang de celles auxquelles cet Abbé nomme dans le Doyenné de Moiſſy ; & tous les Pouillés poſtérieurs ſont unanimes en ce point, à l'article du Doyenné du vieux-Corbeil. Auſſi per-

sonne n'a jamais disputé à l'Abbaye de Saint-Germain le titre de Patronage de cette Eglise, non plus que la qualité de Seigneur de ce lieu, ni celle de gros Décimateurs.

Les habitans ont été toujours particuliérement protégés par les Abbés. L'Abbé Hugues fit commuer en 1138 ce qu'ils payoient pour le droit d'Avouerie à Etienne de Garlande & à Amaury, Comte d'Evreux, en quelques muids de vin. En 1215 l'Abbaye obtint de Robert de Dreux, Seigneur de Brie, qu'il leur cédât les soixante muids de vin rouge qu'ils lui payoient chaque année : & au mois de Février 1248 l'Abbé leur accorda le même affranchissement qu'à ceux de Villeneuve & de Crone, pour qu'ils puissent se marier à d'autres qu'à des vassaux de l'Abbaye.

Hist. de S. Germ. p. 87.

Ibid. pag. 114.

Le Monastere de Saint-Maur-des-Fossés jouissoit de quelques revenus à Valenton au treiziéme siécle. Il y avoit une redevance d'un tresel de bon vin qui lui étoit payé pendant les vendanges sur le produit de certaines vignes. Le texte de son Cartulaire est rapporté dans le Glossaire de Du Cange ; mais on a mis dans l'imprimé *Alenton* au lieu de Valenton. Il reste à sçavoir ce que c'étoit alors qu'un tresel. Le Chambrier de cette Abbaye avoit aussi vingt sols de rente *apud Valenton*, suivant la destination des revenus faite en sa faveur l'an 1256 par l'Abbé Pierre, lorsqu'il institua cet Office claustral ; & de plus *unum duplarium vini in vindemiis apud Gurgitem Hodoini versus Valenton.* Le premier titre ci-dessus où il y a *unum tresellum boni vini*, fait voir en passant, que l'on pouvoit faire de bon vin en ce lieu. La même Abbaye de Saint-Maur avoit aussi alors des serfs à Valenton : mais elle les affranchit en 1282.

Cang. Gloss. voce Treselus.

Gall. Christ. Tom. 7. Instr. col. 109.

Chart. Foss. p. 579.

Tab. Fossat. Ep Par. in Valenton.

Quelques anciens Chevaliers ont porté le nom de Valenton. On trouve à l'an 1093 un Hugues *de Valentun* témoin dans un acte qui concerne le Prieuré de Longpont sous Montlhery. Il avoit une fille nommé Eremburge, qui se fit Religieuse d'Hierre dès le temps de la fondation, & qui y fut reçue par Hildearde, premiere Abbesse. On ne connoît point d'autre Valenton en France que celui-ci : ainsi il faut que l'Abbaye de S. Germain en eût démembré quelque fief dès l'avant-dernier siécle, attendu qu'Antoine de Beauvais, Chevalier, Maître des Requêtes, est qualifié Seigneur de Valenton & de Limeil, dans son épitaphe à Saint Merry de Paris. Sa mort y est marquée au 24 Février 1609. Je laisse à vérifier s'il est le même Antoine de Beauvais que l'on trouve dans Moreri avoir été en 1571 Seigneur de la Tour de Mesly, Valenton & Limeuil, Président de la Cour des Aides & Maître des Requêtes. Ce dernier étoit fils de Robert de Beauvais, Seigneur de la Tour de Mesly. On y compte même actuellement deux fiefs : l'un appartient avec une ferme à M. Rancher, Conseiller à la seconde Chambre des Enquêtes. L'autre, qui est au bas du Village & qu'on appelle Plaisir, est possédé par M. Symonnet, Conseiller à la Grand'Chambre.

Chart. Longip. fol. 30.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 606.

Collect. des Epitaph. de Paris, à la Bibl. du Roi, p. 833.

Généalogie Huault.

Mais la plus belle Maison de Valenton est celle que M. Prat, Receveur Général des Finances, à fait bâtir au-dessous de l'Eglise, & qui est accompagnée de très-beaux jardins. Elle est passée par le mariage de sa niece, à M. Chassepou de Verneuil, Secretaire du Cabinet & Introducteur des Ambassadeurs.

L'HOPITAL.

° La réunion qui eſt faite dans les Livres de l'Election de Paris de l'Hôpital de Meſly avec Valenton, pour ne former qu'un ſeul & même article ou Regiſtre, m'engage à le joindre ici, puiſque cet Hôpital n'eſt d'aucune Paroiſſe & eſt exempt des viſites de l'Archevêque & de l'Archidiacre.

Sauval faiſant l'énumération des biens du Grand-Prieur de l'Ordre de Malthe, y comprend l'Hôpital de Meſly, qu'il dit être proche de Villeneuve-Saint-Georges, quoiqu'il ſoit beaucoup plus près de Valenton. Il ajoute qu'il y a une Chapelle & un Domaine d'environ quinze cent livres. Sauval, T. 1. p. 611.

La Chapelle eſt aſſez délicatement bâtie d'une architecture du treiziéme ſiécle, & ſous le titre ordinaire de ſaint Jean, conformément à l'ancien titre des Chevaliers de l'Hôpital de Saint Jean de Jéruſalem. Il y a des Fonts baptiſmaux. On y célebre la Meſſe & Pain béni tous les Dimanches. On y voit auſſi un Cimetiere, le tout pour les gens de la Ferme ſeulement. Cette Chapelle eſt dans la Ferme même.

En 1496 le 6 Octobre, l'Evêque de Paris fut maintenu dans la poſſeſſion du droit ſuivant; ſçavoir qu'il peut ſeul faire adminiſtrer les Sacremens, même celui de Mariage en l'Egliſe de cet Hôpital. Les Religieux qui prétendoient ce droit furent déclarés ſoumis à l'Ordinaire.

La Seigneurie eſt marquée ſous le ſimple nom de l'Hôpital dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, comme appartenante au Grand-Prieur. Elle eſt auſſi nommée de même dans toutes les Cartes des

environs de Paris. C'étoit une Maison pour loger les Pélerins & Croisés de la Terre-Sainte. A cet effet elle n'étoit pas éloignée du grand chemin ; on dit même qu'il y a passé autrefois.

Cet Hôpital est si voisin du lieu qui porte le nom de Tour, que je crois que l'emplacement des deux Fermes a anciennement appartenu au même maitre, & que ce canton particulier s'appelloit en latin, non pas *Turris*, mais *Turnum*. Or comme un nommé *Joannes de Turno* étoit Tréforier de la Maison des Chevaliers du Temple à Paris en 1277, je conjecture que c'est lui qui destina une partie du domaine de ses ancêtres pour l'établissement de cet Hôpital, ou que quelqu'un de ses mêmes ancêtres l'avoit établi.

Chartul. Livriac.

LIMEIL.

IL est certain que Limeil est l'une des anciennes Paroisses du Diocèse de Paris ; son nom paroît venir du Celtique dans lequel nous trouvons beaucoup de noms de lieu qui commencent par *Lim* , tel que *Limonum*. Ce lieu se trouve au rang des Paroisses dans le Pouillé du treiziéme siécle , sous le nom de Limuel , au Doyenné de Moissi , l'Auteur ayant ignoré comment il l'exprimeroit en latin. L'antiquité de l'édifice de l'Eglise du lieu prouve aussi que ce n'est point une nouvelle Paroisse. Cet édifice m'a paru approcher du douziéme siécle pour sa construction ; la tour principalement. Saint Martin est Patron de cette Paroisse. La Cure est à la nomination de M. l'Archevêque , & le Curé est gros Décimateur. En 1305 il y avoit à Limeil un Curé appellé Jean Courtecuisse. On ne voit dans l'Eglise que deux monumens remarquables. Au pied du Sanctuaire est la tombe d'un Curé qui fut en même-temps Seigneur du lieu , mais dont le nom & l'année de la mort ne sont plus lisibles. Il faut qu'il soit d'un temps peu reculé , puisqu'il y est représenté en surplis , & que ce surplis a même les manches fendues & traînantes. On y lit facilement qu'il étoit Seigneur de Limeil , Valenton , & de La Grange en Brie. Il a les pieds étendus vers l'orient ; ce qui prouve que de son temps on n'avoit pas encore pensé à inhumer les Prêtres autrement que les laïques. La pierre qui sert de marche-pied au grand-autel est la tombe d'un Chevalier armé de pied en cap , dont la tête , les mains & les armes sont des incrustations de

Regist. Off. Par.

marbre blanc. L'écriture est effacée ; mais il est probable que ce Chevalier est mort au quatorziéme siécle. Un monument plus digne de remarque, est l'épitaphe qui se voit en marbre noir sur la porte de l'Eglise qui est vers le septentrion. Il m'a paru mériter d'être transcrit ici entierement.

Qui potuit toto quem bis lustraverat orbe
Necnon & patrias notissimus esse per urbes
Qui veri studio morum integritatis amore
Carteso fuit & Gassendo carus amicus,
Ingenio clarus, doctrina clarus & omni,
Ignotâ jacet hîc demum tumulatus arenâ,
Funde pias lacrymas, nec jam mirere viator :
Sæpè etenim quidquid præstat in orbe, latet.

Illustrissimo nobilissimoque viro D. D. Nicolao Picot Regi à sanctioribus consiliis & eleemosynis, Abbati Sancti Jovini, Priori Domino de Fontaines la Peroche, la Penche, Rouvres les Bois. *Hoc marmor posuit ex sorore nepos Antonius Hardy in suprema regni curia Senator.*
Obiit die VI Novembris anni M. VIc LXVIII

Limeil est nommé incidemment dans un titre de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés de vers l'an 1260. On y lit qu'un Bourgeois de Paris nommé Eudes Le Roux, & Agnès sa femme, donnerent à cette Abbaye leur grange ou ferme de Bruyeres proche Limeil en Brie, cent quatorze arpens de terre enclavés dans la censive, & trente arpens de bois près cette ferme.

Hist. de S. Germain des Prés, p. 132.

Il y a peu de maisons dans Limeil même situé sur le haut d'une montagne qui regarde le nord : mais le plus grand nombre des Pa-

roiſſiens demeure au hameau de Brevannes, qui eſt au bas de la montagne en tirant vers l'orient, à deux portées de fuſil. De-là vient que le Livre des Elections du Royaume, le Rôle des Tailles & le Dictionnaire Univerſel de la France ne mettent point Limeil le premier, mais Brevannes & Limeil. En ces différens Catalogues ces deux lieux enſemble ſont dits former ſoixante feux.

Le plus ancien Seigneur de Limeil qui ſoit fourni par les titres, eſt Hugues de *Limolio*, lequel avec ſa femme Iſabelle donna aux Religieuſes d'Hieres en 1235 une petite rente ſur une maiſon à Revillon, Paroiſſe de Brunoy. *Chart. Heder.*

La famille du nom de Beauvais poſſédoit cette Terre il y a cent cinquante ans. Antoine de Beauvais, Maître des Requêtes, décédé le 14 Février 1609, en eſt dit Seigneur & de Valenton dans ſon épitaphe. Epitaphe à S. Merry.

Claude de Beauvais, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Gouverneur de la Citadelle de Pierre-Chatel ſur le Rhône, poſſédoit outre ces deux Terres celle de la Tour-Meſly, où il faiſoit ſa demeure en 1617. Cette derniere Seigneurie eſt ſur la Paroiſſe de Limeil, mais éloignée de l'Egliſe. Perm. de Chap. dom. 4 Oct.

M. Petit en eſt aujourd'hui Seigneur, ayant eu cette Terre par ſucceſſion de ſon pere.

BREVANE, quelquefois écrit Bevrane, eſt un écart de la Paroiſſe de Limeil, à la deſcente de la montagne & dans le vallon, mais aſſez contigu & peuplé, ainſi que je viens de le dire.

Il y a une Chapelle du titre de Ste Marie-Magdeleine, dans laquelle, en conſéquence d'une fondation, eſt célebrée la Meſſe les Dimanches & Fêtes, excepté les grandes ſolemnités. Le Parc du Château eſt d'une

juste étendue du côté de Boissy, bien garni de haute-futaie, &c.

Dans un titre de l'Abbaye d'Hieres de l'an 1220, il est fait mention d'un lieu dit Beuvenes, que je crois être le même que Brevane. C'est une donation que Heremburge, Noble Dame Du Chesne fait à cette Maison d'une censive assise *in villa de Beuvenes*; ce que Adam Haron d'Ethioles, Chevalier, approuve comme étant de son fief.

Ex Necrol. Hederæ.

Le Cartulaire de Saint-Maur-des-Fossés apprend sur Bevrannes, qui est sûrement notre Brevannes, une circonstance particuliere. Jean de Chevry donna à ce Monastere quatre arpens de prés *apud Montem Gisonis*, (qui est *Montgeron*) dans la censive de Guillaume d'Hieres, Chevalier. En considération de quoi les Moines de Saint-Maur lui céderent pour sa vie durant la jouissance de leur manoir du Piple, situé entre Boissy & Sucy; & de plus des bois qui étoient situés entre le chemin de Merroles*, & les bois de Bevrannes cédés par les habitans de Boissy pour leur manumission.

* C'est Maroles.

Parmi les Seigneurs de Brevane se trouve Nicolas de Corbie, Conseiller au Parlement, lequel possédoit cette Terre & celle de Mareuil en France vers l'an 1520.

Hist. des Présidens à Mortier, pag. 257.

Je trouve que peu de temps après Jean Boursier, Citoyen de Paris, y avoit une maison, mais elle ne paroit pas avoir été domaniale: non plus que celle qu'y eut Louis Le Veau, Secretaire du Roi, & le Sieur Thomassin de Fredeau en 1700.

Perm. d'Or. domest. 21 Juill. 1536. & 26 Mars 1659.

Isaac Chantreau étoit vers l'an 1570 Seigneur de Limeil & de Courquetaines.

Germain du Val, Vicomte héréditaire de Corbeil, jouissoit de Limeil vers l'an 1590 & 1600. Je l'ai trouvé aussi qualifié Gentilhom-

me de la Chambre du Roi & Capitaine du Château du Louvre. Marie du Moulinet sa veuve jouissoit de Brevane en 1606. Perm. d'Or. dom. 30 Oct.

François du Val son fils, est dit Vicomte héréditaire de Corbeil & Seigneur de Brevane en 1624. Histoire de Montmor p. 308.

Robert Aubery, Président en la Chambre des Comptes, marié à Anne Gruel, paroît lui avoir succédé. Sa fille Marie épousa en 1627 Geoffroy Luillier, Conseiller au Parlement. Généal. de Luillier.

M. Buisson étoit Seigneur de ce lieu en 1700.

Maintenant Brevane appartient à M. Le Pileur, Conseiller au Parlement.

Limeil touche de fort près au village de Valenton, étant l'un & l'autre sur la même montagne, l'un dans le haut, l'autre dans le bas. Il y a peu de vignes; au moins on n'en voit point sur la montagne. La Tour, qui est une Ferme située dans la plaine proche celle qu'on appelle l'Hôpital, est de cette Paroisse, ainsi que j'ai dit ci-dessus.

Il ne faut point confondre ce Limeil avec un autre Limeil qui a dû être situé aux environs de Clichy-la-Garenne & de S. Oüen-sur-Seine, & qui appartenoit dans le quatorziéme siécle au Chapitre de Saint-Benoît de Paris. Du Breul; Antiquités, p. 194.

Hadrien de Valois parlant de notre Limeil, croit qu'on aura dit d'abord en latin *Limogilum*, ensuite *Limoilum* & enfin *Limolium*, de même que de *Bonogilum* on a fait *Bonvilum*, puis *Bonolium*, Bonuel ou Boneuil. *Notit. Gall.* p. 421.

On connoissoit en 1597 sur la Paroisse de Limeil, un fief appellé le Fief des Portes, qui fut déclaré alors au Rôle du Ban & arriere-Ban de Corbeil, par Claude le Musnier, ne produire que 24 livres par an.

VILLENEUVE S. GEORGES.

CE n'eſt point ici le nom primitif de ce lieu. On l'appelloit au huitiéme ſiécle ſimplement Villeneuve, & l'on ajoutoit qne c'étoit une Court ou culture de S. Germain. Comme il n'y avoit point alors de l'autre côté de la Seine de Village nommé Villeneuve-le-Roi, il ſuffiſoit de dire ſeulement Villeneuve. On ne trouve rien ſur cette Terre avant l'an 778. Mais il paroît qu'il y avoit déja du temps qu'elle appartenoit à l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Gerard, Comte de Paris, ſous le regne de Charlemagne, y jouiſſoit d'un droit de péage, dont apparemment il s'attribuoit le produit. Charlemagne voulant favoriſer l'Abbaye à qui cette Terre appartenoit, & lui procurer de quoi augmenter le luminaire de l'Egliſe, lui accorda la jouiſſance de ce péage par des Lettres de l'an 778. Le Livre de l'Abbé Irminon rédigé environ quarante ans après contient un détail de ce que l'Abbaye poſſédoit dans ce Village nouvellement bâti : *Habet in Villa nova manſum dominicatum cum caſa.* Voilà le manoir Seigneurial. En terre labourables, cent ſoixante & douze bonniers; en bois, une piece dont le circuit étoit de quatre lieues, dans laquelle on pouvoit engraiſſer cinq cent porcs. Le Village étoit compoſé de ſoixante meiz ou maiſons affranchies ou libres, & de quatorze maiſons de ſerfs. Irminon n'oublie pas de faire obſerver qu'il y avoit dès-lors dans le lieu une Egliſe bien bâtie, ſans dire en l'honneur de quel Saint elle étoit dédiée. Il y a apparence qu'elle portoit le nom de S. Germain, Evêque de Paris,

Hiſtoire de S. Germain-des-Prés. *Gall. Chriſt. Tom. 7. col.* 423.

ou celui de S. Vincent, Martyr d'Espagne.

Ce lieu, qui est devenu Ville, est à quatre petites lieues de Paris, en remontant la riviere de Seine. Il est bâti sur son rivage droit, au bas d'une montagne assez roide dont l'aspect est au couchant, & sur laquelle est construite l'Eglise Paroissiale à mi-côte avec quelques maisons bourgeoises qui ont de cet endroit-là vue sur presque tout Paris, particulierement celle de M. Jourdan. C'est un grand passage tant par eau que par terre.

Le territoire de ce lieu, lorsque ce n'étoit qu'un simple Village, étoit fort étendu. Il comprenoit tout ce qui forme aujourd'hui la Paroisse de Crone, & même une partie du territoire depuis attribué à celle d'Hierre & de Montgeron. Mais malgré les retranchemens qui lui furent d'abord faits en 1234, puis dans le reste du même siécle, il renferme encore des vignes, des terres & quelques cantons de bois, beaucoup de dépôts de vin pour la provision de Paris. Dans les temps que son territoire étoit étendu jusqu'à Chalendray & Concy, il ne comprenoit que soixante & quatorze meiz ou maisons. Depuis les retranchemens, & à compter du Dénombrement de l'an 1709 il y avoit 150 feux, ce qui, selon le Dictionnaire Universel imprimé en 1726, revient à 730 habitans ou communians. Le Sieur Doisy, dont on a un Dénombrement imprimé en l'année 1745, y compte 161 feux.

En 1392 il y avoit à Villeneuve-Saint-Georges un pont de fustes proche Laperiere. *Liv. des Corps & Métiers, article Pescheurs. Ms. Saben.*

Il est incertain en quel temps l'usage est devenu général de l'appeller Villeneuve-Saint-Georges, c'est-à-dire de le désigner par le nom du saint Patron de l'Eglise; on ne sçait pas même positivement en quel siécle

l'Eglise de ce lieu eut le nom de S. Georges J'incline fort à croire que ce ne fut que quelque temps après que le Moine Usuard eut apporté d'Espagne en France le corps de S. Georges, Diacre & Martyr, qu'il déposa d'abord l'an 859 à Aimant, proche Montereau, au Diocèse de Sens, ancienne Terre de son Abbaye de Saint-Germain, ensorte que ces saintes reliques étant enfin déposées à l'Abbaye de Saint-Germain, les Religieux en firent des distributions en quelques-unes de leurs Terres, & comme la Terre de Villeneuve en eut considérablement, l'autel du lieu en prit le nom de saint Georges (*a*) que l'on confondit facilement avec le fameux Martyr d'Orient. Lorsque Adrald, Abbé de Saint-Germain, pria Imbert, Evêque de Paris, d'accorder à son Monastere l'autel de Villeneuve pour servir au supplément de la nourriture des Religieux, il le requit sous le nom d'*Altare S. Georgii*; & ce Prélat le lui accorda en 1045. Le lieu est simplement appellé *Villa nova* dans ce titre. Dans le siécle suivant on vit quelquefois employer l'expression de *Villa nova S. Georgii*. Cependant les titres de l'Abbaye d'Hierre ne s'en servent point; & elle n'étoit pas même encore d'un usage général au treiziéme siécle.

Hist. Eccl. Paris. T. 1. 655.

Ce fut alors que l'on bâtit le chœur de l'Eglise de ce lieu. Il en a toutes les marques de structure, quoiqu'il soit sans galeries. La nef ne paroît avoir que deux cent ans. Le portail est dans le goût qu'il a plû à l'Abbé Chastelain de qualifier d'Erriciastique, c'est-à-dire bâti suivant le goût des Architectes du regne d'Henri II. L'écu a dans l'un des côtés des fleurs-de-lys sans nombre. Le Sanctuaire est

(*a*) Dom Du Plessis, en son Histoire de l'Eglise de Meaux, est assez de ce sentiment, p. 124.

moderne & plus bas que le reste. Le souvenir de la Dédicace de cette Eglise se renouvelle au premier Dimanche d'Août Il est sûr qu'elle a été faite le troisiéme jour du même mois, en l'année 1533 par Guy de Montmirel, Evêque de Megare, & qu'après avoir été pollue l'an 1589 par l'effusion du sang de deux habitans du lieu, elle fut rebénite le 15 Août par Etienne Lusignan, Evêque de Lemos. On y conserve des reliques de saint Vincent & de saint Fiacre : si celle de saint Vincent y sont de temps immémorial, c'est un indice presque assuré qu'elles y avoient été mises lors de la consécration de la premiere Eglise, avant que celles de saint Georges y eussent été déposées. M. Bachelier a fondé une Messe quotidienne en cette Eglise avec l'instruction des garçons, & outre cela deux Sœurs de la Charité. *Regist. Epi Par.* *Ibid.*

La possession de cette Eglise fut confirmée à l'Abbaye de Saint-Germain par une Bulle d'Alexandre III de l'an 1177. Aussi dans le Pouillé Parisien du treiziéme siécle lit-on parmi les Eglises du Doyenné de Moissy ; *de donatione Abbatis S. Germani de Pratis Ecclesia de Villa nova.* Ce qui a été suivi dans tous les Pouillés subséquens.

En 1458 Simon Bourrelier, Secretaire du Roi & Greffier de la Chambre des Comptes, fonda à Villeneuve-Saint-Georges un Hôpital, dont l'Administrateur seroit nommé par l'Abbé de Saint-Germain. Mais cet établissement n'a point duré jusqu'à nos jours. On enregistra en Parlement le 30 Décembre 1670 des Lettres-Patentes qui portoient la suppression du titre de la Chapelle Saint-Simon Saint-Jude, appellée l'Hôpital, au Bourg de ce même Villeneuve, & union des revenus à l'Œuvre, à la charge d'en employer les de- *Hist. de S. Germain, p. 172.*

niers conformément aux Ordonnances de l'Archevêque du 17 Juillet 1669. Cette Chapelle de S. Simon existoit encore en 1738 au milieu de la rue à droite en venant de Paris. Les vitrages me parurent être d'abord du sempt de la fondation. Elle servoit alors d'Ecole.

Il y avoit eu à Villeneuve Saint-Georges une Communauté de Prêtres de Saint Nicolas établie par M. Bourdoise vers le milieu du dernier siécle : mais on croit qu'elle cessa à sa mort arrivée en 1655.

Ce que j'ai dit ci-dessus sur l'étendue de la Paroisse de Villeneuve-Saint-Georges, est clairement marqué dans les Lettres de l'Evêque de Paris, qui en établissant l'an 1234 un Curé à Crone, portent cette restriction : *Parochiani de Chalendré, Conci & Asreles Ecclesiæ de Villanova S. Georgii remanebunt*, & en donnant des vignes au Curé de Crone, elle en exceptent une ; *excepta vinea de Montcreue quæ Ecclesiæ de Villanova remanebit.* Je n'ai pu découvrir quel étoit le lieu dit Asreles.

Hist. de S. Germ. Piece 86.

J'ai déja dit qu'il y a dans la grande rue de Villeneuve-Saint-Georges une Chapelle de Saint Simon. Le vitrage du fond qui est plat paroit être du seiziéme siécle ainsi que les sculptures qui l'accompagnent.

¶ L'Historien de l'Abbaye de S. Germain nous fournit quelques traits historiques sur le temporel de Villeneuve & sur ce qui regarde l'état & la situation des habitans. C'étoit de ce lieu que le Monastere tiroit le vin au neuviéme siécle pour la boisson journaliere, & cela tant des vignes Seigneuriales, que des autres, *tam de vineis Dominicis quam parcionibus*, suivant la charte de confirmation par Charles-le-Chauve de l'an 872. C'est une preuve de l'antiquité du vignoble de ce lieu. Il s'y étoit introduit par la suite des temps

Instrum. xxij.

un droit d'Avouerie en cette Terre, comme dans plusieurs autres Terres d'Eglise auxquelles des Seigneurs laïques avoient donné leur protection, Etienne de Garlande & Amaury, Comte d'Evreux, jouissoient de celui de Villeneuve sous Louis-le-Gros. Hugues, Abbé de Saint-Germain, fit en 1138 une commutation de ce droit d'Avouerie qu'ils exigeoient des habitans & de ceux de Valenton en soixante muids de vin par an. Eudes Briart, Gentilhomme de Corbeil, exigeoit aussi d'eux des droits en vin & autres choses : le même Abbé les racheta moyennant quinze muids de vin & trente-cinq sols de rente annuelle.

Hist. de S. Germain, p. 87. & Gall. Christ. T. 7. col. 446.

Robert, Comte de Dreux, Seigneur de Bray ou Brie, qui depuis a pris son nom, avoit aussi au commencement du treizième siécle le droit de prendre tous les ans quatorze muids de vin blanc dans le clos de l'Abbaye à Villeneuve, & soixante muids de vin rouge à Valenton. De cette quantité de soixante & quatorze muids rendus à Villeneuve, on lit que ce Prince en faisoit amener la moitié en son Château de Brie par les hôtes ou habitans généralement du même lieu de Brie, & à leurs dépens, sans en excepter même les hôtes que le Chapitre de Notre-Dame y avoit. C'est encore ce qui fait voir l'estime que l'on faisoit alors des vins de ces cantons-là : l'autre moitié étoit apparemment pour l'Hôtel du même Prince à Paris. Ce paiement ne dura que jusqu'à l'an 1215, auquel temps Robert & Aanor sa femme firent cession à l'Abbaye de Saint-Germain de toutes leurs prétentions. Ensorte qu'il n'est plus fait mention de vin dans la suite des titres que j'ai vus, sinon qu'en 1522 le 6 Septembre les Religieux furent maintenus contre le Prevôt des

Hist. de S. Germain, p. 214.

Litt. in Magno Past. an. 1208.

Reg. Parl. Suppl. Hist. de Paris, pag. 834.

Marchands & Echevins de Paris à faire venir le vin de leur crû de ce lieu sans payer le droit de quatre sols par queüe.

Gloss. Cangii voce Gista.

Le lieu de Villeneuve-Saint-Georges étoit au treiziéme siécle l'un de ceux qui devoient une fois par an le gîte au Roi. On lit au sujet

Hist. de S. Germain, p. 128.

des habitans qu'en l'an 1248 l'Abbé de Saint-Germain les affranchit de la servitude. Un Regiſtre du Parlement de l'an 1277 porte que les mêmes habitans, pour se libérer d'un droit qu'on exigeoit d'eux, exhiberent leur char-

Reg. Parl. Epiph.

tre : & que nonobstant qu'ils fussent tenus à contribuer comme les autres vassaux de l'Abbé à la somme que le Roi demandoit à cet Abbé pour le charroi de l'armée de Navarre, ils furent condamnés à payer. Ils furent plus heureux dans une autre occasion. L'Abbé de Saint-Germain ayant voulu les forcer en 1299 de payer ce qu'il avoit dépensé pour le Roi à la guerre de Flandres, ils exposerent

Reg. Parl. Omn. SS.

au Parlement qu'ils avoient payé le cinquantiéme & le centiéme pour le même sujet : & sur cela la Cour défendit à l'Abbé de les inquiéter. Ayant représenté l'an 1407 que *le Roi, la Reine & autres Seigneurs & Dames de son Sang allant à lesbattement de la chasse avoient accoustumé de loger à Villeneuve-Saint-Georges*, & même qu'ils sont tenus à donner à chaque Roi de France un dîner à son joyeux avénement, ce qui leur causoit certaines dépenses, Charles VI leur accorda au mois de

Regist. du Tréſ. du Ch. vol. 162. n. 61.

Septembre des Lettres datées de Paris, par lesquelles il les déclaroit *exempts de loger gens d'armes, & de toutes prises, tant de lui que des autres Seigneurs & Dames de son Sang.* Ces mêmes priviléges leur furent confirmés par

Bannieres du Châtelet, vol. 5. f. 14 & 15.

Charles Dauphin à Paris le 27 Septembre 1417, & par le Roi Henri II à Fontainebleau au mois de Février 1547.

Je trouve plus anciennement dans les Registres du Parlement un accord fait entre l'Abbaye de Saint-Germain d'une part, & les habitans de Villeneuve-Saint-Georges de l'autre : cet accord fut passé en 1347. *Reg. Balloir. Parlam.*

¶ L'Abbaye d'Hierre, qui est la Communauté la plus voisine de ce lieu, y a eu dès le temps de sa fondation la sixiéme partie du Port. Ce bien est mentionné dans la Bulle d'Eugene III de l'an 1147, où sont rappellés tous les revenus de cette Maison. On apprend d'ailleurs que ce droit lui étoit venu du Monastere de Saint-Germain-des-Près auquel les Religieuses en payoient quelques sols de cens. L'Abbesse Eustachie en accommoda l'an 1213 quelques habitans de Villeneuve, sauf le passage de l'Abbesse & du Couvent qui seroit sans doute gratuit. *Ann. Bened. T. 6. p. 676.* *Gall. Christ. Tom. 7. col. 607.*

Le Chapitre de Saint-Thomas du Louvre eut de Robert, Comte de Dreux, son fondateur, sur la fin du douziéme siécle, entre autres biens cent sols parisis de rente assis à Villeneuve-Saint-Georges. *Hist. Univ. Paris. T. 2. p. 465.*

Un peu auparavant, c'est-à-dire en 1173, M. de Montereuil près Vincennes, avoit fait présent aux Grammontins du Bois de Vincennes d'une certaine quantité de grain à prendre dans la Grange de l'Abbaye de Saint-Germain *de Nova villa*. Du Breul, Liv. 4. édit. 1639. page 1016.

Villeneuve-Saint-Georges étant un grand passage, & voisin d'une Forêt où nos Rois ont été souvent à la chasse, c'est ce qui fait qu'on trouve quelques chartes de ces Princes données en ce lieu. Saint Louis y étant au mois de Septembre 1244, confirma un don fait à l'Abbaye d'Abbecourt par Simon de Poissy. On voit par les voyages que le Roi Philippe-le-Bel fit avec la Reine durant l'hiver 1301 & 1302, qu'au retour de Gâtinois *Annal. Præmonstrat. Dom Hugo. Probation. page lxxxix.*

& de la Brie où ils avoient été, ils vinrent de Vaux-la-Reine au-dessous de Combs-la-Ville passer le Dimanche 14 Janvier à Villeneuve Saint-Georges, d'où ils partirent le Lundi pour Vincennes. Ce même Prince y étoit encore au mois de Mars 1310, & y fit expédier les Lettres par lesquelles il donnoit au Monastere de Poissy des héritages qu'il avoit acquis de Philippe Convers, Archidiacre de Brie, dans l'Eglise de Meaux. On trouve dans la nouvelle Histoire de Verdun de l'an 1745, parmi les Preuves, une Lettre que le Roi Philippe de Valois écrivit le 25 Février 1336 au Sieur de Guerlande, Gardien de la ville de Verdun, datée de la Villeneuve-Saint-Georges. Ce Prince y étoit encore en 1349 le 13 Janvier, comme il paroît par les Lettres d'amortissemen, qu'il accorda pour une fondation de Chapelle à Saint Jacques de la Boucherie. On juge que la Cour y étoit souvent par les représentations que les habitans firent en 1407 [au sujet des fréquens séjours que le Roi, la Reine & les Princes y faisoient, & qui leur étoient à charge] ainsi que j'ai dit ci-dessus.

Ex Cod. Seguier.

Tabul. Ep. Par. in Spir.

L'Histoire du regne de Louis XIV rapporte que son armée en 1652 au lever du siége d'Etampes vint à Itteville, puis à Villeneuve-Saint-Georges, pour charger les troupes du Duc de Lorraine. M. de Turenne qui commandoit cette armée s'étant retiré, les troupes ennemies revinrent & pillerent le lieu. C'est ce que l'Ecrivain de la vie de M. Bourdoise marque en particulier de la Communauté de Prêttes de Saint Nicolas qui y avoit été établie, & dont j'ai parlé plus haut.

Vie de M. Bourdoise, p. 424. 451.

La Topographie de Villeneuve-Saint-Georges fournit le nom de BELLE-PLACE que je trouve connu en 1648 à l'occasion de

la permission qu'obtint pour y faire célébrer Anne Petau, veuve de René Regnault, Conseiller au Parlement, & en 1697 M. Le Doubre, Maître des Comptes. *Regist. Archiep. 13 Sept. 1648. & 27. Apr. 1697.*

Il y avoit en 1581 sur cette Paroisse un lieu dit Monceaux, suivant un Dénombrement que j'ai vu.

Le Bois COLBERT marqué dans la Carte de l'Abbé de Lagrive, est aussi sur la même Paroisse.

Il y a à Villeneuve-Saint-Georges un Marché tous les Vendredis. Concorde des Brev.

Les coches d'eau qui passent au-dessous de ce lieu ont donné de la réputation aux petits gâteaux qu'on y fait.

¶ L'un des anciens Curés de la Paroisse de Villeneuve-Saint-Georges a donné au Public un Ouvrage. C'est Jean Jallery, lequel vivoit il y a six vingt ans. On a de lui une vie de saint Germain, Evêque de Paris, en françois, imprimée in-8°. à Paris en 1623. C'est une traduction de l'ouvrage de Fortunat sur ce Saint & de l'histoire de ses Miracles écrite par Aimoin au neuviéme siécle, avec celle de ses Translations. L'Auteur y a pris pour Villeneuve-Saint-Georges le *Vicus novus* de l'ouvrage de Fortunat ; ce que j'ai réfuté à l'article de Vigneuf.

CRONE.

DANS les temps que le lieu de Villeneuve-Saint-Georges n'étoit qu'un Village, l'étendue de son territoire étoit plus grande qu'elle n'est aujourd'hui : Crone étoit de la Paroisse ; mais il en a été détaché au treiziéme siécle. Ce n'est que depuis ce même siécle ou un peu auparavant que cet ancien hameau est mentionné dans les titres. Encore n'ai-je pu découvrir qu'un ou deux titres qui en parlent avant l'érection de la Paroisse. En tous ces titres il est communément écrit en latin *Crona*, quelquefois cependant *Chrona* & *Crosna*. Mais de quelque maniere qu'on l'ait écrit autrefois, l'étymologie sera difficile à trouver, à moins que de dire que l'on a appellé ce lieu originairement Grone, ce qui est très-possible, parce que l'on a beaucoup d'exemples du changement du *G* en *C* : auquel cas le nom seroit venu à ce lieu de ce que c'étoit un endroit marécageux avant que l'on y eût formé une prairie : c'est ce qu'il est facile de se persuader, attendu le voisinage de la riviere d'Hierre.

Gloss. Cangii voce Gronna.

Crone est éloigné de Villeneuve-Saint-Georges d'une petite demie lieue du côté du midi, & par conséquent à quatre lieues & demie seulement de Paris. Sa situation est dans un vallon au bas d'une côte garnie de vignes qui regarde le midi, sur le rivage droit de la riviere d'Hiere, à un quart de lieue en deça de Montgeron dont la vue domine sur ce vallon. C'est un pays fort varié en terres, vignes & prairies ; ce qui forme un agréable payſage. Le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709 y marquoit 47 feux.

Celui

Celui qu'a publié le Sieur Doisy en 1745 y en compte 52. On y en trouveroit peut-être davantage sans le grand nombre de maisons bourgeoises des Parisiens que la beauté du lieu, la facilité de s'y transporter en remontant la Seine y a fait construire.

Il y avoit eu au moins dès la fin du douziéme siécle une Chapelle en ce lieu, laquelle dépendoit de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, puisqu'elle se trouve au nombre des biens de ce Monastere nommés dans la Bulle de confirmation d'Alexandre III de l'an 1177. On croit que c'étoit une Succursale de Villeneuve. Ferric d'Anet qui y avoit une Seigneurie & la Comtesse Christienne sa femme y ayant légué des fonds, Guillaume, Evêque de Paris, en considération de cela, l'érigea en Cure l'an 1234 du consentement des personnes intéressées; sçavoir d'Eudes, Abbé de Saint-Germain, qui en retint la nomination, de Raoul, Curé de Villeneuve, & de Jean, Archidiacre de Brie. L'Abbé se conserva aussi la faculté d'y recevoir les pains, qui se présentoient alors suivant un usage fort commun, le jour de saint Etienne, lendemain de Noël, & la moitié des cierges le jour de la Chandeleur; & il fut déchargé de contribuer à l'entretien du Curé & d'augmenter son gros. Histoire de S. Germain-des-Prés, p. 122.

L'Eglise est du titre de Notre-Dame. Les quatre piliers du chœur sont sûrement du commencement du treiziéme siécle, s'ils ne sont pas de la fin du précédent. Le portail est aussi d'une structure du treiziéme siécle. La nef n'est pas si ancienne ni si solide. On y voit des tableaux mis sur chaque banc suivant la dévotion des particuliers: on a pratiqué au Sanctuaire derriere l'autel une Assomption en relief qui tire son jour du haut par le der-

riere sans que l'on voie aucune ouverture. En entrant dans cette Eglise on voit à droite sur un pilier cette inscription en lettres gothiques :

Bonnes gens plaise vous sçavoir que l'Eglise Notre-Dame de Crosne fut dédiée le premier Dimanche de Juillet Mil V.c & IX, par Révérend Pere en Dieu Frere Jehan Nervet, Evesque de Magarence, Prieur de Sainte-Catherine du Vau des Ecoliers. Ensuite mention d'Indulgences accordées.

Cette inscription est suivie de l'épitaphe de » Mathurin Charenton, Prêtre natif de Bos» say, au Diocèse de Tours, qui fut Vicaire » céans XIX ans, & trépassa le 7 Janvier » 1512.»

Les habitans de ce lieu, à l'exemple de plusieurs autres Paroisses où la sainte Vierge est Patrone, ont choisi un second Patron, qui est saint Eutrope, Evêque de Saintes & Martyr, fort réclamé contre les maux de tête.

La Cure se trouve marquée à la présentation de l'Abbé de Saint-Germain dans le Pouillé du XIII siécle, sous le nom d'*Ecclesia de Crona*. A quoi tous les Pouillés écrits ou imprimés depuis se trouvent conformes. Il fut spécifié dans les Lettres d'érection de la Cure, que certains Paroissiens, quoique plus voisins de Crone que de Villeneuve, ne seroient pas néanmoins de la Paroisse de Crone, mais toujours de celle de Villeneuve ; sçavoir ceux de Chalendré, Conci & Asreles, mais aussi que les vignes du territoire de Crone que tenoit le Prêtre ou Curé de Villeneuve, seroient désormais de l'Eglise de Crone excepté celle de Montcreue.

Hist. de S. Germ. Piece 86.

En 1248 Thomas de Mauleon, Abbé de

Saint-Germain, exempta les habitans de Crone, comme ceux de Villeneuve & de Valenton, de taille & de formariage, moyennant une certaine somme. C'est une espece de liberté de manussion qu'il leur accorda en leur permettant de se marier avec les vassaux des autres Seigneurs. *Gall. Christ. Tom. 7. col. 451.*

¶ On vient de voir un nommé Ferric d'Anet, Seigneur à Crone dès l'an 1230, lequel contribua considérablement à doter la Cure.

Depuis lui je trouve en 1277 un Jean de Crone, Chevalier, *de Crona*, lequel céda avec Agnès sa femme à l'Abbaye de Saint-Maur le droit d'usage qu'il avoit dans les bois de Boissy. *Chartul. S. Mauri.*

Au commencement du quatorziéme siécle vivoit un nommé Adam de Crone, Chevalier. Felibien, Hist. Par. T. 1. p. 301.

Philippe de Savoisy, Chambellan du Roi Charles V, fit acquisition de cette Terre vers l'an 1385, & pour le récompenser de ses services, outre la somme de trois mille livres qu'il lui fit compter en 1377, il lui fit encore le 1 Juin 1379 le don de la haute-Justice de Crone. Son exposé portoit qu'il y jouissoit de la moyenne & basse-Justice en franc-aleu sans fief, & il ne fut tenu envers le Roi qu'à vingt sols parisis par chacun an. Après sa mort cette Seigneurie échut à Pierre de Savoisy, Evêque de Beauvais, par le partage qu'il fit en 1498 avec Charles son frere, Seigneur de Seignelay. Dans la charte de 1379 cette Terre est dite être de la Châtellenie & Prévôté de Corbeil. Hist. des Gr. Offic. T. 8. p. 550. Trésor des Chart. Reg. 115. Piece 38. *Ibid.* T. 2. p. 177.

Dans le siécle suivant Charles Chaligaut, Secretaire du Roi, étoit Seigneur de Crone en 1441. On voit qu'elle fut possédée en 1481 par Pierre le Verrat, Ecuyer, d'Ecuyer du Roi Prévôt de Paris, & sur la fin de celui Sauval, T. 3. p. 492. *Tabul. Ep. Paris.*

de Louis XI par le fameux Olivier le Dain, son premier Valet de Chambre. Les Lettres de concession de la haute-Justice que lui en fit ce Prince sont mentionnées dans les Registres du Parlement au 4 Janvier 1482.

Histoire de Paris, T. 1. pag. 273.

On croit que c'est ici la place de Jacques de Ligneres, qui étoit Président au Parlement. Il avoit aussi la Seigneurie d'Ethioles. Il vivoit en 1544.

Claude Chaligaut. posséda aussi les deux mêmes Terres vers l'an 1510, puis Catherine de Saint-Benoît sa veuve, qui épousa Jacques Chevrice, Conseiller au Parlement. Celui-ci plaidoit contre Dreux Budé, Seigneur d'Hieres, le 19 Juin 1520 pour des réparations.

Reg. Parl.

Gall. Christ. Tom. 8. col. 1338.

Noël Brulart marié à Isabelle Bourdin, jouissoit de la Terre de Crone vers l'an 1540. Il en est qualifié Seigneur vers 1550 en même-temps que Procureur Général au Parlement de Paris. Il mourut en 1557. Puis elle fut possédée par son fils, Pierre Brulart, Secretaire d'Etat sous Charles IX. On lit que ce Prince lui fit & à M. Chevalier sa femme en 1576, le don de 25 cordes de bois leur vie durant, & au survivant pour leur chauffage en leur Maison de Crone. Ce qui fut entériné pour six ans. Il comparut en la Coutume de Paris l'an 1580 sous les deux mêmes qualités. En 1604 c'étoit encore un Pierre Brulart qui étoit Seigneur de Crone. De la Barre écrivant son Histoire de Corbeil vers 1620 & 1630, y dit de Crone, que c'est un beau Château appartenant à M. Brulard, Sieur de Genlis, & qu'il a tout droit de Justice au ressort de Corbeil. M. Brulart de Genlis est apparemment le même que Gilles Brulart, Seigneur de Crone, auquel & à Claude Auxepaules sa femme il fut permis en 1623 de faire

Hist. des Présid. page 363.

Reg. Consil. Parlam. 22 Mars 1576.

Histoire de Corbeil, p. 20.

Reg. Archiep.

célébrer dans un Oratoire domestique. C'est aussi vraisemblablement chez ce Seigneur que le Roi Louis XIII logea étant à Crone au mois de Décembre 1626. Mémoire de l'Abbé de Marolles, p. 74.

Au commencement du siécle présent M. le Maréchal d'Harcourt possédoit la Terre de Crone.

Jean Martial de Jaucin lui succéda dès l'an 1706. Il mourut en 1731. Sa veuve fut ensuite Dame du lieu.

Après eux M. le Président Larcher qui épousa leur fille.

Enfin M. Darlus, Fermier Général, a eu cette Terre par acquisition en 1739.

Après l'Abbaye de Saint-Germain-des-Près, laquelle avoit eu originairement des droits considérables à Crone, on ne voit que celle d'Hierre & celle de Saint-Maur qui y aient eu du revenu. La premiere y eut en 1219 par donation de la Dame que l'on appelle Comtesse de Crone, & qui n'est autre que Christienne épouse du Seigneur Ferric d'Anet, une certaine quantité de bled à prendre chaque année dans le moulin de Crone: ce qui fut approuvé par Milon de Cuissy, Chevalier, sous les termes *unum modium bladi in molendino de Crona*, & qui est spécifié dans le Nécrologe au jour du décès de cette Dame sous ceux-ci : *quatuor sextaria bladi apud molendinum Chronæ.* *Chart. Hedder. in Bibl. Regia. Necrol. Hedder. ibid. ad. III. Id. Jan.*

L'autre Abbaye, qui est celle de Saint-Maur, avoit en 1256 le droit de prendre à Crone une certaine mesure de vin sur un particulier & dix sols sur la dixme : *Apud Cronam, unum tresellum vini, &c.* Jean de Crone, Chevalier, & Agnès sa femme, quittèrent à l'Eglise de Saint-Maur leur Village. Ce sont les termes du Cartulaire de S. Maur. *Gall. Christ. T. 7. Instr. col. 189. In Torcy, p. 23.*

¶ Le village de Crone peut se vanter d'avoir

donné la naissance à l'un des plus beaux esprits de la France en la personne de Nicolas Boileau des Preaux. Il y vint au monde le premier Novembre 1636 dans la maison de campagne que son pere y avoit. Quelque temps après une partie du Village fut brûlée, & les Registres de l'Eglise furent consumés par cet incendie.

Mémoires sur la vie de Jean Racine 1747. vol. 1. P. 42.

MONTGERON.

LEs changemens arrivés dans les noms par la prononciation vulgaire sont cause que l'on a de la peine à découvrir d'où ont été formés beaucoup de noms de lieu. Si l'on avoit continué à dire Mont Gison comme on le disoit primitivement, on auroit vu que naturellement ce nom venoit de *Mons Gisonis*; mais le changement de deux lettres en a rendu l'origine si peu reconnoissable, c'est-à-dire que le nom de celui à qui ce Mont appartenoit a été si défiguré, que M. de Valois qui n'avoit pas vu les titres, soupçonnant toutefois de l'altération dans le nom du propriétaire de la Montagne, a cru qu'il falloit peut-être dire en latin *Mons Gerungi* ou bien *Mons Geroldi*. Cependant ce n'est ni l'un ni l'autre. On a des titres du treiziéme siécle, & l'on n'en a pas de plus anciens qui parlent de Montgeron. Tous l'appellent en latin *Mons Gisonis*. Ainsi celui à qui appartenoit cette montagne s'appelloit *Giso*, & non pas *Gerungus*, ni *Geroldus*. Peut-être fut-ce Giso ou Gyso, Comte dont il est parlé vers la fin de la Chronique de Fredegaire à l'an 641, lequel auroit habité sur cette montagne avant que d'être fait Comte dans le Royaume de Bourgogne. Quoi qu'il en soit, le nom de

Notit. Gall. p. 424. col. 1.

Chr. Fredeg. n. 90.

Giſon n'étoit pas abſolument rare anciennement. Il ne ſeroit pas extraordinaire qu'un Grand de la Cour de Dagobert ou de ſes ſucceſſeurs appellé Giſon eût choiſi ce lieu pour ſa maiſon de campagne, vu la beauté de la ſituation dont je donnerai une deſcription latine à la fin de cet article.

Montgeron eſt à quatre lieues de Paris ou un peu plus, ſur une élévation ou côteau, ainſi que le nom l'indique, à la diſtance d'environ une demi-lieue du rivage droit de la Seine, & autant de diſtance de Villeneuve-Saint-Georges. Il y a des vignes, & quelques prairies à la faveur de la riviere d'Hierre qui coule au bas de la montagne, un peu avant que de ſe jetter dans la Seine. La forêt de Senart commence un peu après que l'on eſt ſorti de ce Village en s'éloignant de Paris. La principale étendue de cette Paroiſſe eſt vers Chalendré hameau qui en dépend en tirant vers Epiney & canton de labourages. Le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709 n'y comptoit que 69 feux; ce que je crois une faute de chiffre renverſés pour 96. Le nouveau Dénombrement publié en 1745 par le Sieur Doiſy y en marque 81. Il y a eu un temps où la Paroiſſe a eu juſqu'à cent feux & quatre cent communians, nombre dont le Dictionnaire Univerſel de la France de l'an 1726 n'eſt pas beaucoup éloigné, puiſqu'il en marque 381. C'eſt le grand paſſage pour la route de Melun & d'au-delà.

On croit que Montgeron étoit originairement de la Paroiſſe de Vigneu qui exiſtoit dès le ſixiéme ſiécle. Mais s'il n'étoit pas encore érigé en Paroiſſe vers le commencement du treiziéme ſiécle, ainſi qu'on eſt porté à le croire par le ſilence du Pouillé où cette Cure ne ſe trouve pas, elle ne tarda pas à l'être,

Chartul. S. Mauri. Gaig. fol. 431. puisque des titres de l'Abbaye de Saint-Maur y supposent un Prêtre, & même l'appellent Paroissiale dès l'an 1247 : *in Parochiis de Vignolio & de Monte Gisonis*, ce sont les termes. D'ailleurs il reste encore dans l'Eglise de ce lieu des vestiges d'édifices du treizième siécle comme dans le portail, & à un gros pilier qui supporte le clocher au côté septentrional. La Dédicace fut faite en 1535 par l'Evêque d'Ebron sur la fin du mois de Mai ou au commencement de Juin. Cette Eglise reconnoit saint Jacques le Majeur pour son Patron. Elle a pu n'être dans son origine qu'une simple Chapelle sur le territoire de Saint-Pierre de Vigneu. Il est quelquefois arrivé que sur un même territoire la dévotion des Fideles a fait ériger un titre à ces deux saints Apôtres, dont le martyre par Hérodes est rapporté dans le même Chapitre des Actes. Mais c'étoit une Cure au moins dès le milieu du quatorziéme siécle. La visite de la Léproserie faite en 1351 nomme comme présent Jean de Pacy, Curé. Le chœur & le Sanctuaire de cette Eglise ont été boisés très-proprement avant l'an 1730. Il n'y a rien après cela de remarquable que quelques sépultures & épitaphes. L'Auteur du Supplément de Moreri observe qu'on cite l'épitaphe de Genevieve Sanguin restée veuve en 1567 de Jean-Baptiste Le Grain, Maître des Requêtes de la Reine Marie de Medicis, comme étant dans cette Eglise. Jean-Baptiste Le Grain leur fils, Maitre des Requêtes ordinaires de l'Hôtel de la Reine, Auteur d'une Decade du regne de Louis XIII qui fit du bruit, fut aussi inhumé dans l'Eglise de Montgeron après sa mort arrivée le 2 Juillet 1642. Il s'étoit dressé lui-même une épitaphe. Il repose auprès de sa mere décédée le 11 Octobre

Regist. Ep. Par. uti permissio 16 Maii.

Suppl. de Moreri, lettre S. pag. 70 & 71.

bre 1613, pour laquelle il avoit aussi composé une épitaphe latine. La Cure est dite à la nomination de l'Abbé de Saint-Victor de Paris dans le Pouillé de Paris du seiziéme siécle, sous le nom *de Monte Gisonis*, & dans celui du Sieur Pelletier de l'an 1692. Mais dans le Pouillé écrit vers l'an 1450 & dans ceux qui ont été imprimés en 1626 & 1648, elle est marquée dans le rang de celles que l'Archevêque de Paris confere *pleno jure*, aussi-bien que dans un Registre des Visites de l'Archidiacre de Brie de l'an 1700, où je lis pareillement que l'Abbé de Saint-Victor est gros Décimateur de ce lieu. Ce fut l'Abbé de Saint-Victor qui y présenta le 27 Avril 1474. Le Curé Michel Vaudetar ayant quitté en 1481, l'Evêque de Paris unit cette Cure à celle de Vigneu pour la vie du Curé de Vigneu. *Regist. Ep. 9 Sept.*

Au bas de la montagne sur le bord du pavé à gauche, en approchant de Montgeron, est une Chapelle de Saint Barthelemi que l'on qualifie d'Hermitage. C'est une Maladerie qui a 100 livres de revenu ou environ, dont jouit l'Hôtel-Dieu de Corbeil à la charge d'une Messe par semaine, en vertu de la réunion faite par le Roi en 1701. Elle jouit de quelques terres ou prés & vignes. Anciennement Pierre d'Hierre, Chevalier, lui avoit donné une quantité de vin à prendre dans les pressoirs à Hiere. Elle étoit à la nomination de l'Evêque de Paris. *Regist. Archiep. 1722.* *Reg. Visit. Lepr. 1351.*

¶ Les premiers Seigneurs de Montgeron qui sont venus à ma connoissance, sont ceux de la famille des Budé.

Dreux Budé, fils de Jean, étoit Seigneur de Montgeron en 1504 & 1510. Louis Budé son fils, Commissaire d'Artillerie, lui succéda. Il vivoit en 1550 & 1566. Il demeuroit à Mont-

Regist. Ep. Par. 3 Febr. geron lorsqu'il épousa en 1550 au mois de Février Anne de Valenciennes de la Paroisse Saint Germain l'Auxerrois. Son fils Louis

Cout. édit. 1638. p. 638. Budé, Ecuyer, comparut à la Coutume de Paris l'an 1580 comme Seigneur de Montgeron. En 1597 ils étoient deux qui possédoient cette Seigneurie. Le Rôle de la contribution au Ban & arriere-Ban de Corbeil en parle en ces termes: « Le Fief de Montgeron, portion de la Seigneurie d'Hierre, ormis les » bois, déclarés par Louis Budé: depuis appartenant à Annibal Budé, de la valeur de » 95 livres. Le 18 Juin 1597 Annibal se présenta pour le service. » Dans un autre article il est dit Seigneur de Montgeron & de Coupeaux. Ces deux freres Louis & Annibal vendirent la Terre de Montgeron à M. Brulart, Secretaire d'Etat, le 22 Mai 1604.

Après M. Pierre Brulart, Secretaire d'Etat, Pierre Brulart, Conseiller au Grand-Conseil, eut cette Seigneurie par droit de succession. Il la possédoit encore lorsque De la

Histoire de Corbeil, p. 20. Barre écrivit son Histoire de Corbeil, où il marque que ce Seigneur avoit droit de moyenne & basse-Justice au ressort de Corbeil.

Guy Carré, Secretaire du Roi, eut cette Terre par échange du 5 Avril 1642. Il avoit épousé Eleonore d'Anguechin. Ensuite Guy Carré, Maître des Requêtes Honoraire, l'eut en qualité de Donataire entre vifs de ses pere & mere, par actes de 1659 & 1676. Je trouve après cela Guy Carré, Seigneur de Montgeron & d'Hierre, avec la qualité de Conseiller au Grand-Conseil en 1680. Il avoit obtenu des Lettres-Patentes portant établissement d'un Marché par semaine & de deux Foires par an dans le village de Montgeron, lesquelles furent enregistrées en Parlement le 1 Août de cette même année.

Jean André, Secretaire du Roi, devint en 1719 Seigneur de Montgeron par contrat d'acquisition du 12 Décembre, moyennant une convention de la somme de cinq cent mille livres. M. Carré y rentra quelque temps après, puis elle échut à son fils, Conseiller au Parlement, après lequel elle est passée à MM. Paras de Puitneuf, oncle & neveu.

Quelques Communautés anciennes ont eu du bien à Montgeron. L'Abbaye de Saint-Maur, par exemple, conserve le souvenir que Jean de Chevry lui fit en 1280 le don de plusieurs arpens de prés *apud Montem Gisonis*, à Montgeron, mais dans la censive de Guillaume d'Hierre. Le moulin de Senlis, s'il faut ainsi l'écrire, situé sur la riviere d'Hierre, dans la Paroisse de Montgeron, & qui appartient au Seigneur de Crone, me paroît avoir eu ce nom pour avoir appartenu autrefois à l'Abbaye de Saint-Remi de Senlis soumise à celle d'Hieres, ou parce qu'il auroit appartenu à Etienne de Senlis, Evêque de Paris, l'un des fondateurs de l'Abbaye d'Hierre. S'il faut l'écrire Senlices ou Sanlices comme il l'est dans les vieux Rôles de Corbeil, il faut dire que ce nom lui vient des Seigneurs de la Paroisse de Senlices proche Chevreuse. MM. Brulart ont possédé le fief de Senlices dont il s'agit ici avant que d'avoir la Terre de Montgeron. Pierre Brulart en jouissoit en 1597.

Chartul. S. Mauri. Gaig. fol. 82.

Rôle du Ban & arr. Ban de Corbeil 1597.

CHALENDRAY ou Chalendré est un hameau de la Paroisse de Montgeron situé pareillement sur la montagne. Il fut donné à l'Abbaye de Saint-Antoine-lès-Paris vers l'an 1285 par Jean Acquiert & Perrette veuve de Pierre de Montgeron : le Roi Philippe-le-Bel amortit cette donation l'an 1287 ; & les Religieuses furent maintenues dans l'exercice de la Justice en ce lieu par les Officiers de la

Histoire de Corb. p. 181 & 189.

Reine Clemence tenans leur grands jour à Corbeil l'an 1325. L'Abbaye d'Hierre eut dès le temps de sa fondation une dixme en ce lieu, dont Etienne de Senlis, Evêque de Paris, la gratifia, l'ayant eu des mains d'une Dame Emeline qui s'y fit Religieuse. Thibaud, Evêque de Paris, appelle ce lieu *Kalendrei*. La Bulle d'Eugene III de l'an 1147 l'appelle *Calendré*, & le Nécrologe d'Hierre *Chalendreium*. On ne peut gueres avoir tiré ce nom d'un autre mot que de celui de *Kalendæ*. Seroit-ce qu'il s'y seroit tenu autrefois quelques Assemblées aux Calendes de Mars ou de Mai? Le Domaine de nos Rois de la premiere race situé à Brunoy n'en étoit éloigné que d'une demi-lieue. En 1600 Jacques de Saint-Quentin, dont la femme étoit Anne de Postel, se disoit Sieur de Suin & Chalendry. Daniel Regnault, Procureur au Châtelet, voyant l'inconvénient qu'il y avoit en ce que les habitans de ce lieu ne pouvant tous quitter leurs maisons à cause du voisinage de la forêt de Senart, plusieurs perdoient la Messe les Dimanches & Fêtes, obtint le 10 Juin 1641 la permission d'y bâtir une Chapelle & d'y fonder une Messe qui s'y diroit ces jours-là, excepté le jour de Pâques & autres solemnités. Aujourd'hui la plus belle maison bourgeoise de ce lieu appartient à M. Deschiens.

Litt. Theob. Ep. Paris. 1142 apud Du Breul, L. 4. Bulla Eug. III. Annal. Bened. T. 6. p. 676. Necrol. Heder. ad Cal. Junii.

Tabul. Ep. Par. in viro Barra.

§ Le village de Montgeron peut se vanter d'avoir produit un personnage qui a été illustre parmi les Chanoines Réguliers. C'est Hugues dit *de Monte Gisonis*, qui fut Abbé du Jard, proche Melun, sous les Rois Charles V & Charles VI. Il mourut en 1382.

Gall. Christ. vetus T. 4.

Ceux qu'on peut lui joindre & qui tiennent à Montgeron en qualité d'Auteurs soit pour y avoir demeuré ou pour y être décédés, sont M. Le Grain, Auteur de quelques ou-

vrages dans le siécle dernier, lequel est inhumé, comme on a vu ci-dessus, dans l'Eglise Paroissiale. Ensuite M. Camet, Curé de cette Paroisse, natif de Provence, pareillement Auteur de quelques ouvrages imprimés qu'il a composés en gouvernant cette Cure.

Je pourrois y joindre l'Auteur d'une piece de vers latins composée vers l'an 1630 ou 1635 à la louange du séjour de Montgeron, si je n'avois lieu de soupçonner qu'elle est du même Jean-Baptiste Le Grain duquel je viens de parler. Comme je ne la crois pas imprimée, je la joins ici telle que je l'ai trouvée dans les portefeuilles de M. Claude Joly, Chantre de l'Eglise de Paris, venans de M. Loysel :

IN VILLAM MONGERONIUM.

O Villa cunctis urbibus jucundior,
O Mongeroni montibus sublimior,
Quam digna collis digniori carmine,
Quam digna tersis es Catulli versibus,
Puris Iambis nomen aut Flaccus beet.
Vincis decenti namque pulcritudine
Amœnitate, blandiente gratiâ,
Villas vicosque omnes, domos amplissimas.
Tu præter omnes angulus rides mihi
Amore dignus ac hero Brulartio *.
O sacra Phœbo & Gratiarum Numini
Sedesque Musis; tu, venustatis parens,
Secura nostræ es mentis afflictæ quies,
Et corpori salubrior fesso locus.
Tu villa pulcra, profligatrix omnium

* M. Brulart, Conseiller au Grand-Conseil, étoit Seigneur en 1640, selon de la Barre, Antiquité de Corb. p. 20.

Mordacium curarum, & omnis tædii
Expers, calumniæ atque litis nescia;
Quæ cum negotiis tenes me liberum
Quid culmen aulæ lubricum vel quid favor
Præsens timendus moliatur, quidve Iber,
Quid Teuto bellis præparatis cogitent,
Vel Fibulati quænam in aurem Maximi
Regis susurrent, mens fugit liberrima
Curare: Fallax sors vices mutat suas:
Instantis ævi me juvat fructum brevem
Legere, ut suam messem colonus colligit
Ardens per æstus fervidæ Caniculæ
In ceterùm metu futuri prævio
Non angor, altâ nube quod velat Deus.
Occasionem sed capesso de die,
Frugalitate sæniori recreor
Sub sole puro vel sub umbris arborum,
Vel in reducta valle rivi murmure
Leni fugacis in sinus lætus meum
Depono corpus, mente pervolvens mea
Quot urbe magnâ sunt tenebrarum vada,
Quantùm nefanda sordium regnat lues,
Quantùm licenti sit potens luxu ambitus,
Et cæca partium malarum factio,
Metus, malignus livor, infidelitas:
At sol benigna luce dulcem villulam
Illustrat, & lætatur insonti malo.
Hoc in recessu prisca libertas viget

Jocique puri gratiori gaudio ;
Ibi rotarum non ſtrepit murmur, neque
Fit plebis importuna concurſatio ;
Ibi luto haud fœda eſt, ſalubris ſed via,
Facieſque cœli aperta ; ridens vultibus
Odore ſuavis ſpirat omnis ſemita.
Domum reverſo ſunt mihi oblectamina,
Oculis apertas per feneſtras ſubjacent
Colles feraces pampino, quas Sequana
Ambit, patentes parte ſunt campi alterâ
Populoſa ſurgit queis ſuper Lutetia
Montiſque Martii ſuperbius jugum.
Hic villa Regia eminet longè nova,
Hic ſplendet altas inter arbores domus
Cronæa pratis pulcra, dives rivulis
Plerumque grata ſunt vices lætantibus.
In nemore vicino juvat multa cani
Videre laſſatum atqum fictum lanceis
Cervum, ſub umbris quercuum ſublimium
Tremulumve piſcem lineis fallacibus
Sentire pendentem, plagaſque intendere
Perdicibus, vel in cito curſu canum
Siſtere leporem. Sancta mentis dein otia
Majore curâ, dulciore ſpiritu,
Redeunt in orbem : ſic fugax tempus perit
Sed gratiùs noſtræ dies vitæ fluit.

VIGNEU.

IL paroît bien qu'anciennement les bords de la Seine n'étoient pas peuplés comme ils le sont devenus depuis ; dès-lors qu'on y trouve en l'espace de moins d'une lieue trois Villages qui portent dans leur nom la marque de leur nouveauté. Vigneu qui est très-peu de chose aujourd'hui, est le plus ancien des trois. Après lui Villeneuve-Saint-Georges & Villeneuve-le-Roi peuvent disputer sur l'antiquité. Ce qui démontre que Vigneu porte en latin un nom approchant des deux autres, est que les plus anciens titres l'appellent *Vicus novus* ; ce qui en françois forma d'abord Vic neuf, & que par adoucissement on a prononcé Vigneu dès le douziéme siécle : ensorte que depuis ce temps-là quelques Ecrivains fabriquant le latin sur le langage vulgaire, mirent en usage les mots *Vignolium* ou *Vinolium*. M. de Valois qui n'avoit pas vu tous les anciens titres, a imaginé que ce Village portoit ce nom de Vigneuil à cause de la quantité du vin d'une odeur agréable qui y croît, *à vini suave olentis copia* ou celui de Vigneulx à cause du grand nombre de vignes qu'on y voyoit. Mais Vigneüil & Vigneulx sont également des altérations de nom bien marquées. L'Auteur du Pouillé de Paris au treiziéme siécle a paru plus prudent en n'entreprenant pas de latiniser le nom de cette Paroisse & se contentant de l'écrire Vigneuf. Le sentiment de M. de Valois est très-mal fondé, puisqu'il n'y a point aujourd'hui de vignes à Vigneu ; c'est une marque que le peu qu'il y en a eu autrefois n'étoit pas tel qu'il le dit.

En s'arrêtant à *Vicus novus*, étymologie qui

est claire d'elle-même, il s'ensuivra seulement que ce lieu est plus nouveau que d'autres; plus nouveau, par exemple, que *Catulliacum*, que *Nemetodurum* qui sont du Diocèse de Paris & qui existoient au troisiéme & cinquiéme siécle. Mais quoique ce soit relativement à des Villages plus anciens, que le lieu dont il s'agit a été nommé *Vicus novus*, il ne laisse pas d'avoir existé dès le sixiéme siécle. Saint Germain, Evêque de Paris, y est venu plusieurs fois, & il y a opéré deux miracles. La premiere fois sur un homme qui avoit été mordu d'un loup enragé qu'il guérit avec de l'huile bénite (*a*). L'autre fois c'étoit au sortir de Nogent-sur-Marne, que faisant la visite de son Diocèse il passa par Vic-neuf *ad Vicum novum*. On lui présenta en ce lieu une femme aveugle âgée de quatre-vingt ans. Il fit le signe de croix sur ses yeux; il en sortit du sang; l'ayant fait conduire au lieu où il devoit s'arrêter, il lui lava les yeux avec de l'eau tiede, & lui rendit ainsi la vue. C'est ce que Fortunat, auteur de la Vie du saint Evêque, marque être arrivé en sa présence, *Hæc in cubiculo præsente me gesta sunt.* Dom Mabillon a cru qu'en cet endroit *Vicus novus* signifioit Villeneuve-Saint-Georges, à cause qu'il est peu éloigné de Nogent-sur-Marne. M. de Valois a aussi été du même sentiment. Mais dès-là que les titres subséquens entendent Vigneu par *Vicus novus*, & que ce Vigneu n'est éloigné de Nogent que d'une

Sæc. I. Bened. p. 237 & 240.

Notit. Gall. p. 436. col. 1.

(*a*) Sur une ancienne tapisserie de l'Eglise de Saint Germain-le-Vieux, *Vicus novus* de cet endroit de la vie de S. Germain étoit rendu en françois par *la rue neuve Notre-Dame*. On ignoroit il y a 150 ans que cette rue n'a été percée que sur la fin du XI. siécle.

Ce Vic-neuf peut aussi être le lieu où a été battue une monnoie de nos Rois de la premiere race, sur laquelle on lit NOVO VICO.

demi-lieue de plus, & qu'en outre il est renfermé dans la Brie ; il est beaucoup plus sûr de lui attribuer ce que Fortunat dit de *Vicus novus*, que de l'attribuer à Villeneuve-Saint-Georges qui peut-être n'existoit pas encore (*a*). Ce qui doit étonner est que ce *Vicus novus* qui devoit être considérable alors, ne soit plus que l'un des plus petits Villages du Diocèse : mais on verra ci-après pour quelle raison il est si fort diminué.

Ce lieu étant, comme je viens de dire, à une demi-lieue seulement de Villeneuve-Saint-Georges, est placé relativement à Paris entre l'orient & le midi à la distance de quatre lieues. Sa position est dans une plaine sur le rivage droit de la Seine, vis-à-vis le village d'Athies, qui est à l'autre bord sur la montagne. C'est un pays uniquement de labourages & de prairies, réduit à six feux qui ont presque tous leur nom particulier. De-là vient que dans le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709 l'article de Vigneu est ainsi conçu : « Vignet, Courcelles, Rouvres & le Château-Fraguier, 9 » feux. » Ces quatre habitations sont réduites à deux dans le nouveau Dénombrement publié en 1745 par le Sieur Doisy, qui ne connoît que Vignay & Courcelles, & qui y compte six feux. Le Dictionnaire Universel de la France s'étoit dispensé dès 1726 de nommer Rouvre & le Château Fraguier ; il se contente de marquer Vignay, Coureilles, 30 habitans, ajoutant faute sur faute ; car le nom d'usage n'est point Vignet ni Vignay,

(*a*) Il y a une correction à faire dans l'édition de la Vie de saint Germain écrite par Fortunat. L'article 40 où est rapporté le miracle de la femme aveugle, commence par ces mots *Retinet ejus laureas & pagus Bituricus*, il faut certainement lire *pagus Bricgicus*.

mais *Vigneu*, & il faut lire *Courcelles* en second : à l'égard des trente habitans ou communians, cela suppose toujours un très-petit nombre de feux. Cette Paroisse étoit plus nombreuse avant que Mongeron en eut été détaché, cette distraction faite il y a quatre cent ans a diminué presque totalement ce Village, qu'on jugera avoir été peuplé par ce qui va être dit ci-après.

L'édifice de l'Eglise de S. Pierre, Patron de cette Paroisse, renferme beaucoup de parties qui sont de la fin du douziéme siécle. Il y a sous le clocher un petit pilier du treiziéme. Le portail & le Sanctuaire ont des ornemens de ce temps-là : le portail est assez bien travaillé pour ce siécle-là, étant composé de petites colomnes à double étage, le Sanctuaire en a de plus grossiers & dont les chapiteaux sont garnis de feuillages épais. Les Chapelles voisines sont sûrement du treiziéme siécle, si elles ne sont pas du douziéme. Il reste dans cette Eglise deux tombes du treiziéme siécle gravées en lettres capitales gothiques. On lit sur l'une : *Ici gist Alaise dite Lucienne de Athis, laquelle trespassa l'an M. CC LXXII le jour de saint Matthias l'Apôtre. Priez duquel merci li face.*

Sur l'autre qui est dans le chœur :

Icy gist Brennart dit Lucienne de Athis Clerc, lequel trepassa l'an M. CC LXXXXI le Juesdy après la saint Nicolas d'yver.

Il y avoit autrefois derriere l'Eglise une autre tombe remarquable : elle fut vendue pour servir à quelques réparations dans le village d'Ablon.

Cette Eglise a été dédiée le 7 Octobre. La Fabrique en est très-pauvre n'ayant que cent

sols de rente. M. le Curé actuel a fait beaucoup de dépenses.

L'Abbé Chastelain, Chanoine de Notre-Dame de Paris, exact à marquer tout ce qu'il trouvoit de curieux dans les lieux où il passoit, écrivit vers l'an 1680 sur Vigneu les observations qui suivent. « Lorsqu'on est » descendu sous l'Eglise avec des flambeaux, » on y voit, dit-il, plusieurs tombeaux très- » anciens dans lesquels on apperçoit par des » trous des urnes d'argile peintes de raies » rouges très-belles : on les touche, & même » l'ouverture est assez grande pour les faire » tourner ; mais leur grosseur empêche de les » ôter. Il y a sur ces tombeaux des inscrip- » tions en lettres carlovingiaques qui paroiss- » sent de l'onziéme ou douziéme siécle. » Comme il y a environ soixante & dix ans que ces remarques ont été faites & que le souterrain n'étoit pas connu pas les Paroissiens, qui d'ailleurs sont tous décédés à cause de leur petit nombre, c'est pour cela que le souvenir de l'endroit où étoit cette descente est perdu aujourd'hui, sans quoi j'aurois essayé d'y aller déchiffrer les inscriptions. L'on m'a assuré que tous les environs de cette Eglise sont garnis de tombeaux de pierre dure, & quelques-uns de plâtre, & qu'on y a trouvé avec les ossemens des petits pots de terre. Il est facile de voir qu'ils sont de l'espece de ceux que Jean Beleth & Durand de Mende assurent qu'on mettoit dans les tombeaux au douziéme & treiziéme siécle pour conserver à côté des morts du charbon & de l'eau bénite. En 1746 on en découvrit quelques-uns avec des vases de terre qui servoient autrefois à contenir de l'eau bénite *.

* Voyez sur ces tombeaux M. de Caylus, page 198 du premier Tome de ses Antiquités.

Le même Abbé Chastelain qui avoit vu proche cette Eglise du côté du septentrion des restes de grandes voûtes gothiques, les avoit cru comme d'*une Eglise à trois ailes*, ce sont ses expressions; mais il y a plus d'apparence que ce sont des restes d'une grange ou d'un cellier qu'avoit en cet endroit l'Abbaye de Saint-Victor de Paris. Les anciens bâtissoient ces sortes d'édifices très-solidement. Cette Abbaye a donné cette Ferme à bail emphitéotique à M. Carré de Montgeron.

C'est à cette même Abbaye qu'Etienne de Senlis, Evêque de Paris, donna vers l'an 1130 ou 1140 l'Eglise de Vigneu, *de vico novo*, dit la charte, & cela à la priere de Matthieu de Monceaux, Chevalier, qui s'étoit fait Religieux dans cette Maison sous le titre de *Canonicus ad succurrendum*. C'est pour cette raison que dans le Pouillé Parisien du treizième siécle parmi les Cures *de donatione Sancti Victoris*, qui sont du Doyenné de Moissy, on lit au second rang Vigneuf. Ce qui a été suivi par tous les autres Pouillés écrits ou imprimés depuis, qui marquent que la nomination appartient à l'Abbé de Saint-Victor. L'usage étoit au treizième siécle en cette Paroisse que le Curé levât de chaque Paroissien cinq deniers parisis & une obole pour le luminaire de l'Eglise. Un Ecuyer nommé Pierre de Villebouray fit refus de payer au Curé Thomas; mais s'en étant rapporté à J. Prêtre de Dravel, il y fut condamné par Sentence arbitrale du 3 Août 1250.

Charta Barthol. Decani Par. c. 1145 ex parvo Chartul. Victor.

Tabul. Epis. Par. in Spir.

L'Abbé de Saint-Victor jouit aussi de la Seigneurie de ce lieu, à la réserve d'une portion possédée par un Seigneur particulier, laquelle peut-être est un reste de ce qui appartenoit aux anciens Seigneurs de Vigneu

qualifiés de Chevaliers, & dont apparemment ce sont les tombeaux restés dans les caveaux sous l'Eglise du lieu. Je n'ai pu découvrir que deux ou trois de ces anciens Seigneurs : l'un est marqué dans l'ancien Nécrologe de l'Abbaye de Sainte-Genevieve en ces termes : *Obierunt Raedinus Miles de Vinolis & Matildis ejus uxor de quibus habemus CC libras Parisienses*, sans qu'on ait indiqué le temps auquel il vivoit. L'autre est nommé *Guido de Vico novo* duquel relevoit en 1206 une portion de dixme de Vigneu. Le troisiéme est *Thomas de Vignolio*, Chevalier, qui vivoit du temps de saint Louis. Ce fut lui qui donna en 1230 aux Religieuses d'Hierre une vigne située à Mons dans la censive du Damoiseau de Mons. Ce même Chevalier paroît en 1234 comme tiers Seigneur de la dixme d'Egrenay en la Paroisse de Combs-la-Ville ; & en 1247 comme ayant vendu au Prêtre de Vigneu une portion des grosses dixmes du même lieu. Les successeurs de ces anciens Seigneurs ont été à la fin du seiziéme siécle Pierre Chasseau, qui l'étoit en 1480, & de nos jours M. Petau, & ensuite M. Gaucherel, Marchand de Soie à Paris, qui a acquis du précédent.

Chartul. S. Maur. Gaig. fol. 82.

Chart. Heder. Gaign.

Magn. Fast. fol. 150.

Chartul. S. Mauri. Gaig fol. 481.

Tabul. Ep. Par. in vico du Four.

L'Abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, sans jouir de l'Eglise de Vigneu, fournit encore plus de monumens touchant ce lieu, que celle de Saint-Victor. On trouve dans ses titres, qu'un nommé Guillaume s'y étant fait Moine en 1206, donna à ce Monastere en faisant Profession, sa dixme *de Vico novo*, du consentement de ses freres, & de Guy de Vigneu dont elle étoit mouvante : qu'en 1215 cette Abbaye fit avec celle de Saint-Victor le partage de la dixme de bled & de vin de ce lieu, & que par le même Traité, les deux Maisons convinrent de payer cha-

Chartul. S. Mauri. Gaig. fol. 82.

cune la moitié de la dépense du past que l'on donnoit aux habitans en pain & en vin après la communion le jour de Pâques ; qu'à l'égard de la dixme elle seroit conduite entierement à la grange de Saint-Victor à Vigneu : on y lit aussi qu'en 1247 Thomas, Prêtre de Vigneu, fit un accommodement avec l'Abbaye de Saint-Maur au sujet d'une portion de dixme située *in Parochiis de Vignolio & de Monte Gisonis*, se faisant fort pour le Prêtre de ce dernier lieu, qui n'est autre que Montgeron. On y lit encore, qu'en 1249 le même Thomas *Presbyter de Vignolio* passa un concordat avec la même Abbaye de Saint-Maur sur les dixmes de vin, en présence de Guillaume, Evêque de Paris : lequel accord fut ratifié par A. Abbé de Saint-Victor. Enfin on trouve que lorsque Pierre, Abbé de Saint-Maur, fit en 1256 une destination de biens pour le Chambrier & le Cellerier de son Monastere, la dixme qu'il avoit à Vigneu échut au Chambrier.

Ibid. in ar. ciculo de Fer. roliis.

Ibid. fol. 481.

Ibid. fol. 462.

Gall. Christ. T. 7. Instrum. col.

On m'a écrit qu'en ces derniers temps la Seigneurie de Vigneu a appartenu au Sieur Gaucherel, Marchand d'Etoffe à Paris, qui l'a acquise des héritiersde M. Petau. V. ci-dessus.

Les dépendances de la Paroisse de Vigneu, & qui forment les six feux dont elle est composée, sont Noisy sur le bord de la Seine, Courcelles, Rouvres & Château-Frié. Le premier de ces lieux est celui sur lequel il y a le plus à dire. Je transcrirai ici le Mémoire que M. Lancelot conservoit touchant ce lieu, & qui avoit été rédigé en 1723 & présenté à M. Tartarin, Avocat, pour avoir sa décision sur le Seigneur à l'hommage en pouvoit être dû.

» La Terre de NOISY-SUR-SEINE qui » prend depuis les murs de Villeneuve-Saint-

» Georges le long de la Seine, en montant » l'espace d'une petite lieue jusqu'à l'endroit » appellé *Le Gros Caillou*, ou *La pierre de* » *Monceaux* dans la Paroisse de Vigneu, ap- » partenoit autrefois au Chapitre de Saint- » Germain-l'Auxerrois fondé par le Roi Ro- » bert. On a prouvé qu'il en jouissoit en » 1202, & qu'il faisoit partie de sa fonda- » tion. Le Chapitre y a toujours eu haute, » moyenne & basse-Justice : ce qui se prou- » ve par les baux à ferme où les Fermiers » promettoient de faire exercer la Justice, » & de payer les gages des Officiers ; & par » un Papier-Terrier de cette Terre de l'an » 1557.

« Derriere les murs de Villeneuve, sur le » bord de la Seine, est un lieu dit Le Port » Brun qui est de la Seigneurie de Noisy ; on » en infere que le Chapitre avoit droit de » port, & tous les droits appartenans aux » Seigneurs sur le bord de rivieres navi- » gables.

» En 1575 cette Terre fut entierement » ruinée. Le Village fut brûlé : les habitans » quitterent & les terres resterent incultes. » La paix faite en 1595 ne releva pas le Vil- » lage. Les Chanoines de Saint-Germain se » trouverent Seigneurs sans Sujets. Pour se » liberer des emprunts faits durant les guer- » res civiles, ils obtinrent permission de ven- » dre cette Terre.

» Depuis 1596 l'adjudicataire en a joui » sans reconnoître aucun Seigneur. Lui & ses » successeurs y ont exercé la haute-Justice, » comme de faire lever les corps des gens » noyés ; mais les mauvaises qualités des ter- » res empêcherent de repeupler le Village ; » les habitans resterent ailleurs dans le voisi- » nage. En 1669 cette Terre fut saisie réel- » lement

» lement sur l'acquereur & elle demeura à » bail judiciaire jusqu'en 1702 que l'adjudi- » cation en fut faite. Le nouvel acquereur ne » put s'en faire remettre les titres ; ils avoient » été divertis par la partie saisie. Il sçut en » 1721 que ces titres avoient été portés dans » le clocher d'une Eglise de Paris, où pen- » dant vingt ans ils étoient demeurés à la dis- » crétion du Public. Les héritiers des Eccléi- » siastiques les ayant retiré de-là & examiné » ce qui en restoit, on n'y trouva rien sur » l'hommage. »

Le Conseil fut d'avis que cette Terre venue du Roi redevoit hommage au Roi à Corbeil, n'étant plus possédée par une Communauté.

Je ne sçais si l'on rencontra juste en supposant que ce Noisy auroit été donné à Saint-Germain-l'Auxerrois par le Roi Robert. Cette Basilique de Saint-Germain-l'Auxerrois existoit quatre cent ans avant ce Prince, & il n'en fut que le restaurateur. Elle avoit des biens en fonds dès le septiéme siécle. Noisy a pu en être. On peut même assurer qu'il en fut, avant les ravages des Normans, & que c'est le *Nocetus* du pays de Paris que le Comte Etienne donna l'an 811 à la Cathédrale de Paris, composée des trois Basiliques de Notre-Dame, de Saint-Etienne & de Saint-Germain, ainsi que ce Comte le dit lui-même dès le commencement de sa donation, ensorte que cette Terre, après avoir été administrée par le Prévôt de la Cathédrale chargé de subvenir aux besoins de trois Eglises, fut remise aux Clercs de la troisiéme Basilique dite Saint-Germain quand ils commencerent à former un corps moins dépendant de celui de Notre-Dame, ou au moins

Minus Pasl. in Hist. Eccl. Par. Tom. 1. p. 304.

lors de leur rétablissement par le Roi Robert en forme de Chapitre.

En 1723 Jean Martial de Jaucen, Ecuyer, étoit Seigneur de ce Noisy & de Crone. Il n'y a plus qu'une ferme dans ce lieu de Noisy.

COURCELLES, marqué dans presque toutes les Cartes des environs de Paris, n'est qu'une simple maison. Il y a deux autres Courcelles dans le Diocèse.

ROUVRE est un petit hameau composé de deux maisons. Le nom latin est *Robur*. Il y avoit encore au treiziéme siécle en ce lieu un bois qui est désigné dans un titre de 1215 sous le nom de *Nemus Belli Roboris*. En 1385 Gilles Malet, Vicomte de Corbeil, faisant hommage de sa Vicomté au Roi Charles VI, déclare parmi ses dépendances deux arriere-fiefs, l'un à Vigneu, l'autre à Rouvres, & que de plus Gilles l'Hulier en tient la Terre & Seigneurie du même lieu de Rouvres. En 1611 Jean le Royer, Marchand, Bourgeois de Paris, & Isabelle Collebert sa femme obtinrent d'y faire célébrer à cause de l'éloignement. Ce Rouvres dépend aujourd'hui du Château des Bergeries qui est sur la Paroisse de Dravet, quoique la basse-cour soit sur celle de Vigneu.

Chartul. S. Mauri, articulo de Ferioliis.

Histoire de Corb. p. 62.

Regist. Ep. Par. 16 Sept.

CHATEAU FRIÉ s'appelloit en 1550 ou environ Château-Festu, lorsque Jacques Roger en donna la déclaration à la Châtellenie de Corbeil. Il prit ensuite le nom de Château-Fraguier lorsqu'il appartenoit au Sieur Fraguier, Correcteur des Comptes, qui déclara en 1597 que son produit étoit de 75 livres. Le nom aujourd'hui usité paroît être une altération de celui de Château-Fraguier. De ce fief dépendent cent soixante arpens de terre dont trente en bois & deux en vignes. Cette Maison appartient aujourd'hui

à M. Hazon, Notaire à Paris. Il a appartenu à M. Paris, Ecuyer du Prince de Conti, & auparavant à M. Thomé, Lieutenant Général des Armées du Roi.

¶ L'Abbé Chaſtelain avoit remarqué pour ce qui eſt de la Seigneurie de Vigneu, que M. Petau, Coſeigneur avec Saint-Victor, y avoit dans un bois très-épais un petit Château ruiné avec des foſſés pleins d'eau, & qu'à l'entrée de ce bois du côté de l'Egliſe étoient deux ſources ſous des arcades, dont l'une ſe nommoit *de Sainte Genevieve*. Le tout eſt maintenant enfermé & appartient à M. Goſſerel, Marchand de Soie à Paris. Quelqu'un voudra bien m'inſtruire ſur la maniere d'écrire ce dernier nom propre au ſujet duquel j'ai varié.

Il eſt encore ſur cette Paroiſſe un autre fief qui porte le nom de la Fontaine. Ce fief a dans ſa mouvance celui de Beaumont ſitué à Dravel. De celui-ci dépendent cinq autres anciens fiefs ſitués à Champ-Roſet. Affiches, Mai 1754.

Le beau Château des Bergeries eſt auſſi ſitué en partie dans ces cantons.

DRAVERN,

Et par abrégé Dravè, que l'on prononce Dravet, & que quelques-uns écrivent Draveil.

JE propose d'abord la plus ancienne maniere d'écrire & de prononcer le nom de ce lieu, comme étant celle qui le représente tel qu'il lui a été donné originairement. Cependant je ne vois point d'où peut être formée son étymologie, si ce n'est qu'il y a lieu de conjecturer que ce mot Dravern étoit Celtique ou Gaulois, & que les Romains n'ont fait qu'y ajouter la terminaison latine, ensorte qu'ils en ont fait *Dravernum*. C'est sous ce nom que ce lieu est marqué dans le Testament du Roi Dagobert I, qui legue cette Terre à la Basilique de Saint-Pierre de Paris dans laquelle reposoit le corps de sainte Genevieve. Deux autres monumens historiques du neuviéme siécle en font pareillement mention sous le nom *Dravernum :* mais dans l'onziéme, le douziéme & le treiziéme, il est presque toujours nommé *Dravellum*, quelquefois encore *Dravernum*, & une fois ou deux *Raviacum* & *Ravetum* par apocope : ensuite dans les titres françois des quatorziéme & quinziéme siécle il est nommé Dravet, Dravel, Draveil : mais c'est Dravet qui a prévalu. Si dans quelques Cartes Géographiphes vues par M. de Valois ou autres ouvrages il est nommé Drevert, Drevet ou Drovet, c'est une faute de Graveur ou de Copiste.

Hist. sancti Germani à Pratis Preuve 4. *Collect. Script. Franc. D. Bouquet*, T. 3. p. 133.

Ce Village est sur le rivage droit de la Seine, à cinq lieues ou environ au-dessus de

Paris, entre l'orient d'hiver & le midi. Il a à son levant la forêt de Senart, & à son couchant le lit de la riviere. Son territoire s'étend en longueur & contient plusieurs écarts, dont le plus considérable est le hameau de Champ-roset, qui est compris nommément avec lui dans les Rôles de l'Election de Paris. L'aspect favorable qu'ont les côteaux de cette Paroisse vers le sud-oeust, a fait qu'on y a planté beaucoup de vignes. Toute la Paroisse ensemble formoit en 1709 cent dix feux, suivant le Dénombrement des Elections que l'on publia alors. Celui que le Sr Doisy a fait imprimer en 1745 y en marque cent huit. Le Dictionnaire Universel de la France qui parut entre ces deux temps * & qui fait l'évaluation par habitans ou communians, y en compte 489.

* En 1726.

L'Eglise de Dravet n'a rien de fort ancien à en juger par ce qui paroît à l'extérieur, c'est-à-dire qu'elle n'a gueres que deux ou trois siécles. Charles Boucher d'Orcey, Abbé de Saint-Magloire de Paris & Evêque de Magarence ou de Megare, commis par l'Evêque de Paris, en fit la Dédicace sous le titre de saint Remi, le 3 Septembre 1547, & en fixa l'Anniversaire au premier Dimanche du même mois, accordant les Indulgences ordinaires. Il y fit aussi la bénédiction de quatre autels & celle du Cimetiere. La tour qui soutient l'Eglise vers le midi, n'est que de la fin du dernier siécle. On lit sur l'entablement le chiffre 1696, & sur la tour de l'Eglise ces trois lettres P. C. L. qui signifient Pierre Charles. Cette Eglise est couverte d'ardoise; ce qui est rare dans les Paroisses de Villages. On a trouvé sous le banc de M. de la Haye, qui a une Maison bourgeoise, des restes d'ancien bâtiment qu'on croit avoir été une crypte

Regist. Ep. Paris. ad 2 Sept. 1547.

où l'on cacha le corps de sainte Genevieve lorsque Herbert ou Egbert, Abbé de l'Eglise de son nom à Paris, y réfugia ce corps l'an 846 à cause de la crainte des Normans. Cette Abbaye y avoit en ces temps-là plus de revenu qu'elle n'y en a aujourd'hui. Il n'y avoit alors que deux cent ans qu'elle jouissoit de cette Terre. Avant l'Abbé Egbert, un autre Abbé de ses prédécesseurs nommé Fratboldus ou Frotbaldus, étoit venu dans ce même Village & y avoit apporté des reliques de saint Hilaire, Evêque de Poitiers (a), qu'il ordonna que l'on plaçât dans l'autel, de maniere cependant qu'elles fussent exposées à la vue. L'Historien qui vivoit dans ce temps-là & qui tenoit le fait de témoins oculaires, dit qu'à la présence de ces reliques deux serpens retirés en ce lieu chercherent aussi-tôt à en sortir par l'abside, c'est-à-dire par le fond de l'Eglise. Les habitans de Draverne se voyant enrichis d'un si précieux trésor, marquerent leur dévotion envers ce Saint par la célébration de sa Fête le 13 Janvier jour de sa mort. De-là vient qu'encore de nos jours on cesse les travaux manuels à Dravern le même jour 13 Janvier; mais comme neuf cent ans d'intervalle ont fait oublier la réception des reliques de saint Hilaire, & que le jour de la mort de saint Remi, Evêque de Reims, est aussi le 13 de Janvier, il se trouve dans ces derniers temps que c'est saint Remi qu'on y

Mirac. S. Genov. apud Bolland. 3 Januar.

Liber miracul. S. Hilarii Pictav. ex duobus Cod. Reg. MS. num. . . Voyez le passage ci-dessous.

(a) *Illud etiam merum quod in pago Parisiaco & villa Draverno gestum comperimus silentio præterire non audemus, præsertim hoc ipsum vivis adhuc testantibus: ad quam villam venerabilis Frotbaldus Abbas Monasterii S. Petri Apostoli ac Genovefæ Virginis Rector ejusdem possessionis cùm accepisset, reliquias Domini Hilarii quas secum pretiosas habebat, in altario, quemadmodum fuerat dignum, veneranter ut exponerent, mandavit. Statimque, &c.*

honore en ce jour comme Patron, sans plus faire mention de saint Hilaire. Ce fut aussi à la saint Remi d'Octobre que M. Bourdoise, grand Missionnaire, y fit en 1623 la Mission proposée par M. Chauvelin, Conseiller, qui y avoit une Maison. La Cure de Dravet est restée à la pleine collation épiscopale suivant le témoignage de tous les Pouillés de Paris, à commencer par celui du treiziéme siécle, lequel quoique rédigé en latin la nomme Dravel. Je trouve dans les Registres de l'Archevêché qu'en 1520 François Poncher, Curé de Dravel, se démit de cette Cure le 12 Février. Les Pouillés écrits dans le quinziéme & seiziéme siécles, & celui qui fut imprimé en 1726 indiquent une Chapelle à Dravel sans en dire le titre, & même celui de 1648 la place dans l'Eglise du lieu. Elle doit avoir quelques dégrés d'antiquité, puisque l'ancien Nécrologe de Saint-Victor de Paris contient le nom d'un Chapelain au sept des Ides de Septembre. On y lit ces mots, *Anniversarium Domini Johannis de Peuil quondam Capellani de Dravello : dedit in terris, & vineis ducentas libras.* Cette Chapelle aujourd'hui méconnue, est peut-être celle que l'Hôtel-Dieu de Paris a à Champ-roset. Mais voici un Bénéfice dont la position est plus assurée.

Vie de M. Bourdoise, p. 198.

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE L'HERMITAGE.

Il est situé à l'orient d'hiver du Village dans la Forêt en un lieu de plaine. Le premier monument qui en fait mention est le Pouillé du treiziéme siécle. Il s'y trouve dans le rang des Prieurés du Doyenné de Moissy, sous le nom de *Prioratus de Dravello ;* au reste ce Catalogue des Prieurés n'a été écrit que

Bibl. Reg. cod. manusc.

vers l'an 1300. On voyoit encore en 1721 dans le chœur de ce Prieuré une tombe sur laquelle il ne restoit plus de lisible que ces mots : *Hermitre que trepassa en l'an de l'Incarn. M. CC & LXXII, ou mois d'Havril. Priez Dieu pour l'ame de lui.* Le mot *Hermitre* étoit-là pour signifier non un Hermite mais l'Hermitage qu'en vieux françois on prononçoit Hermitoire dérivé du bas latin *Hermitorium ;* ainsi qu'on écrivoit par abbréviation Hermitre. Ainsi cette tombe étoit celle d'un Chanoine Régulier de Notre-Dame de l'Hermitoire. En effet ce Bénéfice étoit occupé en 1411. Le Prieur de l'Hermitage étoit chargé de dire quelques Messes à Soisy-sur-Seine & la grand'Messe le jour de saint Michel. Ce Bénéfice fut occupé & desservi par des Chanoines Réguliers de l'Abbaye d'Hiverneau dont il étoit membre, jusqu'à l'extinction de la régularité, soit par manquement de sujets, soit par pauvreté. C'étoit à l'Abbé à y nommer un Prieur. Il en reste un acte autentique dans les Registres de l'Evêché de Paris, où on lit que le Vicaire Général de l'Evêque en pourvut un des Chanoines de cette Maison parce qu'il en dépendoit : *Contulit Fratri Thomæ Gosson Presbytero Religioso Monasterii de Yvernali Paris. Diœcesis Prioratum de Heremo in Bria à dicto Monasterio dependentem, ex eo vacantem quod Abbas dicti Monasteriii de hujusmodi Prioratu cuidam fratri ..... incapaci & minus idoneo .... providit.* On trouve ensuite en 1518 un acte pardevant des Notaires au Châtelet, où Gilles Vincent est qualifié Prieur Claustral d'Hiverneau, & en même-temps Prieur de N. D. de l'Hermitage en la forêt de Senart. En 1569 le 2 Avril, ce Bénéfice fut conferé sous le titre de *Capella regularis Beatæ Mariæ de Eremo Ord. S. Augustini.* Comme depuis

Regist. Ep. Paris. ad 24 Jan. 1482.

Regist. Ep.

depuis le regne de Charles IX on ne vit plus de Communauté à Hiverneau, il n'y eut plus par la même raison de Prieur à Notre-Dame de l'Hermitage; ainsi ce Prieuré tomba dans l'oubli; ce n'étoit plus qu'une Chapelle délabrée. Elle étoit si peu connue qu'en 1578 elle fut obtenue en Cour de Rome comme étant de l'Ordre de saint Benoît; & même en 1603 on doutoit si elle n'étoit point de l'Ordre de Citeaux ou d'un autre. Ce fut sur ce pied de Chapelle ou Prieuré non Conventuel qu'il y en eut cinq ou six résignations jusqu'environ l'an 1630. Cependant ce Bénéfice étoit à Rome dans le rang de ceux des Chanoines Réguliers, sous le nom de Notre-Dame de Couplere. Raymond d'Arce a donné à cet Hermitage une rente qu'il avoit sur le Clergé, dont le principal étoit de 200 liv. 14 sols. Elle avoit appartenu en 1564 à Corneille de Breda, & anciennement à Charles VI par droit d'aubaine, selon une Sentence des Maîtres des Requêtes du 12 Avril 1396.

Regist. Ep. Par. 6 Dec.

Pouillé de la Chambre Apostolique.

Depuis que ce lieu fut inhabité en conséquence du mauvais état où se trouva l'Abbaye d'Hiverneau vers l'an 1560, quelques Hermites s'y retirerent sans que personne les troublât. Voici l'épitaphe que l'on y voit de l'un des plus illustres qui y décéda: *Cy devant gist Frere Remonnet d'Arces, issu de l'ancienne Maison d'Arces en Dauphiné, natif de la Roche de Clung près Valence, lequel fut instruit dès la jeunesse aux Lettres, auquel temps commençant l'héresie qui regne aujourd'hui, il s'y laissa glisser, & y a demeuré l'espace de vingt ans, durant lesquels avenus les troubles prit les armes avec eux: depuis la paix étant faite fut mis au service du feu Roi Charles IX en estat de Lieutenant des Gardes de la Porte, où il a continué jusqu'à l'année 1588 au regne du Roy Henry III dernier décédé, du-*

rant lequel fréquentant les compagnies & prédications de plusieurs grands Personnages & Docteurs, s'est adonné par quatre ans en prieres & ès estudes, conferant les livres hérétiques avec les Catholiques, reconnut qu'il avoit erré, abjura son erreur, & par pénitence fit vœu de vivre le reste de ses jours en ce désert & Hermitage où il se retira en ladite année 1588 en un petit logis que pour ce il avoit fait bastir après avoir donné ses biensaux pauvres & à ses serviteurs, auquel lieu étant préservé de Dieu des miseres & des troubles publiques dont la France estoit lors oppressée, usoit journellement de charité envers les pauvres, consolations envers les affligés & d'autres œuvres pieuses, mesme auroit commencé à escrire quelques œuvres morales & autres sur les mysteres de la Religion & contre les héresies, ce qu'il n'a sçu parfaire estant prévenu de mort le 14 Mai 1598 âgé de 59 ans, au grand regret de la Noblesse & de ceux du pays. On l'appella Frere Marcian ou Raimond. Il y avoit resté deux ans inconnu. Henri IV lui rendant visite l'appelloit son Carabin, & lorsqu'il apprit sa mort, il dit : *Voilà comme Dieu attire à soi les bons.* Pendant qu'il y demeura en 1593 Vincent Mussart & Antoine Poupin y firent fleurir la vie hérémitique. Un nommé Benigne Billery qui avoit reçu l'habit d'Hermite du Prieur des Chartreux, Gabriel Billecoq, s'y retira en 1496 ; & depuis à cause du grand nombre d'Hermites qui y étoit il alla au Diocèse de Noyon (*a*).

Descript. de l'Hermitage de Senart, Colombat 1703.

Histoire du Tiers-Ordre de S. Franç. p. 614.

En 1627 cet établissement avoit dégénéré ; l'Archevêque de Paris, Jean-François de Gondy, ordonna le 12 Mars à tous les Hermites de Senart de sortir de son Diocèse, &

Sauval, T. 3. P. 170. *Gall. Christ. Tom. 7.*

(*a*) Actuellement en 1757 il reste dans un carrefour au-dessus de l'Hermitage un chêne monstrueux, appellé le *chêne-Prieur.*

sur leur refus, de les conduire dans les prisons de l'Archevêché, saisir leurs meubles, &c.

Quarante ans après l'Archevêque permit à Heliodore Duel, Camaldule malade, de se retirer dans cet Hermitage, appellé Notre-Dame de Consolation. En 1690 Jean François-Paul le Fevre de Caumartin, Abbé de Buzay & Prieur de ce Prieuré, le remit par acte notarié aux Chanoines Réguliers d'Hiverneau, stipulant par Jean Moullin leur Prieur, pour y rétablir la régularité; mais faute de sujets ce traité n'eut point lieu. Ce Prieuré étant toujours abandonné, M. le Cardinal de Noailles ordonna en 1710 à quelques Hermites du Mont-Valerien d'y venir demeurer; mais instruit en 1721 que ce Prieuré dépendoit d'Hiverneau, & que M. de Caumartin, alors Evêque de Blois, l'avoit remis à cette Abbaye, il y introduisit les Chanoines Réguliers de cette Maison qui y resterent jusqu'à la fin de 1723; la disette de sujets & la pauvreté du lieu ne leur ayant pas permis d'y rester davantage: ce qui fut autorisé par des ordres du Conseil de Conscience qui les réglerent avec les Hermites, du mois de Janvier 1724. Depuis lequel temps les Hermites y sont restés seuls, & ont rebâti l'Eglise & les lieux Réguliers. En 1739 M. Paris de Montmartel mit la premiere pierre. Ils y sont au nombre de douze ou quinze, & ils ont un Prêtre séculier qui leur dit la Messe. Le Curé de Dravet fait leurs enterremens & leur administre la Communion Paschale; en quoi il a été maintenu par un Traité du 29 Novembre 1730, approuvé par M. de Vintimille le 6 Décembre suivant. En ces derniers temps les Chartreux ont essayé de faire quitter à ces Hermites la chape noire qu'ils portent lorsqu'ils sortent, la prétendant trop

Reg. Archiep. Paris. 12 *Oct.* 1667.

Ibid. 12 *Febr.*

semblable à la leur : mais les Hermites ont prouvé en 1749 qu'elle est différente Ils ont commencé vers l'an 1750 à se servir du chant Gregorien.

En 1751 le Mercredi 3 Novembre Fête de saint Marcel, leur Eglise fut dédiée, de la permission de M. l'Archevêque, sous l'invocation de la sainte Vierge, titre de Notre-Dame de Consolation, par M. Jean-Antoine Tinseau, Evêque de Nevers : le lendemain le Curé de Draveil, comme Curé de l'Hermitage, y vint processionnellement chanter la grand'Messe ; & les jours suivans, les Curés voisins. M. l'Abbé Joly de Fleury, décédé le 26 Novembre 1755, étoit depuis 1726 titulaire du Prieuré de l'Hermitage.

Inscription.

Affiches.

¶ Soit que le Roi Dagobert n'eût pas donné à l'Abbaye de Sainte-Genevieve la Terre de Dravet en entier, ou que les Abbés en eussent aliéné une partie, ou qu'enfin des Seigneurs voisins s'en fussent emparé au commencement de la troisiéme race de nos Rois, on trouve dès la fin du onziéme siécle quelques Seigneurs surnommés *de Dravello*. Hugues de Dravel paroît en 1093 parmi les cliens qui étant à Corbeil souscrivirent à la donation de l'Eglise de Bondoufle faite aux Religieux de Longpont sous Montlhery par des laïques. Robert *de Dravello* est témoin dans le siécle suivant au don d'une Terre fait au même Couvent.

Chart. Longip. fol. 30.

Ibid. fol. 32.

En conséquence des distractions arrivées à la Terre de Dravet, la Bulle d'Alexandre III qui confirme en 1163 aux Chanoines de Sainte-Genevieve les biens qu'ils possédoient, se contente de mettre : *Apud Dravernum possessiones quas ibi habetis*, sans dire simplement la Terre de Dravet.

Les biens & droits qu'avoit encore alors

l'Abbaye de Sainte-Genevieve dans Dravet, se découvrent par quelques titres du treiziéme siécle. On y voit en 1222 l'établissement d'un Maire de Dravern & de Soisy, *Dravern & de Soysiaco*, par l'Abbé Galon, qui transporte à ce Maire les droits de bonages *bonagius*, ceux d'investiture, *districtis forragiis*, & qui veut qu'il ait une geline par chaque arpent de terre. *Chartul. S. Genov. pag. 267.* L'année d'après l'Abbaye étoit en procès avec une Dame dite en latin *Domina Carcassona*, avec Baudoin, Chevalier, & Milon, Chanoine de Paris, ses enfans au sujet du droit de pressurage des vignes situées dans les Paroisses de Dravel & de Vigneu, comme aussi sur les Tailles & sur la Justice du Seigneur de la Voirie dans les mêmes Paroisses. Hugues d'Athies, Bailli du Roi, Grand-Panetier de France, les engagea à quitter à l'Abbé tout ce qu'ils avoient, excepté la garenne, & il leur fit promettre qu'ils ne chargeroient plus d'impôts les hôtes & colons de Sainte-Genevieve. L'acte d'accord passé à Paris en la Cour de Saint-Eloi le 21 Mars 1223 fut confirmé par le Roi Louis étant à Melun la même année & le même mois. *In Curia B. Eligii.* *Ibidem.* On reconnoît par quelques autres actes que le domaine restant aux Religieux de Sainte-Genevieve sur le territoire de Dravet étoit principalement à Champ-roset *Campo roseto*. L'Official d'Eudes, Archidiacre de Paris, donna en 1242 des Lettres qui notifioient l'accord d'une autre difficulté qu'avoit eue le Maire de l'Abbaye à Champ-roset touchant certaines landes pour lesquelles Jean Ponce de Corbeil avoit traduit ce Maire devant le Bailli de la Reine à Corbeil, parce qu'il refusoit de payer vingt sols. *Ibid. fol. 157.* Ces Lettres sont de l'an 1242. Le procès avoit apparemment commencé avant 1236, c'est-à-dire

avant la mort de la Reine Iſemburge, veuve de Philippe-Auguſte, retirée à Corbeil. Cependant la même année 1242 lorſqu'il fut queſtion d'impoſer une taille ſur les ſujets des Abbayes, à l'exemple de celle que le Roi impoſa ſur les ſiens, il n'eſt pas dit que ce fut à Champ-roſet que l'Abbaye de Sainte-Genevieve en impoſa, mais *apud Dravernum*; & de même dans l'impoſition de l'an 1272 lorſque Philippe-le Hardi leva une taille pour la guerre contre le Comte de Foix. La preuve certaine que dans ces temps-la la Seigneurie de Dravet n'appartenoit plus à l'Abbé de Sainte-Genevieve, eſt que l'Abbaye ayant acheté en 1277 de Philippe de Brunoy le bois *de Mindeyo*, (que je crois être Minde, dont on a fait Minde-Ville, & enſuite Minville,) il fut beſoin que la vente fut agréée par Guy le Bouteiller, Ecuyer, Seigneur de Dravet, comme d'un bien mouvant de ſon fief.

Guido Buticularius armiger Dominus de Dravello. Chart. S. Genov. p. 376.

En 1312 cette Abbaye continuoit d'avoir un Maire en ſon nom pour Dravet, Meinville & Champ-roſet, & néanmoins c'étoit encore un Bouteiller qui étoit Seigneur de Dravet. Le Garde que ce Seigneur, nommé Adam le Bouteiller, avoit dans les bois de Dravet, ayant fait une priſe injuſte par ſon ordre dans la maiſon de ce Maire; Jean de la Garenne, alors Chambrier & depuis Abbé de la Maiſon, la fit reſtituer par ce Seigneur. Ce fut contre ce même Adam le Bouteiller & ſes freres, Jean & Raoul, que deux ans après le Roi Philippe-le-Bel fit un échange. Il leur donna ſa grange d'Yenville avec toutes ſes dépendances, & eut pour cela une Maiſon à Dravet avec pluſieurs terres & cens. En cet acte Dravet eſt dit voiſin de la forêt de Senart; & c'eſt la premiere fois que j'ai trouvé ce nom de Senart employé pour déſigner la

Gall. Chriſt. Tom. 7. col. 755. ex libro Juſſit. S. Genov. fol. 92.

portion de forêt de ce côté-là. Je croirois au reste que cet acte d'échange devroit être placé à l'an 1304 plutôt qu'à l'an 1314 ; parce que j'ai remarqué que les Inventaires de la Chambre des Comptes varient sur sa date, & qu'il paroît que ces biens font partie de ceux que Philippe-le-Bel donna en 1305 à l'Abbaye de Poissy.

Invent. an. 1382. fol. 94. Cod. Reg. 6765.

Il y a en effet dans le Trésor des Chartes des Lettres de ce Prince datées de Neufmarché au mois de Février 1305, qui contiennent le don qu'il fait pour le repos de son ame & de celle de son épouse Jeanne aux Religieuses de Poissy, de sa Maison de Dravel avec tous les bois, pasquis, usages & dépendances, pour la tenir à perpétuité en basse-Justice, s'en réservant la haute-Justice & la garenne : depuis lequel temps ce Couvent jouit de ce bien, y possede une ferme, & une partie de la Seigneurie.

Regist. des Chartes 38, Piece 143.

L'Abbaye de Saint-Victor de Paris avoit à Dravel, sous le regne de saint Louis, un Bois où les paysans de Soissy sous Etioles s'immiscerent de mener paître leurs bestiaux. L'entreprise fut un sujet de procès au Parlement où il duroit encore l'an 1269 ; les Religieux opposoient pour raison, que ces paysans n'étoient point leurs hommes, & ne leur payoient aucun droit.

Reg Parl. Omnium SS. 1269.

¶ L'Abbaye d'Hieres qui est fondée près de deux cent ans avant celle de Poissy, & qui n'est séparée de Dravet que par la forêt de Senart, paroît y avoir eu du bien dès le temps de son établissement. La Dame Eustache de Corbeil lui donna en la fondant *Terram de Raviaco quæ est à nemore Ardano sicut via Muneria dirigitur :* ce que la Bulle d'Eugene III de l'an 1147 appelle *Terram de Raveto*, & le Nécrologe d'Hieres, *Grangiam de Raviaco.*

Annal. Bened. Tom. 6. p. 676. Nec. Heder. Bibl. Reg. ad V. Cal. Febr.

Ce *Raviacum* ne seroit-il pas une dépendance de Boneuil & de Sucy où ces Dames avoient des terres ? Alors *nemus ardanum* seroit le bois de Rarez dont il est parlé dans le Grand Pastoral de Paris, art. *Boneuil ad calcem.*

CHAMP-ROSET *ou* CHAMP-ROSAY.

On assure qu'il y a bien trois cent ans que l'Hôtel-Dieu de Paris possede le grand domaine qu'il a à Champ-roset. Il y a dans la Maison ou Ferme une Chapelle où l'on dit la Messe tous les jours. Il y réside aussi trois Sœurs de la Charité fondées par M. Bachelier.

Histoire de Corb. p. 19. De la Barre parlant de ce hameau de Dravet, dit que l'Hôtel-Dieu, l'Abbé de Sainte-Genevieve & l'Abbesse de Poissy, y ont censives, & quelques droits de Justice au ressort de Corbeil. C'est-là qu'est aussi la Maison de Sainte-Genevieve. Il est parlé de ce hameau dans un titre de l'an 1242 cité ci-dessus ; & en 1273 Adam de Champ-roset, *armiger*, se trouve mentionné dans les titres de Saint-Maur-des-Fossés, comme faisant son hommage à l'Abbé pour ce qu'il possédoit à Evry-sur-Seine, village situé à une lieue de-là.

On m'a assuré que les Dames de Poissy n'ont que moyenne & basse-Justice à Dravet, & que M. le Duc de Villeroi est nommé après le Roi au Prône.

Proche Dravet est une Isle dans la Seine qui avoit été donnée aux Célestins. Eustache de Gaucourt, Seigneur de Viry, s'en étoit emparé : mais les Célestins l'obligerent en 1414 de la déguerpir. L'Auteur dont je tire ce fait ne dit point s'il s'agit des Célestins de Paris.

Hist. des Gr. Offic. T. 8. p. 750.

Monceaux ou Mouceaux est un fief sur la Paroisse de Dravet. Le Rôle de la contribu-

tion au Ban de Corbeil en 1597 dit qu'il appartenoit alors à Pierre Forget, Secretaire du Roi, & Deniſe Buau ſa femme, & qu'il valoit quarante livres dix ſols.

Le même Rôle continué en 1598, joint enſemble le fief de Marcenouſt ou Marcenal, & le fief de Beaumont qu'il dit aſſis à Dravet. Jean de Thumery, Sire de Boiſſiſe, Conſeiller au Parlement, les poſſédoit tous deux, & eut le 9 Juin main-levée de la ſaiſie qui en avoit été faite. Il en jouiſſoit dès l'an 1580, ſelon le Procès-verbal de la Coutume de Paris. *Ibid.*

C'eſt apparemment ſur ce manuſcrit de Corbeil que De la Barre qui écrivoit en 1630, après avoir dit que les Dames de Poiſſy ont la plus grande partie de la Seigneurie & de la Juſtice de Draveil, ajoute que les Seigneurs de Boiſſiſe & de Mouceaux y ont des Maiſons féodales avec prétention de quelques droits de Juſtice au reſſort de Corbeil. Hiſtoire de Corb. p. 19.

Il y avoit ci-devant à Dravet un lieu habité dit *Les Creuſes* : mais il n'y a plus de maiſons.

¶ Je trouve auſſi un lieu dit VILLIERS ſur la Paroiſſe de Dravel dans les Regiſtres de l'Archevêché, article des Chapelles Domeſtiques. Le 25 Octobre 1628 il fut permis à Jean du Mouceau, Auditeur des Comptes, d'en avoir une & y faire célébrer : & le 8 Octobre 1666 même permiſſion fut accordée à Marie de Bourlon ſa veuve.

MAINVILLE eſt un hameau de Draveil ſur le bord de la Forêt [qui ſeroit mieux écrit MINDE-VILLE, ſi c'eſt de ce lieu qu'il faut entendre le *Mindeium* où l'Abbaye de Sainte-Genevieve acheta en 1277 le bois dont j'ai parlé ci-deſſus.] La maiſon des Bergeries étoit réputée en faire partie en 1574. Nicolas de Beauclerc, Général des Fi-

nances, exposa alors à l'Evêque de Paris que comme ce petit Village, où sa maison des Bergeries étoit située, étoit éloigné d'une demi-lieue de Dravel, il lui fut permis d'avoir un Oratoire & d'y faire célébrer par un Prêtre que le Curé ou Vicaire de la Paroisse nommeroit & de leur consentement, avec promesse d'aller à l'Eglise Paroissiale les jours de Fête. Ce qui lui fut accordé. L'Historien de Corbeil dit que ce même Beauclerc possédoit aussi Rouvres qui est contigu & sur la Paroisse de Vigneu; que lorsqu'il écrivoit, Mainville appartenoit à M. de Caumartin, Garde des Sceaux; & que ces fiefs & leurs Justices relevent de Corbeil. L'Abbé Chastelain, Chanoine de Paris, représente dans ses voyages de l'an 1690 les Bergeries comme un Château bâti de briques sans fossés, & d'une exacte symmétrie du côté de la Cour, ajoutant que la vue est très-belle du côté du jardin, & que la basse-cour ou ferme est sur la Paroisse de Vigneu. En 1697 l'Abbé de Caumartin, depuis fait Evêque de Blois, jouissoit de la Maison des Bergeries. Elle appartient maintenant à ses héritiers.

Regist. Ep. Par. 12 Sept.

Antiq. de Corbeil, p. 1201.

Ibid.

Voyages manuscrits.

Perm. de Chapelle domestique du 14 Mai.

¶ Dravet & Champ-roset sont du nombre de ces cantons du Diocèse où la cérémonie du *Baccara* duroit encore au commencement de ce siécle, c'est-à-dire l'usage de créer des Officiers de vendanges, & de s'astreindre dans les pressoirs à certains termes, certaines salutations, dont quelques-unes paroissoient venir du Paganisme. On en a fait la remarque dans un des Mercures de France il y a vingt ans ou environ.

M. Marin de la Haye, Fermier Général, ayant acheté à Dravet, au canton de Mouceaux, une Maison de M. le Maître, beaupere du Président le Camus, y a bâti un Châ-

teau magnifique dont il a rendu les jardins très-spacieux par les acquisitions qu'il a faites de quelques fiefs & fermes des environs, comme celle d'un droit de Justice avec le fief de Marcenou qu'il a eu du Chevalier de Damas. Ce qui servit extrêmement au soulagement des pauvres de ces quartiers-là qu'il fit travailler & qu'il nourrit durant l'hiver de 1740. Dans l'annonce de son enterrement du 4 Octobre 1753, il est qualifié Seigneur de Draveil. Il a donné de quoi établir en ce lieu un Chirurgien & une Sage-femme. Il avoit encore projetté d'y faire d'autres établissemens.

SOISY-SUR-SEINE.

C'Est ainsi que l'on distingue ce Soisy d'un autre Village de même nom situé au-dessous de Montmorency. L'origine de l'un n'est pas différente de l'autre. Ces deux lieux tirent leur nom de quelque Romain nommé *Sosius*, d'où naturellement l'on a formé *Sosiacum*. C'est l'avis de M. de Valois & je m'y conforme. Aussi est-il appellé *Sosiacum* dans le premier Ecrivain que l'on voie en avoir fait mention, lequel vivoit dans l'onziéme siécle. C'est ce qui fait voir que quelques Géographes modernes se sont trompé l'appellant Choisy, contre les anciens titres & contre l'usage actuel, & même Dom Felibien s'y est trompé.

Notit. Gall. p. 431.

Dom Felib. Hist. de Paris, p. 1324.

Cette Paroisse est à six lieues de Paris sur le rivage droit de la Seine, & à une lieue plus bas que Corbeil, vis-à-vis Petit Bout, Château ci-devant très-célébre, situé sur la Paroisse d'Evry. Il y a quelques vignes & des

étoit allant à Melun où la Reine l'envoyoit ; lorsque le Duc de Bourgogne l'atteignit & le ramena à Paris dont il y eut grand bruit, & le Duc d'Orléans pareillement.

Sauv. T. III, p. 328. & 6.

Il est parlé encore de ce Village dans les cahiers de la Prevôté de Paris à l'an 1423 à l'occasion du Vicomte de Tremblay que son attachement au Roi Charles VII, fit absenter, & dont les biens situés à Juvisy furent donnés par le Roi d'Angleterre à Jacques Pesnel, & ceux de Jean de la Cloche aussi absent pour le même sujet, à Mademoiselle de Gaillon.

Pierre le Venier, Pénitencier d'Auxerre dont on a une route de Paris à Auxerre en vers hexametres imprimée dans une édition des Colloques d'Erasme de Nicolas Mercier, appelle Juvisy en latin *Givisum*, & cite en note les lettres du Chancelier de l'Hopital.

Reg. Arch. Perm. cap. Dom.

Michel le Masle, célebre Chantre de l'Eglise de Paris, avoit sa maison de campagne à Juvisy en 1643.

ATHIS *ou* ATHIES.

IL n'eſt pas extraordinaire que quelques-uns des noms qui ſervent dans le latin à déſigner les habitations de pauvres gens comme *caſa*, *attegia capanna*, ſoient reſtés à des Villages entiers, puiſqu'un grand nombre de Villages n'a commencé que par des loges, de petites caſes, des cabannes, des huttes ou chaumieres. Aties ou Atties qu'on écrit maintenant *Athies* eſt un de ces lieux de la France dont le nom eſt dérivé d'*Attegia*. Juvénal ſe ſert de ce mot pour exprimer les cabanes des Maures : Il a depuis paſſé dans les Gaules & a été employé en diverſes Provinces pour déſigner des Villages ou Bourgs dont l'origine avoit commencé par des cabanes de Bergers ou loges de Vignerons ou huttes de Bucherons. On connoît dès le VI ſiécle l'Athies du Pays Vermandois : il y en a un autre en Champagne ſur la riviere de Marne. Celui-cy qui eſt ſur la Seine eſt devenu fameux par le voiſinage de Paris. (*a*) Il eſt appellé *Athegia* dans l'Hiſtoire latine des tranſlations du corps de Sainte Genevieve faites au IX ſiécle dans le temps des guerres des Normands. La crainte que l'on eut de ces barbares fit qu'on réfugia pluſieurs corps Sains à la campagne. Egbert ou Herbert, Abbé de S. Pierre & S. Paul de Paris autrement de Sainte Genevieve, fit tranſ-

Gallia Chriſ. T. VII. col.

(*a*) Je n'ai pas cru devoir ſuivre le ſentiment de M. de Valois qui penſe que le nom d'Athies vient d'un *Atteius*, ancien Maître de ce territoire ou Fondateur du Village : car ſi cela étoit, on auroit dit en latin *Atteiacum*, & en langage vulgaire Athy.

Archives nous fournissent la premiere connoissance sur Soisy, celle de Sainte-Genevieve fournit quelques titres du douziéme & du treiziéme siécle qui en font mention. Dans la Bulle d'Alexandre III de l'an 1163 pour la confirmation des biens de cette Mai-
Gall. Christ. Tom. 7. Instr. col. 243. son, on lit : *Apud Sosyacum juxta Corbolium, terras & census.* Les Chanoines de Sainte-Genevieve y avoient donc alors des terres & des cens ou rentes, & même un Maire qui l'étoit en même-temps de Dravet, selon un
Chartul. S. Gen. p. 265. Lib. Cens. S. Genov. acte de 1222. Les redevances sont expliquées dans un autre enseignement de l'an 1245, qui porte *Apud Soysiacum super Sequanam 1 sextar. avenæ ad mensuram de Corbolio & dimidiam minam frumenti & duos capones.* Il pourroit se faire que ces droits fussent un reste de ceux qu'avoit l'Eglise de Saint Pierre & Saint Paul de Paris sur la Terre de Draverne, qui lui avoit été donnée dès les premiers temps de sa fondation, & que cette Terre de don Royal auroit été d'une assez grande étendue pour comprendre ce qui a depuis formé la Paroisse de Soisy.

On trouve un Seigneur de Soisy-sur-Seine dès la fin de l'onziéme siécle. Il étoit présent à Corbeil l'an 1093 avec d'autres Chevaliers du même canton. Lorsqu'on y passa l'acte de
Cart. Longip. fol. 30. donation de l'Eglise de Bondoufle à celle de Longpont : il est ainsi désigné *Hugo de Sesiaco Miles.* On ne retrouve point d'autres Seigneurs de ce lieu jusqu'au treiziéme siécle.

Il ne faut point y comprendre un *Johannes de Soiseio* qui en 1228 porta Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris, au trône Episcopal au nom de Guy, Seigneur de Chevreuse, arrêté par maladie, par la raison que *Soiseium*
Chart. Ep. Paris. Bibl. Reg. fol. 106. en cet endroit du petit Cartulaire de l'Evêché ne signifie pas Soisy, mais Choisel, terre

voisine de Chevreuse, ainsi que je le fais voir à l'article de cette Paroisse. M. de Valois s'y est trompé en parlant de Soisy. *Notit. Gall. p. 431.*

Le premier monument du treiziéme siécle qui nous fasse connoître un Seigneur de Soisy-sur-Seine, est une fondation qui indique un Adam de Soisy, Chevalier, qui vivoit dès l'an 1220. Après quoi se trouve une ratification que fait en 1248 Jean *de Soisiaco*, Chevalier, d'une vente à Guillaume, Evêque de Paris, d'héritages sis à Moissy ou aux environs. La Cour du Parlement reconnut en 1268 qu'elle avoit autrefois adjugé à ce Jean de Soisy la possession de chasser à Dravel dans les bois de l'Abbaye de Saint-Victor, *ad cuniculum, ad furtrum & resellos solum sine canibus sine cornu & sine bosco plessando.* Ce même Jean de Soisy eut deux freres, Adam, Trésorier de l'Eglise de Nevers, & Robert, Chevalier. Tous les trois firent avant l'an 1270 la fondation dont j'ai parlé ci dessus pour le repos de l'ame de leur pere & d'Isabeau leur mere: il s'agissoit d'un Chapelain qui devoit célébrer cinq Messes par semaine, auquel ils assignerent un logis à Soisy, une dixme au Coudray, & diverses petites rentes avec quelques fonds, dont S. Louis accorda les Lettres d'amortissement datées du Camp devant Carthage au mois d'Août 1270. Ensuite est une Sentence rendue aux Assises de Corbeil en 1297 le Samedi Fête S. Pierre & S. Paul, par laquelle Robert Mauger, Prévôt de Paris, adjugea à Jean de Soisy la Justice du même lieu de Soisy, & qui fut confirmé par Philippe-le-Bel étant à Poissy l'an 1298. Le même Jean de Soisy ou son fils étoit devenu Seigneur de Brunoy en 1344. Antoine Pessagne est qualifié possesseur de la Terre de Soisy dans un acte de 1350 qui concerne

Chart. mini Ep. Par. fol. 268.

Parl. Omn. SS.

Ex autogr. & Chartul. maj. Ep. fol. 329.

Livre bleu du Châtelet, fol. 64.

Dubois, Collect. MS. Tom. 3.

Mém. de la Chambre des Comptes.

Lyonne sa veuve. En 1385 Gilles Malet, Vicomte de Corbeil, se disoit Seigneur de Villepesque & de Soisy-sur-Seine, selon un titre imprimé en entier dans l'Histoire de Corbeil. C'est pourquoi l'Auteur n'auroit pas dû dire plus bas qu'il n'acquit cette Terre qu'en 1406. Cette époque ou celle de 1407 ne peut convenir qu'à l'hommage qu'il en rendit à Jean d'Etouteville, Maître des Comptes, en sa qualité de Seigneur de Monsſur-Orge. Après la mort de Gilles Malet arrivée . . . . . Jeanne de Soissons sa veuve en porta l'hommage au Chapitre de Paris, auquel la Seigneurie de Mons avoit été léguée. Au reste cette Jeanne de Soissons me paroît peu certaine. Je trouve dans un titre autentique qu'en 1442 Gilles Malet, Seigneur de Soisy, fut mis en procès au Châtelet par Regnaud Doriac pour l'acceptation du Bail & garde de Guillaume Malet, qu'il avoit eu de Jeanne la Sanguine son épouse, fille de feu Jean Sanguin. Il faut aussi revoir l'inscription de l'Eglise ci-dessus rapportée. Simon David, Chevalier, possédoit alors beaucoup de biens à Soisy-sur-Seine. Depuis le partage fait entre Jacques & Louis Malet, enfans de Gilles & de cette Dame, la Terre de Soisy tomba dans le lot de Jacques, qui la transmit à sa fille, Louise Malet, femme de Gilles d'Agincourt. Ce dernier la vendit en 1480 à Olivier le Dain, premier Valet de Chambre du Roi Louis XI. Olivier le Dain non-seulement obtint de ce Prince le privilege d'avoir une Foire & un Marché à Soisy, mais aussi des Lettres qui érigeoient cette Terre en Châtellenie. Il y fit apparemment aussi réunir tout ce que Guillaume le Carlier, Ecuyer, Seigneur du Coudray, avoit de Justice dans le même lieu de Soisy. La Barre

De la Barre, Hist. de Corbeil, p. 61. Page 216.

Ibid.

Tabul. Ep. Paris. vico vieille drap. n. 17.

Sauval, T. 3. p. 328.

Regist. du Parlement 4 Janv. 1482.

Sauval, T. 3. p. 399.

a eu raison de reprendre Belle-Forest d'avoir dit que Louis XI avoit donné à Olivier la Vicomté de Corbeil & la Seigneurie de Soisy, puisque cette Vicomté n'étoit pas du Domaine du Roi, & qu'il avoit eu Soisy par acquisition. Ce qui est certain par les Registres du Parlement, est que le Roi, outre les priviléges ci-dessus, lui fit don d'une partie de la forêt de Senart. Le même la Barre ajoute qu'après la mort d'Olivier, ses biens ayant été confisqués, la Terre de Soisy fut réunie à son fief dominant de Mons-sur-Orge. Il finit, en disant qu'il a vû subsister jusqu'au temps qu'il écrivoit, l'ancienne Tour de Soisy, qui servoit d'ornement aux environs de Corbeil. C'est sans doute dans cette Tour Seigneuriale qu'avoit subsisté la Chapelle castrale du titre de S. Jean, dont j'ai vû des Provisions du 29 Août 1476 & du 17 Août 1484.

Regist. du Conseil du Parl. 4 Janv. 1482.

Histoire de Corbeil, pag. 217.

Regist. Ep. Paris.

On ignore quels furent les Seigneurs après lui. J'ai trouvé dans le Rôle de la contribution au Ban & arriere-Ban de la Châtellenie de Corbeil pour l'an 1597, une Dame Geneviève Langlois, comme possédant le fief de la Jarville assis à Soisy-sur-Seine, Ethioles, Corbeil & environs.

Dans le dernier siécle, la Seigneurie de Soisy, aussi-bien que celle d'Ethioles, a été tenue par MM. de Bailleul. D'abord par Nicolas de Bailleul, Président au Grand-Conseil, qui épousa en 1608 Louise de Fortia. Il étoit Lieutenant Civil en 1621, puis Président à Mortier en 1627, & enfin Ministre d'Etat, décédé en 1662. L'Historien de Corbeil qui écrivit de son temps, dit que le Château de ce lieu étoit beau, & que le Seigneur a toute Justice ressortissante en la Prévôté de Corbeil. Louis Dominique de Bailleul, Président

Hist. des Préſid. page 417.

Histoi des Gr. Offic. T. VIII. p. 812.

Voyez l'Epitaphe cy-dessus de l'Abbé d'Evron de 1619.

Histoire de Corb. p. 18.

à Mortier, succéda aux Terres de son pere & mourut en 1701. Il avoit épousé en 1647 Marie de Ragois. Après sa mort, Nicolas-Louis leur fils jouit des mêmes Terres. Il fut pareillement Président à Mortier. Il mourut en 1714, & fut enterré à Soisy. Son fils de même nom, & aussi Président au Parlement, a possédé les mêmes Seigneuries. Il est décédé le 27 Octobre 1737.

Merc. Nov. 1737.

Depuis 1739, M. Juide ou Jude, Capitaine des Gardes, Lieutenant des Chasses de la forêt de Senart, a été Seigneur de Soisy par acquisition des héritiers de M. de Baillieul.

Dans le Recueil des Arrêts du Parlement de Paris, il s'en trouve un du 15 Juin 1731, au sujet d'un garçon Jardinier qui, le jour de la Trinité de cette même année, avoit tiré un coup de fusil sur le Curé de cette Paroisse, revêtu de ses habits sacerdotaux dans l'Eglise du lieu. Pour lequel crime il fit amende honorable devant l'Eglise de Notre-Dame de Paris, & eut le poing coupé, & ensuite il fut brûlé vif en place de Grêve.

Fin du Tome XII.

LIVRES

Qui se vendent chez ledit PRAULT.

CODE des Curés, *in*-12, 3 vol. 9 l.
Dissertation sur la Vacance des Bénéfices, *in*-12, 1 l. 10 s.
Examen Théologique & Canonique de la pratique des Billets & du prêt d'argent entre Négocians, *in*-12, 3 l.
Recueil des principales décisions sur les Dixmes, *in*-12, 2 vol. 5 l.
——— Concernant les mariages, *in*-12, 3 l.
Traité des Dixmes, par le Maire, *in*-12, 2 vol. 5 l.
La Religion Chrétienne Méditée dans le véritable esprit de ses maximes, pour tous les jours de l'année, *in*-12, 6 vol. 18 l.
Les Epîtres & Evangiles, avec des Réflexions & courtes Prieres pour tous les Dimanches & Fêtes de l'année, *in*-12, 2 vol. 5 l.
Prônes sur les Commandemens de Dieu, pour les 52 Dimanches de l'année, par M. l'Abbé Ballet, *in*-12, 5 vol. 12 l. 10 s.
Panégyriques de Saints, par le même, *in*-12, 4 vol. 10 l.
Dévotion à la Sainte Vierge, par le même, *in*-12, 2 l. 10 s.
Traité de la Pénitence du Carême, *in*-12, 2 l.
Panégyriques de Saints, par M. l'Abbé Seguy, de l'Académie Françoise, *in*-12, 2 vol. 5 l.
Sermons du Carême, par le même, *in*-12, 2 vol. 4 l.

Discours Académiques du même, *in*-12, 2 l. 10 s.

Homélies de M. de Montmorel, *in*-12, 10 vol. 25 l.

Histoire du Diocèse de Paris, contenant les Paroisses, Communautés Séculieres & Régulieres, les Hôpitaux, &c. de la Ville & Banlieue de Paris, ensemble des Paroisses, &c. des Doyennés de Montmorency, Chelles, Chateaufort & Montlherry, *in*-12, 12 vol. 30 l.

Le reste est actuellement sous presse.